10250771 3070

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH ET LES PREMIERS STUARTS

EXÉCUTION DE MARIE STUART, REINE D'ÉCOSSE, D'APRÈS UNE GRAVURE DU TEMPS.

Collection Historique.

Historia testis temporum, lux veritatis.
Cicéron.

La Persécution Religieuse en Angleterre sous Elisabeth et les premiers Stuarts,

par l'abbé A.-J. Destombes,
vicaire-général de Cambrai. — 2e ÉDITION.

Tome Ier.

Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints.
Bossuet, Hist. des Variations, liv. viii.

Société de Saint-Augustin,
Desclée, De Brouwer et Cie,
Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille. 1883.

BX 2069
.D4
v. 1

Lettres d'approbation.

Perilli. et adm. Rndo Dno Dno Obsmo Dno C.-J. Destombes, Moderatori Institutionis a S. Joanne nuncup. Duacum.

PERILLUSTRIS ET ADM. RNDE DNE DNE OBSME,

SICUTI altera e luculentioribus Ecclesiæ catholicæ laudibus manat ab exordiorum ejus puritate, sanctitate ac suavitate, sic hæresum omnium turpitudo ab ipsa detegitur earum origine, fraudibus, hypocrisi, violentia odioque fœdatâ. Cum itaque Tu, commemorata prioris inductione in Angliam, eximiisque beneficiis illic ab ipsa partis, historiam texueris turpissimæ schismatis causæ, nefariarumque machinationum et sævitiæ per quas invitis impositum fuit, gravissimique detrimenti inde ei populo illati, bene profecto meruisti de Ecclesia, ac præsertim de nostræ hujus ætatis hominibus, inter quos impii labem illam omni ope diffundere nituntur in catholicæ religionis exitium. Acceptissimum idcirco Sanctissimus Dominus Pius IX habuit oblatum a Te opus; et quamquam ejus lectioni, gravissimis impeditus curis, vacare nondum potuerit, cum tamen e summaria ipsa libri partitione propositum ejus sit assecutus, istud commendavit, meque id tibi significare jussit, ac paternæ benevolentiæ suæ pignus nunciare Apostolicam Benedictionem, quam Tibi peramanter impertit.

Huic vero gratissimæ mihi mei muneris functioni addo peculiaris in Te observantiæ meæ ac æstimationis testimonium, Tibique fausta omnia adprecor a Deo.

Tui, Perill^is^ et adm. Rnde Dne Dne Obsme.

Romæ, die 2 martii 1864.

Humill. Addictiss. Famulus,

FRANCISCUS MERCURELLI
SSmi D. N. ab Epistolis latinis.

Traduction de la lettre de Mgr Mercurelli.

A Monsieur C.-J. Destombes, Supérieur de l'Institution St-Jean à Douai.

COMME l'une des gloires les plus éclatantes de l'Église catholique découle du caractère de pureté de sainteté et de douceur qui signale ses commencements ; ainsi la honte de toutes les hérésies se découvre par leur origine entachée de fraude, d'hypocrisie, de violence et de haine. Vous donc qui, après avoir rappelé la naissance de cette Église catholique en Angleterre, avez exposé la cause honteuse du schisme, les machinations abominables et la cruauté avec lesquelles on l'imposa violemment, et le très grave dommage causé par là au peuple anglais, vous avez assurément bien mérité de l'Église, et en particulier des hommes de notre siècle, parmi lesquels des impies s'efforcent, par tous les moyens, de répandre ce fléau du schisme, au grand détriment de la religion catholique. C'est pourquoi le Très-Saint Père Pie IX a reçu avec beaucoup de bienveillance le livre que vous lui avez offert ; et, bien que ses occupations très graves ne lui aient pas permis de le lire encore, néanmoins, comme d'après le sommaire des chapitres il a compris son objet, il en a fait l'éloge, et m'a ordonné de vous l'annoncer et de vous transmettre, comme gage de sa paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique qu'il vous accorde très affectueusement.

Après m'être acquitté de ce devoir si doux à remplir, je vous offre l'assurance de ma considération et de mon estime particulières, et je prie Dieu de vous être favorable en toutes choses.

FRANÇOIS MERCURELLI,
Secrétaire de Notre Saint-Père pour les Lettres latines.

Rome, le 2 mars 1864.

Lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai.

Cambrai, le 10 septembre 1864.

Mon cher Abbé,

Le légitime succès qu'à obtenu le premier volume de votre *Histoire de la Persécution religieuse en Angleterre*, et le bien considérable qu'il a produit, me faisaient vivement désirer que vous nous donnassiez la suite de ce remarquable travail. — Je vous félicite de l'avoir si heureusement achevé.

Comme vous faites partie de ma famille sacerdotale, mon cher Abbé, je me crois tenu à plus de réserve dans les éloges que j'aurais à vous donner. Je me borne à vous dire que votre ouvrage est de nature à rendre un service réel à la sainte cause de l'Église. J'ai la confiance que, Dieu aidant, il contribuera pour quelque chose à accélérer le mouvement qui ramène l'Ile des Saints à la foi de ses pères, mouvement béni que nous sommes à même d'observer de près (1), et dont les progrès sont l'objet de nos vœux les plus ardents et de nos plus douces espérances.

Recevez, mon cher Abbé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† R.-F., arch. de Cambrai.

1. Un grand nombre de missionnaires martyrisés en Angleterre pendant la persécution, avaient été ordonnés à Cambrai. — Le Saint-Siège a établi l'archevêque de ce diocèse protecteur particulier de la communauté des Bénédictins anglais fondée à Douai en 1618 et dont les sujets, pour la plupart, reçoivent l'ordination de ses mains.

Lettre de Mgr le cardinal Pitra.

Rome, 3 juillet 1867.

Monsieur l'abbé,

J'AI pu voir de près, autrefois, l'ardeur et la patience que vous savez mettre dans vos études historiques. Je sais que, malgré les occupations d'une vie très dévouée aux œuvres diocésaines, vous n'avez rien perdu de votre studieuse activité, et vous en fournissez une nouvelle preuve dans votre excellente histoire de la Persécution Religieuse en Angleterre. Je ne puis m'étonner des éloges et des suffrages distingués qui l'ont accueillie, ni refuser de m'y associer, en exprimant le vœu que vous ne tardiez point trop de donner un nouveau fruit de vos très estimables labeurs.

Veuillez agréer, monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

J.-B., card. Pitra.

Lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse.

Toulouse, le 28 octobre 1864.

MON CHER ABBÉ,

JE ne suis point étonné du succès de votre livre. Vous avez raconté avec de si solides témoignages l'*histoire de la Persécution Religieuse en Angleterre*, que vous avez presque forcément ramené la lumière sur une période enveloppée de ténèbres par la passion antireligieuse. Si Mr de Maistre a pu écrire que l'*histoire depuis trois siècles était une conspiration contre la vérité*, ce reproche doit surtout s'appliquer au développement du protestantisme en Angleterre et aux moyens sanglants dont il a si longtemps abusé. Votre

main, mon cher abbé, vient de déchirer un des voiles qui couvraient une trop douloureuse époque, et comme évêque de cette catholique France, qui serait si heureuse de retrouver une sœur dans l'ancienne *île des Saints*, je vous adresse volontiers, avec mes remercîments, mes plus affectueuses félicitations.

Agréez, mon cher abbé, ce nouveau témoignage de l'estime et de l'affection que je vous porte depuis longtemps.

Fl., archev. de Toulouse.

Lettre de Monseigneur l'évêque d'Arras.

Arras, le 14 février 1863.

Monsieur le Supérieur,

J'AI lu déjà en grande partie votre ouvrage sur *la Persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Élisabeth*, et, avant d'aller plus loin, je me sens pressé de vous dire combien j'en suis satisfait. C'est tout à la fois très intéressant et très solide. Il s'y trouve des révélations effrayantes, et qu'il est bon de méditer aujourd'hui sur la perversité profonde et les mensonges audacieux des ennemis de la sainte Église catholique.

Je vous remercie donc d'avoir entrepris cet ouvrage, et vous félicite de l'avoir si bien exécuté.

† P.-L., évêque d'Arras.

Lettre de Monseigneur l'évêque d'Arras.

Arras, 19 février 1863.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

J'AI achevé la lecture de votre précieuse publication. Ce n'est pas seulement une histoire, c'est un drame plein de scènes émouvantes et de péripéties extra-naturelles. Il est évident que d'un côté préside celui qui fut homicide dès le commencement, et de l'autre Celui qui a dit : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » L'homme par lui-même n'est capable, ni de ces cruautés féroces, ni de ces vertus sublimes.

Agréez, Monsieur le Supérieur, ce nouveau gage de ma haute estime et de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† P.-L., évêque d'Arras.

Lettre de Monseigneur l'évêque de Montauban.

Montauban, le 12 juillet 1683.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'AI voulu lire *la Persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Élisabeth* avant de vous remercier de la bonne pensée que vous avez eue de m'en adresser un exemplaire. Je le fais donc aujourd'hui ; et, en pleine connaissance de cause, je vous félicite d'avoir exercé votre talent et vos connaissances en histoire sur un sujet aussi important, trop peu connu aujourd'hui, mais cependant très opportun par le temps qui court. Mon avis est que vous avez rendu un très grand service à la cause de la vérité et de l'Église, si votre ouvrage est lu, comme il mérite à tous égards de

l'être. Pour ce qui me concerne, j'avoue que je ne connaissais qu'en gros les cruautés du règne d'Élisabeth envers les catholiques, mais vous m'avez pleinement édifié, et sur la manière dont a été formé et institué à l'origine l'*Établissement* anglican, et sur les horribles moyens qui ont été employés pour le consolider et l'affermir. Je n'avais non plus qu'une idée bien incomplète de cet héroïque apostolat que l'esprit de la foi catholique lui a opposé, et, en bénissant Dieu de l'avoir inspiré, j'ai la confiance que tant de sang, si généreusement répandu par tant de victimes si nobles et si courageuses, sera enfin payé par la conversion de tout le pays.

Agréez, etc.

✝ J.-M, évêque de Montauban.

Lettre de Monseigneur l'évêque de Nîmes.

Nîmes, le 19 mars 1864.

UNE des grandes forces du protestantisme, Monsieur l'Abbé, celui de ses triomphes dont le contre-coup a porté le plus loin et suscite encore maintenant, en Europe, à l'Église et à son influence, leurs luttes les plus graves, leurs obstacles les plus sérieux, c'est l'effroyable succès avec lequel il a dénaturé l'histoire du catholicisme et transfiguré, pour ainsi dire, sa propre histoire. Jamais peut-être œuvre de mensonge n'obtint de l'esprit public une complicité plus universelle et plus incurable. Il est surtout deux erreurs que la Réforme a fait accepter avec un aveuglement inouï par l'opinion : c'est qu'en *principe*, elle a toujours prêché

la tolérance, et qu'en *fait*, elle fut toujours opprimée, jamais persécutrice. Rien n'est plus faux : se hasarder à le dire, et faire effort pour le prouver, ce n'est pas simplement de l'audace, c'est de l'impudence ; et cette hardiesse désespérée a réussi de manière à séduire une partie des hommes lettrés au XVIIIe et au XIXe siècle.

Dieu a toutefois permis de nos jours que, sur certains points où les ténèbres étaient profondes, les nuages fussent déchirés. Depuis le moment où, par des révélations foudroyantes, Audin, mon vieil ami, dépouilla Luther, Calvin et Henri VIII, de l'injuste prestige dont on les avait entourés, que de fascinations ont disparu devant les lumières jetées par divers écrivains catholiques, parfois même protestants, sur la voie de sang et de boue parcourue par les continuateurs de ces trois mauvais génies !

Vous venez à votre tour, Monsieur l'Abbé, de contribuer noblement à ce grand travail de rectification. Élisabeth d'Angleterre, cette digne fille de son père, cette *vierge* dont la licence compta sur le cynisme pour se faire absoudre ; cette reine *débonnaire* dont la mansuétude prit ses délices à multiplier les massacres et les assassinats ; cette grande prophétesse du *libre examen* qui décréta, contre la *foi catholique* et contre toute *liberté de conscience*, des pénalités qui font presque pâlir celles qu'avaient portées contre les chrétiens les tyrans les plus barbares de Rome païenne ; cette *sainte* suprême de l'anglicanisme dont elle fut la mère avait besoin d'être connue à fond, pour qu'on pût bien juger de son œuvre par sa vie et son caractère. Vous lui avez admirablement restitué sa vraie physionomie, et certes, il s'en faut qu'elle soit céleste. Vivante, on dit qu'elle craignait pour son visage les miroirs fidèles. Morte, on les

a craints pour sa mémoire. Une foule d'adulateurs l'ont flattée dans la tombe, comme d'autres l'avaient flattée sur le trône. Heureusement il en est d'autres, même parmi les sectateurs de la Réforme, qui l'ont peinte au naturel. C'est avec les couleurs qu'ils vous ont fournies que vous en avez tracé le portrait, et je vous en félicite. On protesterait contre vos appréciations ; on ne peut échapper à leurs témoignages.

Que Dieu donne à votre ouvrage tous les succès que je lui souhaite et dont il est digne.

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon entier dévouement.

† Henri, évêque de Nîmes.

Lettre de Monseigneur l'évêque de Poitiers.

Poitiers, le 22 mars 1864.

Monsieur l'Abbé,

Votre travail sur *la Persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Élisabeth* est l'un de ceux qui peuvent le mieux venger l'Église catholique de l'accusation d'intolérance, et arracher à l'erreur son masque de modération. Il est précieux aussi en ce qu'il révèle, chez ce peuple persécuté, plus d'énergie et de résistance que l'histoire ne lui en a attribué. A tout prendre, l'épreuve de l'Angleterre catholique a été plus délicate et plus périlleuse que la nôtre en 93, et il faut bénir Dieu qui nous a épargné plusieurs des côtés les plus dangereux et les plus difficiles de la séduction.

La suite de votre travail, Monsieur l'Abbé, ne pourra

qu'être fructueuse, et je vous en félicite d'avance, comme je vous remercie de m'avoir envoyé ce premier volume.

Croyez au religieux et particulier dévouement avec lequel j'aime à me dire, Monsieur l'Abbé,

Votre très humble serviteur en Jésus-Christ,

† L.-E., évêque de Poitiers.

Dans son grand ouvrage : *De la haute éducation intellectuelle, Lettres aux hommes du monde sur les études qui leur conviennent*, t. III, lettre XV, page 261, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, dit : « Je conseille particulièrement les deux volumes intitulés : « *Persécutions religieuses en Angleterre sous Élisabeth*, pour le 1er volume, et *sous les Stuarts*, pour le 2e, par M. l'abbé Destombes, de Douai. Pour le fond et pour la forme, c'est excellent. »

Coup d'oeil sur l'histoire religieuse de l'Angleterre avant Elisabeth.

Le Catholicisme en Angleterre.

SUR l'une des places publiques de Rome étaient un jour exposés en vente, comme de vils animaux, une multitude d'esclaves. Parmi eux, l'on distinguait quelques beaux jeunes hommes aux cheveux blonds, à la taille élancée, au visage noble et gracieux. Près de ce lieu où les derniers descendants de la Rome idolâtre continuaient leurs trafics inhumains, passait un humble religieux, destiné par la Providence à devenir un grand saint et l'un des plus illustres pontifes qui aient gouverné l'Église. C'était Grégoire, le fils du sénateur Gordien. La vue de ces hommes qui, à la fleur de l'âge, n'ont plus à attendre que les douleurs et les humiliations de l'esclavage, remplit son âme de pitié et de tristesse. Il demande leur nom, leur religion, leur pays. On lui répond qu'ils sont encore païens, de la nation des Angles dans la Grande-Bretagne. « Quel malheur, s'écrie-t-il, que le prince des ténèbres possède des hommes si beaux, et que ceux qui extérieurement ont tant de grâce et d'agrément soient privés intérieurement de la grâce de Dieu... Ces Angles ont une figure angélique ; ils doivent être un jour les cohéritiers des Anges du ciel (1). »

St Grégoire-le-Grand envoie des missionnaires chez les Angles.

Quelques années plus tard, Grégoire, devenu pape, envoyait au milieu des Angles et des Saxons quarante missionnaires pour leur annoncer la bonne nouvelle de l'Évangile. Augustin et ses compagnons, prosternés aux pieds du vicaire de JÉSUS-

1. Heu ! proh dolor, inquit, quod tam lucidi vultûs homines tenebrarum auctor possidet, tantaque gratia frontis conspicui mentem ab æterna gratia vacuam gestant... Angelicam habent faciem, et tales angelorum in cœlis decet esse cohæredes. —Joan. diac., *De Vita S. Greg. magni*, lib. I, nº 17.

CHRIST, reçoivent avec sa bénédiction les conseils que lui dicte l'Esprit de Dieu; puis, quittant la capitale du monde chrétien, ils traversent l'Italie, la France, et abordent en 597 à la petite île de Thanet, en face du pays de Kent, l'un des sept royaumes de l'Heptarchie.

Conversion du roi de Kent.

La Providence avait préparé d'une manière admirable la conversion de ces peuples destinés à enfanter tant de Saints pour le ciel. Une arrière-petite fille de Clovis et de sainte Clotilde, Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, avait épousé Éthelbert, roi de Kent, et cette princesse, qui porta sur le trône les belles et touchantes vertus de son aïeule, devait avoir comme elle la consolation de voir son royal époux abjurer le paganisme et reconnaître le vrai Dieu.

Le roi barbare, partagé d'abord entre la défiance et le respect, écoute attentivement ces hommes, dont les traits vénérables respirent la sainteté, et qui, venus d'un lointain pays, lui annoncent une doctrine sublime et une morale toute céleste. Son esprit et son cœur ne peuvent résister aux impressions divines qui le subjuguent. Comme le premier roi chrétien des Francs, dont le souvenir s'offre en ce moment à sa pensée, Éthelbert courbe docilement la tête et renonce aux idoles impuissantes qu'ont si longtemps adorées ses ancêtres. Dix mille guerriers demandent le baptême avec leur chef et deviennent les prémices de l'Église anglo-saxonne. Bientôt une basilique s'élève à Cantorbéry sur les débris d'une ancienne église bâtie par les Bretons en l'honneur de saint Martin, l'apôtre des Gaules. Les populations y accourent en foule pour connaître les étrangers qui prêchent la religion du roi du ciel, et presque tous, abandonnant le culte sanguinaire et corrompu de leurs faux dieux, s'attachent à la foi de JÉSUS-CHRIST.

Grégoire, du haut du Siège Apostolique, d'où son œil vigilant embrasse toute la chrétienté, tournait surtout ses regards vers la patrie des Angles et des Saxons. Ce peuple était devenu son peuple de prédilection : il l'aimait comme un père aime son premier-né. Dans l'épanouissement de sa joie et de sa tendresse, il se plaît à raconter confidemment, dans une lettre au patriarche d'Alexandrie, tout ce qu'il a plû au Seigneur d'opérer de merveilles en faveur de ces hordes inconnues, sorties naguère des forêts de la Germanie et des bords de la Baltique. Avec quelle sollicitude il suit les travaux d'Augustin et de ses compagnons ! Quelle discrétion, quelle sagesse dans les con-

seils qu'il leur donne ! Avec quelle prudente condescendance il modifie, sans contrainte comme sans faiblesse, les coutumes nationales et les traditions des aïeux, pour lesquelles ces hommes du nord conservent toujours un si vif attachement ! Sous la direction de ce suprême pasteur des âmes, les zélés missionnaires se font tout à tous auprès de leurs néophytes pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST.

Progrès rapides du christianisme en Angleterre.

Mais déjà les nouveaux convertis sont devenus des apôtres à leur tour. Du royaume de Kent la foi pénètre dans le Northumberland. Edwin, roi des Northumbres, a sollicité la main d'Édilberge, fille d'Éthelbert, dont les brillantes qualités et les royales vertus ont captivé son cœur. Mais Éalbald, frère de la jeune princesse et héritier du trône de son père, ne l'accordera qu'à une condition : Edwin se fera instruire des dogmes de la religion chrétienne. Par un concours heureux de circonstances, il arrive que quelques-uns des prêtres des idoles se montrent favorables aux missionnaires, et que les thanes les plus puissants sont tout épris de la beauté des croyances si pures et si sublimes qui leur sont annoncées. Au moment où Paulin, l'un des disciples d'Augustin, paraît dans l'assemblée de la nation northumbrienne, le roi Edwin demande l'avis de ses conseillers et leur expose les motifs qui l'inclinent à embrasser la religion des chrétiens. Coiffi, le grand-prêtre, déclare le premier que le culte de ses dieux lui paraît inutile et qu'il est disposé à écouter les sages discours de Paulin. Après lui un vieux thane prend la parole, et, avec un langage figuré, ordinaire chez les barbares : « O roi, dit-il, quand vous êtes assis, vous et vos ministres, à une table au cœur de l'hiver, et qu'un feu vivifiant pétille dans le foyer au milieu de la salle, un oiseau, chassé peut-être par le vent et la neige, entre par une porte de l'appartement et s'échappe par l'autre. Pendant le moment de son passage il jouit de la chaleur : lorsqu'il est parti, on ne le voit plus. Tel est le sort de l'homme : sa vie est visible pendant quelques années ; mais ce qui l'a précédée, ce qui doit la suivre reste caché aux regards des mortels. Si la nouvelle religion nous offre des lumières sur ces sujets importants, elle est digne de fixer notre attention (1). » La foi de JÉSUS-CHRIST était victorieuse et Rome venait de lui conquérir une nation, qui sera bientôt l'une des plus illustres entre toutes les nations catho-

1. Beda, *Hist.*, lib. II, cap. 12.

liques du monde. Coiffi renverse lui-même les autels des faux dieux qu'il a érigés dans sa jeunesse, et vient ensuite écouter avec la docilité d'un enfant les enseignements de Paulin. Dans le même temps, Mellitus, Juste, Laurent et Romain, autres disciples d'Augustin, travaillent en d'autres lieux avec un égal bonheur à la propagation de l'Évangile. Douze mois à peine se sont écoulés depuis que les envoyés de Grégoire ont abordé au royaume de Kent, et déjà une multitude de païens ont renié leurs idoles et embrassé la religion du vrai Dieu.

Obstacles qu'il rencontre.

L'œuvre sainte s'accomplissait sous les plus heureux auspices ; tout annonçait que les travaux des ouvriers évangéliques seraient promptement couronnés de nouveaux succès. Mais cette Église naissante devait, comme toutes les autres, avoir ses épreuves. L'Heptarchie, avec ses sept rois indépendants et ses droits à la succession encore mal définis, avec l'antagonisme inévitable des races et des cultes en présence, était comme un théâtre préparé pour les sanglants combats. La guerre éclate, en effet, sur plusieurs points. Bientôt la plupart de ces peuples, prompts à suivre leur prince à l'autel comme au champ de bataille, retournent en foule à leurs idoles aussitôt qu'un chef païen, resté vainqueur, les force d'abandonner les croyances chrétiennes, encore faiblement enracinées dans leurs esprits. Ainsi les progrès de l'apostolat étaient souvent contrariés par des guerres que ne pouvaient empêcher, malgré leurs efforts, les pacifiques conquérants que Rome avait envoyés. A peine Edwin a-t-il embrassé le christianisme avec une partie de sa nation qu'il est attaqué par deux princes puissants, Penda, roi des Merciens, et Cœadwalla, roi des Bretons. Le roi néophyte est tué dans la bataille. Son royaume, pendant une année entière, devient la proie de ses ennemis. Ils y portent partout le ravage, et sous leurs pas disparaît toute trace de la nouvelle religion, dont Penda s'est déclaré le mortel ennemi. Les Northumbriens, privés de chef et de pasteurs lorsqu'à peine ils ont été initiés aux premiers enseignements de la foi, retombent dans leur idolâtrie. Mais tout à coup se présente un prince de sang royal, Oswald, pour délivrer sa patrie de l'oppression. De ses propres mains il plante en terre une croix de bois, se prosterne devant elle avec ses guerriers et les conduit ensuite au combat. Oswald, vainqueur à son tour, rappelle dans la Northumbrie les missionnaires dispersés. Lui-même répète

dans la langue saxonne les instructions que le moine Aidan fait entendre. Quelques années plus tard, l'église des Northumbres était florissante et déjà solidement établie. Félix, dans le Wessex, Diuma, dans le royaume de Mercie, l'évêque Jaruman, dans l'Essex, et enfin saint Wilfrid, durant son exil momentané dans le Sussex, convertissent jusqu'aux peuplades les plus féroces et les plus opiniâtrément attachées à leurs superstitions païennes.

Sa victoire définitive.

Quatre-vingts ans au plus avaient suffi pour opérer cette conversion des sept peuples de l'Heptarchie. Rome en avait été le principe ; Rome en avait dirigé l'exécution ; Rome allait en surveiller les développements avec une égale sollicitude. Car tout était difficulté au milieu de ces nations à demi civilisées et de ces princes si fiers de leurs droits et de leurs prérogatives. Accoutumés de voir les rois leurs ancêtres choisir à leur gré les ministres et les sacrificateurs de leur culte païen, ils ne comprennent rien aux règles de discipline de la religion nouvelle qu'ils viennent d'embrasser. Même les plus dévoués d'entre eux au christianisme portent souvent le trouble dans un clergé qui ne fait que de naître, en voulant faire prévaloir leurs caprices sur les canons et les décisions de l'Église. Offa, le puissant roi de Mercie, malgré la piété qui le distingue, et pour ne point voir les évêques de son royaume soumis à la juridiction du métropolitain d'un royaume voisin, érige de son chef le siège de Lichfield en archevêché et bouleverse ainsi tous les rapports de subordination des pasteurs entre eux. Heureusement la sagesse de Rome sut parer à tous les désordres, corriger peu à peu les abus, et développer, au sein des sept royaumes, une hiérarchie belle, forte et imposante. Un homme surtout contribua plus que tous les autres à l'achèvement de cette œuvre, et ce fut Rome encore qui le choisit et l'envoya au milieu de l'Église Anglo-Saxonne.

Le pape Vitalien nomme Théodore métropolitain d'Angleterre.

Théodore, né à Tarse en Cilicie, vivait auprès du successeur de Pierre dans la pratique de toutes les vertus, quand arriva dans la capitale du monde chrétien un prêtre de la nation des Angles. Wighard, c'était son nom, venait de la part des rois de Kent et de Northumbrie, pour recevoir, avec la consécration du Pontife suprême, le titre d'archevêque de Cantorbéry. Le pape Vitalien se disposait à satisfaire aux désirs des deux monarques, quand une maladie contagieuse enlève de ce monde le vénérable candidat qu'ils lui présentent. Presque

aussitôt sa pensée se porte et s'arrête comme involontairement sur le vieillard de Cilicie. Il propose aux deux rois anglo-saxons ce métropolitain inconnu, qui unira à la sagesse et à l'habileté une fermeté inébranlable et la connaissance parfaite des règles de la discipline ecclésiastique. En vain l'humble ermite, presque septuagénaire déjà, se confond en excuses et allègue son incapacité, son grand âge, son ignorance de la langue et des habitudes de ces peuples du nord. Le Pape reste sourd à ses représentations et à ses supplications, et lui-même le sacre, à Rome, archevêque de Cantorbéry.

Théodore était l'homme de la Providence. Sa sainteté, sa science et son admirable discrétion apaisent promptement les différends et lui gagnent tous les cœurs. Les évêques reconnaissent unanimement son autorité et cette juridiction métropolitaine contre laquelle jusqu'alors s'étaient élevées tant de réclamations. Profitant de cette heureuse disposition des pasteurs et des fidèles, le nouveau primat d'Angleterre travaille à corriger les abus que la longue vacance de son siège et d'autres causes réunies ont fait naître. Il rétablit saint Wilfrid dans son église d'York, d'où il avait été chassé ; il nomme aux évêchés de Londres, de Lindisfarne et de Lichfield, des prêtres vertueux et versés dans les sciences ecclésiastiques ; il fonde en divers lieux des écoles pour l'éducation de la jeunesse, et, de concert avec ses suffragants, il organise un système régulier d'administration et de discipline pour la meilleure direction du clergé. « Cette époque, dit le vénérable Bède, fut la plus heureuse que la Bretagne eût vue depuis l'époque où les Saxons abordèrent sur ses côtes. » Théodore avait soixante-sept ans quand il arriva en Angleterre ; Dieu permit que le saint vieillard vécût jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans pour l'accomplissement de l'œuvre qui lui était confiée, et qu'il se survécût à lui-même dans les nombreux disciples qu'il laissa après sa mort.

Influence civilisatrice des moines, sous la direction des Papes.

La civilisation pénétrait donc de toutes parts avec le christianisme dans les différents royaumes de l'Heptarchie, et Rome, à qui elle devait sa conversion, contemplait avec une joie ineffable les Angles et les Saxons qui avançaient dans la voie du salut où elle les avait amenés. Évêques, missionnaires, moines, tous également dirigés par le Pontife suprême, travaillaient avec une égale ardeur à la formation de ce nouveau peuple chrétien. On eût dit que l'Église tout entière

pressentait l'avenir religieux réservé à cette noble race anglo-saxonne et l'éclat qu'elle devait un jour jeter dans le monde. Sous la main ferme et prudente des apôtres que Rome leur avait envoyés, ces peuplades, naguère encore indisciplinées, se donnent des constitutions et des lois, et proclament les serments du sacre de leurs rois. Dès ce jour, les évêques, pères de la nation comme ils en ont été les docteurs, trouvent place dans les assemblées des grands, qui admirent en eux des saints et souvent d'habiles politiques. Le moine, à son tour, trouve toujours un accueil bienveillant auprès des hommes du peuple. Homme du peuple lui-même pour l'ordinaire, il aime ses frères comme il en est aimé, et consacre joyeusement à leur bonheur et à leur sanctification de pénibles travaux et un dévouement que Dieu seul peut soutenir, comme lui seul peut dignement le récompenser. Il n'est peut-être point de pays en Europe où la main des moines ait été plus profondément empreinte que dans ce royaume d'Angleterre. Les noms de ses villes, de ses forteresses, de ses contrées les plus florissantes, rappellent presque toujours la grotte d'un solitaire ou la cellule de quelque cénobite bientôt changée en un vaste monastère. Descendus de la petite île d'Ycolmhill, l'une des Hébrides, où saint Colomba, de la race royale des O Neil, en Irlande, est venu convertir les sauvages calédoniens du nord, des religieux, à la demande d'Oswald, roi de Northumbrie, sont arrivés jusqu'au milieu des Angles et des Saxons. Là, ils rencontrent les disciples déjà nombreux formés par les premiers compagnons d'Augustin, et tous à l'envi, comme autant d'abeilles industrieuses, se répandent sur cette terre bénie. Ils défrichent les terrains incultes, comblent les bas-fonds et les marais, assainissent les étangs et les marécages, et font sortir partout, comme par enchantement, une végétation luxuriante là où jusqu'alors les yeux n'avaient rencontré que des landes stériles. Les dons de la piété, les expiations du repentir, multiplient en tous lieux ces maisons de prière, d'étude et de travail, autour desquelles les populations se groupent avec empressement comme dans un port assuré. De toutes parts on rencontre des abbayes, qui n'ont de comparable à leur discipline intérieure que la beauté et la richesse des fertiles campagnes qui les environnent. Toutes les côtes du royaume de Northumbrie, jusqu'à la capitale de l'Écosse, sont cultivées par les infatigables ouvriers qui sortent chaque jour des monastères de Coldinghan, de Lindis-

farne, de Bambroug, de Tinmouth, de Jarrow, de Weremouth. d'Hartpool et de Whilby. Les moines de Croyland, de Thorney, d'Ely, de Ramsey et de Methamsted dessèchent jusqu'aux marais insalubres et presque inabordables de Girvi. Toute cette terre a changé d'aspect en même temps que ses habitants ont changé de religion et de mœurs : la nature et la grâce produisent avec une inépuisable fécondité les plus riches moissons et les plus touchantes vertus.

Déjà, en effet, la vie religieuse, malgré ses labeurs, ses privations et son austère discipline, trouve des amis jusque parmi les grands et les hommes de guerre, accoutumés à manier la lance et l'épée. Des marches du trône, du sein des palais et du milieu des camps arrivent en foule des Angles et des Saxons à la porte des monastères, pour demander à ceux qui les habitent une part de leurs travaux et de leurs mérites devant Dieu. Plus de trente rois ou reines abandonnent successivement leur splendide demeure et leur couronne pour aller s'ensevelir dans l'obscurité d'un cloître. Quelques-uns même de ces puissants monarques, comme Éthelred, roi de Mercie, et Offa, roi des Saxons de l'Est, quittent tout généreusement, honneurs, richesses, famille, patrie, pour s'en aller, humbles pèlerins, au tombeau de saint Pierre et y terminer leurs jours dans la solitude et la prière.

Reconnaissance des Anglo-Saxons envers le Saint-Siège

La royauté anglo-saxonne payait ainsi, au nom de la nation tout entière, sa dette de reconnaissance et d'amour à l'évêque de Rome, successeur du prince des apôtres et vicaire de JÉSUS-CHRIST sur la terre. « Toujours ils conservèrent précieusement le souvenir de l'affection que saint Grégoire avait témoignée à leurs pères (1). » Et non contents de cet hommage rendu à la chaire apostolique d'où la parole de vie leur était venue, ces nobles princes répandaient encore avec profusion autour d'eux les dons de leur munificence et de leur pieuse gratitude. « Ils trouvaient honteux que le chef de leur religion éprouvât les incommodités du besoin, et chaque nouveau monarque s'empressait, par de riches dotations, de manifester son respect pour le successeur de saint Pierre et de contribuer, d'une partie de ses biens, au gouvernement de l'Église universelle... Pendant l'année de son séjour à Rome, Éthelwulf distribue avec libéralité les trésors qu'il a apportés d'Angleterre...; ces charités n'étaient qu'accidentelles, le denier de saint Pierre devait

1. Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, chap. III, p. 122.

être perpétuel (1). » Ici encore, peuples et rois étaient unanimes à reconnaître par ce tribut volontaire le bienfait inappréciable de la foi qu'ils devaient après Dieu à la charité compatissante d'un pontife romain. Toute famille qui possédait un certain revenu envoyait au siège apostolique son offrande annuelle d'un sou d'argent. Ina, roi de Wessex, l'imposa le premier, pour associer ses sujets aux témoignages de son attachement à Rome, et leur rappeler sans cesse d'où leur était venue cette éclatante lumière de l'Évangile qui brillait à leurs yeux. Plus tard, Offa l'étendit à son royaume de Mercie, Éthelwulf, père du grand Alfred, à toutes les provinces des Saxons ; et enfin Édouard le Confesseur porta lui-même le statut qui réglait cette libéralité reconnaissante de toute la nation envers la Papauté.

Établissement du denier de saint Pierre.

Ainsi, l'Heptarchie tout entière se montrait la fille dévouée du Saint-Siège, à qui elle devait sa foi, ses institutions, sa civilisation et son bonheur. Avec le reste de l'univers catholique, elle reconnaissait la suprématie d'honneur et de juridiction de cette église de Rome « mère et maîtresse de toutes les églises, » et se plaisait à lui prodiguer les témoignages de son filial respect. Dociles aux enseignements de leurs pasteurs et à je ne sais quelles dispositions de la nature et de la grâce, tous ces peuples vénéraient dans saint Grégoire l'apôtre de leur contrée, et dans chacun de ses successeurs « le premier pasteur de l'Église et le prince des apôtres (2) » ; « celui que le Seigneur JÉSUS a établi à la tête du troupeau choisi (3) », et qui « a mérité de recevoir, par un partage heureux et un privilège spécial, le pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la terre (4). » Aux yeux du monde entier, ils proclament que « le successeur de Pierre exerce la première dignité pontificale dans toute la chrétienté (5) », « du haut de ce siège de Rome qui s'élève comme la tête illustre de toute l'Église (6) », et « comme la première des Églises du Christ (7). »

Foi de l'Angleterre à la suprématie de l'église de Rome.

Ces hommages et cette reconnaissance des rois anglais et

1. Leges saxon. cit. ap. Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, chap. III, p. 52.
2. Beda, lib. II, cap. IV, hom. in vig. S. Andreæ.
3. Alcuini epist. ad Eanbaldum archiep.
4. Epist. S. Adhelmi inter epist. S. Bonifacii, ep. 44.
5. Beda, *Hist.*, lib. II, cap. I.
6. Bedæ *Oper.*, t. VII, p. 464.
7. Alcuini *Op.*, p. 455.

saxons se perpétuent de siècle en siècle sans interruption, et Rome voit se prosterner les uns après les autres, au tombeau du Prince des apôtres, les rois Cœadwalla, Ina, Offa, Kenred, Siric et Éthelwulf avec son fils Alfred, à peine âgé de six ans. Que si tous ne peuvent entreprendre ce pèlerinage si cher à leur piété, du moins ils solliciteront, comme leurs aïeux, la bénédiction du successeur de Pierre. « Cette bénédiction, écrit le roi Kenulphe au pape Léon II, que tous ceux qui avant moi portèrent le sceptre dans le royaume des Merciens ont mérité de recevoir de vos prédécesseurs, et que moi aussi je demande humblement et désire recevoir de vous, bienheureux Père (1).»

Action salutaire des Papes sur les rois saxons.

Quelquefois, il est vrai, la passion, combattue par les inflexibles lois de la morale évangélique, se réveillait subitement au cœur de ces rois à demi civilisés et y soulevait des orages et des tempêtes. L'ambition, la volupté, la vengeance, frémissaient dans leurs âmes ardentes sous le joug salutaire que le christianisme leur avait imposé. Des luttes terribles s'engageaient alors entre la conscience et la passion un moment maîtresse. Mais aussitôt des voix saintes et courageuses s'élevaient pour rappeler à la religion et à la vertu ces hommes égarés. Le Pontife suprême faisait entendre aussi sa parole solennelle à ces descendants de tant de pieux monarques. « Il les avertissait avec bonté, les reprenait avec vérité, les exhortait d'une manière touchante, et les avertissait en finissant qu'il serait obligé de frapper d'anathème ceux qui mépriseraient ses avertissements et persisteraient dans leur malice (2). »

Fécondité merveilleuse de l'Eglise anglo-saxonne.

C'est ainsi que l'Angleterre devint véritablement une terre de bénédiction. Tout y croissait, tout y prospérait sous la bénigne influence du christianisme. Aux travaux industriels qui se développent dans d'opulentes abbayes, se joint la culture des sciences, des lettres et des arts, qui font la splendeur des nations civilisées. Les générations, à mesure qu'elles s'écoulent, apportent chacune en tribut des phalanges de saints, qui couvrent de leurs noms sacrés les dyptiques des églises, et ajoutent aux bienfaits de leurs œuvres en cette vie les bienfaits plus grands encore de leur protection dans les cieux. Chaque siècle voyait se multiplier les fondations les plus salutaires ; et sans entrer dans un détail qui serait à lui seul une éclatante apologie du catholicisme en Angleterre, il est mani-

1. Apud Wilkins, p. 164.
2. Ibidem, p. 94.

feste que ce royaume, en dépit des années et des révolutions, conserve encore des vestiges presque ineffaçables d'institutions dont la source remonte à l'origine de son histoire religieuse, aux inspirations de ses premiers apôtres. L'Heptarchie eut la gloire de donner à Charlemagne lui-même des savants et des docteurs. Car, ainsi que le disait Alcuin au puissant empereur des Francs, l'Église anglo-saxonne était ornée de fleurs qui ne manquaient jamais dans ses écoles. C'est là qu'on venait chercher des pontifes et des dignitaires ecclésiastiques, aussi distingués par leurs vertus que par leurs connaissances variées et approfondies. Quels beaux noms à rappeler que ceux de saint Cuthbert, de saint Chad, de saint Wilfrid, de saint Winfrid ou Boniface, d'Adhelme, de Tatwin, d'Egbert et de tant d'autres ! Et le vénérable Bède, que ses écrits comme sa sainte vie ont rendu si cher à ses compatriotes ; cemoine que Camden lui-même appelle « une lumière remarquable et éclatante ; » que Leland salue comme « le premier et le plus brillant ornement de la nation anglaise; bien digne, si quelqu'un le fut jamais, d'une renommée éternelle ; » cet homme encore à qui Mélancthon reconnaît « une rare science du grec, du latin, des mathématiques, de la philosophie et de la littérature sacrée, » et dont l'évêque anglican Tanner a dit que, « quand on considère tous ses écrits, on est obligé de confesser qu'ils renferment comme une bibliothèque et un trésor pour tous les arts (1).»

Tous les historiens antérieurs à la réforme sont unanimes dans les éloges qu'ils donnent à cette Église anglo-saxonne. Tous se plaisent à reconnaître que l'île des pirates était devenue véritablement une île de Saints ; et cet aveu échappe même de la plume des historiens anglicans qui, depuis trois siècles, ne se sont point laissés aveugler par la haine ou les préjugés. Échard, l'un d'entre eux, déclare hautement « que le zèle pour le service de Dieu, une noble émulation pour procurer sa gloire, et une sincère piété avaient pénétré généralement tous les cœurs. Les nombreuses et magnifiques églises et les monastères fondés à cette époque sur toute l'étendue de l'Heptarchie, attestent, dit-il, de la manière la plus éloquente combien la religion était florissante et prospère dans ces contrées. Toutes les abbayes y étaient comme autant de maisons nourricières de la vertu, des séminaires de la science et des écoles de l'industrie, dans lesquelles retentissaient, le jour et

1. Reeves, *Hist. of the Christ. Church*, p. 205.

la nuit, les louanges de Dieu. Là, des hommes et des femmes, éloignés des embarras du siècle, ne s'attachaient qu'à l'acquisition de cette félicité pour laquelle nous sommes tous créés. Les plus parfaites vertus y étaient enseignées et mises en pratique. La piété, l'étude et les exercices manuels occupaient tout le temps de ces religieux (1). »

Incursions des Danois.

Cette prospérité devait à la fin avoir son épreuve, et elle fut dure. Un fléau terrible, qui depuis longtemps déjà désolait la France, s'abattit tout à coup sur l'Angleterre et y porta partout le ravage, la désolation et la mort. Sous le règne des quatre successeurs immédiats d'Egbert, qui le premier régna sur toute l'Heptarchie et donna au pays son nom d'Angleterre, les pirates danois ou normands commencent leurs invasions et les poursuivent avec acharnement. Ces guerriers farouches et idolâtres s'attaquent, avec une sorte de frénésie, à tout ce qui rappelle le culte chrétien qu'ils ont en horreur. Les prêtres et les religieux sont massacrés, les monastères brûlés, les églises renversées : tout fuit à l'approche des barbares ou tombe sous leurs coups. De leurs bateaux plats et légers d'où ils s'élancent à l'improviste, on les voit porter le fer et la flamme dans le Northumberland et le royaume de Mercie, traverser comme un torrent les comtés de Lincoln, de Northampton et de Cambridge, et s'avancer jusqu'au cœur de l'Est-Anglie. Edmond, l'un des princes les plus braves et les plus vertueux de cette époque, veut s'opposer à leur marche dévastatrice : il est pris par les hommes d'armes de Hinguer, chef danois. Le barbare lui offre la vie à des conditions qui révoltent la conscience et la foi du roi saxon. Edmond refuse. Aussitôt les pirates le dépouillent et le frappent de verges ; puis, l'attachant à un arbre, ils le couvrent de leurs flèches jusqu'au moment où Hinguer lui fait abattre la tête. Le sang de ce royal martyr cria miséricorde vers le ciel et réclama un vengeur : ce vengeur fut le grand Alfred.

Elles sont reprimées par Alfred-le-Grand, fils adoptif et élève du pape Léon IV.

Il était, ce semble, dans les destinées de l'Angleterre que ses monarques et ses bienfaiteurs les plus signalés fussent tous attachés au Siège de Rome par des liens particuliers plus étroits et plus sacrés. Alfred avait été élevé, pour ainsi dire, à la cour des Papes, où l'on a vu que son père Éthelwulf le conduisit lorsqu'à peine l'enfant royal comptait six ans. Léon IV l'adopta pour son fils et le sacra lui-même dans la capitale du

1. Echard's *History of England*, II, 517.

monde chrétien. Plus tard, après un séjour de quelques années en Angleterre, Alfred retourna à Rome, où il puisa auprès de la chaire apostolique ces leçons de sagesse, cet amour de la science et ces brillantes qualités qui en ont fait un des meilleurs et des plus illustres monarques du monde. La réforme, dans son chagrin superbe, n'a pas même su respecter ce grand homme, que l'amour et la vénération des peuples avaient environné durant six siècles. Contre un passé qui la condamne ouvertement, elle a protesté par le mensonge. Les hommes comme les institutions ont été l'objet de son amère et injuste critique. On eût dit que toutes les gloires nationales lui étaient devenues insupportables depuis que, par une orgueilleuse apostasie, elle avait abandonné les croyances salutaires qui avaient formé tous les royaumes chrétiens et en particulier l'Angleterre (1).

Conquête de l'Angleterre par les Danois, qui se convertissent au christianisme.

La mort du grand Alfred rendit aux pirates danois leur

1. Dodd's *Church History of England*, t. I, p. 27. — Le Dr Weiss, professeur d'histoire à l'Université de Fribourg en Brisgau, donne, dans sa belle histoire d'Alfred-le-Grand, un exposé de la conversion des Anglo-Saxons au christianisme. Après avoir dit comment les arts et une plus haute civilisation s'introduisirent en Angleterre par les moines, il termine son VIIe chapitre par ces mots : « La doctrine de l'Église s'avançait victorieuse de royaume en royaume : elle était partout reconnue comme l'explication vraie de l'esprit, de la nature et de l'histoire. A l'enthousiasme des missionnaires répondait le zèle des néophytes. Avec l'activité sérieuse qui est propre à la nature allemande, ils accueillirent la nouvelle doctrine pleinement et entièrement dans leur sentiment et dans leur pensée, et y conformèrent consciencieusement leur conduite. L'esclavage fut brisé peu à peu et le sort des pauvres rendu plus supportable. Mais l'Évangile ne fut pas moins une bonne nouvelle pour l'homme libre et puissant ; son esprit reçut un élan grandiose, son activité un but élevé ; avec la vie intellectuelle, la vie reçut de nouveaux charmes, de nouvelles jouissances, de nouveaux biens ; sous la lumière des nouvelles idées, le monde apparut plus riche et plus beau ; l'homme apprit à se vaincre lui-même, à observer les lois de l'humanité, à apprécier plutôt les biens de l'esprit que les biens matériels. Combien le peuple dut-il s'attacher à cette religion ! Autour de ses églises reposaient ses pères, après avoir achevé le combat de la vie ; dans ces églises, il entendait chaque dimanche annoncer la doctrine philosophique la plus élevée, la plus pure morale ; il entendait résoudre ces grandes questions que toute noble nature doit se poser : D'ou viens-je ? Où vais-je ? Pourquoi suis-je ici ? Dans l'union mystique avec son Dieu, il trouvait un point solide au milieu de ce monde mouvant, changeant, passager. C'est dans l'église qu'il voyait le beau, qu'il puisait l'idéal nécessaire pour embellir le cercle étroit de son existence. Dans l'église l'homme persécuté trouvait un asile ; dans les couvents, on enseignait l'agriculture, les métiers et les arts, on y guérissait le corps et l'âme. Le pauvre y trouvait du pain, le voyageur un abri, l'ignorant de l'instruction ; là étaient accumulés les trésors de la science et de l'art. Tous les arts étaient au service de la religion. Les Anglo-Saxons, peuple sauvage et guerrier, étaient devenus des hommes pacifiques cultivant leurs champs. Le septième et le huitième siècle sont une époque de bonheur. »

audace et leurs succès ; mais, comme s'il eût été impossible de mettre le pied sur cette terre de Bretagne sans y respirer un air de christianisme et de dévouement filial à la chaire de saint Pierre, ces barbares imitèrent à leur tour les exemples donnés, quelques siècles auparavant, par les Angles et les Saxons eux-mêmes. Après avoir assouvi leur rage païenne, ils s'adoucissent peu à peu devant cette religion de charité et de mansuétude qu'ils rencontrent en tous lieux. Bientôt ils écoutent les prédicateurs de l'Évangile et demandent à recevoir le baptême. Dieu permet que quelques-uns de leurs chefs montent sur ce trône d'Angleterre déjà sanctifié par tant de pieux monarques, et que le premier roi de cette dynastie nouvelle aille présenter lui-même au Saint-Siège, jusque dans la ville de Rome, le témoignage solennel de son dévouement.

Pèlerinage du roi Canut à Rome.

Il n'y avait que cinq ans que le féroce Suénon avait couvert l'Angleterre de sang et de ruines, dans une dernière invasion, quand Canut, le fils de cet impitoyable exterminateur, devenu roi d'Angleterre, de Danemarck et de Norwège, quittait les bords de la Tamise pour se rendre auprès du souverain pontife. Accompagné de plusieurs hommes nobles de sa nation, il s'avance vers la capitale du monde chrétien comme un humble pèlerin, la besace au cou et le bourdon à la main, ainsi que l'avaient fait dans les siècles passés tant de princes angles et saxons. Écoutons les paroles que ce roi à demi barbare, et dont la récente conversion au christianisme fait toute la civilisation jusqu'à ce jour, adresse à ses sujets d'Angleterre : « Je vous fais savoir, dit-il, que je suis allé à Rome pour obtenir la rémission de mes péchés et pour le salut des royaumes et des nations qui sont sous mon sceptre... Je remercie humblement le Dieu tout-puissant, qui m'a permis de visiter les tombeaux de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et tous les lieux saints hors de Rome et dans Rome, et de les honorer en personne... Et j'ai fait cela parce que j'ai appris de la bouche des sages que saint Pierre, l'apôtre, avait reçu du Seigneur le souverain pouvoir de lier et de délier, et qu'il est le gardien du royaume des cieux. C'est pourquoi j'ai jugé utile de réclamer spécialement son intercession auprès de Dieu (1). » Canut continue ; il se félicite de l'accueil distingué qui lui a été fait par le pape Jean et la multitude des seigneurs réunis à Rome : « Tout ce qu'il a demandé au souverain pontife ou à l'empe-

1. Labbæi *Conc.*, t. IX, p. 860.

reur pour le bien-être de son peuple, lui a été accordé de bon cœur et avec serment. » Aussi Canut remercie Dieu du succès de son voyage et se réjouit d'avoir réalisé tous les désirs de son âme.

Rome aussi se réjouissait, et ses vœux les plus ardents étaient accomplis. Un nouveau fils, sorti comme tant d'autres des ténèbres de l'idolâtrie et de la barbarie, contractait avec elle une de ces alliances sacrées qui importent tant au bonheur des peuples comme à la prospérité de l'Église et à la sanctification des élus du Seigneur. Jamais, peut-être, son influence salutaire ne s'était fait sentir d'une manière plus sensible que sur le cœur de cet ancien chef de pirates. Quel naïf et religieux langage que celui par lequel il annonce à ses sujets les résolutions qu'il a prises aux pieds du vicaire de JÉSUS-CHRIST! « Sachez-le bien maintenant, dit-il, j'ai voué ma vie au service de Dieu. Je veux gouverner mon peuple avec équité et observer la justice en toutes choses. Si, par l'impétuosité ou l'inexpérience de la jeunesse, j'ai quelquefois violé la justice, mon intention est, avec l'aide de Dieu, d'offrir de légitimes compensations. Je demande donc et j'ordonne à tous ceux auxquels j'ai confié l'administration de la loi, s'ils veulent conserver mon amitié et sauver leurs âmes, de ne commettre d'injustice ni envers les riches ni envers les pauvres (1). De retour en Angleterre, Canut se dévoue tout entier au gouvernement de ses peuples. Supérieur aux faiblesses même ordinaires des grands rois, il impose silence aux courtisans flatteurs, et leur rappelle qu'à Dieu seul sont soumis les flots de la mer. Puis, après avoir donné cette sublime leçon de respect envers le tout-puissant Créateur de l'univers, et avoir déclaré, dans un saint transport, qu'il ne reconnaît que JÉSUS-CHRIST pour le roi suprême du monde, Canut-le-Grand va déposer sa couronne d'or sur le Christ du maître-autel de la cathédrale de Winchester.

Derniers rois saxons; leur dévouement au Saint-Siège.

La race danoise, après une possession de vingt-six ans, laisse le trône aux anciens rois saxons. Ces derniers, avant de disparaître pour toujours de la scène, donnent encore un exemple éclatant de dévouement au Saint-Siège dans la personne d'Édouard le Confesseur. De longs et cruels malheurs avaient pesé sur sa famille ; mais enfin le Ciel y mettait un terme, et Édouard, dans l'ardeur de sa foi, avait fait vœu

1. Labbæi *Concilia*, t. IX, p. 861.

d'aller à Rome même remercier Dieu de ses bienfaits. Il ne tint pas au monarque que sa promesse ne fût accomplie ; mais les affaires de l'état exigeaient sa présence, et Léon IX, plus désireux encore de voir refleurir l'Église et la monarchie anglo-saxonne que de presser sur son cœur le vertueux descendant d'Alfred, d'Egbert, d'Offa et de tant d'autres rois, commuait son vœu et l'autorisait à remplacer son pèlerinage au tombeau des saints Apôtres par la construction d'un monument digne de sa piété. Telle fut l'origine de cette majestueuse abbaye de Westminster, à laquelle se rattachent tant de souvenirs religieux et patriotiques, et qui fut comme le dernier mais impérissable témoignage de la foi des rois anglo-saxons au déclin de leur puissance.

Conquête de l'Angleterre par les Normands.

Quelques années plus tard, en effet, Guillaume-le-Bâtard abordait avec ses Normands sur les côtes d'Angleterre, et sa rapide conquête commençait comme une ère nouvelle dans l'histoire de ce royaume. La domination des vainqueurs présente tout d'abord les caractères les plus opposés aux sentiments et aux habitudes des vaincus. Autant les dynasties anciennes avaient été reconnaissantes envers le Saint-Siège et dévouées à l'Église romaine, autant les rois normands se montrent pour l'ordinaire égoïstes, jaloux et hautains. Les princes anglo-saxons n'avaient jamais considéré le Pape que comme le père commun de tous les fidèles ; ils vénéraient dans les évêques des hommes de Dieu, souvent aussi riches en science qu'en vertu ; ils se plaisaient à multiplier, à resserrer les liens d'union intime qui attachaient l'Angleterre à la Chaire apostolique, d'où par saint Grégoire leur était venue la lumière de la foi. Une brusque réaction se produit aussitôt que les Normands sont au pouvoir, et elle ne tarde pas à exciter des violences, dont les résultats passagers n'étaient rien auprès des calamités dont elles devaient être un jour la source. Le Pape, à leurs yeux, ne cesse pas, il est vrai, d'être le chef de l'Église universelle et le père commun des chrétiens ; mais on le regarde surtout comme un prince étranger. Des évêques seront encore appelés de la solitude du cloître au gouvernement des églises ; mais le plus souvent les fils cadets des familles nobles y seront poussés par l'ambition et l'avarice. On reconnaîtra avec respect les doctrines catholiques et les décisions dogmatiques du Saint-Siège ; mais on flétrira du nom d'abus ces privilèges ou même ces libertés inhérentes à sa cons-

Ils méconnaissent les droits traditionnels du Saint-Siège.

titution, dont l'Église avait joui de temps immémorial en Angleterre. Ainsi la royauté normande, cupide, licencieuse, opiniâtre et surtout jalouse de domination, vint se heurter violemment contre des droits que les rois anglo-saxons avaient toujours reconnus et respectés. Habiles à se prévaloir de la faiblesse des prélats courtisans ou de la condescendance peu réfléchie de ceux à qui la résistance paraissait dangereuse, les successeurs de Guillaume-le-Conquérant prescrivaient, après quelques années, contre le droit, et établissaient en coutumes incontestables du royaume des actes que la crainte avait fait tolérer pour un temps. De là les persécutions brutales exercées par les rois les plus vicieux de la race normande contre les plus saints archevêques de Cantorbéry, qui tentaient de les arrêter dans cette voie d'arbitraire et de despotisme, comme Lanfranc, saint Anselme, saint Thomas Becket et tant d'autres. De là aussi ces luttes que durent soutenir les Papes, défenseurs nés de la liberté de l'Église et des peuples aussi bien que de l'autorité des rois et des princes.

Toutefois, au milieu de ces discussions et de ces débats irritants, le dépôt sacré de la foi n'eut jamais à souffrir.

Mais ils respectent le dépôt de la foi.

Aussi, quand l'hérésiarque Wiclef commença à prêcher ses erreurs dans le royaume, un cri de réprobation et de colère s'éleva contre le novateur sacrilège. Ce cri ne fut ni moins fort ni moins général quand Luther osa s'attaquer au Chef suprême de la chrétienté; et l'Angleterre donna alors, dans la personne de son jeune monarque, un témoignage de fidélité à la Chaire de Pierre unique dans l'histoire et digne des plus beaux siècles de l'Église. Henri VIII se constituait lui-même le champion du Saint-Siège, et l'adversaire de Luther et de ses erreurs. A la face du monde catholique, il lui jette hardiment le défi « de nier que la communion chrétienne tout entière ne salue dans Rome sa mère spirituelle. Il déclare que rien au monde n'égale son dévouement au Siège Apostolique et qu'il ne pourra jamais trop faire pour l'honorer. » Henri VIII enfin, par son zèle et par ses écrits, méritait d'ajouter à son titre royal celui de *Défenseur de la Foi*, qu'il transmettra à tous ses successeurs au trône d'Angleterre. Hélas! qui eût pensé que ce roi si dévoué au vicaire de Jésus-Christ allait lui-même devenir son plus implacable ennemi, et que ce défenseur de la foi aurait pour successeur un fils hérétique et persécuteur?

Le Schisme.

Caractère de la révolution religieuse en Angleterre.

C'EST, en effet, au règne du royal antagoniste de Luther que se rattache l'histoire de l'hérésie en Angleterre et de toutes les persécutions qui en ont été la suite. C'est à Henri VIII qu'il faut remonter pour comprendre et expliquer les phases diverses de l'erreur dans ce royaume, depuis l'origine du schisme sous ce prince jusqu'au fatal triomphe de l'anglicanisme sous sa fille Élisabeth. Seule, une passion criminelle suffit pour détruire, en quelques années, toutes les espérances que l'Église semblait pouvoir établir sur un prince si ferme dans sa foi, et pour faire succéder aux effusions de l'amour et du respect envers le Saint-Siège les colères et les violences de la plus implacable haine. Car tel a été le caractère distinctif de la révolution religieuse opérée en Angleterre ; et s'il est vrai qu'il n'est point de nation hérétique qui se soit moins éloignée du symbole de l'Église catholique, il l'est également que nulle n'a poussé plus loin son animosité contre elle. Ainsi l'enfant le plus aimé et le plus comblé des bénédictions de sa mère devait être celui qui lui déchirerait le sein avec le plus de fureur et d'opiniâtreté. La reconnaissance lui avait inspiré dans les siècles passés des actes de piété héroïques ; son ingratitude le poussera à tous les crimes qu'inspire la vengeance la plus dénaturée.

Schisme de Henri VIII.

Le premier de ses crimes fut le schisme, qui, à cette époque d'insubordination orgueilleuse, ouvrait la porte à toutes les erreurs de l'hérésie. Les faits le proclament hautement, et les historiens anglicans eux-mêmes sont unanimes à le reconnaître. « Si nous considérons, dit le docteur Burnet, évêque anglican de Salisbury, les grandes choses qui ont été faites par Henri VIII, nous devons reconnaître que ce fut une providence signalée de Dieu que l'élévation au trône d'un prince de son caractère, pour éclairer la voie à cette œuvre bénie qui s'ensuivit. Aussi puis-je très convenablement lui appliquer la spirituelle pensée d'un écrivain ingénieux, qui compare Luther à un postillon aux bottes cirées et aux habits couverts d'huile, lançant ses chevaux à travers tout et éclaboussant tout sur son passage. »

« Ce caractère convient mieux au roi Henri (sauf le respect dû à sa couronne), lequel, comme un postillon de la réforma-

tion, lui trace un chemin à travers toutes sortes de boues et d'ordures. Il abolit le pouvoir du pape, il supprima les monastères et déclara que l'Église d'Angleterre, avec l'autorité et le concours de son chef, le roi, pourrait examiner et réformer toutes les erreurs et corruptions, soit dans la doctrine, soit dans le culte. Mais, au milieu de tous ses changements, il semble que le monarque ne voulait qu'intimider la cour de Rome et contraindre le pape à se rendre à ses désirs. Dans son cœur, en effet, il resta toujours attaché à quelques-unes des opinions les plus extravagantes de cette Église, de telle sorte que, jusqu'à la fin de sa vie, il fut plus papiste que protestant (1). »

Thomas Cromwell et Cranmer.

Ainsi trompé par sa passion qui le poussa au schisme, Henri VIII le fut également par ses principaux conseillers. Eux, après lui, entraînèrent la nation dans l'hérésie, en dépit des rigueurs par lesquelles ce prince, aussi aveugle que criminel, voulait arrêter ses sujets devant l'abîme entr'ouvert sous leurs pas. Deux hommes surtout concoururent à cette œuvre impie, Thomas Cromwell et Thomas Cranmer. Le premier, fils d'un foulon des environs de Londres, soldat aventurier en Italie, boutiquier à Venise, puis attaché au service du cardinal Wolsey, ministre de Henri VIII, gagna la confiance du monarque par ses résolutions hardies et violentes contre la cour de Rome. Luthérien ou zwinglien de croyance, il dissimula habilement ses opinions et n'en afficha d'autres que celles qui pouvaient flatter les passions du maître. Tel est l'homme qui, après avoir reçu le titre inoui de vicaire-général du roi pour les choses spirituelles, siège dans les convocations du clergé, ou même s'y fait remplacer par un secrétaire, pour porter des ordonnances ecclésiastiques. A ses côtés paraît Cranmer, qui, deux fois marié déjà et luthérien de cœur, reçoit la consécration épiscopale et fait les serments prescrits par la liturgie romaine, après avoir protesté en secret et consommé dans son âme sacrilège le premier de ses nombreux parjures. Ces deux courtisans du pouvoir, qu'on pourrait appeler les mauvais génies de Henri VIII, poussent, durant de longues années, leur audacieuse dissimulation et leur servilité dégradante jusqu'aux dernières limites de l'infamie.

Que si l'on demande comment ces deux hommes, le premier détesté de la noblesse, le second suspect et même odieux

1. Burnet, *Hist. of Reform.* Préface.

à l'immense majorité du clergé, ont pu exercer une telle influence et devenir les arbitres de toutes choses en Angleterre, la raison s'en trouve dans la condition même de ces deux grands corps, qui avaient abandonné l'un et l'autre le véritable sentiment de leur dignité et de leurs droits avec celui de leurs devoirs.

Cupidité de la noblesse.

La noblesse, tombée de lassitude et d'épuisement aux pieds de Henri VIII après les guerres civiles des deux Roses, avait perdu tout à la fois son antique puissance et cette énergie qui l'avait si bien servie dans d'autres temps. L'amour du plaisir succédait aux fatigues des combats ; l'orgueil de la domination, après avoir fléchi devant la royauté victorieuse, se relevait plus opiniâtre et plus fier devant le clergé et le peuple ; et enfin la cupidité, que stimulaient encore des pertes énormes et récentes, faisait jeter un regard d'envie sur les biens de l'Église, si propres à les réparer. La noblesse, préparée à la spoliation et à la licence, était presque gagnée à l'apostasie.

Faiblesse de l'épiscopat.

Le clergé, affaibli dans sa discipline, avait également subi les funestes résultats de la lutte entre les maisons d'York et de Lancastre. Soit crainte, soit illusion ou séduction peut-être, l'épiscopat d'Angleterre donna sous le règne de Henri VIII le plus triste comme le plus humiliant spectacle. La défection fut générale ; et si l'on excepte le noble et courageux évêque de Rochester, pas un des évêques du royaume n'ouvrit la bouche pour protester contre de sacrilèges violences et répéter la parole évangélique du Précurseur au nouvel Hérode : *Non licet*, « il n'est pas permis. » Jean Fisher seul l'osa, et sa tête, comme celle de Jean-Baptiste, tomba sous le fer du bourreau. Ainsi, le sel de la terre s'était affadi dans l'Angleterre, et les flambeaux qui devaient éclairer cette nation étaient eux-mêmes enveloppés de ténèbres. Plus occupés de leurs intérêts que de ceux de JÉSUS-CHRIST, tous les premiers pasteurs abandonnèrent cette Église dont le Saint-Esprit leur avait confié le gouvernement, pour se faire les instruments des caprices d'un prince de la terre. Il faut l'avouer en gémissant, la faute de l'épiscopat fut immense, et rien ne peut en atténuer la gravité. Dès les premiers jours où la question du divorce de Henri VIII fut agitée, le clergé avait pu voir le fond de l'abîme où on voulait l'entraîner, et les actes par lesquels on attaqua aussitôt sa hiérarchie sacrée et ses inaliénables droits, devaient lui faire pressentir les coups plus rudes qui lui seraient portés dans la suite.

Les avides courtisans qui environnaient le monarque anglais n'ignoraient pas quels avaient été dans d'autres pays les procédés de l'hérésie. Le pillage des monastères et des eglises leur offrait à tous des dépouilles non moins riches que celles qui étaient devenues la proie des seigneurs allemands. Ils savaient bien qu'en poussant Henri VIII à des mesures injustes, auxquelles ses prodigalités autant que ses passions l'avaient préparé, et qu'embrasserait avidement la haine mortelle qu'il avait vouée à Rome, ils seraient eux-mêmes après lui, et plus que lui peut-être, les favorisés dans cette œuvre de spoliation. Aussi, dès ce moment, de perfides conseils, habilement dissimulés sous les plus spécieux prétextes, commencèrent à retentir autour du trône. La chambre des Lords écouta formuler dans son enceinte la proposition de réformer l'Église ; mais, ainsi que le fit remarquer aussitôt l'évêque de Rochester, sous ce zèle prétendu qu'on affectait pour le bien de la religion, il y avait pour craindre qu'on ne s'inquiétât beaucoup moins de son bien que de ses biens (1). Déjà il semblait que l'on pouvait tout oser contre un clergé sans vertu et sans énergie, tremblant aux pieds d'un despote. Un nouvel artifice, auquel Henri VIII lui-même n'eût peut-être jamais songé, lui fut suggéré par Thomas Cromwell, qui, mieux que tout autre, savait quelles passions il fallait flatter ou irriter pour entretenir le courroux du prince contre ceux qu'on voulait perdre. Ce ministre audacieux imagina donc de placer tout le clergé du royaume sous le coup d'une accusation de trahison, la plus incroyable qu'il soit possible d'inventer.

On sait que le cardinal Wolsey, ministre de Henry VIII, avait exercé avant sa disgrâce les fonctions de légat du pape en Angleterre. Le monarque avait reconnu ce titre : lui-même avait donné au prélat une autorisation spéciale sous le grand sceau de l'État. Tout-à-coup on se rappelle que ce titre est en opposition avec un statut, passé quelques siècles auparavant sous le roi Richard II, et, comme tant d'autres, tombé dans l'oubli. Cromwell se récrie, s'alarme et représente vivement tout ce qu'il y avait de grave dans cet acte, que, de concert avec le roi, il est convenu d'incriminer. Henri VIII, pour tout le reste si fier et si absolu, feignit de se montrer scrupuleux cette fois. Il ne rougit pas de paraître reculer devant un statut sans vigueur, qu'il avait le premier violé et fait violer par

1. Tytier cité par Audin dans sa vie de Henri VIII, t. II, p. 27.

tous les ecclésiastiques de son royaume. Cette ruse entrait dans le plan qu'il avait formé avec son vicaire-général, et ce ne fut que par des sommes considérables que le clergé d'Angleterre, devenu coupable de trahison sans s'en douter, put se soustraire au châtiment. La violence royale descendait à l'escroquerie : elle allait pousser jusqu'au sacrilège.

En effet, non content de cet argent qu'il réclame et qu'on s'empresse de lui présenter, Henri déclare qu'il ne consentira à le recevoir que quand la convocation du clergé (1) aura elle-même consenti à le reconnaître pour le protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre. Une seule voix encore, dans cette assemblée dominée par la terreur, eut le courage de s'élever contre une proposition aussi monstrueuse ; ce fut celle de Tunstal, évêque de Durham. « Si la clause exigée, dit-il, tend à prouver que le roi est le chef du temporel, elle est inutile ; car, tous tant que nous sommes ici, nous reconnaissons ce pouvoir ; si du monarque elle veut faire un pontife, elle est contraire à la doctrine de l'Église, et nous vous sommons de flétrir cette violence faite à nos sacrés enseignements (2). » Ces sages et énergiques paroles tombèrent à terre. Le clergé trembla et céda, et la mesure de sa faiblesse devint celle de la servitude à laquelle on le réduisit.

L'abîme se creusait de plus en plus sous les yeux épouvantés des catholiques, qu'abandonnaient lâchement leurs premiers pasteurs. Une sorte de vertige avait frappé tous les esprits, et chacun considérait, dans une stupéfaction muette, les entreprises de jour en jour plus hardies du roi contre le Siège Apostolique. Henri VIII fait porter une loi qui interdit les appels à Rome ; il défend au clergé de se réunir en convocation sans sa permission ; de décider quoi que ce soit, même dans les matières purement spirituelles, qu'il n'ait approuvé lui-même. Il ordonne que chaque dimanche, à la croix de saint Paul, un prélat enseignera au peuple que le pape n'a aucun titre pour étendre son pouvoir au-delà de son diocèse de Rome. En même temps, l'université de Cambridge déclare solennellement qu'elle cesse de reconnaître l'autorité du Pon-

1. On appelle *convocation* la réunion des principaux membres du clergé supérieur et inférieur des deux provinces ecclésiastiques de Cantorbéry et d'York. Elle avait lieu d'ordinaire à la même époque que celle des deux chambres du parlement.

2. Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 36.

tife romain, et celle d'Oxford, malgré ses répugnances et bien que quarante seulement de ses membres parussent partager les sentiments du roi, formule une semblable protestation. Le despotisme de Henri ne trouve plus d'obstacles ou écrase impitoyablement tout ce qu'il rencontre. Ses passions l'ont tellement aveuglé et endurci, qu'il ne sait respecter ni le loyal dévouement de Thomas Morus, ni la vertu et les cheveux blancs du vénérable Jean Fisher. Une nouvelle ruse de Cromwell fera bientôt tomber ces deux victimes sous les coups de la vengeance royale, quand le monarque aura publiquement et légalement usurpé cette sacrilège suprématie qu'il exige et qu'on n'ose lui refuser.

Consommation du schisme.

C'est au mois de novembre 1534 que l'acte impie passe au parlement ; on y lit ces paroles: « Bien que Sa Majesté royale soit justement et légitimement chef suprême de l'église d'Angleterre, comme elle doit l'être, et qu'elle soit reconnue comme telle par le clergé de ce royaume dans ses convocations ; cependant, afin de corroborer et confirmer cette croyance pour l'accroissement de la religion du Christ en ce royaume, pour la répression et extirpation de toutes les erreurs, hérésies et autres énormités et abus qui pourraient y avoir existé, qu'il soit établi par l'autorité de ce présent parlement que le roi, notre souverain seigneur, ses héritiers et successeurs les rois de ce royaume, seront tenus, acceptés et réputés le seul chef suprême sur terre de l'église d'Angleterre appelée l'église anglicane, et qu'ils auront et possèderont, annexés et unis à la couronne impériale de ce royaume, ce titre et cette dénomination, aussi bien que tous les honneurs, dignités, immunités, avantages et commodités revenant et appartenant à ladite qualité de Chef suprême de cette Église. De plus, que notre dit souverain seigneur, ses héritiers et successeurs les rois de ce royaume, auront plein pouvoir et autorité de visiter, reprendre, redresser, réformer, ordonner, corriger, restreindre et amender, etc. (1) ».

Le schisme était consommé. Le parlement, usurpant une autorité aussi illégitime et aussi monstrueuse que l'était la prétention royale, accordait à Henri VIII et à ses successeurs au trône d'Angleterre la suprématie spirituelle sur toutes les affaires religieuses. Depuis ce jour, dit Blackstone dans ses Commentaires sur les lois du royaume, « le clergé de l'église

1. Stat. 26, Henri VIII, cap. 13. *The act of supremacy.*

d'Angleterre considère le roi comme son chef (*head*), le parlement comme son législateur (*lawgiver*), et ne s'enorgueillit de rien avec plus de raison que d'être composé de véritables membres de l'église établie par la loi (1). » Ainsi cette église, entraînée par la violence et par sa propre faiblesse, se retranchait elle-même de la grande famille catholique, et, s'attachant contre sa nature à un chef temporel et civil, se condamnait par le fait à l'isolement, à la dégradation et à la servitude. Et comme si Dieu eût voulu montrer à l'univers, dès les premiers temps, toute l'iniquité et la folie de l'usurpation royale, il permettra que cette suprématie spirituelle, arrachée d'abord par un tyran, aille reposer ensuite sur la tête d'un enfant de neuf ans, puis sur celle d'une *femme*. Mais n'anticipons pas sur les années et donnons encore quelques développements à ce fait capital dans l'histoire religieuse d'Angleterre.

Les évêques reconnaissent Henri VIII comme chef suprême de l'église d'Angleterre.

Sur un ordre du monarque, que Cromwell communique aux membres de la convocation, tout se prépare pour la reconnaissance officielle du nouveau titre donné au roi par le parlement. Tous les évêques du royaume, (le vénérable Fisher était déjà emprisonné,) déclarent unanimement qu'ils reconnaissent Henri VIII pour le chef suprême de l'église d'Angleterre, et qu'ils ne possèdent plus d'autre juridiction légitime que celle qu'il plaira au monarque de leur accorder. Les uns après les autres, et Cranmer à leur tête, ils viennent solliciter humblement de sa faveur une nouvelle commission pour l'exercice des fonctions de leur sacré ministère. C'est un évêque anglican lui-même, Burnet, de Salisbury, qui donne la substance de cet acte comme pour enlever jusqu'au moindre soupçon sur son authenticité et son exactitude. En voici la teneur : « Puisque toute juridiction, soit ecclésiastique, soit civile, découle du roi comme chef suprême, et qu'il est le fondement de tout pouvoir, il suit que ceux qui l'exercent par la faveur du roi, doivent reconnaître avec un sentiment de gratitude qu'ils ne le tiennent que de sa bonté, et protester qu'ils le cèderont aussitôt qu'il lui plaira de le redemander. Et bien que le roi ait constitué lord Cromwell son vice-gérant ou lieutenant dans les affaires ecclésiastiques, cependant, comme celui-ci ne pourrait examiner toutes ces choses, le roi, à la demande de N....

1. *Blackstone's* Comment. Book IV, ch. VIII, p. 104. The clergy at her persuasion.... look up to the king as their head, to the parliament as their lawgiver, and pride themselves in nothing more justly than in being true members of this church, emphatically by law established.

(ici se trouvait le nom de l'évêque postulant), lui donne le pouvoir de rester sur son propre siège, pour ordonner telles personnes qu'il jugera dignes, leur donner l'institution et exercer les autres fonctions de l'autorité épiscopale, pour lesquelles il est dûment commissionné, et cela autant seulement que durera le bon plaisir du roi (1). » Jamais nation catholique n'avait été témoin d'un spectacle plus lamentable et plus humiliant ! La malheureuse Angleterre voyait tous ses évêques renoncer à leur mission céleste et divine pour ne plus se reconnaître que les mandataires salariés d'un prince de la terre. Cette acceptation d'une constitution antichrétienne, et sans exemple dans l'histoire, ne s'explique que par le plus profond oubli de toutes les lois ecclésiastiques ou par la plus insigne de toutes les lâchetés. « Car enfin (et c'est encore un protestant anglais qui nous prête cet argument), si le roi est la source de toute juridiction ecclésiastique, quelle qu'elle soit ; si son vice-gérant laïque peut légitimement prendre la place de tous les évêques d'Angleterre, en suppposant qu'il en eût le loisir et qu'il fût capable de le faire en personne ; si les évêques, dans l'accomplissement de leur charge, ne sont que les représentants du roi, révocables à son bon plaisir ; si toutes ces affirmations sont justes, ainsi que le déclare la commission, il est donc indubitable que la hiérarchie ne peut avoir de juridiction assignée dans le Nouveau Testament, ni aucune autorité dérivée de notre Sauveur. Le pouvoir des clefs doit donc résider dans le magistrat civil ; et s'il en est ainsi, quel droit indépendant peuvent avoir les évêques pour l'exercice de leur charge ? Comment peuvent-ils réclamer une mission donnée par JÉSUS-CHRIST ? Ou bien, quel prétexte peuvent-ils apporter pour admettre dans la communion de l'Église ou pour en exclure ? Et si leurs prétentions à gouverner l'Église doivent tomber si bas, ce pouvoir qui, d'après les lettres-patentes, leur est donné dans la sainte Écriture, doit être d'une bien faible considération (2). » Pas une de ces absurdités, que relève le protestant Collier, ne put faire impression sur les évêques d'Angleterre : tous, excepté Jean Fisher, trahirent la cause de Dieu et de son Église, qu'ils livrèrent comme une esclave aux caprices despotiques de Henri VIII. La justice de Dieu les condamna, pour premier châtiment de leur prévarication, à être les témoins des cruautés par les-

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. I, p. 267.
2. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, part. II, p. 170, 218.

quelles le nouveau chef de l'église d'Angleterre allait sanctionner sa suprématie. Car, malgré la défection du haut clergé séculier, il y eut dans les monastères de généreuses et héroïques résistances, et il fallut répandre des flots de sang pour contraindre les religieux de différents ordres à renoncer à l'obéissance due au Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Trois prieurs des Chartreux de Londres paraissent les premiers devant le tribunal. Tout leur crime est de ne point reconnaître au roi le titre de chef suprême de l'église d'Angleterre qu'il s'arroge. Les jurés se refusent à condamner ces victimes ; mais Cromwell s'irrite, menace et déclare qu'il fera lui-même condamner comme traîtres ceux qui refuseront de porter une sentence de mort (1). Cette sentence est prononcée et exécutée presque aussitôt sous les yeux du peuple épouvanté.

Crimes et excès de Henri VIII.

Henri VIII, poussé en quelque sorte par les furies du crime, continue de frapper, et cette fois ses coups tombent sur deux têtes devant lesquelles s'inclinait avec respect tout ce qu'il y avait de juste, d'honnête et de religieux en Angleterre et dans l'Europe entière. Jean Fisher et Thomas Morus, malgré toutes les tentatives de la séduction et de la crainte, restent inébranlables dans leur foi et refusent de reconnaître à ce prince, qu'ils ont fidèlement servi de longues années, une autorité qu'il arrache au successeur du prince des Apôtres. Le vieil évêque en appelle au livre qui a mérité à Henri VIII le titre de *Défenseur de la foi* ; l'ancien chancelier en appelle, du parlement anglais incompétent dans les questions religieuses, au parlement de l'Église catholique tout entière. Tous deux écoutent sans s'émouvoir leur arrêt de mort, et, le front rayonnant de joie, marchent à l'échafaud en priant Dieu pour l'Angleterre et son malheureux roi.

Ce sang si pur, qui coule sous la hache du bourreau, semble endurcir encore davantage l'âme voluptueuse et féroce de Henri VIII, et la rendre plus insensible aux châtiments par lesquels Dieu le rappelle à lui. Sa légitime épouse, la vertueuse Catherine d'Aragon, qu'il a si longtemps abreuvée d'amertumes, expire dans le plus cruel abandon. Henri ne daigna pas même exécuter une seule de ses dernières volontés. Anne

1. Salmon, *Modern. Hist.*, vol. XIX, p. 181. « Il semble, dit Lingard, que l'on ait admis en principe, pendant tout ce règne, que dès que la couronne mettait un individu en jugement, il importait peu par quel moyen on le trouverait coupable. » *Hist. d'Angleterre, règne de Henri VIII.*

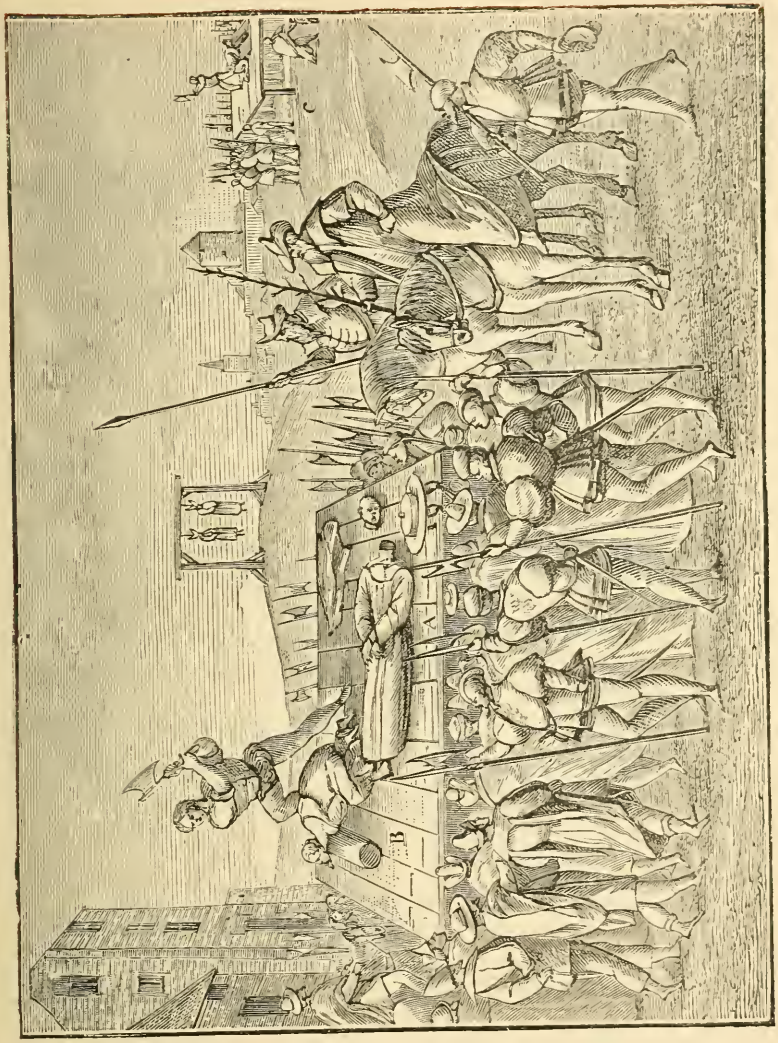

EXÉCUTION (A) de Messire JEAN FISCHER, Évêque de Rochester, inscrit peu auparavant, pour sa grande piété, au très éminent Collège des Cardinaux ; (B) du Seigneur THOMAS MORUS, Chevalier, et peu auparavant Chancelier du royaume ; (C) de la Comtesse DE SALISBURY, mère du Cardinal Polus, d'après une gravure de 1587.

Boleyn, qui, à la nouvelle de cette mort, s'est écriée avec transport : « Enfin je suis Reine ! » est bientôt arrêtée, jugée et condamnée ; et sa tête, sur laquelle pèsent les plus flétrissantes accusations, tombe sous la hache du bourreau. Le lendemain de cette exécution, Henri épouse Jeanne Seymour, qu'une mort précipitée lui enlève seize mois plus tard. Cependant des insurrections formidables éclatent dans les comtés du nord : les révoltés, donnant à leur entreprise le nom de *Pèlerinage de grâces*, grossissent rapidement leur nombre et tous ensemble marchent sur la capitale. L'alarme règne au palais ; mais des promesses trompeuses dissipent peu à peu tous les rassemblements armés, et des exécutions en masse révèlent bientôt aux nations catholiques que Henri en est venu à fouler aux pieds sans pudeur les lois sacrées de l'honneur comme les droits les plus inviolables de la conscience et de la religion.

Pillage des abbayes.

Dans ce moment même, le monarque anglais songeait à satisfaire une passion qui ne le tourmentait pas moins que celle dont il était depuis longtemps l'esclave. Il y avait déjà deux ans que, sur une menace d'abattre quelques têtes dans son parlement, il avait obtenu la dissolution de tous les petits couvents du royaume. Les grandes abbayes, au dire des visiteurs royaux, étaient exemptes des abus qu'on rencontrait dans ces communautés moins puissantes. Mais maintenant que ces premières dépouilles ont été dissipées, et que la cupidité des courtisans enrichis par le sacrilège a éveillé d'autres cupidités moins heureuses, on se décide à attaquer les monastères eux-mêmes naguère si réguliers. Henri toutefois paraît avoir éprouvé un sentiment de honte devant ce témoignage manifeste de mauvaise foi et ce nouveau larcin. Aussi « eut-il recours à l'instrument ordinaire de son pouvoir : le parlement. Dans le but de préparer les esprits aux innovations qu'il méditait, on publia le rapport des visiteurs royaux, et on s'efforça d'exciter dans la nation une horreur générale contre des institutions qui avaient été pour les ancêtres l'objet de la plus profonde vénération (1). » C'est alors que des bandes innombrables d'hommes sans aveu se jettent sur les opulentes abbayes du royaume et y enlèvent, au nom du gouvernement, tout ce qui tombe sous leurs mains. Les tombeaux du grand

1. Hume, *Hist. of England*, t. IV, p. 444.

Alfred et de saint Augustin ne sont pas même épargnés. La châsse de saint Thomas Becket, avec son trésor, passe dans les coffres du monarque, et l'archevêque-martyr, par la plus monstrueuse procédure si elle n'était la plus ridicule, est cité à comparaître au tribunal de Henri pour rendre compte de ses attentats contre la royauté.

Cruelles rigueurs du roi schismatique contre les hérétiques.

Au milieu de ces excès de la passion en délire, l'hérésie impatiente cherche de toutes parts à pénétrer dans le royaume. Henri VIII, au nom de sa suprématie spirituelle, la poursuit avec une impitoyable rigueur. Il commande, et le bill du sang ou des six articles est adopté par le parlement. Aussitôt des bûchers s'allument en divers lieux pour brûler les hérétiques et arrêter la propagation de leurs erreurs. Cranmer se distingue entre tous, au milieu de ces violences, par sa froide cruauté et son hypocrisie. Luthérien dans le cœur, il discute contre des luthériens en présence du roi, et signe, sans honte comme sans remords, l'arrêt de leur condamnation. Cet homme ne recule devant aucune infamie, dès qu'elle lui paraît répondre au désir du maître, et sa main souscrit sans trembler le warrant qui condamne à mort Thomas Cromwell lui-même, son principal complice, appelé justement comme lui une colonne de la réforme en Angleterre. La justice de Dieu commençait à frapper les grands coupables qui avaient entraîné la nation sur les bords de l'abîme où elle se débattait péniblement.

En effet, malgré le statut du sang, malgré les tortures et les bûchers, l'hérésie toujours plus audacieuse faisait retentir sa voix dans tous les comtés. Ces accents réveillent l'âme abrutie du monarque voluptueux, et sa colère, impuissante devant ces erreurs qui débordent comme un torrent sur son royaume, le jette dans une sorte de frénésie. Transporté une dernière fois dans le parlement, Henri VIII y exhale les plaintes les plus amères : « C'est la faute du clergé, s'écrie-t-il, si l'Angleterre est déchirée par des dissensions intestines. Au lieu de prêcher la parole de Dieu, ils passent le temps à se railler les uns les autres, et les laïques, témoins de ces querelles, s'amusent à censurer leurs évêques, leurs prêtres et leurs prédicateurs. Quel remède à ces désordres de l'intelligence ? Si vous apprenez que quelqu'un annonce une parole de mensonge, venez et dénoncez le novateur aux membres de notre conseil ; venez le dénoncer à nous qui avons reçu de Dieu l'autorité de diriger les consciences, et gardez-vous bien de vous cons-

tituer juges de vos opinions fantastiques et de vos vains systèmes. On vous a permis de lire la parole de Dieu dans la langue que vous parlez, mais c'est pour éclairer votre foi, pour former celle de vos enfants, et non pour disputer et faire de l'Écriture un thème d'injures contre vos prêtres et vos prédicateurs. Mon cœur est affligé quand je vois cette parole de Dieu, joyau précieux, discutée, chansonnée dans les cabarets à bière et dans les tavernes. En vérité, jamais la charité n'a été plus faible parmi vous ; jamais les bonnes et saintes mœurs n'ont été plus rares ; jamais Dieu lui-même n'a été plus mal servi (1). » Et Henri, après avoir exhalé ces plaintes dans le parlement, continuait ses impuissantes rigueurs contre des ennemis que son trépas va faire triompher. Excités et soutenus en secret par Cranmer lui-même, et par les Seymours, qui attendent avec une impatience à peine dissimulée le trépas du roi pour gouverner le royaume de son fils, leur neveu, les hérétiques se montrent de jour en jour plus hardis dans leurs invectives et leurs attaques. Le despote est exaspéré, et après avoir fait trancher la tête à sa cinquième femme pour adultère, peu s'en faut qu'il ne condamne au même supplice la sixième, Catherine Parr, qu'il soupçonne d'opinions luthériennes. Mais la mort vint enfin mettre un terme aux turpitudes et aux atrocités de ce règne lamentable. « Henri VIII descendit au tombeau, couvert du sang de deux épouses, d'un cardinal, de douze ducs, marquis, comtes ou fils de comtes, de dix-huit barons ou chevaliers, de soixante-dix-sept abbés, prieurs, moines ou prêtres, et d'une multitude d'individus de moindre rang et de diverses croyances religieuses (2). » Homme monstrueux, en qui s'étaient comme « réunis tous les vices inhérents à la nature humaine : violence, cruauté, profusion, rapacité, injustice, obstination, arrogance, bigotisme, présomption et caprice (3). » Que si à ces vices avoués franchement par des anglais et des protestants eux-mêmes on ajoute sa colère, et son hypocrisie, et ses vengeances, et ses débauches sans frein, il sera bien permis de demander avec un anglican aussi docte que modéré : « Comment on pourrait regarder Henri VIII comme un prince glorieux ; comment on pourrait dire

1. Audin, *Histoire de Henri VIII*, t. II, ch. XXIV.
2. Lord Herbert, *Life of Henry the eigth*.
3. Hume, *History of England*, vol. V, p. 55.

qu'il a été un instrument pour opérer la réformation. (1) » Une bouche le dira bientôt cependant ; mais cette bouche est celle de Cranmer, dont l'éloge deviendra pour la mémoire de Henri VIII une nouvelle flétrissure.

1. Salomon, *Modern History*, vol. XIX, p. 278. « How can we look upon him an a glorious prince ? How can we say he was a proper instrument to effect a reformation ?.... »

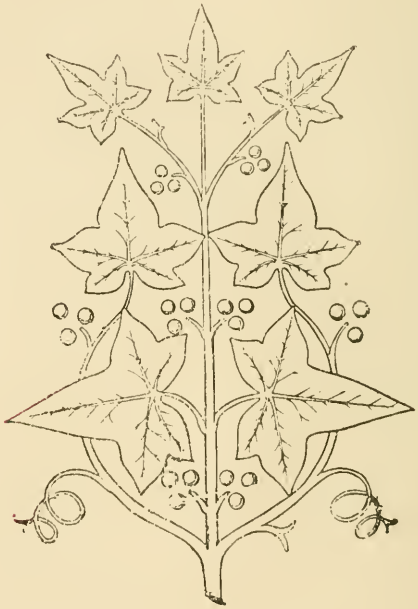

L'Hérésie.

Avènement d'Édouard VI.

COMME tous les tyrans couronnés, Henri VIII avait vu une foule d'adulateurs ambitionner pendant sa vie le honteux honneur d'accomplir ses ordres les plus injustes. Mais autant leur obséquieuse servilité avait été jusqu'alors empressée de lui obéir, autant leur égoïsme les rendit prompts à violer ses dernières volontés; premier châtiment du despotisme! Le jour même (31 janvier 1546) où le jeune Édouard VI, âgé de neuf ans et quatre mois, était proclamé roi d'Angleterre à la Tour de Londres, les exécuteurs testamentaires, qui venaient de prêter à Henri VIII le serment « de faire tous leurs efforts pour assurer et effectuer l'exécution de son testament, » en transgressaient la disposition principale, et accordaient au comte de Hereford, oncle du jeune monarque, une autorité prépondérante et supérieure dans le conseil. Au titre de duc de Somerset qu'ils lui donnent ils ajoutent ceux de protecteur du royaume et de gardien de la personne du roi. Somerset, zwinglien déclaré et confident de Cranmer, avait préparé secrètement cette intrigue, dans laquelle étaient entrés tous ceux qui partageaient ses idées novatrices, ou qui espéraient être bientôt associés aux spoliations qu'on méditait. Ainsi, dès son début, le nouveau règne s'annonça sans pudeur avec ce caractère de fourberie et de rapacité qui le distingue. Un enfant sur le trône; à ses côtés un précepteur calviniste ; Cranmer sur le siège métropolitain de Cantorbéry et le duc de Somerset au pouvoir ; autour d'eux des courtisans sans foi et sans mœurs, aussi avides de voluptés que de titres, et prêts à défendre aujourd'hui, pour obtenir la faveur d'Édouard VI, l'hérésie qu'ils poursuivaient naguère à outrance pour conserver celle de Henri, son père. Époque honteuse et vénale, où tous les sentiments nobles et généreux semblaient avoir abandonné une partie de la nation anglaise !

Cranmer et les réformateurs

Le cadavre de Henri VIII n'était pas encore déposé dans les caveaux de Windsor que déjà tout était changé dans l'ordre établi par son testament. Somerset distribuait à ses créatures et à ceux qu'il voulait attacher à sa fortune les titres, les charges honorifiques et les biens des églises. Toutes les passions semblaient conjurées pour pousser la noblesse et une partie du clergé vers une apostasie religieuse, déjà fatalement préparée par les faiblesses et les crimes du règne précédent.

Thomas Cranmer, cette fois encore, devait diriger l'attaque contre l'Église et en donner le signal. Aussi dissimulé que lâche, l'indigne métropolitain, qui avait tremblé si longtemps sous le regard de Henri VIII, relève fièrement la tête devant son fils enfant, pour continuer à travers mille contradictions toute une vie de bassesse et d'hypocrisie. On se lasserait à énumérer les parjures de cet homme, qui se faisait comme un jeu des droits les plus sacrés de la conscience. A l'entendre, Henri VIII a été « un fidèle et véritable ministre de Dieu. C'est Dieu qui lui a donné la connaissance de sa doctrine, le plus ardent amour pour procurer sa gloire et détruire toutes les superstitions et sectes pharisaïques inventées par l'Antechrist, pour relever la vraie parole de Dieu, la gloire de son nom très béni, comme il en donna autrefois la volonté aux très nobles et très illustres princes Josaphat, Josias et Ézéchias (1). » Or, c'est l'œuvre de ce roi, qui a si bien mérité de la religion, que Cranmer et ses complices vont détruire, sans en conserver autre chose que la suprématie sacrilège qui prépara tant de maux ; c'est l'hérésie que Henri, « fidèle et véritable ministre de Dieu, » a poursuivi jusqu'à sa mort avec Cranmer, que Cranmer va maintenant établir dans tout le royaume.

Le jour même du sacre, Cranmer laisse percer ses projets d'innovation et de réforme en présence du duc de Somers et et de ses partisans. Rompant avec toutes les formalités anciennes et les usages séculaires de la nation, le primat, « au lieu d'un sermon, fait un discours dont voici la substance. En premier lieu il déclare que le droit du roi pour gouverner ne dépend pas de quelque engagement pris à son couronnement ; que sa couronne, lui étant donnée par le Dieu tout-puissant, ne pouvait, pour faute commise dans l'administration, être confisquée soit par l'église, soit par l'état... Puis le prélat suggère au roi, (n'oublions pas qu'il s'adresse à un enfant de neuf ans et quatre mois,) qu'étant le lieutenant de Dieu et le vicaire du Christ dans ses états, il est obligé de suivre l'exemple de Josias, de prendre soin que le culte de Dieu soit bien réglé, d'extirper l'idolâtrie, de rejeter les images, de s'affranchir de la tyrannie de l'évêque de Rome, etc. (2). » Ainsi Cranmer livrait aux caprices d'un enfant et aux cupidités d'un courtisan corrompu cette église d'Angleterre dont, en sa qua-

1. Homélies, 3e partie du Sermon des bonnes Œuvres.
2. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, book III, p. 220.

lité de primat du royaume, il devait se montrer le plus inébranlable défenseur. Et ce nous est un témoignage nouveau que « la couronne seule, ainsi que le dit le Dr Neal lui-même, fut investie du pouvoir et du droit de réformer l'église d'Angleterre... Cette réforme fut commencée et continuée par le roi, assisté de l'archevêque Cranmer et d'un petit nombre de théologiens choisis. Les membres du clergé réunis en convocation ne l'introduisirent qu'en tant qu'ils furent dirigés et intimidés par leurs supérieurs ; et ils n'y consentirent point jusqu'à ce qu'on les eût formés selon les desseins de la cour (1) ».

Leur véritable mobile.

C'est donc de la cour que venait l'impulsion première ; c'est pareillement à la cour que le zèle pour la réforme se signala avec le plus d'ardeur. Or, ce zèle, comme le remarque Hume lui-même, n'avait pas sa source dans l'amour de la vertu, mais dans l'esprit de rapine. Aussi la cupidité se produisit-elle de prime abord avec une sorte de frénésie. Écoutons l'historiographe avoué de la réformation en Angleterre. Après avoir parlé des tentatives faites « par quelques pieux évêques et autres personnages savants et religieux du clergé inférieur, qu'on admit, à cause de leur conscience et de leur jugement, » à prononcer dans cette affaire, « tous ensemble, dit Heylin, la réglèrent selon la parole de Dieu, la pratique des premiers temps, l'opinion générale et le consentement des anciens docteurs ecclésiastiques ; mais non sans jeter un regard sur telles églises étrangères, qui semblaient avoir plus de conformité avec les règles anciennes (2). » Ces pieux évêques, ces personnages savants et religieux, sont les mêmes qui ont proclamé la suprématie spirituelle de Henri VIII et combattu avec lui l'hérésie. Quant au symbole anglican qu'ils rédigent, les variations qu'ils lui feront subir, les contradictions manifestes qu'on y reconnaîtra, montrent suffisamment ce qu'il faut penser des assertions fastueuses du docteur. Poursuivons sa narration. « L'œuvre, dit-il, fut avancée avec un zèle et une ardeur égale, mais non avec une égale intégrité et candeur chrétienne, par quelques hommes influents à la cour. Ceux-ci, sous prétexte de repousser certaines corruptions qui restaient encore dans l'Église, tournèrent leurs regards vers les châsses et les tableaux, objets cependant encore conservés dans les églises luthériennes, et ils cherchèrent à augmenter leur propre fortune

1. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. I, ch. II.
2. D. Peter Heylin, *History of Reformation*, Préface.

avec les terres de fondation. Tous ces biens, ils se les distribuèrent sacrilègement entre eux, sans admettre à ce partage le pauvre monarque, bien qu'on déclarât ouvertement qu'on n'avait d'autre intention, dans cette spoliation des châsses et des tableaux, que de remplir les coffres du roi et d'augmenter ses revenus par l'expropriation des autres biens (1). » L'accusation de Heylin est aussi grave qu'elle est générale, et peut-être que le vague de son expression pourrait laisser dans quelques esprits des soupçons d'exagération. Mais ici les dépositions sont unanimes ; et, à part les ravisseurs, qui ne rougirent pas plus de leurs dénégations effrontées que de leurs vols, tous élevèrent la voix pour flétrir et condamner ces hideuses saturnales de la réforme anglicane. Suivons un moment quelques-uns de ces courtisans rapaces, et, avant tous les autres, l'ami et le confident de Cranmer, le duc de Somerset, qui donna le signal du pillage et s'en attribua la meilleure part.

Somerset veut se construire un palais. Sur le champ, pour préparer l'emplacement de son opulente demeure et se procurer des matériaux, il fait renverser trois maisons épiscopales, deux églises, une chapelle, un cloître et une maison destinée à recevoir les corps pour la sépulture. Les tombeaux sont ouverts, et, sous les yeux d'une population consternée, des ossements sont retirés avec une sacrilège indécence du lieu où ils reposaient depuis de longues années, et transportés à charges pleines sur des tombereaux jusqu'à Bloomsbury. Peu satisfait encore, le protecteur voulait renverser l'église de Sainte-Marguerite ; mais il fut contraint de céder devant les colères menaçantes des habitants du quartier, qui repoussent et maltraitent les ouvriers envoyés pour l'abattre. Il n'y a pas jusqu'à la magnifique église de Westminster qui n'ait failli tomber sous le marteau démolisseur. Sa proximité de la cathédrale de Londres faisait penser au duc de Somerset qu'elle n'était pas d'une grande nécessité. D'ailleurs les revenus de cette basilique étaient considérables, ses bâtiments grands et magnifiques, et leur démolition devait fournir les plus précieux matériaux. Heureusement l'indignation publique protesta contre cet acte de vandalisme et le protecteur céda. Toutefois, afin d'assouvir son insatiable avidité et celle de son frère, Thomas Seymour, il fallut leur abandonner la vieille abbaye et près de trente manoirs qui lui appartenaient (2). C'est alors que l'on vit avec

1. Peter Heylin, *History of Reformation*, préface.
2. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 123.

horreur des chevaux abreuvés dans la pierre et le marbre des tombeaux ; alors que les débris des églises renversées vinrent décorer les palais des plus puissants seigneurs du royaume. « Jamais,» au témoignage des anglicans eux-mêmes, « jamais, dans aucune contrée chrétienne, il n'y avait eu une semblable dévastation (1). » Un long cri de douleur s'échappe de tous les cœurs honnêtes à la vue de ces ruines amoncelées. « Qui peut se souvenir sans tristesse et sans indignation, s'écrie le Dr Southey, de tant de monuments magnifiques qui ont été renversés dans cette tumultueuse destruction ? Malmersbury, Battle, Waltham, Malvern, Lantony, Rivaux, Fontains, Whalley, Kirkstall et tant d'autres églises, les plus nobles travaux de l'architecture et les plus vénérables monuments des temps anciens, chacun en particulier la bénédiction des pays environnants et tous ensemble la gloire du royaume ! Glastonbury, le plus respectable de tous ces édifices, encore moins par son incontestable antiquité que par les faits qui se rattachent à son histoire ; Glastonbury qui, pour la beauté et la perfection de son architecture, était égalée par peu d'abbayes, n'était surpassée par aucune ; Glastonbury, après que Somerset l'a dépouillée et ruinée, est changée en une manufacture où des tisserands français et wallons, réfugiés pour la plupart, doivent exercer leur métier (2) ! »

Servitude du clergé schismatique.

Au moment où l'hérésie, encore à sa naissance, se livre à ces excès, où sont les évêques qui naguère ont vendu lâchement leurs droits divins et leur conscience à un roi despote et corrompu ? Quelles sont leurs protestations contre ces attentats qui s'accomplissent autour d'eux ? Quels actes opposent-ils à ce débordement des mauvaises passions conjurées ? Que font-ils ? Ils livrent eux-mêmes une partie des biens de leurs églises pour en conserver un faible reste avec leur siège déshonoré. Voisy, évêque d'Exeter, aliène quatorze des meilleurs manoirs de son évêché, et grève ses autres biens par des pensions et des baux à longs termes pour imposer silence à d'avides accusateurs. Kittchen de Llandaff, Salcot de Salisbury, Sampson de Lichfield, afin de détourner le mauvais vouloir de la cour, qui les trouve tièdes dans l'œuvre de la réforme, abandonnent également une portion des biens de leurs églises. La seule cathédrale de Lichfield fournit à lord Guillaume Paget les ressources suffisantes pour se créer une

1. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, book IV, p. 249.
2. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 121.

baronie. La rapacité des grands n'a d'égale que la lâcheté des prélats, qui continuent de courber honteusement la tête devant le nouveau tyran de l'Angleterre. Qu'attendre, en présence de Somerset, des anciens esclaves de Henri VIII, si ce n'est des bassesses et des infamies ? La plus humiliante ne s'était pas encore produite : Cranmer va l'étaler au grand jour.

Il n'y avait que peu de temps encore qu'Édouard était monté sur le trône, quand le métropolitain sollicita une nouvelle commission pour l'exercice de ses fonctions. Sa juridiction archiépiscopale et métropolitaine ayant expiré avec Henri VIII, qui la lui avait accordée, c'était à ses yeux une nécessité absolue d'obtenir de son successeur de nouveaux pouvoirs. Cranmer, il faut l'avouer, n'était ici que simplement conséquent avec lui-même, puisque, comme il l'a déjà déclaré, toute juridiction, soit ecclésiastique, soit civile, découle du roi comme chef suprême de l'Église, et que le prince est le fondement de tout pouvoir spirituel ou temporel. La leçon fut comprise, et Édouard VI, avec le concours des courtisans et des novateurs qui l'obsédaient, saura comme son père user de sa prétendue suprématie pour continuer l'œuvre de réforme et de spoliation.

Spoliations et rapines.

Alors en effet, comme le marque le livre du conseil, furent expédiés des ordres pour purger la bibliothèque de Westminster. Les commissaires chargés de cette opération avaient à en retirer tous les livres de superstition, tels que missels, légendaires et autres semblables. Toutes les garnitures ou ornements devaient passer dans les mains de sir Antoine Aucher. « Or, ces livres, en grand nombre, étaient plaqués d'or et d'argent et ciselés d'une manière remarquable. Ce fut là, autant que nous pouvons le juger, dit le protestant Collier, la superstition qui les fit détruire. La cupidité ne se déguisa que très faiblement, et les courtisans montrèrent d'une manière manifeste quel esprit les animait. Les bibliothèques d'Oxford, continue toujours le même historien, subirent cette année (1550) le même traitement de la part des visiteurs royaux. On emporta un chariot tout rempli de manuscrits, qui furent livrés aux usages les plus scandaleux. Les collèges de Bailliol, d'Exeter, de la Reine et de Lincoln, furent purgés d'une grande partie des ouvrages des Pères et des Scolastiques. Et pour montrer que chez quelques-uns le discernement était au niveau de la justice, on les vit, afin de manifester l'antipathie qu'ils portaient aux

hommes instruits, jeter dans un brasier, au milieu de la place publique, un nombre considérable de ces livres. De jeunes étudiants, aveugles et ignorants, appelaient cette exécution les funérailles de Scot (1). » Les excès furent tels que Ridley lui-même, si ardent d'ailleurs pour avancer l'œuvre de la réformation, recula un moment de dégoût et d'indignation. Chargé avec plusieurs autres de procéder à la visite de l'université de Cambridge, il renonça à cette mission, « déclarant qu'en bonne conscience il ne pouvait aller plus loin sur cet article ; que l'église était déjà assez pillée et dépouillée, et qu'il semblait que ce fût chez quelques-uns un dessein arrêté de bannir de la nation toute urbanité, toute science et toute religion (2). » Et voilà, de l'aveu même des plus zélés réformateurs, où en était la nation anglaise quelques années après que l'hérésie avait commencé à y répandre ses funestes doctrines.

Suspension de la juridiction épiscopale par une commission laïque.

Pendant que les courtisans, comme des harpies dévorantes, se jettent sur les biens des églises, « le conseil privé, projetant une réforme plus étendue, prend la résolution d'envoyer des commissaires dans toutes les parties du royaume pour une nouvelle visite (3). » L'honneur de cette mesure, qui achèvera de donner à la réformation anglicane son caractère exclusivement civil et laïque, et de renverser les anciennes croyances catholiques, revient encore principalement à Cranmer. Avant tout, admirons le courage de ce héros de l'anglicanisme, et la rare intrépidité que lui reconnaît son plus enthousiaste apologiste ; écoutons le naïf aveu du Dr Burnet. « *Cranmer*, dit-il, *maintenant délivré de cette sujétion trop redoutable sous laquelle il avait été tenu par Henri, résolut de marcher plus vigoureusement dans l'extirpation des abus.* Il avait pour lui le protecteur, qui lui était intimement uni pour ce dessein. Le Dr Cox et M. Cheek, placés auprès du jeune roi, s'appliquaient beaucoup de leur côté à faire pénétrer dans son esprit les principes de la religion... Cranmer avait aussi plusieurs évêques attachés à son parti (4). » Toutefois ces novateurs audacieux ne furent pas sans rencontrer des adversaires que révoltaient tant de lâchetés et de turpitudes. Quelques pasteurs épouvantés vou-

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 306.
2. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol II, p. 120.
3. Dr Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, p. 224.
4. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 25. — « Cranmer being now delivered from that too awful subjection that he had been held under by Henry, resolved to go on more vigorously in purging out abuses, etc. »

laient remonter le courant qui les emportait à l'abîme ; mais leur vertu affaiblie par les défaillances du règne précédent, mais l'isolement auquel ils s'étaient condamnés en rompant, sur l'ordre de Henri VIII, avec le centre de l'unité catholique, rendaient impuissants tous leurs efforts contre l'erreur, la ruse et la violence conjurées. La ruine donc sera lamentable, et les évêques schismatiques n'y arriveront qu'après avoir dévoré jusqu'à la dernière toutes les humiliations que leur prépare encore l'indigne métropolitain de Cantorbéry. Ce n'est pas assez qu'ils aient après lui reconnu que la juridiction spirituelle et ecclésiastique appartient au roi, et qu'il lui sera loisible de la confier à un vice-gérant ; les prélats voient maintenant une commission de laïques suspendre de par le roi cette prétendue juridiction pour se l'arroger à eux-mêmes. Provoquée par Cranmer, cette commission, qu'on envoie dans tout le pays pour une visite générale, « est composée de deux gentilshommes, d'un citoyen, d'un théologien et d'un greffier (1) » pour chacun des six circuits entre lesquels a été partagé le royaume. Notification est faite de cette visite à chacun des prélats, dans un style qui annonce que leur soumission absolue pourra seule les maintenir sur leurs sièges.

Avilissement de l'épiscopat.

Un cri de réprobation devait en ce moment sortir de la poitrine de tous ces évêques, dont le caractère sacré était foulé indignement aux pieds ; mais soit intimidation, soit entraînement, tous, excepté Gardiner, de Winchester, gardèrent le silence. Il était réservé à ce prélat, dont la gloire serait pure s'il n'avait aussi fléchi devant Henri VIII et affligé par un langage peu respectueux le cœur du vénérable Clément VII, d'élever la voix contre le métropolitain pour mettre à nu toutes ses duplicités et ses fourberies. Cranmer n'en fournissait que trop d'occasions. Il semblait que, dans son désir de faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges de l'ancienne religion, il oubliât cette réserve artificieuse et cette adresse qui lui faisaient rarement défaut. Mais Burnet vient de nous révéler le secret de cette lâche audace : « Cranmer était délivré de la sujétion trop redoutable sous laquelle il avait été tenu par Henri. » Il comprend qu'il n'a rien à craindre d'un roi enfant, qui lui-même le craint, ni du protecteur de ce roi pupille, qui ne voit dans la réforme qu'une question de pouvoir et de fortune. L'opposition, si elle ose se produire, ne saurait venir que du clergé, déjà

1. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. I, p. 42.

abattu par ses défaites passées, ou du peuple, à qui on arrache les croyances et les bienfaits de son antique foi. Afin de renverser tous ces obstacles les uns après les autres, quelques injonctions royales dictées par Cranmer et quelques statuts du parlement suffiront : ces résolutions du pouvoir séculier, changées en lois spirituelles en vertu de la suprématie royale, seront aussi sacrées que si elles émanaient de l'autorité unique et souveraine du vicaire de Jésus-Christ. Ordre est donc adressé aux évêques du royaume, toute juridiction spirituelle cessant en présence des visiteurs royaux, de comparaître devant eux pour prêter les serments d'allégeance et de suprématie, et jurer obéissance à toutes les injonctions que portera Édouard VI sur les doctrines et les pratiques de la religion. Ce monarque de douze ans a parlé : il commande qu'on le fasse reconnaître partout « pour le souverain chef de l'église anglicane ; la violation de cette ordonnance emporte la suspension, la déposition et l'excommunication. Il commande que « les évêques fassent profession de la doctrine selon que, de temps à autre, elle sera établie ou expliquée par le clergé, » dérision amère de ce clergé « nommé seulement par cérémonie, dit Bossuet, puisqu'au fond tout se faisait au nom du roi (1). » Édouard VI continue ses injonctions. « Il défend à qui que ce soit de prêcher sans sa permission, ou celle de ses visiteurs, ou de l'archevêque de Cantorbéry, ou enfin de l'évêque diocésain. » Cette défense ne tarde pas à être modifiée, et, pour une plus prompte et plus facile diffusion de la lumière évangélique, le conseil du roi accorde la liberté de prêcher à tous ceux qui se sentiront animés de l'Esprit de Dieu. Cette liberté, premier dogme de tous les novateurs, se change presque aussitôt en licence : on la retire, et dans tout le royaume d'Angleterre il n'y a plus que deux hommes, Édouard VI et Thomas Cranmer, qui aient droit de permettre aux ministres de Jésus-Christ d'ouvrir la bouche pour enseigner sa doctrine. Cette permission, ils ne l'accordent pas ; et, pour la première fois depuis douze siècles, la prédication reste suspendue par ordre royal dans toute une nation chrétienne. Une déclaration nouvelle du roi donne immédiatement l'explication de ce fait inouï : elle apprend qu'Édouard VI s'occupe de faire disparaître du symbole toutes les matières de controverses, et « qu'en attendant il défend à tous les prédicateurs sans dis-

1. Bossuet, *Hist. des variations*, liv. VII, p. 136.

tinction d'annoncer l'évangile dans quelque assemblée que ce soit. » Un avis ajouté à cette défense enjoint encore « de recevoir avec soumission les ordres qui seront bientôt envoyés», toujours par ce roi enfant, qui gouverne en maître absolu l'église d'Angleterre.

Ces ordres paraissent, en effet, et se succèdent rapidement; ils abolissent la coutume de porter des cierges le jour de la chandeleur, de recevoir les cendres le premier jour du carême, de tenir en main des rameaux le dimanche avant la fête de Pâques. Sous prétexte de rétablir la tranquillité entre les citoyens, ils commandent de détruire tous les tableaux et les images, de donner la communion sous les deux espèces et de réciter les prières en langue vulgaire, etc. « Ces injonctions, notifiées par les commissaires visiteurs de la part du roi, sont au nombre de trente-six... On doit les observer sous peine d'excommunication, de séquestration et de déposition (1). » Les évêques de Durham et de Rochester, Tunstal et Heath, ayant refusé de les recevoir, sont sur le champ déposés. Gardiner, de Winchester, refuse pareillement : on le conduit en prison. Mais du fond du cachot où Cranmer le fait renfermer, sa parole courageuse arrachera le masque d'hypocrisie dont le métropolitain cherche à se couvrir.

Protestation de Gardiner, évêque de Winchester.

Avant même que les visiteurs royaux fussent arrivés dans son diocèse, Gardiner s'était procuré un exemplaire des homélies composées presque entièrement par Cranmer, et un autre de la paraphrase d'Érasme sur le Nouveau Testament, dont une injonction d'Édouard VI imposait la lecture. L'évêque de Winchester,après avoir étudié à la hâte ces deux écrits, entame contre le métropolitain une controverse avec toute la supériorité que lui donnaient la force de la vérité, son rare talent et les contradictions continuelles de son antagoniste.

Tout d'abord Gardiner s'étonne que Cranmer consente à adopter des doctrines et des mesures qu'il a attaquées et sévèrement condamnées sous le règne précédent. Puisque le roi Henri a fait publier une formule de croyance intitulée : *La connaissance nécessaire au chrétien*, à quoi bon maintenant des homélies, des injonctions ou autres pièces semblables ? Ce livre porte le nom de *Livre du roi* ; il a été autorisé par le parlement ; Cranmer en a fait usage sous le règne de Henri ; lui-même a ordonné de le lire dans son diocèse et défendu

1. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. 1, p. 24. — Sir Hayward, *Life of Edward VI*, 1547.

d'une manière positive à un individu appelé Joseph de l'attaquer dans ses discours. « Je crois, continue l'évêque de Winchester, que Votre Grâce n'aurait point poussé si loin la complaisance, si elle n'avait pas cru que la doctrine de ce livre fût bonne et utile. » Que si ce livre renfermait la vérité, comment, lui Cranmer, peut-il affirmer aujourd'hui que c'est par erreur et par séduction que le roi Henri l'a adopté ? « Si Votre Grâce y avait découvert quelques erreurs dangereuses, elle devait, dès le commencement, s'y opposer pour ne point encourir la responsabilité de voir ces erreurs se répandre dans le royaume; car vous savez que nous devons obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme. Puis donc que pendant quatre ans Votre Grâce a vécu dans la croyance à la doctrine de ce livre, et qu'elle n'a soulevé aucun scrupule sous le règne précédent, je ne puis que m'étonnerde la voir déclarer dans ses lettres,au moment même où Henri VIII vient de mourir, que ce prince a été trompé et séduit (1). » Encore une fois le secret de ces variations n'en est plus un pour nous : le Dr Burnet l'a révélé. « Cranmer, du vivant de Henri VIII, était sous le joug d'une sujétion trop redoutable ; » et s'il ose parler aujourd'hui et se contredire de la manière la plus honteuse, c'est « qu'il en est délivré. »

Gardiner passe ensuite à l'examen de quelques-unes des autres contradictions qui remplissent le livre des homélies. Citons-en une seule ; elle donnera la mesure des autres. « Si le Saint-Esprit, est-il dit dans l'homélie du jour de la Pentecôte,n'avait pas toujours été présent, gouvernant et conservant l'Église depuis son origine, elle n'aurait jamais pu soutenir tant de violences et de si grandes persécutions avec si peu de perte et de désavantage qu'elle l'a fait. » Quelques pages plus loin, dans l'homélie sur l'idolâtrie, il se trouve que cette même Église, gouvernée par le Saint-Esprit depuis son origine, est néanmoins, depuis huit siècles, retombée dans un grossier paganisme. « Laïques et ecclésiastiques, savants et ignorants, tous les âges, toutes les classes d'hommes, de femmes et d'enfants dans la chrétienté,(chose terrible et dont la pensée épouvante), ont été en même temps plongés dans une abominable idolâtrie, de tous les vices le plus détesté de Dieu et le plus damnable pour les hommes : et cela l'espace de huit cents ans et plus (2). » Le métropolitain, dans cette même homélie, déclare avec emphase « que la loi de Dieu doit être entendue

1. Collier, *Eccles. Hist.*, part. II, book IV, p. 225.
2. *The book of Homilies*, *Sermon against the peril of Idolatry.*

contre toutes sortes d'images, aussi bien du Christ que des saints dans les temples et dans les églises ;... que ces images ont été, sont, et, si on les souffrait publiquement dans les églises, seraient toujours adorées, et qu'ainsi par elles serait commis le crime d'idolâtrie ; que par conséquent les images dans les temples et les églises ne sont autre chose que des idoles et d'abominables idoles (1). » Et Cranmer lui-même, pour apaiser l'indignation publique, enjoignait bientôt après au curé de Saint-Martin de Londres de replacer un crucifix que ce pasteur, apostat et courtisan, avait renversé pour le remplacer par les armes du roi, un lion et une licorne (2).

Il est jeté en prison.

Pendant que l'archevêque de Cantorbéry se débat péniblement sous les coups vigoureux que lui porte Gardiner, et que, pour donner droit à la force contre la vérité, le duc de Somerset fait transférer à la prison de la Flotte cet inébranlable champion de la foi catholique, d'autres réformateurs, dédaignant de s'embarrasser dans ces controverses sans profit, continuent avec activité l'œuvre de spoliation des églises et de tous les monuments religieux.

Nouveaux pillages dans les églises.

On a vu que les conseillers du jeune Édouard VI lui avaient insinué que ces dépouilles pourraient remplir son trésor, éteindre la dette publique et diminuer à l'avenir les impôts d'une manière satisfaisante pour le peuple. Ainsi avaient raisonné les courtisans de Henri VIII pour l'exciter au pillage des monastères ; mais la malédiction de Dieu, attachée à cette rapine des biens consacrés à la religion, atteignit le gouvernement d'Édouard VI comme celui de son coupable père. « Nonobstant toutes les provisions extraordinaires en faveur de l'échiquier, les revenus royaux étaient considérablement diminués, et le gouvernement en dette pour une valeur de deux cent cinquante mille livres, » somme énorme pour cette époque. « D'où l'on peut juger d'une manière manifeste combien le trésor fut peu ménagé, et jusqu'à quel point les courtisans servirent leurs propres intérêts pendant la minorité du roi. » — « La fortune du prince prospérant si mal dans des circonstances si favorables à son augmentation, on jugea convenable de diminuer les dépenses de la cour. Mais toutes ces mesures, bien qu'elles fussent en apparence populaires, ne donnèrent qu'un

1. *The book of Homilies, Sermon against the peril of Idolatry.*

2. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 11, déclare avoir vu dans les écrits laissés par Cranmer plusieurs passages en faveur de l'usage modéré des images.

faible soulagement et furent insuffisantes pour le moment. En conséquence, on suggéra un expédient plus avantageux. Le conseil avait été informé qu'une grande quantité d'objets en argent ou autre matière avaient été récemment enlevés dans les temples sans aucun ordre du roi ; que des maisons de laïques étaient remplies d'ornements et de chapes ; que dans les festins on buvait dans des calices ; qu'on convertissait pour des usages ordinaires l'argenterie consacrée au culte divin, et qu'on étalait avec complaisance dans ces habitations les dépouilles des églises. Pour arrêter cette usurpation et faire rentrer dans le trésor public ce qui restait encore aux églises, des commissions furent expédiées à des personnes de qualité dans chaque comté(1). » Cette nouvelle apparition d'agents royaux dans les sanctuaires, où tant de pillards avaient déjà porté leurs mains sacrilèges, ne pouvait manquer de rendre la spoliation plus complète encore. On en peut juger par ce qui se passa au sein même de la capitale, dans la magnifique église de Westminster. Laissons ici parler l'historien de la réformation anglicane. « Le 9 mai de cette année (1553), dit le Dr Heylin, sir Richard Chomley, lord chief-justice, et sir R. Bowles, maître des archives, commissaire du roi chargé de recueillir les biens ecclésiastiques, tinrent leur session à Westminster. Ils appelèrent devant eux le doyen et le chapitre, et leur intimèrent l'ordre de faire connaître dans un inventaire exact toutes les argenteries, coupes, vêtements et autres objets ecclésiastiques qui appartenaient à leur église. La piété des temps anciens, les solennités des couronnements, les funérailles des princes et des hommes nobles, avaient enrichi cette église en argenterie et décorations religieuses, et lui avaient fourni des ornements d'un prix considérable pour la célébration des offices. Personne ne fut assez hardi pour fermer les portes de l'église, ou pour cacher le trésor et faire un appel au conseil du roi. L'ordre fut exécuté, les objets sacrés livrés, et on n'en laissa qu'une très petite partie pour le service divin. Ce qui venait de se faire à Westminster servit de précédent pour l'église de Saint-Paul et pour les autres églises dans tout le royaume. L'occupation des commissaires était de faire la saisie de tous les biens des églises cathédrales et paroissiales. Et ainsi, tous les joyaux, tout l'or, toutes les crosses en argent, les chandeliers, les calices et l'argent monnayé même, étaient compris

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 334. Extr. from an old chapt Book.

dans leurs inventaires. Ils avaient également le pouvoir d'emporter toutes les chapes de tissus d'or et d'argent, et tous les autres ornements de valeur qui servaient dans les offices. Ils n'étaient tenus à laisser qu'un seul calice pour le service de la communion. Quant aux autres objets de convenance et d'embellissement, la chose était laissée entièrement à leur discrétion (1). »

Impiété, excès et scandales des ministres de la réforme.

Les cupidités séculières pleinement satisfaites, si tant est qu'elles puissent l'être, d'autres passions réclamaient aussi leur part dans les épaves de ce grand naufrage d'une nation catholique. Ici encore les plaintes et les accusations sont unanimes dans la bouche des anglicans eux-mêmes et des protestants de toutes les sectes. L'historien d'Oxford, dès les premières années de ce règne d'Édouard VI, déplore avec amertume la conduite de quelques théologiens réformés, qui poussent jusqu'aux dernières limites l'indiscrétion et le scandale. « Dans leurs discours et leurs discussions, ils traitent les saints mystères de la manière la plus inconvenante ; et leur conduite apprend au petit peuple à se faire un jeu de tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion (2). » Le désordre est tel que les *colonnes de la réforme*, même dans les pays étrangers, en sont ébranlées. Calvin, de la ville de Genève où il règne en despote, écrit au duc de Somerset pour « dénoncer les énormes impiétés et les vices devenus si communs en Angleterre, le jurement, l'ivrognerie, l'impudicité. Il est temps, s'écrie-t-il, de porter remède à tous ces maux (3). » Bucer à son tour élève la voix. Il se désole en voyant que tous sont admis indistinctement à la communion, sans que leur foi ou leurs mœurs témoignent de leur bonnes dispositions... « D'ailleurs, ajoute-t-il, ils prennent peu de soin des pauvres dans les assemblées religieuses. Les églises sont devenues des lieux de commerce et de divertissement... Aussi la crainte de Dieu et le respect de la religion ne font qu'une très faible impression, et c'est pour cela qu'on se plaint tant aujourd'hui des mensonges, des fourberies, des vols, des parjures et des impudicités (4). » Cranmer lui-même tonne du haut de la chaire contre ces scandales. Laissons-lui tout l'honneur de cette plainte courageuse « qu'il adresse

1. Dugdale, *Monasticon.*, t. III, p. 357.
2. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book V, p. 273.
3. Burnet, *Hist. of Reform.* vol. II, p. 88, 152.
4. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 294.

à Dieu en présence de la cour, à cause de la vie mauvaise, des blasphèmes, des adultères, des haines mutuelles, de l'oppression et du mépris de l'évangile (1). » Avant lui, Latimer avait dénoncé ces prédicants de l'évangile qui n'aspirent qu'à enlever quelques terres d'abbayes ou de chantreries (2). Du fond de l'Allemagne, Bucer écrit une seconde fois à Hooper pour stigmatiser ces laïques sacrilèges, qui saisissent les meilleures possessions de l'Église et s'en emparent ; qui donnent deux ou trois bénéfices à leurs maîtres d'hôtel ou à leurs piqueurs, et qui trafiquent avec des ministres sur le revenu de leurs bénéfices. » Il accuse pareillement « ces universités, destinées à donner aux populations des guides sûrs, et où l'on ne voit plus que des jeunes gens indisciplinés dans leurs croyances et déréglés dans leurs mœurs. Quant au service de l'Église, il est accompli d'une manière si froide, si tronquée, si inintelligible, que le peuple en est moins édifié que si l'office était célébré dans la langue des Phéniciens ou des Indiens. Ni le baptême, ni le mariage, ne sont célébrés avec la gravité qu'ils demandent (3). » Ainsi l'égoïsme, cupide ou sensuel, avait tout envahi, et l'œil effrayé ne rencontre nulle part une apparence de remède à une si déplorable calamité. Ces apostats de tout rang, après avoir vendu lâchement leur conscience, ont perdu jusqu'aux derniers sentiments de la pudeur et de la décence publique. « Sans récompenses et sans encouragements, dit Burnet lui-même, peu s'appliquent à leurs fonctions pastorales. Aussi voit-on de ces ministres anglicans exercer pour vivre les métiers de charpentier, de tailleur ou même de cabaretier (4). »

Le désordre était à son comble. Il jetait dans la plus profonde douleur toutes les âmes qui avaient conservé un reste de la foi des anciens temps. Mais l'orgueil des sectaires, de leurs chefs surtout, ne pouvait se décider à reconnaître ces fruits de leur coupable révolte. Dans leur emportement ils s'en prennent à tout, si ce n'est à eux-mêmes ; et aveuglés par la passion qui les domine, ils ne voient point qu'ils sont les auteurs de tous ces maux. Cranmer ne veut point l'avouer : il proteste que le gouvernement seul est coupable, parce que dans sa mollesse il ne punit pas tant de péchés... C'est encore à

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 118, 202.
2. *Ibidem*, p. 88-152.
3. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 294.
4. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol II, p. 118.

la cour que le métropolitain tient ce langage digne d'une meilleure cause. Il rappelle à ses auditeurs l'exemple récent de l'Allemagne, où le peuple a généralement entendu l'Évangile sans avoir pour cela amendé sa conduite. Aussi Dieu, après avoir attendu plusieurs années, a-t-il maintenant livré ces nations à un châtiment terrible. Un coup épouvantable frappera aussi l'Angleterre si elle ne revient pas au repentir (1). » La voix de Latimer s'exhale en nouveaux gémissements. « Les Anglais, dit-il, sont devenus infâmes par leur impudicité au-delà de tout ce qui existe dans le monde. Ils se glorifient de ce qui fait leur honte et ils se font un jeu de leur perversité. » Puis, en présence du roi et de la cour, « il déclare qu'il n'y a de remède à ces maux que dans le rétablissement de l'ancienne discipline du Christ et du pouvoir d'excommunier (2) ».

Ainsi, comme l'atteste cette histoire de la réformation qui reçut en 1683 l'approbation solennelle du parlement, « on ne peut nier que le vice et l'immoralité, en même temps qu'une grande impiété, ne se fussent alors répandus dans la nation (3). » — « Les vices commençaient à y devenir à la mode (4). » C'est en ce moment que Ridley, évêque intrus de Londres, fait entendre sa *Lamentation de l'Angleterre*, dans laquelle il confesse avec douleur que l'impudicité, l'oppression, l'orgueil, la cupidité, la haine et le mépris de la religion sont généralement répandus dans le peuple et surtout parmi ceux de la haute classe (5). » Enfin, et cette mesure à elle seule montrerait jusqu'où le mal était parvenu, un bill, proposé au parlement, sollicite la correction des grands désordres auxquels se livrent les ministres de la nouvelle religion, et qui sont occasionnés par la pauvreté et l'extrême misère à laquelle on les a réduits. Cet acte, dans la pensée de Ridley et de Latimer, devait avoir pour résultat le rétablissement de l'ancienne discipline et le pouvoir d'excommunier les fidèles scandaleux. Mais « les lords temporels craignaient tellement de mettre ce pouvoir entre les mains d'hommes d'église, particulièrement pour corriger les vices dont eux-mêmes peut-être étaient les

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 202.
2. Collier, *Eccl. Hist.* vol. II, book V, p. 295.
3. Burnet, *Hist. of Reform.*, p. 118-202.
4. Sir Hayward, *Life of Edouard* VI.
5. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 226.

plus infectés, que le bill fut laissé de côté (1). » Le parlement savait ainsi tourner à son profit les hautes prérogatives spirituelles que la réforme lui avait octroyées.

Confiscation des biens d'église.

Au reste, si les seigneurs d'Angleterre repoussèrent dans le parlement cet acte qui eût contrarié leurs passions sensuelles, ils accueillirent avec transport et n'eurent pas de peine à faire passer un autre bill, qui flattait leurs instincts cupides et leur offrait encore un nouvel aliment. Ce furent même les chefs de la réformation anglicane qui, par un aveuglement inexplicable, en donnèrent la première idée.

L'apostat Hooper prêchait un jour devant la cour rassemblée. Au lieu de faire retentir les menaces de la justice divine aux oreilles de ces hommes tout couverts de crimes et de rapines, il croit trouver l'occasion favorable de suggérer « au gouvernement la pensée de changer les *autels* en *tables*.... Cette mesure guérira le peuple de la fausse persuasion où il est qu'un sacrifice y est offert. Ce discours, continue l'historien protestant Collier, fut bien reçu de quelques principaux courtisans. Ils travaillèrent cette pensée ; mais il y a lieu de craindre que ce ne fut pas dans un but religieux. Que l'intérêt fût le mobile principal de leur conduite, la chose ne paraît pas improbable quand on considère la recherche que l'on fit bientôt des joyaux, des vaisselles d'or et d'argent, et des autres riches ornements ou meubles appartenant aux églises cathédrales, avec ordre de n'y laisser que très peu d'objets (2). » La plume de l'honnête écrivain ne trouve pas d'expressions assez énergiques pour flétrir ces actes odieux ; et, comme s'il craignait que le récit de tant de turpitudes parût exagéré aux yeux de la postérité, il en appelle sans cesse au témoignage du docteur Heylin, l'écrivain le plus accrédité de l'hérésie anglicane à son origine. « Heylin, dit Collier, rapporte que les membres du parlement, quoiqu'ils fussent de sentiments différents par rapport à la religion, s'entendaient néanmoins sur un principe commun, celui de frapper avec ensemble et de prendre soin d'eux-mêmes. Car, ajoute-t-il, bien qu'un nombre considérable de lords et de membres de la chambre des communes inclinassent vers les doctrines du règne précédent (doctrines catholiques), néanmoins ils étaient disposés à laisser passer tous les actes qui élargiraient la brèche déjà faite

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 96.
2. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, book IV, p. 304.

entre les anglais et la communion romaine. Ils craignaient qu'une proximité si grande de communion ne finît par une réconciliation avec le pape, et qu'une semblable mesure ne devînt dangereuse pour les biens qu'ils avaient arrachés à l'Église. Quant aux autres dont toute l'occupation était de faire ou d'augmenter leur fortune, ils arrivaient, tout disposés d'avance et sans examen, pour opérer telle réformation qui servirait le mieux leurs intérêts (1). » Le parlement ainsi préparé, tous les bills, même les plus iniques, devaient passer sans obstacles. Toutefois, par un reste de pudeur qui ajoute encore à la bassesse de ces calculs égoïstes, on vit toujours figurer en tête des actes des chambres les besoins du roi et les immenses ressources que procurera au trésor public la spoliation des biens ecclésiastiques. Un premier bill livre donc à Édouard VI toutes les terres des chantreries non confisquées sous Henri VIII. Collier porte leur nombre, en y comprenant les chapelles libres, à deux mille trois cent soixante-quatorze. On lui abandonne également les collèges, dont les richesses surpassaient les précédentes, dit encore le même historien, tant à cause de la beauté de leurs constructions que de l'abondance de leurs revenus. Tous les biens, mobiliers et autres, tous les joyaux, argenteries, ornements et semblables objets, étant des biens communs de ces collèges, sont transportés au roi. Ce n'est pas tout : les fondations pour obits, anniversaires ou entretien de luminaire dans les églises ; toutes les terres de confréries *(guild-lands)* sont également dévolues à la couronne. « L'argent, disait-on, devait en être consacré à l'entretien d'écoles de grammaire ; mais les avides courtisans le partagèrent entre eux (2). »

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 236. — Heylin, *Hist. of Reform.*, p. 48.

2. Dr Neal, *Hist. of Puritains*, vol. I, p. 45. — Grâce à la piété des rois Saxons surtout et d'un grand nombre de seigneurs, des terres considérables avaient été accordées pour différentes œuvres de religion et de charité. Sans parler des terres d'abbayes (*abbey-lands*), devenues si fertiles par les travaux des religieux, et si profitables aux populations que des historiens modernes y trouvent une occasion d'accuser la paresse des pauvres nourris par ces mêmes abbayes ; sans parler des terres des chantreries (*chantery-lands*), données pour l'entretien des religieux qui chantaient sans cesse les louanges de Dieu, signalons les terres de charité (*charity-lands*), que les communautés louaient à des familles peu aisées et honnêtes pour les défricher à leur profit, moyennant une faible redevance. Sur les routes publiques même on rencontrait des oratoires auxquels étaient attachées quelques portions de terre dont le petit revenu servait à soulager les voyageurs délaissés. La charité avait prévu toutes les misères pour offrir à toutes un remède convenable. Voilà ce que le protestantisme a rencontré en Angleterre : le paupérisme qui ronge cette nation

Après tant de rapines, exercées sur tous les points du royaume, les cupidités seigneuriales « n'étaient point satisfaites ; elles ne pouvaient l'être aussi longtemps qu'il resterait quelque chose qui n'eût pas été touché (1). » Or, il restait encore aux évêques des possessions qu'on n'avait pas entièrement pillées. C'est pourquoi le frère du duc de Somerset, Thomas Howard, représenta au jeune Édouard, son neveu, que les prélats ne devant point être distraits de leurs devoirs par des soins temporels, il serait expédient de leur faire rendre au roi tous leurs biens et leurs richesses, à la condition de recevoir chaque année une pension honnête pour leur entretien. Édouard VI, malgré son jeune âge, comprit aussitôt où tendait ce discours : « Vous vous êtes partagé, répondit-il, les biens des abbayes, et vous les avez consumés les uns dans un luxe superflu, les autres dans les jeux de dés, de cartes ou autres semblables désordres ; et maintenant vous voudriez avoir les terres et les revenus des évêques pour en abuser de la même manière? Comptez qu'il n'en sera rien aussi longtemps que je vivrai (2). » Pauvre roi ! enfant malheureux ! dont l'autorité n'était reconnue que quand, au nom de la sacrilège suprématie léguée par son père, on lui faisait porter quelque nouveau coup à la vieille religion de ses ancêtres. Alors seulement il était obéi. La cupidité donc, cette fois encore, l'emporta sur la volonté du monarque, que l'on trompa, et sur l'indignation du peuple, qu'on parvint à séduire ou à intimider. « Rien de ce que ces pillards purent découvrir n'échappa à leur rapacité. Les tombeaux mêmes furent dépouillés du bronze qui les couvrait et les églises de leur plomb. Une si grande quantité de cloches furent livrées pour être fondues en canons qu'à la fin il fallut défendre leur exportation, de peur que le métal destiné à cet usage ne vînt à manquer en Angleterre (3). »

Ordonnances du parlement fixant la discipline religieuse et la liturgie.

Cependant Édouard VI, au nom de qui s'accomplissent toujours ces spoliations qu'on lui arrache ou qu'il ignore, songe à doter la nation d'un nouveau service religieux. « Nous ne voudrions pas, dit à son peuple ce jeune roi de douze ans, que nos sujets méconnussent notre jugement et eussent quelque défiance de notre zèle, comme si nous ne pouvions discerner

dit assez aujourd'hui comment il a réformé tous ces abus du papisme. (Voir le Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 121.)

1. Dr Soothey, *Book of the Church*, vol. II, ch. XIII, p. 122.
2. *Ibidem*.
3. *Ibidem*.

ce qui doit être fait, ou que nous ne voulussions point faire toutes choses en leur temps. Dieu soit loué ! Nous savons ce que, conformément à sa parole, il convient de corriger ; et nous avons un vif désir de l'exécuter avec toute la diligence et la promptitude convenables (1). » Ces derniers mots étaient à l'adresse des sectaires, dont les extravagances et les excès, si on ne s'y opposait, provoqueraient bientôt une répression sévère. La confusion était, en effet, dans les esprits comme dans les institutions les plus sacrées. Dogme, morale, discipline, liturgie, écritures, tout était discuté, critiqué, contesté ; tout devenait l'objet des votes des chambres, des railleries des non-conformistes, et des blasphèmes des libertins. Pour apporter un remède à ces maux, qui sont en partie son œuvre, le parlement ne trouve rien de mieux que de publier de nouvelles ordonnances religieuses. Sous peine de châtiment corporel, il défend de parler avec irrévérence du corps et du sang du Christ, et commande d'administrer au peuple la communion sous les deux espèces ; il déclare nuls et non obligatoires les canons ou usages qui interdisent le mariage aux personnes ecclésiastiques, et décide que les évêques, à l'avenir, ne seront plus élus par les doyens et les chapitres, mais par le roi lui-même (2).

Toutes ces mesures n'étaient que les préliminaires d'un acte plus étrange encore, s'il est possible, et plus audacieux, dont Édouard VI avait déjà pris l'initiative. Le prince, dans sa proclamation, avait déclaré « que son intention était de procéder à une plus complète réforme, qu'il ne voulait point que ses sujets courussent avant qu'il leur eût donné sa direction, les assurant de son zèle ardent pour cette affaire et espérant qu'ils attendraient avec tranquillité son accomplissement. Or, le comité de théologiens désigné pour examiner et réformer les choses de l'Église (3) » avait achevé son travail, et le monarque enfant, entre les mains de qui on l'avait déposé, pouvait enfin satisfaire l'impatience de ses fidèles et bien-aimés sujets. Mais le libre examen avait aussi ses impatiences. Le travail des théologiens de Cranmer parut incomplet, et le roi, malgré sa suprématie et sa qualité de chef suprême de l'église anglicane, « vit des prédicants déclamer, comme par le passé, contre les mesures nouvelles, contre le roi et contre tout. Pour remédier à ces in-

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 246.
2. *Ibidem*, p. 237.
3. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. I, p. 47.

convénients, Édouard et son conseil résolurent de donner une liturgie publique (1). » C'est ainsi que la réforme, poussée par ses propres enfants, se voyait contrainte d'avancer toujours dans une interminable voie d'innovations et de changements.

Une nouvelle liturgie fut donc préparée par des théologiens choisis, les mêmes qui avaient travaillé à la publication du service de la communion. Des modifications y étaient adoptées dans l'administration du baptême, de la confirmation, de l'onction des malades, de la sépulture et de la prière pour les morts. Ce premier livre du anglican, service connu sous le nom de *Liturgie d'Édouard VI*, fut présenté aux chambres dans le courant de janvier 1548. Presque tous les évêques présents le rejetèrent, et parmi eux quatre des théologiens qui avaient pris part à sa rédaction. Mais malgré ces protestations, et bien que ni la convocation ni aucune autre assemblée du clergé n'eût examiné ce livre, il n'en fut pas moins adopté et rendu obligatoire dans tout le royaume. Le préambule de l'acte déclare que « l'archevêque de Cantorbéry, avec d'autres savants évêques et théologiens, *ayant par le secours du Saint-Esprit et d'un commun accord* rédigé un règlement de culte public conforme à l'écriture et à l'église primitive, le parlement, après avoir considéré ce livre, a exprimé au roi ses plus humbles remerciements. De plus il a arrêté que, à partir de la fête de la Pentecôte 1549, tous les divins offices seraient accomplis conformément à cette liturgie. Les ecclésiastiques qui refuseront de le faire, ou qui officieront d'une autre manière quelconque, subiront pour la première infraction un emprisonnement de six mois et perdront leurs revenus d'une année ; pour une seconde offense, ils perdront tous les revenus de leur église et subiront un emprisonnement d'un an ; enfin pour une troisième offense ils seront condamnés à la prison perpétuelle (2). »

Intervention de Calvin dans la réforme de la liturgie en Angleterre.

Le bruit de cette réformation, « ou plutôt de cette révolution (3) », qui s'opérait dans la vieille religion de l'Angleterre était arrivé promptement aux oreilles des protestants allemands, français et suisses, qui semblaient désespérer du succès de leurs efforts dans leur patrie. Aussi saluèrent-ils avec

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 252.
2. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. I, p. 51.
3. D'Israeli, *Curiosities of Litterat.*, vol. II. The reformation, or rather the Revolution...

de frénétiques transports les innovations que leur apportait chaque jour d'Angleterre la voix de la renommée. Calvin toutefois, « bien qu'il approuve beaucoup une formule particulière de prières, est d'avis qu'on fasse une réformation plus complète. » Et, sans se laisser arrêter par la considération de ce *secours du Saint-Esprit* et de *ce commun accord* exprimé dans l'acte du parlement, il blâme impitoyablement « les prières pour les morts, l'usage du chrême et l'extrême-onction comme choses qui ne sont point recommandées dans l'Écriture. Il a entendu dire que la raison pour laquelle on n'a pas été plus loin, c'est que les temps ne le comportaient pas. Or, c'est là faire l'œuvre de Dieu d'après les maximes de la politique humaine, lesquelles, bien qu'elles trouvent place dans les autres affaires, ne doivent point être suivies dans celles où le salut des âmes est intéressé (1). » Cette lettre de Calvin était adressée au lord protecteur, duc de Somerset, dont on a pu apprécier déjà le zèle pour le salut des âmes. L'hérésiarque de Genève ne se bornait pas à ces plaintes sur l'ébauche imparfaite de réforme tentée par les novateurs anglais : il dénonçait encore une fois « les grandes impiétés et les vices devenus si communs en Angleterre : le jurement, l'ivrognerie et l'impudicité, et priait instamment que l'on fît attention à ces choses (2). »

Calvin, on le voit, parlait haut déjà dans l'Angleterre et sa voix flattait les prétentions des sectaires zwingliens pour qui les derniers changements n'étaient pas suffisants. Force fut donc aux théologiens d'Édouard VI de retoucher leur œuvre une troisième fois et de subir les caprices théologiques du despote de Genève. « Cet homme qui se croyait plus sage que l'ancienne Église et capable de prescrire une religion à tous les pays de la chrétienté (3) », se plaignit à Cranmer lui-même de la réforme faite en Angleterre. « Il y reste toujours, disait-il, tant de papisme et de choses intolérables, que la pure adoration de Dieu en est non seulement affaiblie, mais en quelque sorte étouffée et écrasée..... » La morgue orgueilleuse de l'hérésiarque le pousse même jusqu'à s'adresser au jeune roi, pour avertir sa conscience « que beaucoup de choses dans son royaume ne sont pas encore dans l'ordre et ont besoin d'une plus complète réformation (4). »

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. I, p. 87.
2. *Ibid m.*
3. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 309.
4. *Ibidem.*

Cet avertissement de Calvin, appuyé des sollicitations de Bucer, de Pagius, d'Ochin et de Pierre Martyr, que Cranmer avait appelés auprès de lui pour l'aider de leurs lumières et de leurs conseils, obtint un entier succès. Les théologiens de Cranmer, naguère si unanimes pour adopter le service religieux qu'ils avaient inventé, ne furent pas moins unanimes pour le corriger, afin de suivre les inspirations plus pures et plus évangéliques des sectaires de Genève. D'ailleurs, bon gré mal gré, il fallait s'exécuter ; car si on « ne consentait pas à changer ce qui devait l'être, le roi était résolu à le faire par lui-même et à recommander cette affaire à la prochaine session du parlement (1). » On retrancha donc du livre de Cranmer, et toujours avec son adhésion pleine et entière, l'usage de l'huile et du signe de la croix dans l'administration de la confirmation ; on retrancha l'extrême-onction, qu'il ne fut plus permis de donner aux malades ; on retrancha les prières pour les morts, soit dans le service de la communion, soit dans celui de la sépulture, ainsi que quelques passages très significatifs dans la consécration de l'eucharistie. Cette troisième réformation de la réforme anglicane n'avait pas encore enlevé toutes les difficultés : il fallut bientôt que le roi, usant de sa suprématie spirituelle, fît rédiger les 42 articles, qui devaient être le symbole des croyances nationales, en attendant le symbole qu'Élisabeth imposera plus tard à son peuple.

La prérogative du monarque adolescent parut cette fois dans tout son éclat. Ces articles, en effet, ne furent ni soumis au parlement, ni agréés par la convocation du clergé, ni adoptés par aucune assemblée ecclésiastique quelconque. Sur la simple présentation de Cranmer, ils reçurent la sanction royale, et cette sanction en consacra l'infaillibilité doctrinale. Le travail n'en fut pas moins intitulé : « Articles agréés par les évêques et autres doctes personnages de la convocation tenue à Londres en l'année 1552, dans le but d'éviter la diversité des opinions et d'établir l'uniformité touchant la vraie religion, publiés par l'autorité du roi (2). » La bassesse et la duplicité de Cranmer semblaient ne pouvoir aller plus loin ; pour y mettre le comble, sa main sacrilège, qui a déjà signé tant de professions de foi, va signer des sentences de mort (3).

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 309.
2. Dr Neal, *Hist. of the Puritains*, vol. II, c. II.
3. Dans un article de la *Revue d'Edimbourg* sur le livre de M. Hallam, l'*His-*

Rigueurs de Cranmer contre les dissidents.

En Angleterre comme dans l'Allemagne, la réforme n'avait pas tardé à voir naître autour d'elle et se produire au grand jour les sectes les plus désordonnées. Parmi les nouveaux prédicants, il s'en trouva d'assez impudents pour prétendre que la défense faite à un homme d'avoir deux femmes, ou à une femme d'avoir deux maris, était une invention du pape ; d'autres soutenaient que c'était rejeter le gouvernement de Dieu que de se soumettre à un roi ; qu'il n'était pas permis d'obéir à des lois humaines, ni de remplir un emploi quelconque dans l'état ; que les serments étaient illégitimes ; qu'il fallait rebaptiser ceux qui l'avaient été dans leur enfance ; que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable dans le sein de la Vierge ; que le repentir ne pouvait pas effacer les péchés ; que tous les biens devaient être communs à tous et que les élus avaient droit de prendre tout ce qui leur est nécessaire ; que bien que l'homme extérieur puisse pécher, l'homme intérieur est toujours sans péché ; enfin, que le salut est obtenu par la foi seule, et que la voie la plus infaillible pour arriver à la perdition était la confiance dans les bonnes œuvres, entendant par ces paroles aussi bien les devoirs moraux que les observances monastiques et les cérémonies (1). Ces erreurs, publiées la plupart par une foule d'aventuriers réfugiés en Angleterre, attirèrent l'attention du gouvernement. On imposa aux sectaires un silence qu'ils ne gardèrent pas, et bientôt il fallut exercer des rigueurs contre les sujets anglais qui avaient adopté ces extravagances impies. Même aux yeux des partisans de Cranmer, la réputation du métropolitain souffrit ici un grand échec. Le Dr Southey, parlant de la condamnation de Jeanne Botcher, en laisse échapper péniblement l'aveu. Écoutons-le raconter lui-même ce fait : il nous dispensera d'en rappeler beaucoup d'autres non moins révoltants. « Jeanne Botcher, dit-il, dame du pays de Kent, avait reçu une belle éducation : elle descendait d'une famille honorable et tenait un

toire constitutionnelle, on lit ce jugement sur Cranmer. Porté par un protestant écossais, il servira à justifier, quand les autres autorités ne le feraient pas surabondamment, ce que l'histoire oblige de rappeler sans cesse à la charge de cet hérésiarque. « L'intolérance est toujours mauvaise ; mais l'intolérance sanguinaire d'un homme si chancelant dans sa croyance inspire un dégoût auquel il est difficile de donner libre carrière sans user de paroles inconvenantes. Également faux dans ses engagements politiques et religieux, il fut d'abord l'instrument de Somerset et ensuite celui de Northumberland.... »

1. Stat. 5, Edward VI. — Strype, vol. II, p. 12, 90. — Hume, *Hist. of Engl.*, vol. IV, p. 418.

rang distingué dans la société. Accusée de soutenir une opinion bizarre et oubliée depuis longtemps, savoir, que notre Sauveur, quoique né de la Vierge, ne participait à l'humanité qu'en apparence et qu'il avait un corps non réel, mais seulement fantastique, elle fut pour cela condamnée à mort. « Vous avez bien sujet de considérer votre ignorance, dit alors cette femme intrépide à ceux qui étaient assis pour la juger. Il n'y a pas encore longtemps, vous avez brûlé Anne Ashew pour un morceau de pain ; et cependant vous en êtes venus vous-mêmes bientôt après à croire et à professer la doctrine pour laquelle vous l'avez brûlée. Et maintenant vous voulez me brûler moi-même pour un morceau de chair ;... et à la fin vous en viendrez à croire comme moi, quand vous aurez lu les Écritures et que vous les aurez comprises.» — C'était là une parole, continue toujours Southey, qui, indépendamment de l'erreur qu'elle renferme, devait frapper Cranmer d'un sentiment de repentir (1). Cranmer, en effet, avait eu sous Henri VIII la criminelle lâcheté de poursuivre et de faire condamner à mort des victimes dont en secret il partageait les erreurs. Maintenant qu'il était soustrait à cette *sujétion trop redoutable* du tyran, et qu'il pouvait suivre en toute liberté les inclinations de son âme bienfaisante, ou du moins mettre en pratique les premières conséquences du principe de libre-examen admis par la réforme, qu'allait faire ce primat de l'église d'Angleterre ? Car « le conseil, qui a vu que nul raisonnement ne peut ébranler la constance de cette femme dans son opinion sans fondement, en appelle à Cranmer pour obtenir un *warrant* en faveur de son exécution (2). » Cet homme, qui avait la conscience de tant de parjures, et dont les variations sur les différents points de la doctrine catholique lui avaient été si souvent reprochées en face, pouvait arracher au supplice l'infortunée Jeanne Botcher. « S'il n'avait pas donné son consentement, ou même s'il n'avait pas contraint le jeune roi à signer l'arrêt fatal, ce crime eût été empêché (3). » Une année entière cette signature fut refusée par Édouard ; mais Cranmer ne recula point devant ces perplexités d'une âme inquiète. La bible à la main il montra que les blasphémateurs devaient être mis à mort, comme Moïse déclare qu'il faut les lapider. Que le

1. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, ch. XIII, p. 135.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*

prince ne s'y méprenne pas, ajoute l'hérésiarque ; grande est la différence entre des erreurs sur quelque point de théologie et celles qui s'attaquent au symbole des apôtres. Ces dernières sont des impiétés qu'un prince, comme représentant de Dieu, doit punir. « Édouard, les larmes aux yeux, signa le warrant en déclarant à Cranmer que, s'il faisait mal, lui-même en répondrait devant Dieu, puisque c'était par soumission à son autorité qu'il le faisait (1). » Non, « dans toute notre histoire il n'y a pas de circonstance plus pénible et plus humiliante (2) », ajoute comme en gémissant l'un des admirateurs de cet étrange réformateur.

Misère du peuple qui se soulève contre les novateurs.

Mais c'était peu pour l'hérésie de verser le sang de quelques femmes ou de quelques sectaires égarés par des opinions qu'elle-même avait enfantées : son bras impitoyable frappera encore une multitude d'autres victimes, qui, depuis son origine, la maudissent comme l'auteur de tous leurs maux. La misère du peuple croissait, en effet, de jour en jour, et tout faisait pressentir que des soulèvements ne tarderaient point à éclater. Outre le désordre apporté dans les affaires par des altérations ou des modifications réitérées des monnaies sous le règne précédent, la location des terres était devenue beaucoup plus élevée entre les mains des nouveaux propriétaires, ou plutôt des ravisseurs sacrilèges qui les tenaient. Au régime doux et paternel qui, de tout temps, en Angleterre comme dans les autres pays, distinguait les possesseurs ecclésiastiques, avait succédé la froide et impitoyable rigueur des procureurs ou des hommes de loi choisis par les nobles usurpateurs. Les petits fermiers, dont la condition était auparavant si heureuse, se voyaient peu à peu réduits à l'indigence, et grossissaient rapidement le nombre des mendiants que la réforme, malgré ses rigueurs, avait peine à contenir. « Jamais, aussi longtemps que les monastères avaient été debout en Angleterre, il n'y avait eu d'acte dans le parlement pour aider les pauvres. Ces monastères leur portaient d'abondants secours dans leurs besoins (3). » « Maisons de bon accueil pour les ouvriers, grands hôpitaux pour tous (4). » « là les affamés étaient nourris, ceux qui étaient nus recevaient des vêtements ; on donnait la sépulture aux morts, on accomplissait tous ces devoirs de la charité qui

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 112.
2. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, ch. XIII, p. 135.
3. Dugdale, *Hist. of Warwick*, p. 803.
4. Cobbett, *Hist. of Reform.*, letter IV.

paraissent si essentiels à l'esprit du christianisme (1). » Ces biens, que la piété des générations passées et une sage administration avaient amassés pour le soulagement de toutes les misères humaines, étaient perdus sans retour, et le peuple, en face d'une misère extrême jusqu'alors inconnue, apprenait qu'un acte du parlement ordonnait de marquer d'un fer rouge ceux qui iraient mendier le morceau de pain nécessaire à leur subsistance (2). Hume lui-même, en dépit de ses préjugés, ne peut dissimuler que telle est la véritable cause des insurrections qui éclatèrent sous le gouvernement du duc de Somerset. « Les moines, dit-il, résidaient sans cesse dans leurs terres, y répandaient autour d'eux une grande somme de bienfaits, et n'ayant aucun motif qui pût les pousser à l'avarice comme les autres hommes, ils étaient en même temps et les meilleurs maîtres et les propriétaires les plus humains. » L'historien philosophe montre ensuite que, quand les biens du clergé devinrent propriétés particulières, les fermages augmentèrent de prix et qu'en même temps on alla en dépenser au loin les revenus. De là des fermiers exposés à la rapacité d'un intendant sans pitié, des métayers expulsés de leurs demeures, et des villageois dépouillés des terres où ils avaient le droit de faire paître leurs troupeaux. « La population du royaume diminua sur tous les points, et son ancienne prospérité déchut sensiblement... La grande masse du peuple perdit une partie de ce qu'elle avait acquis par son travail et son industrie, et l'explosion des murmures et des plaintes retentit par tout le royaume (3). »

Ce fut au moment où le service religieux imaginé par Cran-

Conséquences déplorables de la Réforme

1. M. Higgons, *Short view*, etc., p. 190.

2. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 45. « V. Imprinted with a hot iron on their breast. » — Collier, *Eccles. Hist.*, t. II, book IV, p. 237.

3. Hume, *Hist. of Engl.*, Edw. VI. — Le Dr Southey n'est pas moins explicite. « Les hommes dans les mains de qui passèrent les biens d'abbayes, en usèrent aussi mal qu'ils avaient mal agi pour les acquérir. Les tenanciers furent forcés de rendre les titres en vertu desquels ils tenaient ces biens pour deux ou trois vies, moyennant une rente faible et payable surtout en nature. Ces rentes furent alors triplées, quadruplées, et les amendes élevées dans une proportion plus énorme encore... La surveillance pleine de bienveillance que les moines avaient exercée, leur hospitalité libérale, rien de tout cela ne fut expérimenté de la part de ces hommes que, dans son indignation honnête, Latimer appelait des seigneurs au petit pied, *Step-Lords*... Les tenanciers étaient chassés pour aller mendier, voler ou mourir de faim. Ce système inhumain fut poussé à un tel point, qu'on constata une diminution sensible de la population dans les registres (*Muster-books*)... Une semblable oppression poussa les hommes au désespoir et produisit des insurrections... » Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 127.

mer et imposé par un statut du parlement, allait être mis en usage, que les insurrections éclatèrent de toutes parts. Quinze comtés parurent en armes presque en même temps. Quatre autres, ceux d'Oxford, de Norfolk, de Devon et de Cornwall, s'organisèrent pour résister aux injonctions de la cour et aux changements qu'elle prétendait opérer dans les croyances. Les habitants du Devonshire exprimèrent hautement leurs griefs. « Ils se plaignaient des altérations subies par la religion, de l'oppression à laquelle plusieurs membres de la noblesse prétendaient soumettre le tiers-état, né libre et indépendant, de l'abolition de la sainte liturgie observée par leurs pères, et de l'établissement d'un nouveau culte étranger à leurs mœurs (1). » Le Dr Heylin, qui rapporte ces détails, ajoute que l'on demandait à grands cris le rétablissement de la messe et des couvents, et le célibat pour les prêtres comme dans les temps anciens. « Le mécontentement régnait dans tout le royaume, ajoute encore un anglican. La réformation était odieuse à l'immense multitude, tant à cause des sentiments religieux des populations, que parce qu'elles croyaient que cette réformation était la source de tous les maux qui étaient survenus (2). » Disons-le à la honte éternelle de la réforme et de ses propagateurs : le droit et la justice succombèrent alors sous la violence, *et ce fut grâce à une intervention étrangère que l'on parvint à éteindre dans le sang les gémissements et les plaintes du peuple opprimé.* L'hérésie fut sans pitié comme elle était sans principe et sans règle. Des bandes d'aventuriers allemands, espagnols, italiens, que le protecteur avaient appelés pour l'expédition qu'il projetait contre l'Écosse, sauvèrent le protestantisme dans cette crise et l'empêchèrent de tomber sous le mépris et la fureur du peuple irrité. La répression fut implacable : on appliqua la loi martiale dans toute sa rigueur, et des exécutions multipliées vinrent encore décimer des populations que la tyrannie, la misère et le désespoir poussaient aux dernières extrémités.

Pendant que le sang coule à flots sur les champs de bataille ou sur les échafauds, les hommes de la réforme, résolus de se maintenir à tout prix en possession de leurs rapines, jettent

1. Cobbett, *Hist. of Reform.*, letter VII.

2. Cet aveu est digne de remarque. « Discontent prevailed over the whole country, and the Reformation was odious to the great body of the peuple, both from their religious persuasions, and from a belief that it was the cause of all the evils to which it had afforded occasion. » Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 127.

l'injure et l'anathème aux victimes qu'on égorge. Cruelle et ignoble vengeance de l'hérésie, qui refusait de reconnaître que « ces tempêtes, dont l'Angleterre était agitée, venaient plus de la faute des gouvernants que de l'impatience du peuple à vivre dans la soumission (1), » ainsi que l'avoue l'historien protestant de la vie d'Édouard VI. D'ailleurs, malgré tous les moyens de séduction et de violence employés jusqu'à ce jour, les doctrines des sectaires n'avaient pas encore pénétré dans les masses. « Les onze douzièmes de la nation conservaient un vif attachement à la croyance de leurs pères, et l'on n'obéissait qu'à regret ou avec négligence à l'ordre qui prescrivait l'introduction de la nouvelle liturgie. Le clergé, généralement contraire à cette cause, ne cherchait qu'à se soustraire à la pénalité dont le menaçaient les statuts. La noblesse et la classe des propriétaires aisés dissimulaient leurs véritables sentiments, dans l'intention connue d'obtenir les faveurs de la cour ou du moins d'échapper à son ressentiment (2). »

Châtiment de la justice de Dieu.

Et ce prétendu peuple évangélique d'Angleterre, grossi de tous les mercenaires étrangers qui sont venus y chercher un asile, quel spectacle présentait-il alors aux yeux des Anglais restés fidèles à la vieille religion de leurs aïeux ? Une voix peu suspecte le dira : c'est celle de Bacon lui-même, l'un des chapelains de Cranmer. Il importe de signaler un semblable témoignage au moment où va commencer à tomber en ruines cette œuvre de corruption et de violence. « Quelle contradiction étrange, s'écrie-t-il, entre la croyance et la vie des chrétiens ! Abominables, désobéissants, ennemis de toute bonne œuvre, ils attestent qu'ils connaissent Dieu et le nient par leur conduite ! Comme nous sommes misérablement environnés de prédicateurs de l'évangile hypocrites et sensuels ! Hommes qui ont continuellement à la bouche les paroles de l'Écriture, qui peuvent disputer très longuement sur la justification par la foi, qui vivent dans une pleine assurance du pardon par le sang du Christ, qui se glorifient d'être marqués au livre des prédestinés à la gloire ! Mais que leur vie est donc opposée à la règle qu'ils prétendent suivre ! Comme ils sont pleins d'orgueil ! L'envie, la malice, la vengeance sont portées aux plus grands excès parmi ce peuple. La licence est arrivée à ses dernières limites. Ils ne refusent à leurs convoitises aucun des scandaleux

1. Sir John Hayward, *Life of Edward VI.*
2. Cobbett, *Hist. of Reform.*, letter VII.

plaisirs qu'ils désirent. L'avarice est sans frein et sans honte. Ils ne croient jamais avoir suffisamment multiplié leurs seigneuries, augmenté leurs revenus, élevé leur fortune. Si vous les considérez attentivement dans leurs actes, vous serez tentés de croire qu'ils ont l'intention de se montrer païens et qu'ils cherchent à dessein à vivre d'une manière contraire à leur devoir. Quant aux œuvres de charité, aux prières, au jeûne et aux autres exercices de la vraie religion, ces faux prédicateurs de l'Evangile ont coutume de ne pas s'en inquiéter. Toute leur religion consiste en paroles et en disputes : pour ce qui est de la vertu et de ses effets véritables, ils ne les connaissent pas et en sont entièrement privés (1). »

Cranmer, qui avait lui-même stigmatisé ces désordres plus d'une fois, persistait à en méconnaître la véritable et unique cause. Soit orgueil de sectaire, soit aveuglement, il semblait n'avoir les yeux ouverts que pour surveiller et saisir tous les symptômes de variation dans l'opinion publique. Son œuvre impie n'avançait pas au gré de ses désirs. Si peu de succès après tant de mesures habilement combinées lui donnait des inquiétudes sur l'avenir de son *église établie par la loi (church by law established).* Aussi crut-il nécessaire de frapper quelques nouveaux coups en faisant déposer de leurs sièges Tunstal de Durham, Heath de Rochester, Bonner de Londres et Gardiner de Winchester. Ces deux derniers, déjà renfermés à la Tour, furent remplacés par les apostats Ridley et Poynet, créatures avouées du métropolitain. L'audace de ces hommes, qui prêchaient partout la liberté évangélique, semblait ne plus avoir de bornes : elle alla jusqu'à poursuivre de ses importunités et de ses clameurs Marie Tudor, la fille de l'infortunée Catherine d'Aragon et la sœur du souverain. Il ne fallut rien moins que la fermeté inébranlable de cette princesse, et la menace d'une déclaration de guerre de la part de l'empereur Charles-Quint, son cousin, pour faire renoncer à ces violences, contraires à toutes les lois. Le fanatisme des sectaires qui environnaient le jeune roi en était venu à ce point de lui persuader qu'il ne pouvait tolérer les pratiques religieuses d'une sœur trois fois plus âgée que lui. « Edouard demanda sur ce sujet l'avis de l'archevêque de Cantorbéry, des évêques (intrus) de

1. *Memoirs of Cranmer.* « All their religion lies in language and dispute, but as for virtue and real effects, they are altogether barren and unfurnished. » Voir Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 325.

Londres et de Winchester. Ils donnèrent leur opinion en disant que permettre le péché est un péché ; mais qu'il pouvait être permis de conniver au péché, dans le cas où le délai ne serait ni long ni sans espérance de réformation (1). » Toutefois ces artificieux casuistes ne réussirent pas d'abord. « Leur distinction, dit le protestant Collier, était trop subtile pour la conscience du roi. Lui-même s'en exprima avec une inquiétude bien marquée, fondant en larmes et déclarant qu'il courrait les plus grands hasards plutôt que d'accorder une si étrange permission (2). » Pauvre enfant ! qu'une hérésie, qui proclame avant tout le libre examen, poussait à l'intolérance contre une sœur dont tout le crime était de pratiquer la religion de son père, de sa mère et de toute l'Angleterre depuis douze siècles.

Cependant la justice de Dieu recommençait à frapper les grands coupables qui avaient entraîné le peuple dans l'abîme. La réforme, véritable révolution religieuse, dévorait ses propres enfants, et c'est à peine si, à son origine en Angleterre, le regard étonné rencontre une seule tête de novateur qui ne tombe sous la hache du bourreau. Thomas Seymour, l'un des principaux pillards de la cour, expie le premier sur l'échafaud tous les crimes de sa vie. Grand-amiral du royaume et frère du duc de Somerset, dont il jalouse le pouvoir et qu'il cherche à supplanter, il est condamné par ce frère lui-même à périr ignominieusement. « Cranmer, » et c'est une plume protestante qui lui imprime cette nouvelle flétrissure, « Cranmer signa l'arrêt de son exécution , chose qui peut paraître étrange si l'on considère qu'il lui était défendu de siéger en jugement quand il s'agissait de la perte de la vie ou des membres (3). » Mais que pouvait refuser le lâche primat aux tyrans dont il se faisait successivement la créature ? Son exemple ne manqua point d'imitateurs. « Latimer, » autre apostat, « affectant toute la gravité et la sincérité d'un théologien de renom, et disposé néanmoins à se montrer serviable au gré des hommes puissants, déclama en présence du roi contre le grand-amiral (4), dont le sang allait couler sur l'échafaud. Un cri de vengeance contre son impitoyable frère fut le dernier mot de Thomas Seymour au moment où il posait la tête sur le billot fatal : tous les spectateurs l'entendirent et furent saisis d'horreur. Quelques mois

1. Sir John Hayward, *Life of Edward VI.*
2. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 308.
3. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, book IV, p. 269.
4. Sir Jonh Hayward, *Life of Edward VI.*

plus tard, le peuple de Londres voyait traîner à la prison d'état le duc de Somerset lui-même, « cet homme altéré du sang de son frère et qui en trouva d'autres altérés de son propre sang (1). » « Traduit en jugement devant ses pairs, le 1er décembre 1551, sous l'accusation de haute trahison... et de félonie,... un warrant fut obtenu pour son exécution. Le 22 janvier 1552, l'échafaud se dressait pour lui sur la colline de la Tour, où, dans un discours au peuple, il rendit grâces à Dieu pour la part qu'il avait prise à l'établissement de la réformation (2). » Cette part, on l'a vu, fut celle d'un larron : les anglicans de bonne foi reconnaissent et tous les faits proclament « que sa mémoire a été grandement souillée par le crime de cette exécrable spoliation, à laquelle nul homme ne concourut plus que lui (3). » Et c'est en face de ces incontestables réalités de l'histoire que Fox, dans son martyrologe de la réforme, ne rougit pas d'établir un parallèle sacrilège entre cet homme de rapine, de violence et d'orgueil, et la personne adorable du Sauveur. « Tant la prévention, ajoute le protestant Collier, peut conduire loin un écrivain dans la voie des excès (4) ! »

Un autre personnage se présente maintenant sur la scène pour continuer le rôle odieux du protecteur qu'il vient de renverser : c'est le duc de Northumberland. A ses côtés paraît incontinent Cranmer, qu'on retrouve partout où il y a un parjure à formuler ou une trahison à accomplir. Suivons-les l'un et l'autre, et avant tout demandons à un témoin irrécusable quel était ce nouveau maître aux caprices et aux passions duquel l'indigne archevêque de Cantorbéry allait livrer l'église d'Angleterre. « Jean Dudley, comte de Warwich, et depuis duc de Northumberland, était un homme de l'ancienne noblesse, d'une belle taille et d'un extérieur agréable, mais sans gravité dans la conduite et livré aux plaisirs. Il était même parfois presque dissolu. Au reste, dans un temps où les vices commençaient à devenir à la mode, on ne faisait pas grande attention si un homme de distinction n'était pas fort sévère dans ses mœurs (5). » Catholique dans le cœur, ainsi qu'il l'avouera bientôt sur l'échafaud, Northumberland, comme la plupart des seigneurs, suivit toutes les inspirations honteuses de l'orgueil

1. Sir John Hayward, *Life of Edward VI.*
2. Salmon, *Modern Hist.*, vol. XIX, p. 333.
3. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, ch. XIII.
4. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book IV, p. 310.
5. Sir John Hayward, *Life of Edward VI.*

et de la cupidité. « Après avoir encouragé les courtisans corrompus à se moquer de la religion et à faire des choses saintes l'objet de leurs bouffonneries, il s'appropria à lui-même et à ses amis ce qui jusqu'à ce moment avait échappé au pillage (1). » Ainsi, jusqu'au dernier moment, l'avarice, la violence et le libertinage signalèrent ce premier règne de l'hérésie en Angleterre. D'une ambition égale à son avidité, le nouveau protecteur sentait ses prétentions s'élever à mesure que baissait la santé d'Édouard VI. L'éclat de cette couronne qui vacille sur la tête du débile monarque éblouit ses yeux, et pour la faire passer dans sa famille, il ne recule pas même devant la pensée d'un crime. Par une première intrigue il fait épouser à Guilford Dudley, son fils, l'infortunée Jeanne Grey, fille du duc de Suffolk, issue du sang royal ; puis, après avoir arraché au roi moribond un acte de succession en faveur de sa bru, contre le droit manifeste des deux filles de Henri VIII, Marie et Élisabeth, et de Marie Stuart, petite-fille de Henri VII, il prépare autour de la couche funèbre d'Édouard le succès de ses ténébreuses machinations.

Mort d'Édouard VI. Conspiration pour écarter du trône l'héritière légitime, qui est catholique.

Le jeune roi expire, et aussitôt se produit cette usurpation audacieuse que quelques historiens ont justement appelée l'*étourdissement de neuf jours*. Marie Tudor, l'héritière légitime, après avoir échappé aux piéges des rebelles, se retira dans une forteresse où accoururent sur le champ une multitude de sujets fidèles. Northumberland et son simulacre de conseil qu'il dominait, reçurent une lettre de la nouvelle souveraine qui requérait leur obéissance. Les conspirateurs y répondirent par une protestation portant la signature de Thomas Cranmer et des principaux réformateurs qui l'environnaient. A bout d'expédients et ne sachant plus quelles raisons invoqeur pour justifier leur déloyauté, ces étranges politiques « fondaient le titre de lady Jeanne Grey sur les anciennes lois du royaume, lorsqu'il était très bien connu que l'acte d'Édouard VI en vertu duquel on disposait de la couronne par *lettres patentes*, était nouveau et sans précédents. Ils comprirent, continue toujours le protestant Collier, que ce prétexte était trop faible ; et c'est pourquoi ils publièrent dans la suite que lady Jeanne appuyait ses prétentions sur un *juste droit d'hériter* et une succession en ligne directe. Mais ce n'était là qu'une autre grossière méprise... » Exemple qui montre « à quelle détresse sont poussés

1. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 134.

de grands personnages par une mauvaise cause ; comment ils s'embarrassent eux-mêmes dans les contradictions et se frappent par leurs propres arguments (1). » L'occasion était belle cependant, pour les chefs de la réforme, de donner au monde une preuve manifeste de cette fidélité à leurs princes légitimes, dont ils se vanteront avec tant d'éclat dans la suite. « Si Marie avait un droit par naissance ou par un acte du gouvernement, la différence de religion ne pouvait être un obstacle à cette prétention. Prêcher contre la reine par des motifs d'intérêt et de convenance, était tout à la fois bizarre et insoutenable. Recommander l'injustice du haut de la chaire n'était pas un bon expédient pour conserver la réforme (2). » La réflexion est encore d'un protestant, et sa justesse doit frapper tout esprit calme et réfléchi. Le clergé réformé d'Angleterre la méconnut néanmoins, et ce fut au moment où la nation en masse donnait une adhésion libre, pleine et entière, à l'avènement au trône de Marie Tudor, que les chefs de l'anglicanisme arborèrent l'étendard de la révolte. « Northumberland engagea une grande partie du clergé de Londres à invectiver contre la reine et à effrayer leurs auditeurs par la crainte d'une persécution. L'évêque Ridley fut assez malheureux pour se mettre à son service (3). » Chose étrange, la trahison de ces premiers hérésiarques d'Angleterre s'appuyait précisément sur le motif que leur déloyauté jettera plus tard à la face des catholiques comme une perpétuelle accusation. « Ils croyaient, comme le jeune roi Édouard, que cette mesure était nécessaire pour la conservation de la foi protestante. Mais les principes de la succession étaient, dans le fait, fermement assurés à cette époque, et, ce qui était bien plus important encore, ils étaient solidement établis dans l'opinion publique (4). » Un aveu si frappant de la part d'un anglican montre suffisamment toute la perfidie des sectaires et quelle répression elle méritait. Au reste, ce changement médité n'aurait même pu s'appuyer sur le motif de la religion, « car *le sentiment populaire était décidément contre la réforme.* Aussi la reine Marie prit-elle possession de sa légitime couronne sans qu'un seul homme perdît la vie, tant la nation était unanime à reconnaître ses prétentions (5). » Seuls

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, book V, p. 341.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*
5. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 141. «..... *For popular feeling was decidedly against the reformation...* »

donc avec le traître Northumberland, Cranmer, Ridley, Latimer, Hooper et les autres chefs de l'hérésie, proclamèrent hautement leur révolte et leur dessein d'enlever à Marie sa couronne et à la nation anglaise sa légitime souveraine. Cette irréfutable accusation retombera toujours, et de tout son poids, sur ces hommes dont l'anglicanisme prétendra bientôt faire des martyrs de la réformation.

Restauration du culte Catholique.

État des esprits à l'avènement de Marie Tudor.

I quelqu'un peut être excusé d'avoir haï cette réformation, c'est sans doute Marie. Elle la considérait comme tirant son origine dans le royaume des outrages faits à sa mère, et, après avoir encore aggravé ces outrages, comme ayant mis le roi en état de consommer un divorce injuste et cruel. La réformation l'avait exposée elle-même à des dangers sous le règne de son père, à des vexations et à des contraintes sous celui de son frère. Puis, quand elle a été déclarée bâtarde par cette même réformation, au moment où elle a de nouveau recouvré ses droits et doit monter paisiblement sur son trône, on organise une tentative pour l'empêcher de prendre possession de son héritage, parce qu'elle continue de professer la foi catholique romaine (1). » En suivant cette parole de justice et de réparation que la force de la vérité arrache à une plume hérétique, on pourrait dire que le règne de Marie a donné, dans l'incontestable modération de son commencement et dans les regrettables sévérités de ses dernières années, une représentation exacte du caractère de cette reine et de celui des hommes qui s'étaient faits les ennemis de sa personne parce qu'ils l'étaient de ses croyances. Étrangers pour la plupart, ou bien flétris aux yeux de la multitude par leurs vices et leurs bassesses, ces hommes n'auraient jamais obtenu de succès durable, au milieu de cette nation d'un sens naturellement si droit, sans les intérêts égoïstes qui vinrent, en Angleterre comme ailleurs, s'abriter sous le drapeau de l'hérésie. Si la réforme n'avait été qu'une simple question de doctrine et de principes, Cranmer et ses complices, traîtres envers leur souveraine et envers le peuple anglais comme ils l'avaient été envers Dieu, eussent été écrasés sous le poids du mépris public. Mais leur déloyale hétérodoxie trouva toujours un point d'appui dans les passions qu'un art infernal avait su partout surexciter. L'orgueil de la domination et une licence de mœurs qui forçait les réformateurs eux-mêmes à rougir de leurs adeptes ; une cupidité sans frein, qui, après avoir tout ravi à l'Église, frémissait à la pensée que peut-être ces dépouilles seraient enlevées, ces obstacles seuls eussent été redoutables ; mais le

1. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, ch. XIV, p. 141.

pouvoir en eût triomphé pacifiquement. Ce qui surtout les augmenta et les rendit à la fin insurmontables, ce sont, il faut l'avouer, de déplorables rivalités de couronne, qui, sous des prétextes vils, mais habilement dissimulés et honteusement exploités, prêtèrent main forte à l'injustice et à la révolte, et concoururent au fatal triomphe de l'hérésie en Angleterre.

Une chose frappe, en effet, quand on considère la position de la reine Marie, appelée par les vœux du plus grand nombre de ses sujets comme par ses aspirations personnelles à mettre un terme à des bouleversements religieux que les plus coupables passions avaient provoqués. C'est que presque tous, ses amis aussi bien que ses ennemis, par leurs imprudences ou leurs prétentions, concoururent à faire échouer son dessein, dont le succès ne pouvait déplaire qu'à quelques sectaires justement passibles des rigueurs de la loi. Laissés à eux-mêmes, ces hommes orgueilleux eussent courbé la tête en silence, ou seraient tombés victimes de leurs attentats. Aidés et encouragés par la complicité de quelques puissants seigneurs, ils devinrent pour le gouvernement de Marie un obstacle et un danger que révèlera dans toute leur gravité le règne d'Élisabeth. Deux maisons royales surtout y eurent une part à jamais déplorable en donnant aux novateurs révoltés un appui moral scandaleux et de trompeuses apparences de raison et de justice.

Ennemies déclarées depuis que la couronne impériale, sollicitée par François Ier, s'était reposée sur la tête de Charles-Quint, les familles de France et d'Autriche portaient partout alors leurs rivalités jalouses. Après avoir éclaté à la diète de Francfort et dans les plaines de Pavie, cette animosité se poursuivait jusque dans les conciliabules secrets où Northumberland organisait son usurpation. Charles-Quint revendiquait pour sa cousine un trône auquel l'appelaient les droits de sa naissance ; le successeur de François Ier, Henri II, redoutait l'avènement à la couronne d'une princesse dont il ne pouvait attendre de secours contre son puissant rival et que ses sympathies tourneraient inévitablement vers Philippe II d'Espagne. C'est ainsi que, sans haine personnelle contre Marie et malgré les sentiments catholiques et franchement dynastiques qu'il professait, Henri II poussa constamment au succès d'une cause inique qui devait constituer une usurpation flagrante et renverser à la fin le catholicisme en Angleterre. La famille des Valois, si nombreuse et si fière, n'aurait-elle pas expié par des

morts tragiques ou précipitées le crime de ces calculs égoïstes et de cette politique antichrétienne? Dieu seul le sait ; mais plus d'une fois sa justice a frappé en ce monde les races royales qui méconnaissaient la sainteté de leur mission, et sacrifiaient aux intérêts périssables du temps les éternels principes du droit et de l'équité.

Au reste, de quelque côté que l'on jette les yeux à cette lamentable époque, on ne rencontre que des intrigues, des bassesses ou des perfidies. Partout la passion domine et gouverne, dans les conseils des rois comme dans le cœur des sujets. C'est à peine si la sévère mais impartiale histoire rencontre un seul caractère constamment en garde contre ces écarts malheureux, où entraînent toujours les rivalités de l'ambition, les convoitises de la cupidité ou des passions sensuelles. La prompte et facile répression de la conspiration protestante formée par le duc de Northumberland en faveur de sa belle-fille, Jeanne Grey, avait tout à la fois révélé aux populations l'audace des sectaires et la clémence de la reine Marie. Parmi tant de têtes coupables, trois seulement, après une seconde tentative, tombèrent sous la hache. Northumberland, en face de l'échafaud, retrouva des pensées que la soif du pouvoir et de l'or avait longtemps étouffées. Après avoir témoigné son repentir devant la foule assemblée, et au moment de poser la tête sur le billot, il protesta à haute voix que l'hérésie était la source de tous les maux qui depuis trente ans désolaient la patrie (1). Mais ni ces paroles, ni ce supplice justement mérité, ne purent maintenir dans le devoir les sectaires qui avaient pris part à la révolte. Vaincus dans cette attaque de ruse et de perfidie, ils ne tardèrent pas à tenter la violence à force ouverte pour détrôner leur légitime souveraine.

Caractère de Marie Tudor.

Avant d'aborder cette phase si calomniée de l'histoire de Marie Tudor, il importe de faire connaître, d'après le témoignage des protestants anglais, le caractère de cette femme que l'hérésie a poursuivie sans relâche pendant sa vie et après sa mort. Sans parler des connaissances variées qu'elle avait acquises par de longues et fortes études, de son admirable soumission envers son père Henri VIII, malgré les mauvais traitements qu'il lui fit endurer, la reine Marie se présentait à son pays comme une des princesses les plus accomplies de son temps. Elle eût fait le bonheur du peuple anglais, si ce peuple

1. Bishop Godwin, *Life of queen Mary*.

n'avait été jeté par l'hérésie hors des voies de la vérité et de la justice. «Jamais, dit Camden lui-même, l'annaliste officiel et le protégé de la reine Élisabeth, jamais la princesse Marie ne sera suffisamment louée de tous les hommes pour sa conduite pieuse et pleine de religion, pour sa commisération envers les pauvres, sa munificence et sa libéralité envers la noblesse et le clergé (1). » « A ses yeux, continue le protestant Collier, c'est la religion qui l'emportait dans la balance ; les affaires temporelles lui étaient subordonnées, et elle mettait sa conscience au-dessus de sa couronne (2). » La fermeté comme la modération ne lui firent presque jamais défaut. Elle sut comprendre les besoins de la nation et travailler à les satisfaire par les actes mêmes qu'un esprit de parti à malicieusement incriminés ; et, à part la restriction de Godwin, qui devient elle-même un nouvel éloge, l'histoire impartiale dira toujours avec cet évêque anglican « qu'assurément Marie était une princesse pieuse, clémente par nature, de mœurs irréprochables, et, si l'on excepte sa religion, digne de louanges sous tous rapports (3). »

En rappelant ce jugement des protestants anglais, dont quelques-uns mêmes étaient contemporains de Marie, et en considérant l'enthousiasme populaire qui accueillit son avènement à la couronne, on a peine à s'expliquer comment la postérité a pu se méprendre si injustement sur cette princesse, et attacher à son nom l'épithète injurieuse de sanglante *(bloody Mary)*, pendant que sa sœur, qui lui succèdera, après avoir versé à flots le sang des missionnaires et des catholiques, conservera les titres menteurs qui exaltent les jours filés d'or de la bonne reine Élisabeth *(the golden days of good queen Bees)*. La solution de cette énigme est tout entière dans le succès malheureux qui couronna l'œuvre impie d'Élisabeth ; et, à consulter toutes les prévisions humaines comme toutes les données de l'histoire à cette époque, il est manifeste que les actes de justice de Marie seraient applaudis aujourd'hui par la nation anglaise, et le rétablissement de l'antique foi catholique regardé comme un inappréciable bienfait, si Dieu eût permis le triomphe de la vérité sur l'erreur. Lui seul connaît, dans ses

1. Camden, *Annales Élisab.*, Introd.
2. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, p. 486.
3. Bishop Godwin's *Life of Mary* : « She was without doubt pious, merciful by nature, of unblemished manners, and excepting religion every way worthy of praise. »

impénétrables jugements, les causes à jamais déplorables qui donnèrent à l'hérésie cette fatale victoire et empêchèrent la réparation d'une longue iniquité. L'Angleterre, par ses honteuses et criminelles variations depuis un quart de siècle, par l'inexplicable facilité avec laquelle elle laissa ses princes toucher au dépôt sacré de sa foi, ne provoqua-t-elle pas l'indignation du ciel dont elle avait reçu tant de bienfaits ? Les faiblesses d'un clergé tremblant aux genoux du prince le plus corrompu ; la cupidité sans frein des seigneurs qui portèrent audacieusement les mains sur le patrimoine de l'Église et des pauvres ; les vices de toute nature qui pullulèrent au sein du peuple, aussitôt que le libre examen eut ouvert la porte à toutes les séductions de l'esprit et des sens, toutes ces causes réunies exercèrent une incontestable et décisive influence dans la lutte suprême alors engagée entre la conscience et la passion, entre la vérité et le mensonge. C'est d'après ces considérations, dont la rigoureuse exactitude frappe les esprits les moins clairvoyants, qu'il faut juger les faits qui remplissent les cinq années du règne de Marie Tudor. Un simple exposé suffira pour le démontrer.

Son mariage avec Philippe II, d'Espagne

Aussitôt qu'elle fut établie sur son trône, la nouvelle reine songea à prendre un époux : c'était le vœu de son peuple c'était la nécessité de sa position. Marie fixa son choix sur un fils de cet illustre empereur, son cousin, de qui l'on disait que le soleil ne se couchait jamais sur ses états. Philippe, fils de Charles-Quint, était admis à prendre place à côté de la reine sur le trône d'Angleterre. Jamais la nation anglaise n'avait vu d'alliance avec un prince plus puissant : l'histoire depuis cette époque n'en trouverait pas d'aussi glorieuse dans ses annales. « Intérêts, sûreté, grandeur de l'Angleterre, » Hume lui-même reconnaît que « tout était maintenu dans les articles du traité qui consacrait cette union (1). » « Ces articles, cités par Rymer, portent que, bien que Philippe dût avoir le titre de roi, néanmoins l'administration de l'état resterait exclusivement entre les mains de la reine ; qu'aucun étranger ne serait admissible aux charges et emplois du royaume ; qu'on n'opèrerait aucun changement dans les lois, coutumes et privilèges du peuple anglais ; qu'un préciput de 60,000 livres sterling serait constitué en faveur de la reine par l'Espagne, en cas qu'elle survécût à

1. Hume, *Hist. of Engl.* : « These articles were as possible for the interest and security and even the grandeur of England. »

son mari ; que l'enfant mâle issu de ce mariage aurait en héritage, avec l'Angleterre, le duché de Bourgogne et les Pays-Bas ; et que si don Carlos, fils de Philippe d'un précédent mariage, mourait sans postérité, l'enfant que Marie aurait de lui hériterait de l'Espagne, de la Sicile, du Milanais et de toutes les autres possessions de Philippe en Europe et dans les Indes. Ce n'est pas tout : quelque temps avant la célébration du mariage, un ambassadeur extraordinaire de Charles-Quint vint remettre au chancelier d'Angleterre un acte par lequel étaient cédés au prince le royaume de Naples et le Milanais,... l'empereur ne pensant pas qu'il fût de la dignité d'une reine d'Angleterre d'épouser autre qu'une tête couronnée (1). » Malgré des conditions si avantageuses, la première annonce de ce projet fut accueillie avec une certaine surprise. Toutefois, ce sentiment serait tombé promptement devant les réflexions plus calmes de la raison, si des sectaires ne s'en étaient fait une arme redoutable pour leurs coupables desseins. Les spoliateurs des biens de l'Église voulurent voir, derrière cette alliance, la menace d'une restitution forcée qu'ils redoutaient par-dessus tout ; les représentants des plus grandes familles du royaume, qui avaient espéré se rapprocher encore du trône par le mariage de la reine avec quelqu'un des leurs, se trouvaient déçus dans leurs vues ambitieuses ; les chefs de la réforme comprenaient que leur puissance touchait à son terme et qu'ils auraient bientôt à garder le silence ou à prendre le chemin de l'exil.

Révolte de Wyatt, avec la complicité de la France.

Tous ces égoïsmes, qui exagéraient à dessein leurs craintes ou leurs prétentions, eussent été facilement comprimés et apaisés, sans l'appui déloyal de Henri II, dont le mauvais vouloir ne laissait échapper aucune occasion d'attaquer ce gouvernement rival et qui menaçait de le devenir plus encore. Déjà, dans la conspiration du duc de Northumberland, avaient été révélées les intrigues secrètes du duc de Noailles, ambassadeur de France à Londres. Marie, par une modération qui l'honore, avait fermé les yeux sur des actes évidemment criminels contre sa personne et son peuple ; mais quand, peu de temps après, ce même représentant du roi de France fut accusé de nouveau par les conspirateurs qui venaient d'entrer en armes dans la capitale, Wyatt à leur tête, et de marcher contre le palais de la reine, on délibéra dans le conseil sur son arrestation. Chacun se demandait si, en fomentant ouvertement la rébellion,

1. Cobbett, *Hist. of Reform.*, letter VIII.

le duc de Noailles n'avait pas perdu tout droit au privilège de sa dignité, et s'il ne fallait pas, ou le chasser d'Angleterre, ou le tenir aux arrêts jusqu'à ce que l'on connût la volonté de son souverain. La crainte seule d'une rupture, à laquelle on ne voulait pas offrir le plus léger prétexte, détermina à abandonner cette affaire, et il fut résolu qu'on se bornerait à surveiller de plus près l'ambassadeur intrigant, dont la complicité avec tous les conspirateurs de ce règne était devenue manifeste.

Une autre complicité non moins évidente, c'était celle d'Élisabeth, sœur de Marie. Outre les révélations fournies par des dépêches interceptées, dans lesquelles le duc de Noailles annonce que cette princesse est disposée à suivre le comte de Courtenay dans le Devonshire, où, si l'on parvient à exciter un soulèvement en leur faveur, *ils auront grande chance d'arriver à la couronne ;* outre les aveux spontanés de Wyatt, dans lesquels ce chef armé de la conspiration révèle tous les secrets, et déclare sans détours qu'on ne tendait à rien moins qu'à détrôner la reine légitime pour mettre Élisabeth à sa place ; enfin, outre sa déclaration explicite que cette princesse connaissait les projets des conjurés, le fils de lord John Russel, l'un d'entre eux, déposa que, pendant la rébellion, il avait été chargé lui-même de porter des lettres de Wyatt à Élisabeth. La trahison ainsi étalée au grand jour, qu'est-ce qui pouvait empêcher la souveraine, attaquée et victorieuse, de laisser un libre cours aux sévérités ordinaires de la justice contre les traîtres ? Une première fois, Marie avait pardonné par une clémence que, dans ces circonstances, on eût pu appeler impolitique : aujourd'hui la nation elle-même demandait hautement l'exécution des coupables. Une tête, toutefois, fut encore épargnée, et ce fut celle d'Élisabeth qui comptait sur les sectaires pour arriver à la couronne, comme eux-mêmes comptaient sur Élisabeth pour renverser le catholicisme. Ils n'essayèrent même pas de donner le change sur la nature de cette insurrection formidable, qui venait de mettre le trône de Marie à deux doigts de sa ruine. « On ne peut nier, avoue franchement Heylin, que le rétablissement de la religion réformée ne fût le principal objet qu'on eut en vue dans cette rébellion (1). » Les chefs du protestantisme, qui s'exilaient d'eux-mêmes ou qui retournaient dans les pays d'où les avait appelés Cranmer, le proclamaient à leur tour en exaltant partout Wyatt et les complices de son crime.

1. Heylin, *Hist. of Reform.*, p. 31.

« Wyatt, s'écriait Goodman au milieu de ses compatriotes, Wyatt n'a fait que son devoir, et c'était le devoir de tous ceux qui professent l'évangile de se lever avec Wyatt pour le défendre : ô noble Wyatt ! tu es maintenant avec Dieu (1) ! »

Les hommes qui jetaient ces cris de révolte, et que leur aveugle fanatisme avait poussés deux fois déjà à l'insurrection armée, ne devaient point se borner à ces tentatives sans résultat. Si la seule appréhension du rétablissement de la religion catholique en Angleterre avait suffi pour enflammer leur colère et les conduire aux plus criminels excès, que ne pouvait-on pas prévoir après les évènements qui suivirent et que presque tous les Anglais attendaient avec une impatience à peine contenue ?

Prudence de la reine dans la restauration du culte.

La reine, on ne peut le nier, procéda dans cette grave affaire de la restauration du culte avec une prudence égale à la difficulté des circonstances. Docile aux conseils de Charles-Quint, devenu son beau-père, Marie commença par faire rappeler les statuts passés sous le règne d'Édouard VI, et à remettre les affaires religieuses dans l'état où elles étaient à la mort de son père Henri VIII. Ce premier acte refoulait l'hérésie que Somerset, Cranmer et leurs complices avaient imposée à la nation. Un second acte, en abolissant le schisme qui n'avait, de l'aveu même des anglicans, d'autre origine qu'une passion désordonnée du roi, devait faire rentrer la nation tout entière dans la grande famille catholique. La fille de Catherine d'Aragon eût-elle pu conserver ce titre de chef suprême de l'église d'Angleterre, qui avait soulevé la réprobation de toute la chrétienté et même de plusieurs hérésiarques, quand Henri VIII l'usurpa le premier ? Il fallait donc revenir à cette Rome, dont Henri lui-même, aux temps heureux de son orthodoxie, avait dit en s'adressant à Luther : « Ose donc nier que la communion chrétienne tout entière salue dans Rome sa mère spirituelle ! Jusqu'aux extrémités du globe, tout ce qui porte le nom chrétien, sur les mers et dans les solitudes, s'incline devant Rome. » Il fallait revenir à cette église romaine d'où l'Angleterre avait reçu la foi, et dont l'incontestable autorité avait toujours été proclamée par ses enfants. Il fallait enfin demander au successeur de saint Grégoire l'oubli de quelques années d'égarement, et rentrer, pour ne plus les quitter jamais, dans les voies de la sagesse et de la vérité. Tel était le vœu de Marie ; tel était le

Heylin, *Hist. of Reform.*, p. 205.

vœu de son peuple, « car *le sentiment populaire*, » et il importe de le rappeler, « *était positivement contre la réforme* (1). »

Réconciliation de l'Angleterre avec l'Eglise catholique.

Ce fut donc un beau jour que celui où le cardinal Pole, descendant des rois d'Angleterre, et fils de cette héroïque comtesse de Salisbury qui, à soixante-dix ans, aima mieux livrer sa tête au bourreau que sa foi religieuse à Henri VIII, ce fut, dis-je, un beau jour que celui où le représentant du Pontife suprême prononça la parole mille fois bénie qui rattachait l'Angleterre au Saint-Siège, et rendait à une mère désolée sa fille chérie un moment égarée ! L'allégresse fut immense dans toute la nation, et elle eût été entière et complète si des passions égoïstes n'avaient protesté à l'écart contre cette réconciliation ardemment désirée. Des seigneurs ambitieux, cupides et tout couverts de leurs rapines ; des prêtres prévaricateurs, vaincus par les séductions honteuses de la chair et du sang ; de prétendus réformateurs, livrés à un indomptable orgueil de secte, tels sont les hommes qui, au milieu des transports de joie de tout le peuple anglais, organisaient en secret de nouveaux et plus noirs complots.

Modération des mesures prises à l'égard du clergé sacrilège.

Pour faire face à ces résistances acharnées, tout manquait à l'infortunée reine d'Angleterre. En montant sur le trône, Marie rencontra un épiscopat auquel les annales du christianisme n'offrent peut-être rien de comparable. Sur tous les sièges des apostats ou des intrus, et dans les prisons, quelques évêques catholiques, comme Gardiner, Bonner et Tunstal, qui, après une première faiblesse sous Henri VIII, avaient essayé de résister au torrent de l'erreur. Citons tout d'abord, mais pour en parler bientôt avec plus de détail, Thomas Cranmer, l'indigne successeur de tant de saints pontifes sur le siège de Cantorbéry, et le chef de cette prélature dégradée dont la réforme elle-même avoue toutes les hontes. Après lui, c'est Robert Holgate, archevêque intrus d'York, qui pousse le désordre jusqu'à l'infamie. Religieux, prêtre, il contracte une alliance sacrilège, et se fait bientôt après poursuivre devant les tribunaux par un étranger dont il a enlevé l'épouse. Il fallut que le gouvernement donnât des arbitres dans cet ignoble débat, qui fut, dit un protestant lui-même, un scandale pour la réformation. (2) C'est Poynet, que la cupidité des grands à fait placer sur le siège de Winchester pour arracher à sa servile complai-

1. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II, p. 141.
2. Harmer's *Specimens*, p. 125.

sance les biens de son évêché ; Poynet, qui enlève publiquement la femme d'un boucher et paraît, peu de temps après, au milieu des révoltés que Wyatt conduit contre sa souveraine. C'est Ridley, qui, sous les ordres de Northumberland, prêche l'insurrection dans sa cathédrale de Saint-Paul et sur les places publiques de la capitale ; c'est Barlow et Scory, qu'Élisabeth elle-même dédaignera plus tard de remettre en dignité, tant leur nom est devenu méprisable (1). C'est Coverdale, d'Exeter, qui, avec Tyndal, fait une traduction anglaise de la Bible dans laquelle le nouveau testament seul présente plus de deux mille erreurs ou falsifications reconnues. C'est l'opiniâtre Hooper, que le Dr Heylin appelle le premier non-conformiste d'Angleterre ; c'est Farrar de Saint-David, homme insatiable et entêté, dit encore Heylin. Accablé sous le poids des accusations dont le charge son clergé, il est, par les ordres de Somerset lui-même, renfermé dans une prison. C'est enfin Jean Bird, de Chester ; Paul Bush, de Bristol ; Goodrick, d'Ely, et tous les autres mercenaires à qui le schisme et l'hérésie ont confié le gouvernement des âmes dans la malheureuse Angleterre.

Ce clergé sacrilège, sur lequel les foudres de l'Église auraient pu tomber si justement, fut traité avec une modération que l'on serait presque tenté d'appeler excessive. Les religieux apostats furent appelés à reprendre leurs engagements sacrés et à expier par une vie pénitente de trop lamentables égarements. On autorisa les prêtres infidèles à garder leur épouse, à la condition qu'ils n'exerceraient plus de fonctions sacrées, qu'ils ne prétendraient plus à aucun bénéfice et qu'il serait interdit aux deux conjoints de se remarier après la mort de

1. Heylin, *Hist. of Reform.*, p. 101, 120, 219. Il est curieux de remarquer comment, dès l'origine de l'hérésie, se formaient les alliances dans ces familles de prêtres et de moines apostats, à qui un enfant de douze ans avait permis de transgresser les lois de l'église sur le célibat et de violer leurs engagements sacrés. Un exemple fera juger du reste. Suivons la généalogie de la famille de Barlow, évêque protestant de Saint-Asaph ; de son mariage avec Agathe Wellersbourne sont nées cinq filles, qui toutes deviennent les épouses d'autant d'évêques intrus.

1° Anne épouse en secondes noces Herbert Westphalinq, *évêque* de Hertford.

2° Élisabeth épouse Guillaume Day, *évêque* de Winchester.

3° Marguerite épouse Guillaume Overtan, *évêque* de Lichfield et Coventry.

4° Françoise épouse d'abord Mathieu, fils de l'archevêque Parker, de Cantorbéry, puis Tobie Mathiew, depuis *archevêque* d'York.

5° Antoinette épouse Guillaume Wikeham, qui devient à son tour *évêque* de Winchester.

Quatre à cinq familles pouvaient, dans ces conditions, occuper les vingt-quatre sièges épiscopaux qu'il y avait alors en Angleterre.

Dood, *Athen. Oxon.*

l'un ou de l'autre. La justice devait avoir ses droits ; la charité ne pouvait taire ses inspirations : la prudence admirable de l'Église sut les réunir dans une sage mesure. Mais que peut la sagesse contre la passion ? Plutôt que de reconnaître leurs erreurs et leurs faiblesses, la plupart de ces sectaires s'en allèrent porter dans les pays étrangers leur orgueil et leur inquiète turbulence, et préparer sur la terre d'exil de nouveaux attentats contre la religion et contre leur souveraine légitime.

Dissensions entre les différentes sectes ; leur audace,

Francfort, Strasbourg, Bâle, Zurich et Genève, virent affluer dans leurs murs une multitude de réfugiés anglais, apostats de toute condition, prêtres, moines ou laïques, qui y augmentèrent encore, par leurs querelles intestines, l'esprit de trouble et de sédition. C'est là que les factions religieuses, qui éclateront d'une manière si terrible en Angleterre au jour de ses révolutions politiques, commencèrent à se produire avec leurs caractères distinctifs et particuliers. Les presbytériens y demandaient l'abolition de l'épiscopat ; les puritains rejetaient comme superstitions papistes les rites sacrés et les cérémonies ; les indépendants renonçaient à tout chef spirituel, quelque nom qu'on voulût lui donner. La confusion la plus étrange régnait au milieu de tous ces superbes travailleurs de la moderne Babel. A Francfort, quelques réfugiés, adoptant les nouveautés reçues parmi les réformés d'Allemagne et de France, apportaient des modifications nombreuses dans le livre de commune prière rédigé sous Édouard VI, et renonçaient à reconnaître un pouvoir spirituel quelconque dans le prince qui gouverne l'état. Leurs compatriotes de Zurich et de Strasbourg s'indignaient de ces changements opérés sans leur assentiment. La division allait éclater, quand, de part et d'autre, on convint de s'en rapporter à l'autorité de Genève, pour prononcer sur le débat. L'Église de Genève se personnifiait dans Calvin, et l'hérésiarque, on le sait, avait jugé qu'en Angleterre «une plus complète réformation était nécessaire ». Satisfait de voir que déjà beaucoup d'exilés avaient adopté ses idées, il communique ses intentions à Jean Knox, l'un d'entre eux, et lui persuade, ainsi qu'à ses compagnons de Francfort, d'attaquer la nouvelle liturgie anglaise pour maintenir énergiquement les changements qui venaient d'être accomplis. Peu à peu les imaginations s'échauffent, les discussions s'animent, toutes les bouches vomissent l'anathème. Il faut recourir à un second compromis pour arrêter toutes ces prétendues inspirations de l'Esprit de Dieu

qui se heurtent, toutes ces infaillibles décisions de l'examen privé qui se croisent, qui se choquent et se repoussent mutuellement. Quelques changements furent adoptés, on en écarta plusieurs, et la paix parut rétablie. Mais l'arrivée d'un nouveau fugitif d'Angleterre vint bientôt la détruire pour porter le désordre à son comble. Le docteur Cox se présente à Francfort au milieu de ses compatriotes, et s'étonne de ne plus retrouver ni la liturgie d'Édouard VI, ni l'*église d'Angleterre établie par la loi*, tant elle a été dénaturée et comme mutilée. La parole lui manquait pour exprimer sa surprise, sa douleur, son indignation. Sur le champ la querelle recommença plus vive et plus ardente, et peu s'en fallut que chaque parti, par une inconséquence ordinaire à l'hérésie, n'appelât à son secours le bras séculier pour contraindre ses adversaires à l'obéissance. Force fut aux magistrats de Francfort d'interposer leur autorité et de signifier à Cox et à ses partisans l'ordre de se soumettre, pour quelque temps du moins, aux changements qu'ils repoussaient comme des profanations. Mais le docteur, dans la chaleur de la dispute, avait promptement distingué entre tous son antagoniste le plus redoutable, et, résolu de s'en débarrasser de gré ou de force, il accusa hautement Jean Knox de trahison envers l'empereur d'Allemagne. Étourdi par ce coup inattendu, le réformateur quitte à la hâte la ville impériale et s'enfuit à Genève auprès de Calvin. Là, condamné à un repos que son orgueil et sa turbulence ne supportaient qu'en frémissant, il s'occupe, avec quelques autres réfugiés de son parti, à attaquer dans d'abominables pamphlets la reine d'Angleterre et à provoquer dans tous les comtés les divisions et les révoltes (1).

Des mesures énergiques deviennent nécessaires

Ce fut en ce moment que les ministres de Marie songèrent à prendre des mesures énergiques, rendues nécessaires par

1. C'est à cette époque que l'hérésiarque Knox publia à Genève son livre intitulé: *Premier son de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*. « Il y enseigne que ce gouvernement, répugnant pour la nature, est un outrage envers Dieu, une chose essentiellement opposée à sa volonté et à l'ordre par lui établi, qu'enfin c'est la subversion de toute équité et de toute jnstice. » Alors régnait Marie, la catholique. On croirait peut-être que le réformateur fut embarrassé de ses paroles sous le règne suivant : nullement. Il les maintint avec une nouvelle violence à l'égard de Marie Stuart, reine catholique d'Ecosse ; mais il sut convaincre le ministre Cecil qu'elles ne pouvaient jamais s'appliquer à Elisabeth. Knox « regardait la nouvelle reine comme une exception à la règle générale. Toute la vie d'Élisabeth n'a été qu'un miracle, ce qui prouvait bien que Dieu l'avait choisie. Des fonctions qui seraient illégitimes pour toute autre femme, étaient légales entre ses mains. Pour toutes ces raisons, lui, Knox, était prêt à lui obéir et à défendre son autorité. » Strype, p. 121. — Dr Lingard, *Règne d'Élisabeth*, note R à la fin du volume.

l'audace et la perfidie des sectaires. Après des tentatives insurrectionnelles qui avaient exposé au grand jour leurs desseins criminels ; après l'usurpation de Jeanne Grey, qui avait pour but unique, comme le déclare formellement l'acte d'Édouard VI, d'empêcher une princesse catholique de monter sur le trône ; après la révolte de Wyatt, « dont l'objet, dit l'anglican Heylin, était le même, quoiqu'on parût ne s'attaquer qu'au traité de mariage avec l'Espagne (1) ; » le pouvoir en était encore à comprimer des mouvements excités par les hérétiques du dedans et du dehors. Insultes sacrilèges, violences brutales, révélations prétendues, meurtres, tout était mis en œuvre pour agiter les esprits et les soulever contre le gouvernement légitime. Ces tentations, dignes de la vindicte publique, les anglicans eux-mêmes n'ont cherché ni à les contester, ni à les affaiblir. Ils reconnaissent « qu'il y avait un zèle des plus désordonnés chez quelques-uns des réformés ; » « que l'âpreté de caractère et une aversion sans jugement en portèrent plusieurs à des machinations que rien ne peut justifier (2). » Ces témoignages manifestes et incessants d'une opposition systématique « purent vraisemblablement troubler la cour, dit le protestant Collier, et la déterminer à employer des moyens plus rigoureux à l'égard des réformés (3). » Sous l'empire de la législation anglaise, de tout temps implacable envers les traîtres ; après les leçons et les exemples des chefs mêmes de la réforme, de Calvin, qui recommande au lord protecteur de tenir le glaive sans cesse levé sur la tête des dissidents (4), et de Cranmer, qui croit que la mort par le feu est un châtiment juste et digne pour l'hérésie ; en présence des sectaires renfermés à la Tour sous l'accusation d'une double conspiration ; à la vue des pamphlets incendiaires et de tant d'appels à la révolte jetés en Angleterre par les réfugiés de l'Allemagne et de la Suisse ; après leurs attaques multipliées contre *le gouvernement monstrueux des femmes*, lorsqu'eux-mêmes avaient conspiré pour mettre sur le trône une princesse hérétique (5) ; enfin après toutes sortes d'excitations « à la *résistance aux puissances supérieures au nom de la parole de Dieu*, » on est obligé de reconnaître avec un protestant anglais que la pro-

1. Heylin, *Hist. of Reform.*, p. 204.
2. Godwin, *Life of Mary*.
3. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, p. 2, book V, p. 380.
4. *Ibidem*, vol. II, p. 284.
5. Dr Southey, *Book of the Church*, ch. XII, p. 80.

vocation était grande, « *the provocation was great* (1). » La répression fut-elle trop sévère ? Quelques auteurs l'ont pensé. Mais ont-ils tenu compte des exagérations que le fanatisme aveugle de Fox lui a suggérées ? Qui ne sait que son martyrologe menteur présente une multitude de sectaires qui ne souffrirent jamais ni la mort ni la prison ? (2) Ont-ils observé que dans ces circonstances critiques nulles lois nouvelles ne furent portées contre les hérétiques ; mais qu'on se borna à exécuter rigoureusement celles qui avaient été promulguées à une époque antérieure ? C'est ce qu'il est permis de révoquer en doute.

Mauvaise foi des calomniateurs de Marie Tudor.

Quoi qu'il en soit, il est manifeste que le gouvernement de Marie, légitime à tous égards, et harcelé par des ennemis déjà convaincus de trahison pour la plupart, montra, même dans ses sévérités les plus critiquées, une modération que peu de gouvernements ont imitée. Les ministres de la reine y voyaient une condition indispensable de sécurité et d'avenir, une nécessité suprême ; ils firent violence aux sentiments de la femme et se chargèrent par là de toute la responsabilité des actes de la souveraine. Ainsi raisonne et juge le bon sens le plus vulgaire, quand il se soustrait à toute influence comme à tout préjugé. Mais ce jugement, devait-on l'attendre des passions qui bientôt deviendront maîtresses dans ce royaume et commenceront par y renverser l'œuvre de la reine catholique ? Habiles à personnifier leur haine contre un gouvernement qui ne pouvait se défendre sans comprimer l'hérésie en révolte, ces passions firent retomber sur la tête de Marie le sang versé pour une cause dont nul Anglais, fidèle aux lois de son pays, n'eût voulu nier la légitimité. Le triomphe des sectaires, après la mort de cette princesse, donnera un libre cours à leurs impostures comme à leurs violences ; et, dans l'impossibilité de rappeler à la vie les grands coupables qui expièrent sous ce règne des crimes longtemps impunis, ils ne rougiront pas de prodiguer des éloges presque sacrilèges à des hommes traîtres à Dieu et à la patrie. Cette réaction de l'opinion publique, rendue protestante sous Élisabeth, se révéla surtout à l'égard du trop fameux Cranmer, dont les derniers moments, comme la vie tout entière, furent signalés par les plus étranges contra-

1. Collier, *Eccles. Hist.*, vol. II, p. 404.
2. Un ouvrage récent réfute d'une manière détaillée les mensonges de Fox. Voir *A Critical review of Fox's Book of Martyrs* by the late W. E. Andrews.

dictions. On dirait que les anglicans, par les louanges outrées prodiguées à la mémoire de cet hérésiarque, ont voulu le venger de toutes les flétrissures jetées sur son caractère et sur sa conduite. Est-ce, en effet, avec conviction que Hume a pu dire : « Que c'était un homme d'un mérite incontestable, plein de candeur et de sincérité, et orné de toutes les qualités propres à rendre son commerce avantageux et agréable ; un homme à qui ses vertus morales attiraient le respect de tous, et que son courage, au jour de son martyre, a rendu le héros du parti protestant ? (1) » Est-ce sérieusement que l'anglican Burnet à pu écrire : « L'archevêque Cranmer a commis aussi peu de fautes et a possédé autant d'éminentes vertus que jamais aucun pontife des âges passés. Ceux qui comparent les temps anciens et les temps modernes trouvent en lui tant et de si excellentes qualités, qu'ils n'hésitent pas à le comparer aux plus grands évêques de la primitive Église, non seulement à un saint Chrysostôme, à un saint Ambroise, à un saint Augustin, mais aux Pères de premier ordre qui suivirent immédiatement les Apôtres, comme saint Ignace, saint Polycarpe et saint Cyprien . » On reste muet de stupéfaction quand, rapprochant ces paroles, on les met en présence des incontestables réalités de l'histoire écrite par des protestants eux-mêmes. Quoi ! ce Cranmer, étudiant de Cambridge qui, s'étant épris d'une fille d'auberge, se marie et perd sa position d'agrégé » (2) dans cette université dont il viole les règlements ; ce Cranmer, envoyé par Henri VIII en Allemagne pour acheter des adhésions au divorce, et qui, « tout en conservant les apparences d'un prêtre catholique, se marie clandestinement à une nièce de son ami Osiandre (3), » dont il partage les erreurs luthériennes ; ce parjure qui dissimule au pape et au roi Henri ses deux alliances matrimoniales et ses opinions hérétiques ; puis, quand ce prince le désigne au siège de Cantorbéry, accepte sans hésiter et proteste en secret contre le serment d'obéissance canonique qu'il fait au souverain pontife (4) ; ce prélat qui, contre la défense du pape, à qui il a juré

1. Hume, *Hist. of Engl.*, Queen Mary.

2. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. V, book IV. — Vol. I, p. 179.

3. Cunningham, *Life of Illust. Engl.*, etc.

4. « Cranmer suivit là, dit Burnet, une ligne de conduite plus conforme aux maximes des canonistes et des casuistes qu'à sa sincérité et à sa droiture personnelle. » Il serait difficile d'être plus indulgent et plus injuste tout à la fois. Hume aussi trouve moyen de louer son héros jusque dans les actes qui le flétrissent. « Cette

soumission, prononce la dissolution du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, « conduite qu'il est impossible de ne point blâmer... et qui mériterait de l'être bien plus encore s'il est vrai, comme on l'a assuré, que Cranmer avait assisté auparavant au mariage de Henri avec Anne (1) ; » ce lâche complaisant d'un roi corrompu qui, trois ans plus tard, déclare « que jamais cette alliance n'a été ni légitime ni conforme aux lois, mais nulle et de nul effet ; » qui, le lendemain du supplice d'Anne Boleyn, unit Henri VIII avec Jeanne Seymour, puis bientôt, cette nouvelle reine étant morte, avec Anne de Clèves, lui-même déclarant alors qu'il ne trouve aucun « empêchement légitime à la célébration de ce mariage (2), » dont, cinq mois après, il prononce la dissolution pour satisfaire aux nouveaux caprices du roi ; ce juge hypocrite enfin qui condamne à mort un homme, John Lambert, dont tout le crime était de soutenir une opinion luthérienne que lui, Cranmer, avait adoptée, mais qu'il n'osait manifester à cause de Henri ! (3) Toutes les hontes s'accumulent à la fois sur la tête de cet homme. Souscrire les six articles du *statut du sang* auxquels il ne croit pas, et qui font condamner au bûcher tant de malheureux ; souscrire le bill qui impose au clergé, ou plutôt maintient la loi du célibat, quand depuis longtemps il entretient secrètement sa seconde femme ; célébrer une messe solennelle pour le repos de l'âme du roi de France, François I, lorsque déjà il regarde la messe comme un acte d'idolâtrie, Cranmer ne recule devant aucune lâcheté, et toute sa conduite, pendant les treize dernières années du règne de Henri, n'est qu'une continuelle dissimulation. Et quand enfin, (c'est Burnet lui-même

conduite, dit-il, n'était pas très compatible avec cette sincérité sévère et cette délicatesse de conscience dont Cranmer faisait profession. » Hume, *Hist. of Engl.*, vol. x, p. 62.

1. Cunningham. It is impossible to acquit Cranmer of blame in this transaction..... Ce dernier fait est encore affirmé par Burnet, vol. I, p. 126 ; Hume, vol. IV, p. 392, et Lord Herbert.....

2. Burnet dit lui-même : « Ce fut là le plus grand acte de complaisance que le roi ait jamais reçu du clergé, car tous savaient qu'il n'y avait aucun fondement dans le prétexte, etc..... Cranmer, vaincu par ces arguments ou plutôt par la peur..... » *Hist. of Reform.*, vol. I, p. 281.

3. Pour excuser cette honteuse et cruelle dissimulation, le Dr Southey s'exprime en ces termes : « Cranmer a été vite accusé d'avoir agi contre sa conscience dans cette horrible transaction ; mais le prélat, à cette époque, croyait à la présence réelle... » *Book of Church*, vol. II, p. 80. Collier donne à peu près la même explication ; car autrement, « Cranmer eût été un homme de conscience scandaleuse ; ce qu'il est trop pénible de penser de lui. » *Eccles. Hist.*, vol. II, p. 151. Quels efforts et quelles subtilités pour dissimuler des actes si avérés !

qui l'a avoué,) cet hypocrite « est délivré de la sujétion trop redoutable à laquelle il était soumis sous Henri, et qu'il se résout à marcher plus énergiquement dans l'extirpation des abus, » on le voit « s'efforcer de surmonter les répugnances d'Édouard à signer l'arrêt de mort de Jeanne de Kent, et, quelques jours après, du hollandais Von Paris (1). » Cet homme, qui met sans rougir un titre menteur en tête du symbole qu'il a rédigé, et ne trouve pour s'excuser ensuite qu'un nouveau mensonge (2) ; ce conspirateur d'abord audacieux, qui signe le testament par lequel un roi adolescent déshérite ses deux sœurs pour donner la couronne à une femme hérétique ; qui encourage la révolte ; qui somme sa légitime souveraine de reconnaître l'autorité de l'usurpatrice imposée, et qui, pour justifier plus tard sa trahison, ne trouve dans son âme d'autre raison que l'impossibilité d'empêcher cette injustice, « chose qu'on ne peut admettre, puisque le chef de la prélature anglaise devait avoir assez de fermeté et assez d'intelligence de son devoir envers son roi et son pays pour résister aux entreprises d'un roi enfant, qui voulait faire un acte en lui-même injuste, illégal et impolitique (3) ; » c'est un anglican lui-même qui arrache à Cranmer cette pitoyable excuse de la peur... enfin, ce misérable, sacrilège, hérésiarque, parjure, conspirateur, traître à l'Angleterre comme à Dieu, entend prononcer sur lui une sentence de mort, et alors encore il donne, par ses aveux et ses rétractations, par sa pusillanimité en face du trépas aussi longtemps qu'il espère échapper, et par son obstination hautaine et désespérée quand le supplice paraît inévitable, le dernier témoignage de son infamie. Tellement que Burnet lui-même reconnaît « cette dernière chute de Cranmer », qu'il

1. « Il n'est pas possible, ajoute Cunningham (*Life of Cranmer*), de délivrer Cranmer de l'accusation d'intolérance. Si la contrainte peut être apportée comme une excuse de la part qu'il a eue dans quelques actes de persécution sous Henri VIII, comme par exemple dans l'affaire de Lambert, cette raison ne saurait être un palliatif pour la conduite qu'il tint sous le jeune et doux successeur de Henri. »

2. Les 42 articles, dit le Dr Neal, ne furent point portés au Parlement, ni acceptés dans la convocation, comme le titre semble l'exprimer ; et lorsque, sous le règne suivant, on en fit un reproche à Cranmer comme d'une tromperie, il reconnut l'accusation, mais en disant qu'il ignorait le titre et qu'il s'en était plaint au conseil.

3. Cunningham's *Life of Cranmer*. « But it is impossible to accept of his excuse, that he only yelded ultimately to Edward's personal entreaties. The head of the english prelacy should have sufficient firmness and a sufficient sense of what was his duty to his king and his country, to have resisted the entreaties of a Boy-King that he would commit an action in itself injust, illegal and impolitic. »

appelle « la seule tache de sa vie (1). » Et voilà l'homme que cet historiographe de l'anglicanisme ne rougit pas de mettre en parallèle, pour ses éminentes vertus, « avec les plus grands saints et les plus illustres pontifes des premiers âges de l'Eglise, avec les successeurs immédiats des Apôtres ! » Quelle justice pouvait attendre de la postérité la reine Marie, quand des hommes aussi distingués par leur condition et leurs talents osaient ainsi falsifier les faits et les documents les plus authentiques de l'histoire ?

Nouvelle conspiration contre la reine, fomentée par la France.

Cependant la position de cette princesse devenait de jour en jour plus difficile. D'une part les rigueurs que son conseil lui représente comme nécessaires, faisaient appréhender à plusieurs de nouvelles calamités ; de l'autre, tout annonçait que sa clémence, longtemps inutile, deviendrait inévitablement dangereuse avec des ennemis irréconciliables. L'épreuve était au-dessus des forces de l'infortunée Marie. Trompée dans ses espérances de maternité, malheureuse dans plusieurs expéditions militaires, sans cesse agitée par des provocations, des conspirations et des attentats contre sa personne ou son gouvernement, tout contribuait à assombrir ses pensées et à miner une constitution que tant de secousses avaient déjà violemment ébranlée. Une dernière épreuve l'attendait encore : c'était la perte de l'évêque Gardiner, son grand chancelier, l'homme dont les conseils lui étaient surtout indispensables en ce moment. Se souvenant sur son lit de mort de la chute qu'il avait faite sous Henri VIII, le prélat repentant répandait des larmes en abondance. « J'ai renié avec Pierre, s'écriait-il, je me suis éloigné avec Pierre ; mais je n'ai pas encore pleuré amèrement avec Pierre. » Le trépas de ce ministre, qui, par sa prudente fermeté, sa vigilance et son adresse, était parvenu, de concert avec le cardinal Pole, à rétablir les affaires religieuses du royaume, pouvait être regardé comme un malheur public. Quand son influence n'aurait pas été aussi sensible, on eût pu la reconnaître au changement qui se manifesta immédiatement dans la conduite des sectaires. L'occasion leur paraissait favorable : Marie, pour la première fois depuis son avènement au trône, demandait des subsides. Aussitôt qu'il en est instruit, le duc de Noailles recommence ses perfides menées

1. Burnet, *Hist. of Reform.*, vol. II, p. 336. Dans la préface de ce même ouvrage, Burnet reconnaît que le mérite de Cranmer « se serait élevé trop haut s'il n'y avait dans sa vie ces faiblesses qui en quelques occasions parurent en lui. » Le lecteur a vu et peut apprécier ces *faiblesses (feeblenesses)*.

et achète l'opposition de quatre des meilleurs orateurs de la chambre pour écarter le bill. Déboutés de ce côté par la modération de la reine, les intrigants aux gages de l'ambassadeur français, et les factieux avec lesquels ils faisaient cause commune, se mettent à l'œuvre pour répandre de nouveau dans le public les bruits les plus malveillants. Des pamphlets diffamatoires qu'on trouve partout, dans les rues, dans les maisons particulières et jusque dans le palais ; des assemblées clandestines ; de prétendues évocations ; des voix extraordinaires et mystérieuses ménagées par l'imposture ; tout annonçait une recrudescence des passions mauvaises et de nouvelles tentatives contre le gouvernement. Les alarmes que cette agitation faisait naître n'étaient que trop fondées : une dernière conjuration s'organisait pour renverser Marie de son trône. Elle devait être dirigée par Henri Dudley, parent du duc de Northumberland, dont il voulait réaliser les criminels desseins. La part que prit encore la princesse Élisabeth dans cet attentat contre la reine est incontestable ; et la conspiration, si elle eût réussi, devait lui mettre sur le front la couronne enlevée à sa sœur et à sa souveraine.

La rivalité de Philippe II et de Henri II prépare la ruine définitive du culte catholique en Angleterre.

Chose étrange, et qui montre comment les rois sont souvent les dupes ou les victimes de leurs intrigues ou des ménagements que leur inspire une fausse politique ! Ce fut l'intervention de Philippe II lui-même qui, dans cette circonstance sauva la princesse Élisabeth et l'arracha au châtiment que méritaient ses trahisons. La crainte de ne point avoir d'enfants de son épouse la reine Marie, et de voir la couronne d'Angleterre passer sur la tête de Marie Stuart, déjà reine d'Écosse et épouse du Dauphin de France, porta le monarque espagnol à dérober au glaive de la justice celle qui devait devenir bientôt la plus implacable ennemie de l'Espagne et du catholicisme. Henri II aura à expier, à son tour, dans la funeste bataille de Saint-Quentin, les calculs de sa déloyale diplomatie, et à essuyer, lui et ses enfants, des désastres qui épuiseront son royaume et sa race.

Mais tous ces désastres, facilement réparables, ne sont rien auprès de la ruine de la foi catholique que ces deux princes, sans le vouloir, préparèrent à l'Angleterre par leur jalousie réciproque et leur égoïste politique. Philippe II, en défendant une princesse que les réformés regardaient comme leur unique espérance, et en s'opposant même au projet de lui donner un

honorable exil après qu'elle avait mérité la mort ; Henri II, en favorisant par ses intrigues les desseins des conspirateurs hérétiques, contribuèrent l'un et l'autre à leur donner une confiance et une force nouvelles. Ces résultats se produiront bientôt au grand jour quand, la douleur conduisant au tombeau l'infortunée Marie, sa mort livrera son royaume comme une proie aux mains de ses ennemis. Ainsi l'Angleterre retombera plus profondément dans l'abîme du schisme et de l'hérésie à l'heure même où il semblait qu'il dût se fermer pour jamais.

Fatigué, en effet, des agitations religieuses qui ne lui laissaient plus de relâche depuis qu'un despote, pour satisfaire des passions honteuses, avait rompu avec le centre de l'unité catholique ; indigné de voir se succéder tour à tour sur l'échafaud catholiques et luthériens, puritains et anabaptistes ; ce peuple anglais qui, malgré son respect traditionnel pour l'autorité, avait rougi des débordements de Henri VIII et des ordonnances ecclésiastiques de son successeur enfant ; ce peuple qui, au commencement du règne de Marie, était revenu avec enthousiasme à la vieille foi de ses ancêtres, paraissait disposé à marcher invariablement dans les voies sages et tranquilles d'où la violence seule l'avait fait sortir. Un règne de plus sous un chef catholique, et l'Angleterre recouvrait pour toujours le premier et le plus précieux bienfait du ciel, l'immuable vérité de la foi catholique, et elle rentrait pour jamais dans le sein de cette Église, *mère et maîtresse*, dont les Pontifes avaient reçu durant tant de siècles les hommages de sa piété et de sa vénération filiale.

Ce qu'eût fait dans ce monde une Angleterre catholique.

Il était réservé à Élisabeth, si elle l'avait compris, de remplir cette mission providentielle. La fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn semblait destinée, dans les desseins de Dieu, à réparer entièrement les maux que leur union avait causés. Hélas ! ces desseins furent méconnus. Des préjugés, des haines, et surtout de perfides conseils, détruiront en quelques jours ces légitimes espérances.

L'Angleterre n'a pas encore reconnu les pertes immenses qu'elle fit alors par son schisme, et celles plus grandes encore que ce schisme multiplie depuis trois siècles au sein du monde entier. Certes, Élisabeth catholique n'eût privé ses états d'aucun des avantages matériels qu'elle a pu leur procurer. Même avant son avènement au trône, le commerce avait commencé

à y prendre ces développements extraordinaires qui en font la plus industrieuse et la plus riche nation de l'univers. Sa grandeur, dont les troubles religieux ralentirent longtemps les progrès, ne pouvait souffrir d'une union avec le centre de l'unité catholique. Elle devait y trouver plutôt comme un nouvel essor, alors que la nation tout entière, se pressant autour du même autel et du même trône, aurait évité tant de déchirements et de divisions intestines. L'Angleterre eût vu tous ses enfants, unis dans leurs croyances, chercher par des efforts communs la prospérité de la commune patrie ; elle eût épargné ces flots d'un sang pur qui ne cessa de couler pendant un siècle et demi, et conservé devant toutes les nations, ses amies ou ses rivales, le caractère noble, loyal et religieux que lui avaient légué ses ancêtres (1). Élisabeth hérétique, au contraire, rejette son pays dans une nouvelle série d'erreurs, de divisions et de calamités. Elle rompt irrévocablement avec un passé civilisateur, où se confondent avec les bienfaits de l'Église romaine toutes les gloires de la patrie. Elle livre l'Angleterre à l'esprit de mensonge, qui y multipliera, sans mesure et sans fin, les discussions, les sectes, les révolutions et les crimes, jusqu'au jour où, dégoûtée de toute croyance, cette nation s'attachera, par raison d'état, à une forme religieuse imposée par la loi. Dès lors la voilà qui se lance avec une sorte de frénésie à la recherche d'un bien-être matériel qui donne tout aux jouissances passagères de la vie présente, pour ne laisser aux vérités religieuses qu'une importance de calcul et de politique toute humaine.

Devant ces résultats, si contraires et si incontestables néanmoins, une pensée douloureuse s'offre d'elle-même à l'esprit, et l'on se demande ce qui serait advenu au sein de la chrétienté, si, comme la France, l'Angleterre avait su conserver intacte son antique foi. Quel spectacle n'eussent pas présenté ces deux nations, sœurs par les croyances et presque par l'origine, noblement jalouses de leur gloire et de leur prospérité commerciale, mais plus jalouses encore de répandre les

1. « En Angleterre, dit Châteaubriand, la réforme n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant le XVIe siècle dans le giron de la foi catholique... Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII. Ce parlement alla jusqu'à décréter que la volonté du tyran, fondateur de l'église anglicane, avait force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le règne d'Élisabeth que sous celui de Marie ? » *Études historiques*, t. IV, p. 448.

doctrines salutaires et les sages enseignements de l'Église de Jésus-Christ ! Que de peuples aujourd'hui béniraient cette nation anglaise qu'ils ne savent que redouter ! Que de conquêtes nouvelles la religion aurait faites en tous lieux ! Quel bien eût été opéré partout ! Quel bien plus grand encore peut-être n'eût pas été empêché !

Ce rêve de gloire, de paix et de bonheur s'est évanoui au souffle de l'hérésie. L'Angleterre a méconnu la haute destinée que Dieu lui réservait ; elle l'a perdue en perdant sa foi. Ah ! si le bandeau fatal qui lui dérobe la vérité pouvait un instant tomber de ses yeux ; il comprendrait, ce peuple, pour tout le reste si intelligent, l'absurdité de cette religion officielle qui asservit les choses de la conscience à la suprématie d'un prince de la terre. Il comprendrait ces reproches d'égoïsme, de perfidie et d'intolérance, que tant de bouches sont unanimes à lui adresser depuis les jours de son apostasie. Il reconnaîtrait enfin l'injustice de tant d'actes de spoliation, d'oppression et de cruauté, par lesquels l'hérésie a souillé son histoire après avoir vicié son caractère.

Ah ! puisse le jour ne pas être éloigné où cette grande et noble nation, confessant son erreur, saura dignement la réparer ! Puisse arriver bientôt le moment où ce peuple, si longtemps dévoué à l'Église romaine et à son chef visible sur la terre, commencera à remplir dans tous les pays du monde le rôle glorieux que nul autre ne saurait lui disputer ! Dieu veuille que, purifié dans ses mœurs comme dans sa foi, il rende aux millions de malheureux qui s'agitent sur son sol les espérances de la vie future avec le pain quotidien de la vie présente ! Alors la France et l'Angleterre, comme deux filles bien-aimées d'une même mère, se dévoueront avec une généreuse ardeur à l'extension et à la gloire de l'Église de Jésus-Christ ; et, baisant avec respect la pierre du tombeau des saints Apôtres, elles iront, sous la bénédiction du successeur de Pierre et de Grégoire, travailler à l'accomplissement de leur sublime destinée. Embrassant dans leur zèle propagateur les continents et les mers, elles répandront en tous lieux, avec la connaissance et l'amour de Dieu et de son évangile, les seuls vrais principes de la civilisation ; et, par l'union des esprits et des cœurs, elles assureront aux nations reconnaissantes cette félicité du temps qui prépare elle-même l'éternelle félicité des cieux.

A ce spectacle, les peuples étonnés béniront à l'envi le Seigneur, toujours admirable dans ses saints. Et du haut du ciel, les martyrs dont nous allons rappeler les travaux, les souffrances et la mort glorieuse, béniront l'Agneau, qui, exauçant la voix de leur sang, aura rendu à leur patrie, toujours bien-aimée, cette vieille foi catholique qui lui mérita, il y a douze siècles, le plus beau nom qu'une nation puisse offrir à l'admiration du ciel et de la terre : le titre d'*Ile des Saints !*

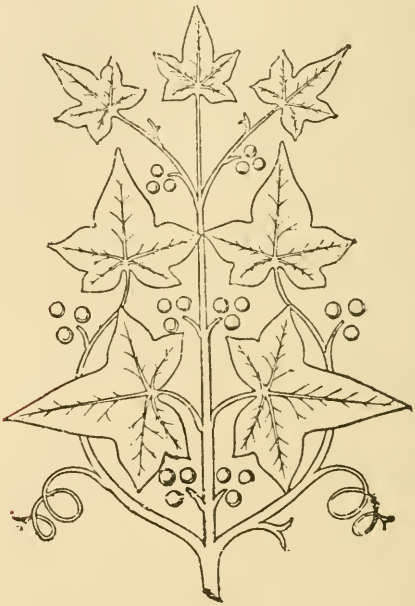

Et noluerunt infringere legem Dei sanctam, et trucidati sunt. (LIB. I, MACHABEORUM, CAP. I, 66.)

La Persecution Religieuse en Angleterre sous Élisabeth et les premiers Stuarts.

CHAPITRE PREMIER. — Mort de Marie Tudor. — Avènement d'Élisabeth au trône. — Guillaume Cecil, secrétaire de la nouvelle reine. — Projet de rétablissement de la réforme. — Premières négociations avec les cours étrangères et le Saint-Siège. — Calomnie contre le pape Paul IV. — Plan de réformation. — Conduite d'Élisabeth. — Caractère des ministres de son conseil tracé par Macaulay. — Guillaume Cecil et Nicolas Bacon. — Sacre de la reine Élisabeth. — Convocation du Parlement.

MARIE TUDOR, sur le lit funèbre où elle allait rendre le dernier soupir, sentit se réveiller dans son âme toutes les craintes que lui avait inspirées jusqu'à ce jour la conduite d'Élisabeth. Malgré des promesses et des protestations réitérées, son cœur ne sut s'abandonner à un espoir qui eût adouci l'amertume de ses derniers moments. Elle eût été heureuse de penser

que l'œuvre de restauration catholique, commencée sous son règne, serait continuée par sa sœur ; que la fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn réparerait entièrement les maux que leur union avait causés à l'Angleterre, et que ce royaume, autrefois l'Ile des Saints, se fixerait pour toujours dans cette foi catholique et romaine qu'il professait depuis tant de siècles.

Quels que fussent les témoignages donnés précédemment par la future reine en garantie de sa foi religieuse, nul ne l'emporte sur la déclaration spontanée et publique qu'elle fit alors auprès de sa sœur expirante. Le moment était solennel. La fille de Catherine d'Aragon et la fille d'Anne Boleyn étaient en présence. L'une allait recevoir au ciel la couronne destinée à ses vertus méconnues, l'autre ceindre son front de la couronne d'Angleterre, si elle promettait à sa souveraine et à sa sœur de vivre et mourir dans la religion de ses pères, et de la défendre contre tous ses ennemis. « Si je ne » suis pas en toute sincérité catholique romaine, s'écrie » Élisabeth, je prie Dieu d'entr'ouvrir la terre sous » mes pieds et de m'ensevelir toute vivante ! (1) » Quelques heures après, Élisabeth, devenue reine d'Angleterre, commençait à exécuter le plan le plus artificieux, le plus cruel et le plus opiniâtrement despotique pour le renversement du catholicisme et le rétablissement du protestantisme dans ses États (2).

Quels étaient donc jusqu'à ce jour les sentiments véritables de cette princesse ? Sa conduite n'avait-elle

1. *Vie de la duchesse de Feria*, épouse de l'ambassadeur espagnol à Londres, manuscrit cité par Lingard, t. VII, p. 241.

2. Primis auspiciis primam curam, sed cum pauculis intimis adhibet de protestantium religione restaurandâ (Camden, *Elisab. Annales*, ad annum 1558, p. 35). Camden écrivit ses Annales, comme il le dit lui-même dans sa préface, à la demande de Guillaume Cecil, lord Burgley.

été qu'un long artifice et une continuelle dissimulation ? Ou bien, ce changement si prompt et cette violation subite du serment le plus sacré auraient-ils été l'effet de conseils pernicieux ? C'est le secret de Dieu, qui seul sonde les cœurs et les reins. A la vérité, les intrigues où figure le nom d'Élisabeth sous le règne de sa sœur ; les complots, les conspirations par lesquelles plus d'une fois sa vie avait été compromise ; les rapports que déjà à cette époque elle entretenait avec les membres les plus influents du parti protestant, tout donne lieu de suspecter la sincérité de ses paroles et de ses actes. Cette présomption devient presque une certitude quand on aperçoit à ses côtés, dès les premiers jours de son règne, et même auparavant, un homme en qui s'étaient comme personnifiées la ruse du politique, l'égoïste ambition du parvenu et la haine calculée du sectaire : cet homme était Guillaume Cecil.

Ce secrétaire de la nouvelle reine avait rempli la même charge sous le gouvernement calviniste d'Édouard VI, et s'était distingué dès lors par son zèle de courtisan pour la réformation. Déjà ses insinuations adroites pénétraient jusque dans le conseil, et on pouvait deviner, à l'astucieuse adresse qu'il déployait dans toutes ses démarches, que cet homme serait un jour fatal au catholicisme, s'il approchait de plus près la personne royale. Cecil tomba à la mort du jeune roi. Marie Tudor avait trop bien reconnu son caractère faux et intrigant pour lui donner une part quelconque dans les affaires de l'État. Malgré les démonstrations affectées de catholicisme par lesquelles il cherchait à faire oublier sa conduite antérieure, Cecil resta éloigné des conseils, bien qu'il fût parvenu, à force de souplesse, à capter la bienveillance du cardinal Pole.

Sans espoir du côté de la reine régnante, Cecil reporta toutes ses pensées vers un avenir qui, à ses yeux, pouvait n'être pas éloigné, et se fit l'un des partisans les plus dévoués d'Élisabeth. Tel est l'homme dont l'ambition haineuse ne reculera devant aucune violence, et qui emploiera, au succès de la cause la plus criminelle, d'incontestables et rares talents d'administration. Autant qu'Élisabeth et plus qu'elle peut-être, surtout dans les premiers temps, il poussera au rétablissement du protestantisme en Angleterre, et, si le nom de la fille de Henri VIII paraît en tête de tous les actes qui consommeront cette grande iniquité, il sera souvent facile d'y reconnaître la pensée première et l'impulsion de son ministre. Habile à sonder les caractères pour en saisir les inclinations, les répugnances ou les faiblesses, l'artificieux secrétaire eut vite reconnu le côté vulnérable dans le cœur d'Élisabeth. Dès lors il s'étudia à adapter ses conseils aux dispositions de cette femme, aussi irrésolue bien souvent qu'opiniâtre dans son despotisme.

Peu d'heures s'étaient écoulées depuis que Marie avait rendu le dernier soupir quand la nouvelle en fut transmise aux deux chambres du Parlement par l'archevêque d'York, Heath, chancelier du royaume. « Une » mort prématurée, disait le prélat, venait d'enlever à » la Religion et à l'État une excellente reine, et la dou- » leur que cette perte causait à chacun surpasserait » toute consolation, si le Dieu très bon et très puissant » dans sa miséricorde envers la nation des Anglais, » n'avait conservé Élisabeth, autre fille du roi Henri. » Et comme personne ne peut douter de son droit » très certain à la succession, ainsi personne ne le » doit (1). » Ces paroles entendues, tous les prélats

1. *Elisabethæ angliæ regimæ Annales*, Camden, ad annum 1558, p. 34.

et les grands du royaume décrètent de proclamer Élisabeth reine d'Angleterre, si les membres de la chambre des communes y consentent. A ces mots, des cris unanimes partent de tous les points de l'assemblée : « Vive la reine Élisabeth ! Qu'elle règne de longues » années ! Qu'elle règne avec bonheur ! (1) »

Les trois ordres de l'État s'étaient prononcés. Le clergé, en particulier, venait de se déclarer publiquement, et cette adhésion pleine et entière enlevait jusqu'au moindre prétexte à la défiance. De la salle de Westminster les députés se transportent à Temple-Bar, où Élisabeth est proclamée devant le lord maire, les aldermen et les compagnies de la cité. Puis une partie du conseil, se détachant, va saluer la nouvelle reine dans sa résidence de Hatfield (2).

Au moment où Élisabeth, alors âgée de vingt-cinq ans, recevait la députation des deux chambres, qui lui offrait, un genou en terre selon la coutume, les premiers témoignages de fidélité et de dévouement, Cecil, quoique éloigné de tous les regards, laissait déjà percer son influence. Il y a dans la réponse de la jeune reine une adresse profonde et trop étudiée pour en faire tout l'honneur à son jugement et ne pas croire, avec de graves historiens, qu'elle lui avait été suggérée par son secrétaire. Élisabeth y déclare « qu'elle est disposée à » rechercher les avis de conseillers prudents et fidèles, » et que, dans cette vue, elle nommera sous peu de » jours un nouveau conseil. Plusieurs de ceux que son » père, son frère et sa sœur avaient initiés aux affaires » seront conservés. Que si les autres ne sont point » employés, elle veut du moins qu'ils soient bien per-

1. *Elisab. angl. reg.*, ad annum 1558.
2. Heylin, *Hist. of Reform*, p. 274.

» suadés que ce n'est point par défiance de leurs talents » ou de leur bonne volonté à la servir ; mais seulement par le désir d'éviter cette indécision et ces » délais qui résultent souvent des opinions discordantes » d'une multitude de conseillers (1). » Ce discours, qui jetait adroitement de vagues promesses, était singulièrement propre à éveiller les soupçons comme à provoquer les désirs de tous les partis religieux et politiques. Une semblable disposition était avant tout nécessaire pour répandre au sein de la nation une sourde agitation, et y préparer la voie au rétablissement de la réforme.

Cette innovation religieuse et cette apostasie entraient incontestablement dans les vues de Guillaume Cecil et de ses amis. Tous aspiraient à reprendre, à quelque prix que ce pût être, l'ascendant dont ils avaient joui sous le règne d'Édouard. Pour atteindre ce but, maintenant qu'Élisabeth était au pouvoir, il fallait saisir sans délai et avec énergie le point sur lequel sa délicatesse de femme et de reine se montrerait plus sensible et plus irritable. Or, ce point, l'adroit ministre l'avait deviné. Élisabeth tenait avant tout à sa légitimité et plus encore à sa couronne : ce fut par là qu'ils l'attaquèrent. Ils lui représentèrent donc que l'acte par lequel on l'avait déclarée illégitime était encore en vigueur ; que cette disposition rendrait toujours douteux ses droits au trône, et que la Cour de Rome, après avoir condamné le mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn, ne la considérerait jamais elle-même que comme la fille bâtarde de ce prince ; que ses titres à la couronne n'y seraient par conséquent pas plus reconnus que ses

1. *Elisab. angl. reg. Annales*, ad ann. 1558.

prétentions à la légitimité de la naissance. D'ailleurs, Marie Stuart, sa cousine, avait déjà, à l'instigation du roi de France, son beau-père, ajouté à son titre de reine d'Écosse celui de reine d'Angleterre, et gravé sur son blason les armoiries de la Grande-Bretagne. Henri II ne manquera pas de soutenir les prétentions de l'épouse de son fils ainé, et les Guise prêteront le secours de leurs conseils et de leur épée, pour placer leur nièce sur les trônes réunis d'Angleterre et d'Écosse. Il ne reste qu'un seul moyen d'arrêter tous ces projets qui commencent à se produire : c'est de rompre avec le Siège de Rome en refusant de reconnaître sa suprématie, qu'Élisabeth ne peut admettre sans avouer en même temps son illégitimité; de se déclarer ouvertement pour la réforme ; de s'appuyer sur ce parti encore puissant dans l'Angleterre ; de faire cause commune avec tous les princes réformés de l'Europe ; de se mettre fièrement à la tête du protestantisme et d'écraser sans pitié tout ce qui voudrait mettre obstacle à cette entreprise (1). »

Il ne paraît pas que ces résolutions fussent alors aussi arrêtées dans l'esprit de la reine qu'elles l'étaient dans celui de ses conseillers. Peu s'en fallut même qu'elles n'échouassent aussitôt contre un projet de mariage entre Élisabeth et Philippe II. Chose certaine, en ce moment même le duc de Feria, au nom de son maître, faisait à la nouvelle souveraine d'Angleterre des propositions auxquelles elle ne se montrait pas insensible. La grande puissance de Philippe, la démarche qu'il tentait, les services qu'elle en avait reçus sous le règne précédent, tout semblait incliner la volonté d'Éli-

1. Camden, *Elisab. ang. reg. Annales*, ad ann. 1558, p. 37. — Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. II, p. 120.

sabeth vers cette alliance. Souvent on l'entendait parler du roi d'Espagne avec éloge, louer ses bonnes manières et ses talents, et l'on sut même qu'elle avait fait placer son portrait dans sa chambre (1). Les ministres et les confidents eurent vite deviné cette inclination naissante, et pour la détruire ils eurent recours à tous les moyens que la ruse et le mensonge pouvaient suggérer. Ils représentèrent donc à la reine que, le caractère espagnol étant essentiellement opposé au caractère du peuple anglais, une semblable union serait odieuse à la nation. D'ailleurs, ce mariage ne pouvait être contracté par Philippe II qu'avec une dispense du pape, et c'était retomber sous le joug de l'autorité pontificale. En acceptant cette dispense, la reine n'avouerait-elle pas publiquement que le mariage de son père avec Catherine d'Aragon avait été légitime et son union avec Anne Boleyn un adultère ? Au reste, ajoutaient-ils, on ne reviendra jamais à Rome sur cette sentence. Il n'y a rien à attendre des Romains, si injustes envers Élisabeth et envers sa mère. Leurs dispositions sont si connues que déjà l'ambassadeur de France sollicite une déclaration par laquelle Marie d'Écosse soit reconnue reine légitime d'Angleterre. C'en est donc fait d'Élisabeth et de ses serviteurs les plus dévoués, si jamais elle reconnaît l'autorité du Pape. Il n'y a qu'un moyen de prévenir tous ces maux : une séparation complète d'avec l'Église de Rome (2).

1. Camden, *ibid.*, p. 36. « Hoc eam admodum anxiam habuit potentissimum » Europæ principem de se optime meritum, ultro nuptias ambientem rejicere » cum minus prudentis tum parum gratæ videretur. »

2. Camden, *Elis. Angl. reg. Annales*, ad ann. 1558, p. 37. — Elle reconnut très bien que sa légitimité et la suprématie du Pape ne pouvaient subsister ensemble, et qu'elle ne maintiendrait l'une qu'en rejetant l'autre. (Heylin, *Hist. of Reform*, p. 275.)

La hardiesse d'une pareille entreprise, surtout dans les premiers jours d'un règne, avait bien de quoi effrayer et arrêter une femme, même du caractère d'Élisabeth. Cecil et ses amis le comprirent ; mais leur tortueuse politique sut pactiser avec les timidités et les hésitations de leur maîtresse. Pour les calmer, ils cherchèrent à affaiblir dans son esprit l'impression trop vive qu'avait pu y produire l'exposé de leurs desseins. « A les entendre, il doit paraître expédient à la reine que la forme de la religion soit changée, au moins pour un temps. Il ne faut pas qu'elle paraisse approuver l'autorité du Pontife de Rome, dont un décret, en condamnant l'union de sa mère avec le roi Henri VIII, l'a, par le fait même, exclue comme illégitime de la succession royale. Au reste, il ne manquera pas de se présenter dans la suite bien des occasions de rentrer en grâce avec le Saint-Siège, si on le juge convenable, après que tout aura été réglé comme on le veut. » Cette explication artificieuse tendait tout à la fois à modérer les appréhensions de la jeune reine, à augmenter ses préventions contre Rome et à irriter ses désirs d'affranchissement absolu dans les choses de la religion. Il suffisait à Cecil d'avoir obtenu ne fût-ce qu'une adhésion momentanée. Dans sa pensée, le succès de l'entreprise dépendait surtout d'une rupture éclatante avec le Saint-Siège. Aussi toutes ses menées les plus secrètes et tous ses efforts tendaient-ils vers ce but. Une politique de mensonge et d'intrigue fut dès lors adoptée et inaugurée par l'une des plus hardies calomnies que présente l'histoire.

Élisabeth, dès le commencement de son règne, s'était hâtée de notifier aux cours étrangères son avènement à la couronne d'Angleterre. Cet acte, l'un des

premiers de son gouvernement, porte un caractère de duplicité digne de remarque. Le langage dicté aux ambassadeurs des différentes cours varie selon les intérêts divers qu'on veut y faire prévaloir ou les oppositions qu'on craint d'y rencontrer. A Vienne, à Madrid, les représentants d'Élisabeth prodiguent les protestations de fidélité à l'Église romaine et au Saint-Siège, et les promesses les plus solennelles de maintenir les relations amicales entre les maisons d'Autriche, d'Espagne et d'Angleterre. On comprenait qu'auprès de Ferdinand I et de Philippe II, la bonne harmonie, à cette époque d'effervescence, tenait surtout à la question religieuse. Ces deux princes crurent quelque temps aux déclarations officielles des ambassadeurs anglais et furent trompés l'un et l'autre. Dans les pays du Nord, au contraire, où la réforme s'était imposée par la force, Élisabeth tenait d'autres discours. Elle faisait connaître aux souverains protestants d'Allemagne, et en particulier au roi de Danemarck et au duc de Holstein, que toutes ses sympathies étaient pour le culte réformé et son désir le plus ardent d'établir une alliance avec les princes qui l'avaient embrassé.

Or, c'est au moment où Élisabeth, par cette diplomatie déloyale, se jouait de la bonne foi publique, que, si l'on en croit grand nombre d'écrivains, Édouard Carne, alors ambassadeur à Rome, aurait reçu la mission de notifier au pape Paul IV l'avènement au trône de la nouvelle souveraine et l'intention où elle était de ne faire aucune violence aux croyances religieuses de ses sujets. Ce mensonge, dont les réformés d'Angleterre tireront un si funeste parti contre l'Église, a trompé jusqu'aux historiens les plus circonspects et les plus dévoués au Saint-Siège, qui l'ont répété invariablement sur la

parole de Fra Paolo Sarpi. Paul IV, ajoute ce moine apostat de Venise, déclara à Édouard Carne, lors de la prétendue mission qu'on lui suppose, « qu'Élisabeth, étant fille illégitime et bâtarde, ne pouvait succéder à la couronne d'Angleterre, et qu'en montant sur le trône sans sa sanction, elle avait insulté à l'autorité du Siège Apostolique. Que néanmoins, si elle consentait à soumettre ses prétentions et sa personne à son jugement, il était disposé à avoir pour elle toute l'indulgence que la justice de sa cause pourrait demander (1). » Cette calomnie, répétée sur tous les tons et de toutes les manières, courut bientôt l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et tous les pays du continent. La raison d'état le voulait ainsi : le plan médité par Guillaume Cecil et les membres du conseil secret de la reine exigeait cette imposture comme une base nécessaire pour aider au renversement de l'autorité pontificale et du catholicisme en Angleterre. Plus que tout le reste, elle devait en faciliter l'exécution par les susceptibilités jalouses de l'orgueil national et les animosités religieuses qu'elle exciterait partout. D'ailleurs, cette réponse supposée expliquerait naturellement la démarche de Henri II contestant les droits de la nouvelle reine, et forçant l'épouse de son fils aîné à prendre le titre et les armes de la reine d'Angleterre. Par le fait, un dauphin de France devenait roi-conjoint d'Angleterre et d'Écosse. Il n'en fallait pas tant pour soulever tout entière et pousser aux mesures les plus extrêmes cette nation anglaise, de tout temps si fière de ses libertés et de son indépendance. Tel était le résultat qu'on voulait obtenir, et on l'obtint, grâce à cette calomnie, moins étonnante encore par son habi-

1. Pallavicini, *Trid. Conc. hist.*, t. II, lib. XIV, cap. VIII. — Lingard, *Hist. d'Anglet.*, Règne d'Élisabeth, chap. I.

leté que par le secret profond dont on est parvenu jusqu'à ce jour à la tenir enveloppée.

Il importe donc à la vérité de l'histoire de montrer quelle fut la conduite du vénérable Paul IV dans ces graves circonstances et de signaler, une fois de plus, la modération et la bienveillance du Saint-Siège envers des sectaires qui n'ont jamais cessé de le calomnier.

Une découverte récente permet de placer sous les yeux du lecteur toutes les pièces à l'appui de cette justification, pour la honte éternelle de l'hérésie (1).

1. Dodd's *Church Hist.*, édit. Tierney, t. IV, page V de l'avertissement placé en tête du volume. C'est en 1619 que Fra Paolo Sarpi, le trop célèbre moine apostat de Venise, publia son *Histoire du Concile de Trente*. A la page 420, livre V, de l'édition de Genève, il rapporte le fait prétendu de la communication de Carne au Pape, et de la réponse du vénérable Paul IV. Ce mensonge, mis au jour par Fra Paolo, qui vraisemblablement s'appuyait sur le mensonge des ministres d'Élisabeth, fut répété par Sponde, continuateur des *Annales ecclésiastiques de* Baronius (anno 1559, n. V), puis par Pallavicini lui-même, dans son *Histoire du Concile de Trente* (lib. XVI, chap. VIII, p. 532). Après eux on peut citer les anglicans Heylin, Burnet, Carte, Hume, puis Fleury et beaucoup d'autres qui ont accepté le fait sur les données de leurs devanciers. Bossuet, dans son *Histoire des Variations* (liv. X), a été pareillement induit en erreur par ce mensonge officiel. On en jugera par la lecture du passage que nous citons textuellement : « La démarche qu'elle (Élisa-» beth) avait faite du côté de Rome, incontinent après son avènement à la couronne, » avait donné sujet de penser ce qu'on a publié d'ailleurs de cette princesse, qu'elle » ne se serait pas éloignée de la religion catholique, si elle eût trouvé dans le Pape » des dispositions plus favorables. Mais Paul IV, qui tenait le Siège Apostolique, » reçut mal les civilités qu'elle lui fit faire comme à un autre prince, sans se décla-» rer davantage, par le résident de la feue reine sa sœur. M. Burnet nous raconte » qu'il la traita de bâtarde. Il s'étonna de son audace de prendre possession de la » couronne d'Angleterre, qui était un fief du Saint-Siège, sans son aveu, et ne lui » donna aucune espérance de mériter ses bonnes grâces qu'en renonçant à ses pré-» tentions et se soumettant au Siège de Rome. De tels discours, *s'ils sont véritables*, » n'étaient guère propres à ramener une reine. Élisabeth, rebutée, s'éloigna aisé-» ment d'un Siège dont aussi bien les décrets condamnaient sa naissance, et s'en-» gagea dans la nouvelle réformation. » C'est aux découvertes faites récemment par M. Howard de Corby (*Howard of Corby*) que l'on doit de connaître enfin la vérité sur ce fait important de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. Elle ressort évidemment de l'examen des lettres de Carne à lord Cecil et de celui-ci à Carne. M. Tierney, dans son édition non encore achevée de l'*Histoire de l'Église d'Angleterre*, par Dodd, les rapporte intégralement dans l'avertissement placé en tête du tome IV. Cet écrivain si érudit, et qui a lui-même mis au jour tant de pièces du plus haut intérêt, avait dû, en traitant cette question (tome II, page 121), rester dans

La reine Marie était morte le 17 novembre 1558. Le 17 du mois suivant, la nouvelle en parvenait à Rome par différentes voies. Conformément aux usages ordinaires de la diplomatie, le souverain pontife devait recevoir la notification de cet évènement par l'ambassadeur anglais. Or, quinze jours après que le bruit avait commencé à circuler dans la capitale du monde chrétien, Carne n'avait encore aucune communication de son gouvernement, et déjà ce gouvernement, on le verra bientôt, travaillait avec activité au rétablissement du protestantisme dans le royaume.

Le dernier jour de décembre 1558, Carne écrivait à Guillaume Cecil : « J'ai expédié, comme mon devoir m'y oblige, le 17 de ce mois, une lettre de congratulation à Sa Majesté, avec un exposé des choses que j'ai pu apprendre ici. Car, de toutes parts, on y recevait la nouvelle du départ de ce monde de la très noble reine Marie, bien que jusque-là je n'en eusse reçu moi-même aucun avertissement (1). » Ce fut peu de jours après qu'il eût expédié cette lettre que Carne reçut lui-même à Rome celle que lui envoyait le conseil secret de la reine, et qui est mentionnée dans les annales de Strype. Cette lettre, qui porte la date du 1er décembre, loin d'autoriser l'ambassadeur à se rendre auprès du souverain pontife, pour lui notifier la mort de la reine Marie et l'avènement d'Élisabeth au trône, lui recommande au contraire très expressément de s'abstenir de tout rapport avec le pape.

un pénible doute sur le fait de cette intervention de Paul IV, et ce n'est que quand il avait terminé l'exposé du règne d'Élisabeth qu'il connut et s'empressa de publier les lettres que nous avons signalées. Cette calomnie est anéantie par le fait pour tout homme de bonne foi.

1. « Though I had no advertisement thereof therehence. » *In the State paper office.*

Une semblable conduite annonçait déjà les mauvaises dispositions de la nouvelle cour : toutefois elle ne changea rien dans les sentiments et les résolutions du pontife. Paul IV refusa constamment de prêter l'oreille aux sollicitations des ambassadeurs de France, qui le pressaient de venger son autorité et de recourir contre Élisabeth à des mesures de sévérité. Ces détails, qui contredisent positivement et de la manière la plus complète le mensonge de Fra Paolo, sont donnés par Carne dans une lettre qu'il adressait à la reine d'Angleterre le 16 février 1559. « L'ambassadeur français, écrit-il, ne » peut rien obtenir ici de Sa Sainteté contre Votre Ma- » jesté, et Sa Sainteté a un tel respect pour Votre Ma- » jesté et vos royaumes, qu'elle ne tentera rien contre » Votre Majesté et vos royaumes, à moins qu'une oc- » casion n'arrive de là, comme des rapports sûrs me le » font connaître (1). »

Ainsi, telles étaient, de l'aveu de Carne lui-même, les dispositions du Saint-Siége envers Élisabeth le 16 février 1559, c'est-à-dire trois mois après son avènement à la couronne. Or déjà, à cette même époque, avait été élaboré, coordonné et achevé un plan complet pour le rétablissement de la réforme ; déjà dans tous les comtés d'Angleterre les manœuvres les plus odieuses avaient été employées pour envoyer au nouveau parlement des hommes connus par leur attachement à l'hérésie et leur haine du catholicisme. Bien plus, ce parlement lui-même avait été réuni le 25 janvier, et, dès les premières séances, on y avait formulé les propositions les plus con-

1. «... The French heere can obtain nothing at his Holiness'hands against your Majesty, and that Holiness hath such respect to your Majesty and to your realms, that he will attempt nothing against you or your realms, unless the occasion be given first therehence, as I am credibly informed.» *(In the State paper office.)*

traires à la foi de l'Église romaine et à la soumission due à son chef suprême.

En continuant de dépouiller cette correspondance d'Édouard Carne avec Élisabeth et ses ministres, on découvre encore d'autres témoignages, qui prouvent jusqu'à l'évidence que l'ambassadeur anglais n'eut aucune notification à adresser de la part de son gouvernement au souverain pontife, et que Paul IV n'a pu, par conséquent, faire la réponse qu'on lui attribue. On trouve même dans toute la conduite du pape une extrême bienveillance envers la nouvelle reine, et un désir sincère de continuer les relations heureusement rétablies, depuis plusieurs années, entre l'Angleterre et le Saint-Siège. Il est donc incontestable que le schisme consommé il y a trois siècles est l'œuvre volontaire et unique d'Élisabeth et de son conseil. Le plan même adopté pour l'accomplissement de cette œuvre impie, et qu'on conserve encore dans les archives du royaume, achèvera de mettre cette vérité historique hors de toute discussion.

Ce document seul, à défaut d'autres, serait une preuve irrécusable. Il porte la date de décembre 1558, époque où Guillaume Cecil le remit entre les mains de la reine Élisabeth. Malgré son étendue, il paraît indispensable de le reproduire intégralement. Le lecteur y trouvera la clef de la plupart des évènements de ce règne sur lesquels l'histoire ne s'est pas encore prononcée. Il sera facile d'y reconnaître également le principe de cette politique intrigante et égoïste que l'Angleterre semble avoir adoptée avec le protestantisme.

PLAN DE LA RÉFORMATION DE LA RELIGION (1).

I. Quand faudra-t-il commencer la réformation ?

« Au prochain Parlement de telle sorte que les dangers soient prévus et les remèdes proposés en conséquence. Car plus tôt sera rétablie cette religion, plus tôt Dieu sera glorifié, et, comme nous en avons la confiance, plus il sera miséricordieux envers nous et disposé à sauver Sa Majesté et à la défendre de tous dangers.

II. Quels dangers peuvent naître de la réformation ?

» Premièrement, l'évêque de Rome sera irrité autant qu'il peut l'être. Il excommuniera Sa Majesté la reine, jettera l'interdit sur le royaume et le donnera comme une proie à tous les princes qui pourraient y pénétrer. Il les y excitera par toutes sortes de moyens.

» Le roi de France n'en sera que plus encouragé à la guerre contre nous. Il préparera son peuple à combattre, non plus seulement contre des ennemis, mais encore contre des hérétiques. Prévoyant que des tumultes et des désordres pourraient éclater parmi nous, il s'attendra beaucoup à être aidé par ceux du royaume qui seraient mécontents de cette réformation. Ainsi, dans l'espérance de changement, il diffèrera de conclure la paix.

» L'Écosse aura quelques raisons de se montrer audacieuse, et pour cela il paraît vraisemblable que le roi

1. The device for alteration of religion. December 1558 (Cotton library, *Julius*, t. VI, p. 161). Voir Dodd's *Church History*, édition Tierney, tome II, page CCXXX. — Camden, sans citer le texte de ce document, y fait certainement allusion dans ce passage : « Illa, protestantium religionem promovendi cupidissima, nihil efficacius.. » censuit, quam ut religio quamprimum mutaretur.... Consultationem itaque inter » intimos consiliarios quomodo protestantium religio, pontificiâ profligatâ, restabi- » liretur, maturari jussit, omnibus periculis quæ inde existere possint perpensis et » quibus rationibus repellantur, etc..... » La suite du texte est un précis du plan ici exposé. (Camden, *Elisabethæ Annales*, p 37.)

de France n'en fera que plus tôt une invasion dans le pays.

» Il sera aussi très difficile de retenir l'Irlande dans l'obéissance, à cause de son clergé si attaché à Rome.

» Quant aux Anglais, un grand nombre seront mécontents de cette réformation. *Premièrement*, ceux qui ont pris part aux affaires du gouvernement sous Marie Tudor, et qui n'ont pas été choisis depuis pour de semblables fonctions ; ou encore ceux qui, alors retenus par leur affection et leur charge dans la religion catholique, seront maintenant sans place et sans crédit, et croiront qu'ils sont dédaignés et que leur œuvre est détruite. Ceux-là feront tous leurs efforts pour maintenir la religion qu'ils ont rétablie et repousser tout changement.

» *Deuxièmement*. Les évêques et tout le clergé y verront leur propre ruine. Par la confession, par la prédication et par tous les moyens en leur pouvoir, ils persuaderont le peuple de ne point adhérer à la réforme.

» Ils conspireront avec quiconque y sera disposé, et prétendront faire à Dieu un sacrifice en empêchant toute réforme, fallût-il verser le sang chrétien ou commettre la trahison.

» *Troisièmement*. Les partisans de la secte papiste, qui précédemment ont été juges ou que la dernière reine a choisis dans les différents comtés comme des gens attachés à ce parti, et même les plus ardents et les plus estimés, tous s'uniront apparemment aux évêques ou au clergé et conspireront avec eux.

» *Quatrièmement*. Quelques-uns, quand un subside sera demandé et que l'argent sera prélevé, comme vraisemblablement il faudra le faire, seront offensés. Il est probable qu'ils conspireront et se soulèveront, s'ils ont

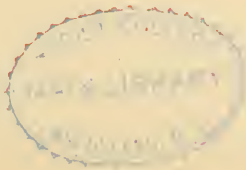

quelque chef pour les exciter ou quelque espoir de trouver du gain et des dépouilles.

» *Cinquièmement.* Plusieurs de ceux qui désireront la réformation de l'Église de Rome, remarquant par hasard que quelques vieilles cérémonies seront conservées ou que, non seulement la doctrine qu'ils embrassent est permise et commandée, mais même que toute autre est abolie et désapprouvée, seront mécontents et appelleront ce changement *un papisme masqué* ou une alliance adultère.

III. Quel sera le remède à ces choses ?

» Premièrement, chercher à avoir la paix avec la France, ou, si elle est proposée, ne pas la refuser. Si quelque discussion s'élève en ce pays, ce sera un remède pour nous que de l'enflammer.

» Rome est moins à redouter : il n'y a rien à craindre, si ce n'est le mauvais vouloir, l'anathème et les embûches.

» L'Écosse suivra la France en ce qui concerne la paix. Mais là on peut travailler secrètement et augmenter les divisions, et surtout l'espérance de ceux qui inclinent vers la bonne religion.

» Chose certaine, il faudra fortifier Berwick et employer des soldats armés de lances et des cavaliers pour la sûreté des frontières. De plus, quelques dépenses d'argent seront indispensables en Irlande.

» Le cinquième remède se rapporte à cinq classes d'individus. La première se compose de ceux qui formaient le Conseil de la reine Marie et qu'on avait choisis et avancés au pouvoir, uniquement ou principalement parce qu'ils professaient la religion du Pape, et étaient animés d'un zèle très ardent pour elle. Augmenter le

nombre de ces personnes ou les conserver en autorité et considération, ce serait encourager les gens de leur secte et leur donner l'espérance qu'elle revivra et continuera, bien qu'elle reçoive un coup contraire. En voyant que ceux qui sont comme les colonnes de leur parti restent toujours debout et qu'on ne les touche point, les papistes un peu flottants seraient confirmés dans leur état, et ceux qui ne sont qu'à demi inclinés vers la réformation se décourageraient. Car, une âme qui est dans le doute est facilement ballottée çà et là. (Ici le texte anglais est suivi du latin : *Dum in dubio est animus, paulo momento huc illuc impellitur.)* Ces hommes-là doivent donc être recherchés par toutes les lois, aussi loin que la justice peut s'étendre, et la clémence de Sa Majesté ne leur doit point être appliquée avant qu'ils aient pleinement reconnu eux-mêmes qu'ils sont tombés sous le coup de la loi.

» Ils doivent être déposés de leur charge, discrédités dans leur pays, aussi longtemps qu'ils paraîtront avoir de la répugnance pour la nouvelle religion, ou vouloir maintenir leurs propres actes. Que s'ils semblent se rendre et embrasser la réformation, encore ne sera-t-il pas convenable de les mettre en autorité, *quia neophyti*, parce qu'ils sont néophytes. Tout homme, en effet, aime le temps où il florissait, et, quand il peut et comme il peut, il cherchera à maintenir et à défendre ces anciennes lois ou ordonnances avec lesquelles et sous lesquelles il était en estime et autorité, et qu'il faisait observer lui-même. Chacun aime naturellement ce qui est son propre ouvrage ou sa création.

» D'autre part, comme ces hommes doivent être abaissés, ainsi doivent être élevés en autorité et en crédit les anciens et fidèles serviteurs de Sa Majesté, qui sont

demeurés avec elle et n'ont point reculé durant les dernières tempêtes, afin que le monde puisse voir que Sa Majesté n'est ni ingrate ni oublieuse. Dans toute l'Angleterre donc, tous les hommes connus pour être indubitablement attachés à la religion, et chacun en particulier selon son aptitude à servir la chose publique, devront être mis en place. Quand même ils seraient lâches pour la cause de Dieu et de la religion, leur propre sûreté et leur position les rendront vigilants, soigneux et ardents pour la conservation de leurs actes et le maintien de cette réformation. Et en tout cela la reine ne fera que ce que fit la dernière reine Marie pour maintenir et établir sa religion.

» La seconde de ces cinq classes d'individus se compose des évêques et du clergé, tous ayant été créés et choisis comme paraissant être les plus fermes et les plus puissants champions de l'Église du Pape, et qui, dans ces derniers temps, en usurpant sur la couronne, l'appauvrissant, et extorquant même des biens de personnes privées, ont pensé s'enrichir et s'avancer eux-mêmes par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*. Pour ceux-là, Sa Majesté, malgré sa grande inclination à la clémence, doit chercher, par un vote du Parlement ou par les justes lois d'Angleterre, comme celle de *præmunire* et autres lois pénales semblables, à les ramener de nouveau dans l'ordre. Trouvés en faute, ces hommes ne doivent point être pardonnés, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur délit, se remettent entièrement à la miséricorde de Sa Majesté, abjurent le pape de Rome et se conforment à la nouvelle réformation. Par ces moyens, dirigés d'une main ferme, la nécessité d'argent où se trouve Sa Majesté pourra en quelque manière être soulagée.

» La troisième classe d'individus doit être amendée, comme toutes celles dont il est parlé ci-dessus, par les moyens que la reine Marie a employés, savoir : que personne, autant que possible, ne soit commissaire ou juge de paix sinon des hommes peu fortunés et encore jeunes, en sorte qu'ils aient intérêt à être mis en place. Une loi peu étendue sera faite et mise à exécution contre les individus qui s'assembleraient sans autorisation. Des lieutenants, hommes bien connus pour leur fidélité et leur dévouement à la reine, seront établis dans chaque comté ; mais, pour ce moment, on désignera, comme enregistreurs et capitaines, de jeunes gentilshommes pleins d'ardeur pour le service de Sa Majesté. Nul office de juridiction, nul pouvoir ne sera confié à un mécontent, autant du moins que la justice ou la loi le permettra.

» A l'égard de la quatrième classe de personnes, on ne doit employer d'autre remède qu'une douce intervention des commissaires, la promptitude et bonne volonté des lieutenants et capitaines pour les réprimer, si quelqu'une d'entre elles excitait du tumulte, ou proférait des murmures, ou proposait une réunion ou un mouvement dans le but de faire opposition.

» Quant à la cinquième sorte d'individus, c'est-à-dire ceux qui seront satisfaits de voir la réformation, mais qui voudraient qu'elle allât plus loin, des lois strictes sur la promulgation du *Livre* (1) et la sévère exécution de ces lois dans le principe les réprimeront de telle sorte, qu'il y a grand espoir que ce mécontentement ne touchera que peu de monde. Et il vaut mieux que ces personnes

1. On indique ici déjà le livre de Commune Prière (*Common Prayer-book*) qui devait être dans la suite présenté au Parlement, ainsi que la *Nouvelle Liturgie anglicane*, les *Trente-neuf Articles*, etc., etc.

souffrent que Sa Majesté, ou encore que le bien public ne soit ébranlé et mis en danger. Ceux qui sont chargés de faire le livre devront donner une grande attention à ce point.

» Les universités ne doivent point être négligées, et le dommage causé par la dernière visite, sous la reine Marie, doit être réparé. Il en est de même des collèges où sont instruits les enfants qui viennent ensuite à l'université, comme ceux d'Éton et de Winchester. Il importe d'user de prévoyance sur ce sujet pour l'accroissement futur comme pour le temps présent.

IV. Quelle sera la manière d'exécuter ce remède ?

» Cette consultation doit être rapportée à des hommes instruits, capables de donner leur opinion sur cette matière et d'offrir l'ébauche du livre, ou ce livre lui-même prêt à être présenté à son Altesse. Que ce livre, après l'approbation de Sa Majesté, soit déposé dans la maison du Parlement. — Dans le moment présent on pense que, pour l'exécution de ce dessein, seraient aptes les individus ici nommés, savoir : le docteur Bill, le Dr Parker, le Dr May, le Dr Cox, M. Whitehead, M. Grindal, M. Pilkington. Sir Thomas Smith sera chargé de les assembler et d'être avec eux. La consultation ayant eu lieu entre ces personnages, d'autres également savants et graves, habiles et en crédit, seront invités à donner leur assentiment.

» Et comme, avant tout, doit avoir lieu cette consultation, on a jugé très nécessaire de défendre, de la manière la plus rigoureuse, toute innovation jusqu'à l'époque où le livre sera publié, afin qu'il ne soit pas fait souvent de changement dans la religion, ce qui lui ôterait toute autorité dans l'estime du commun du peuple,

et affaiblirait dans leur obéissance les sujets de Sa Majesté.

V. A la cinquième question : Que fera Sa Majesté devant le public, pour sa propre conscience, avant toute réformation, ou, si la réformation doit tarder plus longtemps, quel ordre doit être établi dans tout le royaume par forme d'interim ?

» Sa Majesté ne changera pas davantage qu'elle n'a fait jusqu'à présent, si ce n'est qu'elle reçoive la communion aux grandes fêtes, comme il plaira à Sa Majesté. Là où il y aurait plusieurs chapelains à la messe, ils communieraient toujours sous les deux espèces. Quant à ce qui concerne la conscience de Sa Majesté jusqu'à la réformation, il lui est recommandé de substituer d'autres prières et commémorations dévotes, et d'entendre la messe le plus rarement possible.

VI. A la sixième : Quels hommes de la noblesse sont les plus propres à être mis au courant de ces projets, avant que l'affaire ne soit communiquée à tout le Conseil ?

» Le lord marquis de Northampton, le comte de Bedfort, le comte de Pembroke et le lord John Grey.

VII. A la septième : Quels appointements donnera-t-on à ces hommes instruits, pour le temps qu'ils passeront à reviser le livre de commune prière, l'ordre des cérémonies et le service dans l'Eglise ? De plus, en quel lieu se réuniront-ils ?

» Le nombre des personnes qui doivent être associées à cette œuvre étant tel, il semble que deux repas copieux ne sont pas trop pour eux et pour leurs serviteurs. On pense que le lieu de réunion le plus convenable serait une place déterminée, et, de préférence, les appartements de sir Thomas Smith dans *Canon-Bow*. Quel que soit le lieu de la réunion, il faut y faire une provision de bois, de charbon et de boisson. »

On reste stupéfait et comme hors de soi devant cette froide et tranquille audace de quelques hommes, sans autorité, sans mission, sans caractère, qui, guidés par une égoïste ambition et un désir effréné du pouvoir, imposent arbitrairement à des millions de compatriotes et à leurs innombrables descendants une foi et un culte contraires à leur conscience. Et telle est l'origine de cette église anglicane, dont le joug pèse depuis trois siècles sur le peuple anglais, et contre laquelle s'élèvent la voix de tant d'opprimés et le sang de tant de martyrs.

Pendant que ce travail souterrain se poursuit, s'achève avec activité et dans le plus profond secret, Élisabeth se montre fidèle au rôle hypocrite qu'elle a accepté de ses docteurs et qui paraît de plus en plus en harmonie avec son caractère. D'une part, elle accomplit ostensiblement certains actes religieux propres à rassurer les catholiques ; de l'autre, elle prend des mesures qui doivent ranimer les espérances des réformés. On la voit assister aux offices ordinaires du culte, se confesser souvent, communier même, pendant que, par ses ordres, l'évêque de Winchester, White, est tenu aux arrêts dans son palais, et que les sectaires les plus compromis sous le règne précédent sortent des prisons ou reviennent en foule de leur exil volontaire en Allemagne et en Suisse (1). Aux funérailles de sa sœur et à la messe pour l'empereur Charles-Quint, célébrées à peu de jours d'intervalle dans l'abbaye de Westminster, Élisabeth commande que l'on observe ponctuellement les pratiques et cérémonies du rit romain, pendant que les hommes réunis par son ordre préparent ce livre de *commune prière* auquel seront bientôt tenus de se soumettre tous les sujets du royaume. Dissimulation honteuse, qui se

1. Collier, *Eccl. Hist.*, vol. II, book VI, p. 412.

poursuivra jusqu'au jour où, l'œuvre de l'hérésie achevée, un Parlement gagné par la ruse, la contrainte et la corruption, prononcera l'abolition du culte catholique en Angleterre et proclamera la nouvelle *église établie par la loi.* Ainsi secondée et poussée par ses ministres, Élisabeth ne le fut pas moins par les membres du conseil que, sous l'inspiration de Cecil, elle s'était déjà formé.

En montant sur le trône, la nouvelle reine avait trouvé dans le conseil de sa sœur des hommes d'une rare capacité, qui, par leur position et leur influence, pouvaient, si on les écartait, devenir un puissant obstacle. Des mesures habiles seront prises dans la suite pour rendre leur influence et leurs talents inutiles. Mais, catholiques sincères et dévoués, ils devaient auparavant, en restant dans le conseil, rassurer les catholiques, qui avaient en eux une entière confiance. Les autres conseillers qu'on leur adjoignit furent tous choisis parmi les réformés. Plusieurs même, sous le règne précédent, avaient été emprisonnés ou exilés à cause des excès auxquels ils s'étaient livrés. Outre cette qualité de coreligionnaires qui déterminait les choix de la reine ou plutôt de Cecil, le secrétaire reconnaissait parmi eux des parents et des amis tout dévoués à sa personne, ou encore de puissants seigneurs, à la fortune desquels il s'attachait ainsi lui-même par les liens les plus étroits.

Toutefois ce conseil, dans les intentions de la reine et de son secrétaire, ne devait exercer en réalité aucune influence sur les actes du gouvernement. On était disposé à ne lui donner d'autre part dans les délibérations que celle qui serait jugée convenable pour cacher le véritable motif qui l'avait fait nommer. Déjà, en effet, était établi un autre conseil, peu nombreux et secret, destiné

à régler, seul et sans contrôle, la marche des affaires, et surtout à préparer et consommer l'œuvre du rétablissement de la réformation. Les membres qui le composent, désignés presque exclusivement par Cecil, sont dévoués corps et âme à cet homme, dont tout atteste de plus en plus l'étonnante autorité sur l'esprit d'Élisabeth. Aucun des évêques du royaume n'y est admis; leurs dispositions étaient trop connues pour qu'on osât espérer d'en amener un seul à trahir sa conscience et sa foi. Quant aux lords temporels, la reine ne savait non plus jusqu'à quel point elle pouvait compter sur leur concours. Quatre seulement entrèrent dans la confidence, Guillaume Parr, rétabli dans son titre de marquis de Northampton, les comtes de Bedford et de Pembroke, et le lord John Grey. C'est à ce conseil, que dirigera Élisabeth sous la conduite de Guillaume Cecil et de Nicolas Bacon, qu'il faut attribuer la nouvelle rupture de l'Angleterre avec le Saint-Siège, l'établissement de l'anglicanisme et tous les maux qui en ont été la suite.

Quelle que soit, en effet, la part d'Élisabeth dans les principaux évènements de son règne, et en particulier de la persécution qui l'a ensanglanté, il est manifeste pour tout observateur attentif que ces ministres et les hommes d'État à qui elle donna sa confiance, contribuèrent plus qu'elle-même à lui donner le caractère propre qui le distingue. Cette organisation savante de la servitude imposée aux catholiques, cette audace calculée, cette impitoyable rigueur qui écrase toutes les résistances, cette fécondité vraiment effrayante de combinaisons, d'intrigues, de complots imaginaires et autres inventions de toute nature pour le succès des projets les plus pervers, cet ensemble, en un mot, d'une politique

où se révélait à la fois l'esprit de Tibère, de Julien l'Apostat et de Néron, tout annonce, dans les conseils de la fille de Henri VIII, la présence d'hommes qui ne s'étaient pas encore rencontrés avant cette époque. « C'est alors, en effet, comme dit le célèbre Macaulay, » que paraît sur la scène une réunion de personnages » qu'il est plus facile de caractériser collectivement » qu'individuellement, et dont l'esprit est formé par un » système unique de discipline. Dans la société, tous » appartenaient à une classe, à une université, à un » parti, à une secte et à une administration particulière ; » et tant de traits de ressemblance existaient entre » eux pour les talents, les opinions, les habitudes et la » fortune, qu'un seul caractère, nous avons presque dit » une seule vie, peut, dans une large mesure, servir » pour tous (1). »

C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur ces ministres, destinés à jouer un rôle si funeste dans les affaires religieuses de l'Angleterre. Leur portrait, tracé par une plume non suspecte, mérite la plus sérieuse attention ; et, si certaines appréciations du publiciste protestant ne sont pas acceptables pour le catholique, du moins son récit montre-t-il d'une manière frappante quels étaient ces hommes qui renversèrent la vieille religion de leur patrie, et par quels moyens odieux ils accomplirent cette œuvre impie et sacrilège.

« Ces hommes donc, continue Macaulay, ne sortaient » d'aucune des classes qui, jusqu'à cette époque, avaient » fourni presque exclusivement des ministres à l'État. » Tous étaient laïques, hommes de science et amis de » la paix. Ils n'appartenaient pas à l'aristocratie,

1. *Lord Bacon*, by Thomas Babington Macaulay, p. 8-11.

» n'avaient hérité ni titres, ni domaines étendus, ni » armées de tenanciers, ni châteaux fortifiés. Toutefois, » ce n'étaient pas non plus des hommes de basse con- » dition, et tels qu'en emploient les princes jaloux du » pouvoir de leur noblesse... Tous étaient gentils- » hommes par naissance et avaient reçu une éducation » libérale. C'est un fait remarquable qu'ils étaient tous » membres de la même université. Les deux grands » sièges nationaux de la science avaient acquis déjà » alors les caractères qu'ils ont toujours conservés » depuis... Cambridge eut l'honneur de former les évê- » ques protestants qu'Oxford se glorifia de faire brûler. » C'est aussi à Cambridge que furent formés les hom- » mes d'état à qui doit être attribué, en premier lieu, » l'établissement assuré de la réformation dans le nord » de l'Europe. »

Avant d'aborder la vie publique de l'un de ces hommes d'état, Macaulay parle « de ces brouillards de con- » troverse théologique qui s'étaient répandus à cette » époque sur l'Angleterre comme sur beaucoup d'autres » contrées. » Chaos des opinions, anarchie des pensées, tel est le spectacle qu'offre partout cette terre d'Albion, où les passions honteuses d'un despote avaient préparé les voies à l'hérésie. L'attaque fut violente comme aussi la résistance. D'une part l'indomptable opiniâtreté des sectaires, qui ont appris à regarder comme inspirations du ciel tous les rêves de leur esprit ; de l'autre, l'attachement des catholiques à des doctrines immuables comme la vérité dont elles émanent. L'écrivain protestant ne voit dans les variations religieuses, si multipliées alors en Angleterre, qu'un témoignage de ce qu'il appelle une oscillation nationale dans les croyances. Il serait plus juste d'y reconnaître la lutte du

principe catholique, si vivace encore dans ce royaume, contre toutes les passions et les erreurs conjurées. Resté sur ce terrain, le combat aurait pu se terminer par un éclatant triomphe de la vérité et de la foi ; mais un nouvel ennemi, qui ne s'était jamais produit d'une manière aussi manifeste, aussi menaçante, parut tout à coup et donna à ces débats entre les croyances un aspect et des destinées toutes différentes. Cet ennemi, c'était cette politique elle-même que commencèrent à développer les ministres d'état admis dans le conseil de la reine Élisabeth. Ces hommes, dont l'esprit s'est formé au milieu de la fermentation générale, « étaient » tous et chacun en particulier protestants. Toutefois, » dans les questions religieuses, bien qu'il n'y ait pas » lieu de douter de leur sincérité, ils n'étaient nulle- » ment zélés. Aucun d'eux ne se hasarda de courir le » moindre danger personnel sous le règne de Marie ; » aucun d'eux ne favorisa la tentative malheureuse de » Northumberland en faveur de sa belle-fille ; aucun » d'eux ne s'associa aux conseils désespérés de Wyatt. » Ils s'efforcèrent d'obtenir quelque emploi sur le con- » tinent, ou bien, restant dans l'Angleterre, ils assis- » tèrent à la messe et observèrent le jeûne en toute » bienséance. » Telle fut leur conduite aussi longtemps que durèrent ce que Macaulay appelle les années de ténèbres et de périls. Mais dès que la couronne a été déposée sur le front d'Élisabeth, dont ils ont partagé la dissimulation et les espérances, aussitôt ils lèvent le masque et se mettent à l'œuvre pour renverser cette religion qu'ils pratiquaient encore la veille. Cessant d'être, ou plutôt de paraître catholiques, pour ne plus agir qu'en politiques, « ils procèdent, non avec une » impétuosité de théologiens, mais avec la calme déter-

» mination d'hommes d'état ; non à la manière des sec-
» taires, qui considèrent le culte romain comme trop
» offensif envers Dieu ou trop destructeur des âmes
» pour être toléré seulement une heure, mais comme
» des hommes qui n'attachent aux points en discussion
» parmi les chrétiens que peu d'importance. D'autant
» que jusqu'alors ils n'avaient été retenus par aucun scru-
» pule de conscience pour professer, ainsi qu'ils l'avaient
» fait, la foi catholique sous Marie, la foi protestante
» sous Édouard, ou quelqu'une des innombrables com-
» binaisons intermédiaires que le caprice de Henri et
» le service public de Cranmer avaient formées en dehors
» des deux partis opposés. Ils prirent une vue exacte de
» l'état de leur pays et de tout le continent, ils se ren-
» dirent compte d'une manière parfaite de la tendance
» de l'esprit public, puis choisirent leur direction. Ils
» se placèrent eux-mêmes à la tête des protestants de
» l'Europe et étayèrent toute leur réputation et leur
» fortune sur le succès de ce parti. » Il serait difficile d'exprimer d'une manière plus précise et plus vraie ce caractère exclusivement civil qui distingue surtout la réforme anglicane, malgré la part dérisoire que plus tard on essaiera d'attribuer à quelques membres du clergé. La politique seule l'a voulue, la politique seule l'a établie, comme elle seule l'a maintenue depuis son origine. Les affirmations de Macaulay ne sont pas moins positives sur ce point. « Inutile de dire, ajoute-t-
» il, avec quelle adresse, quelle résolution et quelle
» gloire ces hommes dirigèrent les affaires politiques
» de l'Angleterre pendant les années si pleines d'évè-
» nements qui suivirent ; comment ils parvinrent à unir
» leurs amis et à diviser leurs ennemis ; comment ils
» humilièrent l'orgueil de Philippe II, soutinrent l'âme

» indomptable de Coligny, délivrèrent la Hollande de » la tyrannie ; comment ils fondèrent la grandeur mari- » time de leur pays ; comment enfin ils trompèrent les » politiques artificieux de l'Italie et domptèrent les » sauvages chefs de clans dans l'Écosse. » Cette gloire toutefois, l'historien protestant le reconnaît, n'a pas été si pure que l'on ne puisse reprocher à ces hommes « quelques actes qui, à l'époque actuelle, attireraient » justement sur un ministre d'état les accusations les » plus graves. » Mais, pour ces actes comme pour les principes qui les déterminèrent, l'anglicanisme a recours à l'excuse ordinaire de l'orgueil : il crie à la calomnie et jette un voile complaisant sur la vie de ces hommes « incomparables, dit encore Macaulay, dans leur pers- » picacité à observer les temps et les circonstances, et » ayant une connaissance approfondie de la nature » humaine, dont ils surent tourner à leur profit les fai- » blesses, les passions et les égoïstes intérêts. »

Or, au milieu de ces politiques pour qui le gouvernement des états se réduit aux calculs de l'intérêt et de l'ambition, et que n'arrêtent dans leur marche ni le droit, ni la justice, ni la conscience, deux hommes tiennent une place principale. Ils ont été déjà désignés : c'est Guillaume Cecil et Nicolas Bacon. Leur influence prépondérante dans les évènements de ce règne demande sur leur vie privée, leur éducation et leurs alliances de famille, quelques détails particuliers qui aideront à porter un jugement plus assuré sur l'ensemble de leur conduite.

Parmi les tuteurs que Henri VIII, avant de mourir, avait donnés à son fils Edouard, encore enfant, l'histoire signale sir Antoine Cooke, personnage de grand savoir, mais infecté du poison des mauvaises doctrines,

et qui devait surtout à son apostasie le triste honneur d'être placé auprès du royal pupille. Ami de la science et des belles-lettres, il avait su en inspirer le goût à ses trois filles, que leurs progrès rapides et vraiment extraordinaires firent distinguer en peu de temps entre toutes les jeunes personnes de leur sexe. Malheureusement, les filles de sir Antoine Cooke avaient, comme leur père, sucé le venin de l'erreur, et jusque dans leurs compositions littéraires se révèle un attachement opiniâtre à l'hérésie. C'est dans cette famille déjà toute pénétrée de l'esprit froid et orgueilleux de Calvin, et dont le chef, transfuge de la foi de ses pères, avait été comme rivé au gouvernement protestant inauguré sous Édouard VI, que Cecil et Bacon allèrent demander une épouse. Mildred, la meilleure helléniste entre toutes les dames d'Angleterre, épousa sir Guillaume Cecil ; Anne, sa sœur, aussi distinguée dans la linguistique que dans la théologie, consentit à devenir la seconde femme de Nicolas Bacon. Cette jeune dame étonnait tout le monde par son savoir. On la voyait correspondre en grec avec Jewell, qu'Élisabeth placera bientôt sur le siège épiscopal de Salisbury, et traduire en anglais son apologie latine de l'église anglicane avec une correction telle, que ni Parker, le futur métropolitain de Cantorbéry, ni Jewell lui-même ne trouvaient à y reprendre. Bernard Ochin, le moine apostat de Toscane, rencontra pareillement dans Anne Cooke un habile traducteur de ses sermons sur le libre arbitre et la prédestination. Telle était en particulier l'épouse de ce Nicolas Bacon, à qui Élisabeth confie, dès le commencement de son règne, le sceau de l'État, et que le révolutionnaire Buchanan surnomme, après Guillaume Cecil, la seconde colonne du royaume. Supérieur en

science à celui qu'il appelle maintenant son frère, Bacon égale presque Cecil dans la politique. Si son esprit n'a pas cette fécondité d'inventions et d'intrigues qui distingue l'artificieux secrétaire d'Élisabeth, il a pour y suppléer les détours infinis et les nombreux subterfuges que fournit à un légiste sans conscience le dédale inextricable des lois anglaises.

Jamais donc l'Angleterre n'avait présenté une réunion d'hommes d'état aussi actifs, aussi artificieux, aussi froidement opiniâtres. Jamais la haine du sectaire ne s'était trouvée unie d'une manière plus étroite à l'avidité orgueilleuse de nouveaux parvenus et à cette dureté impitoyable de possesseurs satisfaits, qui perdraient tout en perdant le pouvoir qu'ils ont saisi. Et comme si tout devait concourir au succès de ce gouvernement oppresseur et immoral, il arrivera que ces hommes jouiront sans interruption de leurs titres pendant une longue suite d'années. Guillaume Cecil présidera quarante ans les conseils d'Élisabeth ; Bacon, vingt ans durant, gardera le sceau de l'État ; l'un et l'autre en mourant laisseront pour les remplacer un fils héritier de leur scandaleuse fortune, comme de leur haine pour le catholicisme et de leur politique.

Revenons au conseil secret de la reine, dont les éléments principaux sont maintenant connus. Suivons la direction qu'il va imprimer aux affaires du gouvernement pour le rétablissement de la réforme, unique raison de son existence.

Il entrait dans le plan des ministres de provoquer un ordre royal qui défendît toute innovation dans le culte sans une autorisation préalable. C'était un moyen détourné de faire entendre que la question religieuse serait le sujet de prochaines discussions, et qu'au juge-

ment de la reine et de ses conseillers une réforme était désirable. Les sectaires l'avaient compris : aussi, peu de jours s'étaient écoulés depuis l'avènement d'Élisabeth, que déjà plusieurs se livraient dans différents comtés à des actes de violence. Des prêtres catholiques avaient été insultés, des autels renversés, des images défigurées. Le service divin avait même été interrompu en quelques lieux, ou remplacé par les pratiques et la liturgie calviniste du roi Édouard VI. Sous prétexte de réprimer ces désordres, que ses confidents eux-mêmes avaient excités, Élisabeth lance une proclamation le 27 décembre 1558. Après avoir blâmé la conduite des hommes turbulents qui se sont portés à des mesures répréhensibles contre les ministres et les choses du culte catholique, la reine défend à tous les prêtres, quels qu'ils soient, de prêcher en aucun lieu, et aux fidèles d'assister à aucune instruction. L'acte royal permet de réciter en langue vulgaire les évangiles, les épîtres, les dix commandements de Dieu, l'oraison dominicale, le symbole des Apôtres et les litanies. Les autres parties du service divin, est-il ajouté, doivent être fidèlement observées jusqu'à ce qu'une consultation ait eu lieu dans le parlement entre Sa Majesté et les états du royaume. Plusieurs passages de la proclamation étaient bien de nature à blesser le clergé et les catholiques en général : cette dernière clause surtout leur ouvrit les yeux à tous et fit comprendre le but de certaines dispositions que jusqu'à ce moment beaucoup ne savaient comment interpréter. Le funeste projet de la reine et de ses ministres se révélait de plus en plus, et les évêques en particulier, dont toute l'attention était fixée sur les actes de la cour, voyaient, à n'en plus douter, où tendaient ces mesures insidieusement calculées.

Tous conviennent alors de se réunir à Londres, dans le plus bref délai, pour s'entretenir de la situation et de la conduite à tenir dans des circonstances aussi critiques. Outre l'évêque de Winchester, tenu aux arrêts pour quelques paroles peu prudentes prononcées aux obsèques de la reine Marie, celui de Londres, Bonner, venait d'être sans raison cité en justice, dans le but de discréditer, conformément à l'une des dispositions du plan de réforme, le caractère et la personne des évêques catholiques. On savait d'ailleurs qu'Ogléthorpe, évêque de Carlisle, célébrant la messe dans la chapelle royale, avait entendu la reine elle-même lui ordonner à l'autel de ne point élever l'hostie, et que, sur son refus, Élisabeth s'était retirée bruyamment, avec toute sa suite, en présence des assistants. Ces faits et beaucoup d'autres, qui s'étaient passés dans l'espace de quelques semaines, persuadèrent les premiers pasteurs de l'Église d'Angleterre que le moment était venu d'exposer, avec respect mais sans crainte, les inquiétudes que leur inspiraient, ainsi qu'à tous les fidèles, les dispositions si étranges de la cour. Le couronnement de la nouvelle souveraine devant avoir lieu sous peu de jours, tous, d'un avis unanime, déclarèrent qu'ils ne pouvaient, en conscience, assister au sacre d'une princesse qui, à en juger par les mesures qu'elle venait de prendre, s'opposerait peut-être à quelque partie du service religieux, ou, si elle prêtait le serment ordinaire de défendre l'Église catholique romaine, son honneur, sa tranquillité et ses privilèges, donnerait lieu de craindre qu'elle ne fût disposée à le violer.

Soit que cette résolution des évêques du royaume surprît la reine et le conseil, déconcertât leurs prévisions et leur fit redouter une opposition qu'à tout prix on voulait prévenir, ou du moins rendre impuissante ; soit

qu'Élisabeth prétendît ménager les justes susceptibilités de son peuple, en immense majorité catholique, on ne la vit témoigner ouvertement aucun mécontentement de cette démarche. Elle ne songea pas même à réclamer le ministère de trois prélats protestants, Barlow, Scory et Coverdale, déposés au commencement du règne de Marie et qu'on avait néanmoins invités à la cérémonie du couronnement. Quoiqu'il en soit du motif qui détermina cette conduite, il est regrettable qu'une déclaration ouverte de schisme et un acte éclatant d'adhésion au culte protestant, de la part de la reine, ne se soient point alors produits au grand jour. Peut-être le clergé et la nation, découvrant tout à coup la profondeur de l'abîme qu'on creusait silencieusement sous leurs pieds, auraient reculé d'épouvante et, par un effort suprême, seraient parvenus à s'y soustraire pour jamais.

La volonté royale, malgré la contradiction qu'elle rencontrait, dissimula donc et évita toute violence qui eût pu la compromettre. Des tentatives de toute nature et des sollicitations pressantes furent faites auprès des évêques pour les amener à se rendre aux désirs de la reine. Tous restèrent fidèles à leur résolution avec courage et dignité. A la fin pourtant, l'un d'entre eux, usurpant les droits de l'archevêque d'York à défaut de celui de Cantorbéry, se laissa gagner et consentit à faire la cérémonie du couronnement ; c'était le docteur Ogléthorpe lui-même, évêque de Carlisle. Toutefois, il exigea qu'Élisabeth se conformât aux rites de l'Église romaine et prononçât le serment qu'avaient prêté, de temps immémorial, les rois catholiques d'Angleterre. Dix jours après le sacre, sous les voûtes de cette même église de Westminster, se réunira le parlement qui, d'après l'inspiration ou plutôt par l'ordre même d'Élisabeth, abolira

cette religion catholique, apostolique, romaine, qu'à la face des autels elle a juré de conserver et de défendre toute sa vie. Jamais parjure royal ne s'était produit avec autant d'effronterie. On eût dit un défi jeté à la face de Dieu lui-même.

Au reste, les droits du peuple ne furent pas plus respectés. Cette oppression qui commence par le clergé, on allait l'appliquer à toute la nation en lui dictant les noms des membres que, pour plaire à la reine et à son conseil, il fallait envoyer au parlement. Cecil et ses amis avaient préparé une majorité pour la chambre des lords : cinq nouveaux pairs, tous protestants, y avaient été admis : Guillaume Parr, marquis de Northampton ; Édouard Seymour, oncle de la reine ; Thomas, second fils du duc de Norfolk ; le vicomte Howard de Bindon, sir Olivier Saint-John, et sir Henri Carew, fils d'une sœur d'Anne Boleyn. La cour chercha à s'assurer pareillement la majorité à la chambre des communes. Dans ce dessein, on expédia aux shérifs des différents comtés les listes des candidats dont le concours aiderait le gouvernement à accroître le bonheur et la prospérité du pays. Tout prêtait à cette facile corruption des suffrages. Un grand nombre de sièges épiscopaux étaient vacants ; les catholiques les plus influents avaient été éloignés des emplois ; on faisait croire aux gens de commerce et à tous ceux qui, sous les règnes précédents, s'étaient enrichis des dépouilles de l'Église, que ces biens allaient leur être ravis par l'autorité de Rome, et que le pape même voulait investir la reine d'Écosse des titres et droits attachés à la couronne d'Angleterre. Et comme si ces manœuvres déloyales, reproduites sur tous les points, n'eussent pas encore suffi pour égarer les esprits, quelques-uns des plus puissants seigneurs

catholiques, pour satisfaire de puériles rancunes ou des espérances mondaines, ne rougirent point de travailler au succès de la cause hérétique. Les historiens protestants eux-mêmes sont unanimes à reconnaître ces intrigues du pouvoir, par lesquelles on prépara le trop fameux parlement qui consomma la ruine du catholicisme en Angleterre (1).

1. Heylin, *Hist. of Reform*, p. 729. — Camden, *Annales Elisab.*, p. 20.

Chapitre II.

Ouverture du parlement. — Divers statuts en faveur de la réformation. — Suprématie spirituelle conférée à la reine. — Discours de l'archevêque d'York contre le bill de suprématie. — Conférences entre les catholiques et les protestants dans l'église de Westminster. — Déclaration de la convocation ecclésiastique réunie à Londres. — Feckenham, abbé de Westminster ; son discours au parlement contre l'adoption du livre de Commune Prière. — Vote du parlement qui consomme le schisme.

EN l'année 1245, le parlement d'Angleterre envoyait au souverain pontife Innocent IV, alors au Concile général de Lyon, une respectueuse condoléance. Enfant soumis, il gémissait de quelques abus, mais sa foi ne pouvait en souffrir. Il connaissait trop bien les droits que cette église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, avait à son obéissance et les bienfaits que la nation anglaise en avait reçus. Et, sûr qu'elle ne pouvait pas plus tolérer l'injustice que l'erreur, il en appelait à sa sagesse pour corriger ces désordres. « Nous aimons l'Église de Rome, notre mère, disaient les nobles lords ; nous l'aimons de tout notre cœur comme c'est notre devoir, et nous ambitionnons l'accroissement de sa gloire avec toute l'ardeur possible. Car c'est à elle que nous devons toujours recourir pour trouver un refuge, et c'est par elle que la douleur qui fait souffrir l'enfant trouve son adoucissement des mains de sa mère (1). » A trois siècles de distance, quel langage différent allait sortir de la bouche des

1. Dodd's *Church History of England*, t. 1, p. 265.

descendants de ces catholiques seigneurs, qu'à toutes les époques antérieures on aurait pu présenter au monde comme les fils les plus dévoués du Siège Apostolique.

Ce fut le 25 janvier 1559 qu'eut lieu l'ouverture du nouveau parlement. Dans l'église de Westminster, en présence des représentants de la nation et de la reine, qui y brillait de tout l'éclat de la majesté royale, fut célébrée une messe solennelle. Au moment où l'évêque catholique descend les degrés de l'autel, sur lequel, pour la dernière fois, venait de s'accomplir devant les chambres assemblées l'adorable sacrifice, le Dr Cox, ancien tuteur d'Édouard VI, monte en chaire, par ordre d'Élisabeth, pour prononcer le discours d'usage. L'insulte ne pouvait être plus directe, ni la déclaration des dispositions de la cour plus manifeste. Le discours achevé, sir Nicolas Bacon, garde du sceau royal depuis la démission du vénérable archevêque d'York, prend la parole. Après avoir déclaré ouverte, au nom de la reine, la présente session du parlement, il proclame que, de l'aveu unanime, « Élisabeth est, de droit divin, de droit civil des Anglais et conformément aux statuts, reine légitime, incontestable et très certaine d'Angleterre, issue en droite ligne et légitimement du sang royal, selon l'ordre de succession prescrit par les ordres de l'État en la trente-cinquième année du règne de Henri VIII (1). » Cette déclaration était l'œuvre des ministres et de Bacon en particulier. Elle avait pour but d'écarter toute discussion touchant la naissance de la reine; ce qui n'eût fait que retarder le principal dessein. Aussi cette question de légitimité est-elle si soigneusement détournée qu'on ne demande pas même, ne fût-ce que par honneur pour la souveraine, l'abolition du

1. Camdem, *Elis. Annales*, anno 1559, p. 41.

statut qui déclarait nul dès son principe le mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn. On était assez sûr du parlement pour ne pas craindre de débat sur ce sujet. Une seule pensée absorbait toute l'attention des ministres: établir et proclamer les droits d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre. « Quiconque niera ce titre de la reine, désirera sa mort, ou sa déposition, ou celle des héritiers de son sang, sera passible de peines à vie. Il perdra ses biens, terres et domaines, si le délit consiste en paroles; s'il y a écrit ou acte public, le coupable sera regardé comme criminel de haute trahison (1).» Ce premier point assuré, le chancelier développe quelques considérations générales sur le gouvernement de la reine défunte, qu'il représente comme une époque « de misère et de calamité»; puis il s'étend avec complaisance sur les jours de liberté et de prospérité annoncés par le règne nouveau, que tous ont salué de leurs acclamations. L'orateur touche en passant la question religieuse, « sur laquelle le parlement aura à se prononcer. La modération nécessaire dans toute discussion, ajoute-t-il insidieusement, l'est surtout dans celles de cette nature. Quant à ce qui le concerne personnellement, il a toujours éprouvé une grande aversion pour toutes les divisions en matière de croyances. » On aura bientôt sous les yeux le témoignage de cette prétendue modération de l'intègre magistrat. En finissant, le garde des sceaux déclare à tous les membres réunis « que la reine les a convoqués pour qu'ils eussent à se consulter sur les règlements à adopter et les abus à détruire, et afin qu'il fût pourvu à la sûreté de l'état contre les ennemis étrangers et domestiques. Elle aurait néanmoins pu

1. Tous les évêques du parlement votèrent ce premier bill. C'était une nouvelle preuve de leur adhésion franche et sincère au gouvernement d'Élisabeth.

faire ces choses de sa pleine autorité si cela lui eût été agréable, et les chambres ne devaient nullement en conclure que leur concours fût nécessaire à cet objet. » Tel était déjà le langage hautain de la fille de Henri VIII à son parlement, où pas une voix ne s'éleva pour protester contre ces insolences du pouvoir. Tant il est vrai que rien n'ôte aux hommes le sentiment de leur dignité et de leurs droits comme l'abdication vénale qu'ils font de leur conscience et de leur foi religieuse !

Élisabeth et ses ministres avaient reconnu, dès cette première séance, à quelles lâchetés descendraient pour leur plaire ces hommes si fiers contre Dieu et son Église. Tout ménagement devenait superflu. Aussi, dès le 25 février, on recevait à la chambre des lords un *Acte pour restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'état ecclésiastique et spirituel, et pour abolir tous les pouvoirs étrangers en opposition avec la couronne.* Le titre seul de ce bill indiquait suffisamment les intentions des ministres qui le présentaient. Ce n'était rien moins que l'abolition de l'autorité du pape en Angleterre et l'établissement légal du protestantisme. L'acte est conçu en ces termes (1):

« Vos fidèles et obéissants sujets, les lords spirituels et temporels et les communes assemblés en votre parlement ici présent, adressent leur très humble supplique à Votre très excellente Majesté. Diverses bonnes lois et statuts ont été portés et établis sous le règne de votre cher père de digne mémoire, Henri VIII, tant pour l'entière extinction et expulsion de tous les pouvoirs usurpés et étrangers, ou autorités placées en dehors de ce royaume et autres domaines de Votre

1. Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. II, p. CCXXXIV.

Majesté, que pour le rétablissement et la réunion à la couronne de toute ancienne juridiction, autorité, supériorité et prééminence, appartenant de droit à ce même royaume. Par là nous avons été délivrés, nous, ses très humbles et très obéissants sujets, depuis la vingt-cinquième année du règne de votre très digne père, de diverses charges, exactions grandes et intolérables, lesquelles, avant cette époque, étaient injustement imposées par le pouvoir de cette autorité étrangère et usurpée. Cet état de choses a existé jusqu'au temps où toutes ces bonnes lois et statuts furent rappelés et annulés par un acte du parlement, fait dans la première et seconde année du règne des derniers roi et reine, Philippe et Marie, la sœur de Votre Majesté. Il est intitulé : *Acte qui rapporte tous statuts, articles, provisions, faits contre le Siège Apostolique de Rome depuis la vingtième année du règne du roi Henri VIII, et aussi pour l'établissement de toutes les possessions spirituelles et ecclésiastiques, et des héritages transportés à des laïques.* Pour cette cause, vos susdits très humbles sujets ont été soumis de nouveau à un pouvoir usurpé par une autorité étrangère, et doivent supporter ce fardeau, qui est une charge intolérable pour vos fidèles sujets, si quelque redressement n'est opéré et obtenu par l'autorité de votre haute cour du parlement, avec l'assentiment de Votre Majesté. En conséquence qu'il plaise à Votre Majesté, pour la suppression de ce pouvoir étranger qui a été usurpé, et pour la restitution des droits, juridictions et prééminences appartenant à la couronne souveraine de ce royaume, d'ordonner, par l'autorité du présent parlement, que ledit acte, fait en la première et seconde année du règne desdits Philippe et Marie, soit, en toutes ses parties, clauses et articles y contenus,

rappelé dès le dernier jour de cette session du parlement, par l'autorité de ce même parlement, et que désormais il soit nul et sans effet. »

Après ce préambule vient un exposé des actes passés sous les règnes de Henri VIII et d'Édouard VI, et dont on demande le rétablissement; puis de ceux du règne de Philippe et de Marie, dont on réclame l'abrogation complète. Le bill arrive ensuite à la question de la suprématie spirituelle.

« Et afin que toute autorité et pouvoir, usurpé et étranger, spirituel et temporel, puisse être entièrement aboli pour toujours, que jamais on ne lui obéisse, et que jamais on n'en use dans ce royaume ou quelque autre contrée soumise à Votre Majesté, qu'il plaise à Votre Majesté d'établir, en vertu de son autorité, que nul étranger, prince, prélat, état ou puissance, spirituel ou temporel, ne pourra en aucun temps, après le dernier jour de cette session du parlement, user, jouir ou se servir d'aucune sorte de pouvoir, juridiction, supériorité, autorité, prééminence ou privilège spirituel et ecclésiastique dans ce royaume ou autre domaine de Votre Majesté. Que Votre Majesté établisse que, dès ce jour, toutes ces choses sont absolument abolies et pour toujours dans ce royaume et dans les domaines de Votre Majesté, nonobstant tout statut, ordonnance, coutume, constitution ou clause contraire.

» Qu'il plaise également à Votre Majesté d'établir et statuer, en vertu de cette même autorité citée plus haut, que toute juridiction, supériorité..... spirituelle et ecclésiastique, qui jusqu'à présent auraient pu légitimement être exercées et pratiquées par quelque pouvoir ou autorité spirituelle et ecclésiastique, pour l'examen de l'état et des personnes ecclésiastiques, pour le

maintien de l'ordre ou la correction des erreurs, hérésies, schismes, abus, offenses, mépris, énormités de toutes sortes, seront pour toujours, par l'autorité de ce présent parlement, unies et annexées à la couronne souveraine de ce royaume.

» Pareillement qu'il soit statué que Votre Majesté, vos héritiers et successeurs, rois ou reines de ce royaume, auront, en vertu de cet acte, par lettres patentes, sous le grand sceau d'Angleterre, plein pouvoir et autorité d'assigner, nommer et autoriser, quand et aussi souvent que Votre Majesté, vos héritiers et successeurs le jugeront bon et convenable, et pour tel temps et aussi longtemps qu'il leur plaira, telles personnes (sujets naturels par leur naissance) qu'elles jugeront convenables, pour exercer toutes sortes de juridictions.... spirituelles ou ecclésiastiques dans vos royaumes d'Angleterre, d'Irlande, ou autres domaines et contrées de Votre Majesté. Et aussi pour visiter, réformer, redresser, ordonner, corriger et amender toutes les erreurs, hérésies, schismes, abus, offenses, mépris et énormités quelconques qui, par quelque pouvoir, autorité ou juridiction spirituelle ou ecclésiastique, peuvent ou doivent légitimement être réformés, ordonnés, redressés, corrigés, réprimés ou amendés pour la gloire de Dieu tout-puissant, l'accroissement de la vertu et l'unité dans ce royaume ; que les personnes qui seront ainsi nommées, assignées, autorisées par Votre Majesté, vos héritiers ou successeurs, après lesdites lettres patentes à elles adressées et remises comme il a été dit plus haut, auront plein pouvoir et autorité, en vertu de cet acte et desdites lettres patentes, sous Votre Majesté, vos héritiers et successeurs, nonobstant toute chose ou clause contraire en quelque manière.

» Et pour la meilleure observation et conservation de cet acte, qu'il plaise à Votre Majesté d'ordonner que tous et chacun en particulier, archevêques, évêques et autres personnes, officiers ou ministres ecclésiastiques, de quelque état, dignité, prééminence ou degré qu'ils soient ou puissent être, que tout juge temporel, juge de paix, maire ou autre laïque, officier et ministre temporel, et toute personne recevant droit ou salaire de Votre Majesté dans ce royaume ou dans les autres domaines de Votre Majesté, fera, prêtera et recevra un serment explicite sur l'Évangile, devant telles ou telles personnes qu'il plaira à Votre Majesté, à vos héritiers ou à vos successeurs, sous le grand sceau d'Angleterre, d'assigner et nommer pour recevoir ce serment, selon la forme et teneur qui suit :

» Moi, N., j'atteste fermement, entièrement, et déclare en ma conscience que la reine est le seul chef *(governor)* suprême de ce royaume et de toutes les autres possessions et contrées de Sa Majesté, aussi bien dans les choses et causes spirituelles et ecclésiastiques que dans les temporelles, et que nul étranger, prince, prélat, état ou puissance, n'a ou ne peut avoir quelque juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence, ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. En conséquence, je renonce entièrement à toutes juridictions, autorités, supériorités étrangères et les abandonne, et je promets de rendre, maintenant et à l'avenir, fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la reine, à ses héritiers et légitimes successeurs. Je promets de plus que, autant qu'il sera en mon pouvoir, je protégerai et défendrai toutes juridictions, privilèges, prééminences et autorités accordées ou appartenant à Sa Majesté la reine, ses héritiers ou successeurs, qui sont unies et

annexées à la couronne souveraine de ce royaume. Ainsi Dieu me soit en aide et ses paroles contenues dans ce livre. »

Le serment est suivi d'une série de pénalités contre ceux qui ne consentiraient pas à le prêter. Les archevêques, évêques ou simples ecclésiastiques, les juges ou autres officiers, par le seul fait du refus, perdront leur place, leurs bénéfices et leurs charges. — Quiconque sera désormais appelé ou prétendra à quelque archevêché, évêché, dignité, office, ministère ou service, sera tenu de prêter le serment sur les saints Évangiles devant les personnes désignées à cet effet. Le refus entraîne l'incapacité d'obtenir aucune charge ecclésiastique ou civile. — Quiconque voudra prendre ses degrés dans les universités du royaume, prêtera le serment devant l'ordinaire, le commissaire, le chancelier ou le vice-chancelier. — Quiconque, par écrits, imprimés, leçons, prédications, paroles, faits ou actes, affirmera, tiendra, approuvera, publiera, maintiendra ou défendra l'autorité, prééminence, pouvoir ou juridiction spirituelle ou ecclésiastique de quelque prince, prélat, personnage, état ou puissance, ci-devant réclamée, employée, usurpée dans ce royaume, perdra ses biens, meubles et immeubles, réels et personnels. — Tous ceux qui, étant convaincus et condamnés une première fois, tomberaient de nouveau sous le coup de la loi, seront passibles des peines de *præmunire*, conformément au statut de la sixième année du règne de Richard II. Enfin, une troisième condamnation emportait la peine de mort.

Comme pour ajouter à l'odieux du despotisme le ridicule d'une prétendue infaillibilité, on dépouille de cette prérogative l'église catholique romaine pour en revêtir le parlement, la reine ou ceux à qui elle com-

muniquerait ce privilège. « Il est établi et arrêté que tout ordre, acte ou détermination, sur une matière religieuse ou cause ecclésiastique quelconque, porté ou fait par l'autorité du présent parlement, sera accepté, jugé, interprété en tout temps à l'avenir, et déclaré erreur, schisme, hérésie ou opinion schismatique, nonobstant tout ordre, décret, sentence, constitution ou loi contraire. »

« Il est aussi arrêté et établi, par la même autorité, que les personnes à qui Votre Majesté, vos héritiers ou successeurs, donneront dans la suite, par lettres patentes, sous le grand sceau d'Angleterre, autorité pour posséder ou exécuter quelque juridiction, pouvoir ou autorité spirituelle, ou pour réformer, ordonner, ou corriger, en vertu de cet acte, quelques erreurs, hérésies, schismes, abus ou énormités, n'auront d'autorité ou pouvoir pour déclarer, déterminer ou juger que quelque matière ou cause est une hérésie, qu'autant que ces choses auraient été déclarées et jugées être une hérésie par l'autorité des écritures canoniques, ou par les quatre premiers conciles généraux ou l'un d'entre eux, ou par quelque autre concile général, dans lequel semblable opinion aurait été déclarée hérésie par des paroles expresses et claires desdites écritures canoniques. Ou bien encore autant que ces choses, dans la suite, seraient déclarées, jugées et déterminées être une hérésie par la haute cour du parlement de ce royaume, avec l'assentiment du clergé et de la convocation, nonobstant toute chose contraire à ce qui est contenu dans cet acte.... »

Ce bill, on le voit, bouleversait l'Église d'Angleterre. Aussi sa lecture souleva-t-elle dans la chambre des lords une vive opposition de la part des catholiques que la corruption n'avait pu atteindre. Les prélats présents à

à la séance protestèrent avec non moins d'énergie contre un acte qui s'attaquait directement à la foi, et livrait de nouveau le royaume à l'hérésie. L'archevêque d'York, « homme d'une grande prudence et d'une extrême modestie », au témoignage de Camden lui-même, déclara tout d'abord que l'adoption du bill présenté par les ministres exposait au danger imminent d'abandonner l'Église romaine. « Or, abandonner le Siège de Rome, c'est abandonner tous les conciles généraux, toutes les lois canoniques et ecclésiastiques ; c'est abandonner le jugement de tous les autres princes et la sainte unité de l'Église de Jésus-Christ, c'est délaisser la barque de Pierre, et enfin s'exposer à être engloutis dans les vagues du schisme, des sectes et des divisions. »

Le prélat ne signale que les quatre premiers conciles généraux : ceux de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, lesquels sont approuvés par tous et et dont saint Grégoire, en particulier, a dit : « *Je déclare que je reçois et vénère ces quatre conciles comme les quatre livres de l'Évangile.* » Or, à Nicée, les évêques assemblés adressèrent leurs lettres à Sylvestre, évêque de Rome, afin que leurs décrets fussent confirmés par son autorité. A Constantinople, tous les évêques obéirent à Damase, évêque de Rome, qui, comme chef du concile, porta la sentence contre les hérétiques Macédonius et Sabellius, et contre Eunomius, arien, et de plus l'auteur de cette hérésie qui prétend que la foi seule justifie. « Et ici (pour le dire en passant), n'est-ce pas une chose digne de pitié, ajoute le prélat, que nous, habitants de ce royaume, nous soyons plus disposés à relever les erreurs et les sectes des anciens hérétiques qu'à suivre la véritable doctrine approuvée par les Pères de l'Église du Christ ? Au concile d'Ephèse,

Nestorius fut condamné par Célestin, évêque de Rome, et juge suprême de cette assemblée. A Chalcédoine, tous les évêques réunis écrivirent une lettre en témoignage de leur humble soumission à Léon, alors évêque de Rome. Dans cette lettre, six cent trente évêques reconnaissaient le Pontife romain pour leur chef suprême. Renier le Siége Apostolique et son autorité, c'est donc mépriser et réduire à néant l'autorité et les décrets de ces illustres conciles. »

Impossible aussi d'admettre le bill de suprématie sans repousser toutes les lois canoniques et ecclésiastiques de l'Église, à qui le chrétien promet obéissance au baptême en disant : « Je crois la sainte Église catholique. » « Par cet article, en effet, nous sommes tenus de recevoir la doctrine et les sacrements de cette Église, d'obéir à ses lois et d'y conformer notre conduite. Et de même qu'il est enseigné publiquement par les juges du royaume que les lois agréées au parlement sont de peu d'effet, ou même nulles, avant que le roi ou la reine ait donné son assentiment; ainsi les lois ecclésiastiques ne peuvent obliger l'Église universelle du Christ sans le suprême assentiment et la confirmation du Siège Apostolique. »

Adopter ce bill, c'est encore rejeter le jugement de tous les princes chrétiens, catholiques ou protestants, car il n'en est aucun qui approuve des actes de cette nature, Henri VIII, le premier, s'étant attribué une semblable suprématie. « Il n'y a qu'un instant, continue l'orateur, un noble lord déclarait dans cette enceinte que *cette suprématie était un droit appartenant au roi en vertu de son titre*. Il s'ensuivrait donc qu'Hérode, parce qu'il était roi, était le chef suprême de l'Église à Jérusalem, et Néron, empereur romain, chef suprême

de l'Église à Rome, quoique, infidèles l'un et l'autre, ils ne fussent pas même membres de l'Église de Jésus-Christ. Notre Sauveur, en quittant la terre, aurait-il laissé le gouvernement spirituel de son église aux mains des empereurs et des rois, et ne l'aurait-il pas confié à ses Apôtres ? Quelle incurie dans un pareil abandon, puisque, comme vous le savez, Constantin a été le premier empereur chrétien, et qu'il fut baptisé par Sylvestre, Évêque de Rome, trois cents ans environ après l'ascension de Jésus-Christ. »

L'orateur montre ensuite, d'après divers exemples, que le principe avancé par les ennemis de l'Église romaine est opposé à tout ce que rapportent les saintes Écritures ou les annales de l'histoire. « Si, comme on le prétend, Constantin, premier empereur chrétien, a été le premier chef et gouverneur spirituel de l'Église dans son empire, ne s'ensuit-il pas que le Sauveur, pendant trois cents ans, a laissé sans chef cette Église si chèrement acquise par l'effusion de son sang ? On parle sans cesse des Écritures, et on prétend y trouver la raison de toutes les réformes demandées par les hérésiarques ; mais n'y voit-on pas que le roi Ozias ayant porté la main à l'encensoir, le grand-prêtre Azarias résista en lui disant : « *Il ne vous appartient pas d'offrir l'encens au Seigneur ; c'est l'office des prêtres, des enfants d'Aaron, qui sont consacrés pour ce ministère* (1). » Azarias disait-il la vérité ou non ? Si l'on affirme, il faut conclure que le roi n'était pas chef suprême de l'église des Juifs ; si l'on nie, pourquoi donc Dieu frappa-t-il de la lèpre le roi et non le prêtre ? Azarias, résistant au roi, se montra-t-il sujet fidèle ou non ? Si l'on dit que non, pourquoi Dieu épargna-t-il le prêtre

1. II Reg., XXVI, 18.

et non le roi ? Et si l'on répond oui, il est manifeste qu'Ozias, bien qu'il fût roi, n'était pas le chef suprême de l'église des Juifs. » L'archevêque rapporte encore l'exemple de David, transportant l'arche du Seigneur du pays des Philistins dans sa cité. Quelle suprématie ou autorité s'attribua alors le prince ? Ne s'humilia-t-il pas devant l'arche comme ses sujets ? Il le fit et en reçut grande gloire devant Dieu...

« Adopter le bill de suprématie, continue Heath, c'est rejeter la sainte unité de l'Église de Jésus-Christ, puisque, comme le dit l'illustre docteur Cyprien, l'unité de cette église repose sur l'autorité de Pierre et de ses successeurs. Donc, si nous sortons de la barque de Pierre, infailliblement nous serons engloutis dans les vagues du schisme, des hérésies et des divisions. Ce saint martyr déclare en effet, dans sa troisième lettre au pape Corneille, que les hérésies et les schismes n'ont d'autre source que la désobéissance des hommes qui refusent de se soumettre à l'Évêque suprême choisi de Dieu. Au reste, pour quiconque veut ouvrir les yeux, il n'est rien qui rende cette parole plus évidente que l'exemple des Allemands et des habitants de ce royaume. De plus, si nous abandonnons l'unité, il faudra déclarer, ou que l'Église romaine est la vraie église de Dieu, ou qu'elle est une église d'erreur. Direz-vous qu'elle est la vraie église dans laquelle Jésus-Christ est fidèlement enseigné et les sacrements légitimement administrés ? Comment alors justifier votre séparation ? Que si vous dites que l'Église romaine n'est pas l'église de Dieu, mais une église d'erreur, ne s'ensuit-il pas que nous, habitants de ce royaume, nous n'avons encore reçu aucun bienfait du Christ, puisque nous n'avons d'autre évangile, d'autre doctrine, d'autres sa-

crements que ceux qui nous ont été transmis par l'Église de Rome ? » Le prélat rappelle comment, à différentes époques, la foi fut annoncée aux Bretons, aux Angles et aux Saxons, et toujours par des apôtres qui avaient reçu leur mission de l'Évêque de Rome. « Si, continue-t-il, l'Église de Rome n'est pas l'église de Dieu, les habitants de ce royaume, en abandonnant cette église, seront forcés de chercher un autre évangile, une autre doctrine, une autre foi, d'autres sacrements que ceux qui ont été reçus il y a douze cents ans : de là un schisme, un égarement dans la foi tel que jamais dans nulle contrée il n'y en eut de semblable. Ces choses sont bien dignes d'être considérées par votre sagesse, et pesées avec maturité et prudence avant de passer cet acte de suprématie. »

Mais, ajoute l'archevêque, quelle est cette suprématie qu'on voudrait donner à la reine ? « En quoi consiste-t-elle ? Est-ce dans le gouvernement spirituel ou temporel ? Si c'est dans le gouvernement spirituel, comme semblent le supposer ces paroles du bill : « *Supreme head of the church of England immediately and next unto God ; chef suprême de l'église d'Angleterre, immédiatement et après Dieu,* » il importe d'examiner sur quels points porte ce gouvernement ; puis, ces points bien connus, de voir si la chambre est autorisée à le donner, et Sa Majesté apte à le recevoir. Quant au caractère de ce gouvernement, quatre choses en forment comme les attributions essentielles. La première, c'est le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, donné par notre Sauveur à saint Pierre quand il lui ordonne de gouverner son Église comme chef suprême : *Je vous donnerai,* lui dit-il, *les clefs du royaume des cieux,* etc. Que votre sagesse donc consi-

dère si elle a autorité pour conférer à la reine ce premier attribut du gouvernement spirituel, et lui dire : « Nous vous donnerons les clefs du royaume des cieux.»

« Le second attribut est tiré de ces autres paroles du Sauveur à saint Pierre : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* Or, qui est autorisé à dire à notre souveraine : Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, c'est-à-dire, nourrissez le troupeau de Jésus-Christ ? Où trouver pour cela un titre, une mission ? D'ailleurs il est évident que Sa Majesté n'a pas la qualité requise pour remplir cette charge, comme le prouve clairement la parole de saint Paul : « *Que les femmes gardent le silence dans l'église : il ne leur est point permis d'y parler ; mais elles doivent rester dans la sujétion, ainsi que le porte la loi (1).* » Au même endroit on lit encore : « *Il est honteux pour une femme de parler dans l'église.*» Et dans la première épître à Timothée : « *Je ne permets pas à la femme d'enseigner ou d'avoir autorité sur l'homme ; mais elle doit rester dans le silence (2).* » Vos honorables seigneuries ne peuvent donc conférer à Sa Majesté le second attribut du gouvernement spirituel, et Sa Majesté ne peut pas s'immiscer dans ce ministère. Elle ne peut donc pas être le chef suprême de l'Église en Angleterre. » — L'orateur aborde le troisième attribut du gouvernement spirituel, qu'il place dans le pouvoir donné à saint Pierre par cette parole : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi-même, lorsque tu auras été converti, affermis tes frères (3).* » C'est-à-dire, confirme-les dans la saine doctrine et l'administration des sacrements ; ce sont les moyens sacrés institués par Dieu lui-même pour notre sanctification, et sans lesquels sa grâce ne peut

1. I Cor., XIV, 34. — 2. I Tim., II, 12. — 3. Luc., XXII, 32.

être reçue..... Or, une femme ne peut ni prêcher ni administrer les sacrements ; elle ne peut donc devenir le chef suprême de l'église de Jésus-Christ.

« Enfin, le quatrième et dernier attribut de ce gouvernement des âmes consiste dans l'excommunication, peine spirituelle infligée à ceux qui ne se montrent point enfants obéissants de l'Église de Jésus-Christ. Or le Sauveur, parlant de cette autorité, dit : « *Si votre frère vous a offensé ou s'il n'écoute pas votre charitable avertissement, donné secrètement d'abord, puis devant un ou deux témoins, plaignez-vous de lui dans l'Église ; et s'il ne veut pas écouter l'Église, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain (1).* » Ainsi l'Apôtre excommunia l'incestueux de Corinthe, et cela en vertu de son autorité apostolique. Car c'est aux apôtres que le Christ, en montant au ciel, a laissé le gouvernement de son Église. Il y a établi, dit saint Paul, des apôtres, des prophètes, des prédicateurs de l'Évangile et des pasteurs et des docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ. Mais une femme n'est appelée à devenir, dans les ordres de l'Église, ni apôtre, ni évangéliste, ni pasteur, ni docteur, ni prédicateur. Elle ne peut être, par conséquent, chef suprême de l'Église militante du Christ, ni d'aucune partie de cette Église. Dieu n'a appelé à ce sublime gouvernement que les évêques et les pasteurs de son peuple, comme l'Apôtre l'atteste clairement quand il dit aux évêques réunis à Milet : « *Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis évêques pour*

1. Matth., XVIII, 15.

gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang..... »

L'archevêque d'York venait d'exprimer ses sentiments personnels et ceux de tous ses frères dans l'épiscopat. Neuf d'entre eux siégeaient à la chambre des lords : les évêques de Londres, de Winchester, de Worcester, de Llandaff, de Coventry, d'Exeter, de Chester, de Carlisle et d'Ely. Tous avec le vénérable Feckenham, abbé de Westminster, donnèrent une pleine et entière adhésion à ses paroles. Cette opposition unanime, plusieurs puissants seigneurs l'appuyèrent encore, et notamment le marquis de Winchester, le vicomte de Shrewsbury, le vicomte Montague, les lords Morley, Stafford, Dudley, Warthon, Rich et North. Elle parut bientôt assez redoutable aux membres du conseil de la reine pour leur faire prendre à l'égard des prélats une de ces mesures déloyales que l'intérêt d'aucune cause, même la plus légitime, ne saurait jamais justifier. A défaut de raison on recourut aux artifices : ainsi a toujours procédé l'hérésie depuis l'origine de l'Église.

Au moment donc où se discutaient au parlement les deux questions de la suprématie et de la nouvelle liturgie, Élisabeth appelle au palais l'archevêque d'York et lui ordonne de choisir quelques théologiens catholiques pour une discussion publique contre un nombre égal de docteurs protestants. Les conférences devaient avoir lieu dans l'église de Westminster et rouler sur trois points déterminés par la reine et ses ministres. Les deux premiers traitaient de la prière dans une langue étrangère et de l'autorité d'une église nationale sur les rites et les cérémonies du culte. Dans le troisième on devait examiner si la messe était ou n'était pas un sacrifice propitiatoire. Les deux premiers points, ne touchant qu'à

la discipline, ne semblaient guère devoir servir de matière à une discussion, au moment surtout où l'on paraissait disposé à rejeter les dogmes les plus sacrés de la foi catholique. Le troisième était plus important, mais ne pouvait se traiter qu'après l'examen de questions préliminaires sur lesquelles le conseil se serait bien gardé de fixer le débat. Il est manifeste que la reine ne voulait trouver qu'un prétexte pour agiter l'opinion publique, offrir un nouvel aliment aux discussions religieuses les plus à la portée du peuple, du moins en apparence, et jeter, s'il était possible, la division dans le corps des premiers pasteurs. On espérait emporter de force, par cette brèche, l'adhésion de la chambre haute à l'acte de suprématie. Et, afin de donner au parlement un témoignage de la déférence prétendue qu'on portait au clergé, il fut statué que, dans les deux chambres, les séances seraient suspendues tout le temps que dureraient les conférences, afin qu'il fût loisible à chacun d'y assister.

Les évêques, surpris d'abord de cette proposition, soupçonnèrent qu'elle cachait un piége. La présence de Bacon, qu'Elisabeth établissait juge et modérateur des débats, eût suffi pour les en convaincre. Le chancelier, en effet, était, de l'aveu de Camden lui-même, « un homme peu versé dans les matières théologiques et grand ennemi des catholiques (1). » Ce double titre d'exclusion fut apparemment le motif qui le fit choisir pour présider ces conférences. Elles commencèrent le samedi, 31 mars 1559, dans la vaste église de Westminster. Du côté des catholiques avaient été choisis les évêques de Winchester, de Lincoln, de Lichfield, de

1. Baconus, custos magni sigilli, homo in theologicis parum versatus et pontificiis *(les catholiques)* infensissimus. Camden, *Annales Elis. reg.*, p. 42.

Carlisle et de Chester, avec les docteurs Cole, Harpsfield et Chedsey. Du côté des protestants paraissaient Scory, évêque déposé de Chichester, Cox, Horn, Aylmer, Whitebread, Grindal, Guest et Jewell. D'après un ordre particulier de la reine et de son conseil, les catholiques devaient commencer la discussion. Une condition de cette nature importait peu, ce semble, dans une pareille affaire, où la réplique, dans les bornes de la justice et de la bienséance, n'est jamais refusée. Aussi les évêques ne firent-ils aucune observation sur cette clause, qui cachait déjà une première embûche. En effet, les débats ouverts, le Dr Cole, dans une solide improvisation, développe plusieurs raisons pour la conservation de la langue des anciens (latine), de tout temps en usage dans l'Église. Le Dr Horn y répond par un discours écrit, dans lequel il prétendait prouver l'obligation de se servir, dans l'exercice du culte, de la langue vulgaire. Cette lecture achevée, les évêques demandent pour leur orateur la permission de répliquer. Bacon s'y oppose et déclare que les autres questions doivent être auparavant débattues ; puis, après avoir intimé l'ordre de procéder à la discussion de la seconde dans la prochaine réunion, il congédie l'assemblée. Cette brusque interruption devait, dans sa pensée, laisser les auditeurs sous l'impression des paroles qu'ils avaient entendues en dernier lieu, et déterminer une première victoire pour le parti de la réforme.

Le lundi suivant (2 avril), les prélats, avant toute discussion, expriment le désir de commencer la conférence par une réfutation des raisons apportées par leur antagoniste à la fin de la précédente : Bacon refuse. Ils demandent alors que, dans cette seconde conférence, leurs adversaires parlent les premiers : nouveau refus

du chancelier, qui notifie aux évêques que tels sont les ordres de la reine. Puis, quand il les voit résolus à ne continuer les débats qu'autant qu'on ferait droit à leur requête, l'indigne magistrat déclare que les conférences sont rompues et, avec un accent de colère mal contenue, il annonce aux prélats, dans un langage ignoble, que « prochainement ils auront de ses nouvelles. » Le conseil de la reine avait atteint son but, au-delà même de tout ce qu'auraient pu craindre les catholiques les plus clairvoyants. Il avait maintenant un prétexte pour faire taire au parlement deux voix éloquentes, et intimider les membres qui hésitaient encore devant le vote qu'on allait exiger d'eux. Quelques heures, en effet, s'étaient à peine écoulées (3 avril) que Watson, de Lincoln, et White, de Winchester, les deux prélats qui, dans la chambre des lords, s'opposaient avec le plus de force aux projets schismatiques du gouvernement, étaient arrêtés et conduits à la tour. Le lendemain, les autres évêques et les trois docteurs qui avaient pris part à la discussion, recevaient l'ordre de ne point quitter Londres et Westminster, de se présenter chaque jour devant le conseil, et de se tenir prêts à payer une amende en punition « du mépris qu'ils avaient fait d'un ordre de Sa Majesté la reine. » Plus tard, quand l'intimidation qu'on avait en vue aura produit son effet, et que l'acte de suprématie sera passé au parlement, on condamnera les huit membres catholiques à une amende dérisoire.

Les chambres ayant repris leurs séances, le conseil secret proposa une nouvelle mesure. D'après le plan déjà connu, le livre de commune prière, rédigé sous Édouard VI et corrigé une première fois sous ce prince, devait être présenté à l'acceptation du parlement. Sa rédaction, confiée à Parker, Whitebread, Grindal, Cox,

Pilkington, May, Bill et Guest, ayant été accomplie dans le plus profond secret, un acte particulier fut soumis aux chambres, où, comme le précédent, il rencontra une opposition énergique. Tous les évêques ou autres membres du clergé, et plusieurs lords, le repoussèrent d'une voix unanime. Le vénérable évêque de Chester, Scot, dans un discours éloquent, mit ses adversaires au défi de citer, dans toute l'histoire de l'Église, un seul pays où l'on n'eût pas consulté les premiers pasteurs et déféré à leur avis dans les questions de cette nature. Mais déjà en ce moment les ecclésiastiques, rassemblés en synode à Londres, l'avaient proclamé solennellement par une profession de foi qu'ils envoyèrent aux prélats siégeant à la chambre haute. Des bruits publics, y est-il dit, ayant fait parvenir il y a peu de temps à notre connaissance qu'un grand nombre de dogmes du christianisme, reçus et approuvés jusqu'à ce jour par le consentement public et unanime des peuples chrétiens, et transmis fidèlement depuis les apôtres jusqu'à nous, et en particulier les articles ci-dessous consignés, étaient révoqués en doute; nous, membres du clergé secondaire inférieur de la province de Cantorbéry, réunis en assemblée, etc..., excités par les exemples de nos ancêtres, qui se trouvèrent souvent en de semblables circonstances, nous avons jugé, pour la louange et l'honneur de Dieu, l'accomplissement de notre devoir et la responsabilité des âmes confiées à nos soins, devoir professer publiquement, par ces présentes, la foi que nous croyons être la véritable, dans les articles ici consignés et que nous professons dans notre âme ; affirmant (qu'ainsi Dieu nous aide au jour du jugement) et attestant :

Que, dans le sacrement de l'autel, en vertu de la parole du Christ, prononcée légitimement par le prêtre,

est présent réellement, sous les espèces du pain et du vin, le corps naturel du Christ, conçu de la Vierge Marie, et aussi son sang naturel.

Pareillement, qu'après la consécration, la substance du pain et du vin ne reste pas, ni aucune autre substance, si ce n'est la substance de l'Homme-Dieu.

Pareillement, que dans la messe est offert le vrai corps de Jésus-Christ et son vrai sang, sacrifice propitiatoire pour les vivants et pour les morts.

Pareillement, qu'à l'apôtre saint Pierre et à ses successeurs légitimes sur le Siège Apostolique, comme vicaires du Christ, a été donnée la puissance suprême de paître et de gouverner l'Église militante du Christ et de confirmer ses fidèles.

Pareillement, que le pouvoir de traiter des matières qui regardent la foi, les sacrements et la discipline ecclésiastique, et de les définir, a toujours appartenu jusqu'à présent, et doit appartenir uniquement aux pasteurs de l'Église, que l'Esprit-Saint a placés à cette fin dans l'Église de Dieu, et non à des laïques.

Laquelle déclaration, attestation de notre foi, nous offrons, par les présentes et pour les raisons susdites, à vos Paternités, nous, membres du clergé inférieur, afin que, puisqu'il ne nous est pas possible de notifier autrement nos sentiments et notre intention à ceux qui y sont intéressés, vous, qui êtes nos pères, vous vouliez les faire connaître aux ordres supérieurs. Or, en cela, nous le croyons, vous remplirez un devoir de charité et de piété, vous pourvoirez (comme il convient) au salut de votre troupeau, et vous assurerez vous-mêmes vos âmes (1). »

1. Wilkins, IV, 179, cité par Tierney. Dodd's *Church History*, vol. II, p. CCLX.

Ce fut dans les premiers jours de mars que la convocation présenta cette profession de foi à la chambre des lords. Le 10 du même mois, Bonner, évêque de Londres, informait les membres qui l'avaient souscrite, qu'une copie, envoyée à Oxford et à Cambridge, avait été signée par les deux universités du royaume. Mais que pouvaient ces protestations de la foi et de la conscience contre la haine et la peur conjurées ? Poussé par la reine et ses ministres, le parlement n'en devenait que plus lâchement opiniâtre dans sa résolution de rompre avec l'unité catholique. Les avertissements, toutefois, et les sages conseils ne manquèrent point à cette assemblée, et même, avant de consommer la grande iniquité, elle eut encore à entendre une de ces voix solennelles qui semblent comme un dernier avertissement du ciel aux peuples entraînés sur les bords de l'abîme.

Ce nouveau champion qui descendait dans l'arène était l'abbé de Westminster, l'un des hommes les plus vénérables du royaume. Né de parents pauvres au territoire de Winchester, Feckenham s'était fait remarquer de bonne heure par cet ensemble de qualités qui commandent le respect. L'université d'Oxford lui avait donné la science ; il avait achevé de se former à la vertu dans l'abbaye d'Évesham. Chassé comme ses frères de cet asile sous Henri VIII, il le fut plus tard encore par les courtisans d'Édouard VI enfant. En présence de l'hérésie qui pénétrait de toutes parts dans le royaume, Feckenham, sans crainte du danger, se posa en défenseur de la foi. Sa parole était redoutée : on le condamna à finir ses jours à la tour de Londres. Mais à peine Marie Tudor fut-elle parvenue au trône qu'elle l'appela dans ses conseils, et lui confia le rétablissement

de l'antique abbaye de Westminster. L'abbé s'acquitta de cette mission avec sagesse. Sa piété douce et éclairée, son inépuisable charité envers les pauvres, son attention à secourir les plus secrètes infortunes, lui avaient gagné tous les cœurs. Élisabeth elle-même, si elle ne fut pas sensible à ses vertus, parut l'être du moins à sa bienveillance, alors que des menées coupables contre sa sœur l'exposèrent aux justes rigueurs du pouvoir. L'humble bénédictin reçut de sa bouche l'expression d'une reconnaissance attestée par l'histoire. Aussi, devenue reine à son tour, voulut-elle laisser à Feckenham son titre et son abbaye. Elle fit même, pour maintenir sa communauté, des instances qu'il importe de signaler. Il entrait, en effet, dans son dessein de conserver un ordre religieux, qui, en adoptant la réformation, donnât à son simulacre d'église une apparence d'observation des conseils évangéliques. Un jour donc, un message de la reine se présente à la porte de la vieille abbaye. C'était peu de temps avant qu'Élisabeth y vînt elle-même recevoir l'onction royale et la couronne. Feckenham, à qui l'envoyé avait ordre de s'adresser, était occupé à planter dans les jardins du monastère des ormeaux, qui y subsistèrent plusieurs siècles. L'homme de Dieu, dit son biographe, songeait sans doute à cette autre plantation, spirituelle et céleste, recommencée cinq ans auparavant, et qui paraissait de nouveau menacée par une affreuse tempête. Quittant sur le champ son travail, l'abbé suit le messager au palais, où la reine lui propose d'adopter avec ses frères la réforme qu'elle a résolu d'établir en Angleterre : le premier siège du royaume, l'archidiocèse de Cantorbéry, sera le prix de sa soumission aux royales volontés. Un refus modeste et énergique fut toute la réponse de Feckenham. Tel

est l'homme qui prenait en ce moment la parole au sein du parlement anglais.

« Deux religions différentes sont en présence, dit-il: l'une, pratiquée en Angleterre depuis quatorze siècles; l'autre, renfermée dans un livre qu'il s'agirait d'y faire adopter et suivre prochainement. Trois règles ou principes, exposés devant l'honorable chambre, suffiront pour reconnaître la différence qui existe entre la vraie religion établie de Dieu et une religion fausse et mensongère. »

« Premier principe: laquelle de ces deux religions a une plus haute antiquité et a été plus suivie dans l'Église de Jésus-Christ, par tous les hommes, dans tous les temps et en tous les lieux; second principe: laquelle, étant la plus stable par elle-même, toujours visible et extérieure, reste cependant une et invariable; troisième principe: laquelle des deux religions forme des sujets plus obéissants envers Dieu, envers notre souveraine maîtresse, Sa Majesté la reine, et envers tous les pouvoirs supérieurs. »

« Quant au premier, il n'est personne assurément pour affirmer, ni même penser, que cette religion nouvelle ait été observée en tous temps et en tous lieux, puisqu'elle n'a été suivie dans ce royaume que deux ans environ, sous le règne d'Édouard VI, tandis que celle dont vous êtes aujourd'hui en possession a commencé il y a plus de quatorze siècles, à l'époque où vivait Lucius, premier roi chrétien de Bretagne. A la réception des lettres que lui adressait ce prince, le pape Éleuthère fit partir deux saints religieux, Damien et Fugat. Ambassadeurs du Siège Apostolique, ce sont eux qui apportèrent alors dans ce royaume cette religion que vous professez et l'usage de la langue latine,

comme le témoigne notre ancien historiographe Gildas au prologue mis en tête de son Histoire de la Bretagne. Or, cette religion, reçue ici il y a quatorze siècles, a été pratiquée non seulement par les habitants de l'Angleterre, mais encore par tous les chrétiens répandus dans le monde jusqu'à l'époque peu éloignée du règne d'Édouard VI. Pour quiconque veut voir et comprendre, il est manifeste, d'après ce principe, que l'ancienne religion, l'ancien culte, par lesquels nous servons Dieu maintenant, sont la vraie et parfaite religion, la religion que Dieu lui-même a établie. »

Abordant ensuite le second principe, Feckenham continue : « Daignent vos seigneuries considérer laquelle de ces deux religions est la plus invariable, toujours visible, une et conforme à elle-même. Que la religion exposée dans ce livre (le livre de commune prière, *common prayer-book)* ne soit pas invariable, une et conforme avec elle-même, qui ne le voit clairement? Pratiquée, il y a peu de temps, sous Édouard VI, n'a-t-elle pas été changeante et variable en toutes manières? Chaque année voyait inventer un nouveau livre, et jamais aucun de ces livres n'était conforme aux précédents. Le premier admet les sept sacrements et la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie : le second nie positivement. Un de ces livres affirme que le corps du Sauveur est présent dans le sacrement, qu'il doit être reçu sous une seule espèce, les genoux en terre, avec grande révérence, et que le pain, matière du sacrement, ne doit pas être fermenté : l'autre veut que l'on reçoive la sainte communion sous les deux espèces, que le pain soit un pain ordinaire, et qu'on ne donne aucun témoignage de respect si ce n'est au corps de Jésus-Christ dans le ciel.

Une chose surtout mérite de fixer l'attention de vos honorables Seigneuries : c'est que chacun de ces livres s'annonce comme étant la véritable parole de Dieu, et cependant il n'y en a pas deux qui soient conformes l'un à l'autre. Du reste, rien d'étonnant en cela, les auteurs et inventeurs de ces livres ne peuvent s'entendre entre eux. Bien plus, il n'en est pas un seul qui soit longtemps d'accord avec lui-même. Pour vous le prouver, je commencerai par les écrivains allemands, les maîtres et les docteurs de vos compatriotes dans toutes ces nouveautés. »

« Dans une lettre de Mélancthon à un certain Frédéric Miconinins, je vois que Carlostadt fut le premier auteur des troubles récents de l'Allemagne touchant le sacrement de l'Autel et le refus d'y reconnaître la présence réelle de Jésus-Christ. Quand ce sectaire en vient à expliquer ces paroles de notre Sauveur : « *Il prit le pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, disant : Prenez et mangez : ceci est mon corps qui sera livré pour vous ;* » du doigt, dit-il, il montra son corps visible : *Digito, inquit ille, monstravit visibile corpus suum.* D'après cette interprétation de Carlostadt, Jésus-Christ aurait d'une main donné à ses disciples du pain à manger, et de l'autre il aurait désigné son corps visible, qui était là présent, et il aurait dit : « Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. » Luther, irrité du sens ridicule donné par Carlostadt à ces paroles, les expliqua lui-même et déclara que la signification allemande des paroles de Jésus-Christ était : Par ce pain ou avec ce pain, voilà que je vous donne mon corps, *per hunc panem, vel cum isto pane, en do vobis corpus meum.* Zuingle, trouvant fausse cette interprétation de Luther, lui écrivit qu'il s'était gros-

sièrement trompé, et que dans ces paroles: *Hoc est corpus meum*, ceci est mon corps, le verbe substantif *est* doit être pris pour *signifie*, et le mot *corpus*, corps, (qui sera livré pour vous), pour la figure du corps, *pro figura corporis*. Le véritable sens de ces paroles serait donc, d'après Zuingle: « Ceci signifie mon corps, ou est la figure de mon corps. » Pierre Martyr, arrivé récemment dans ce royaume, publia un livre après une discussion soutenue sur cette matière contre les meilleurs étudiants d'Oxford. Il y donne à ces paroles un sens encore contraire à tous les autres. Selon lui, Jésus-Christ, prenant le pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples disant : « Ceci est mon corps; » comme s'il avait dit: *Corpus meum, per fidem perceptum, erit vobis pro pane, vel instar panis*, ce qui signifie que le corps de Jésus-Christ, reçu par la foi, nous sera comme un pain, ou nous tiendra lieu de pain. »

« Examinons maintenant, continue Feckenham, ce qui s'est passé chez nous, et surtout quelle a été la conduite de Cranmer, autrefois archevêque de Cantorbéry. Dans quelles contradictions n'est-il pas tombé sur ce sujet? Une année il publie un catéchisme dédié à Édouard VI, où il reconnaît et défend la présence réelle dans la sainte Eucharistie ; bientôt après paraît un autre livre dans lequel il nie cette vérité, après avoir falsifié les Écritures et les Pères au grand étonnement de tous les lecteurs instruits. Le Dr Ridley, l'un des hommes du royaume les plus versés dans cette nouvelle religion, fait à la croix de saint Paul une profession de foi à la présence réelle. Il y prononce ces paroles que j'ai moi-même entendues: « Comment, lorsque le démon croit le Fils de Dieu capable de changer des pierres en pain, nous, peuple anglais, qui confessons

que Jésus-Christ est vrai Dieu, ne croirions-nous pas qu'il peut changer le pain en son vrai corps, sa chair et son sang? Nous serions donc pires que les démons, puisque nous voyons que notre Sauveur proclama cette vérité par des paroles expresses quand, à la dernière cène, il prit du pain et dit à ses disciples : Prenez et mangez, ceci est mon corps, qui sera donné pour vous! » Peu de temps après, ce même Dr Ridley, malgré les affirmations si claires et si explicites formulées à la croix de saint Paul, reniait cette vérité. On alla plus loin encore. Dans le dernier livre que Cranmer et ses adhérents publièrent sur la communion, sous le roi Édouard VI, ces paroles si simples de Jésus-Christ: « Ceci est mon corps, » les embarrassaient et les troublaient tellement qu'ils omirent le verbe substantif *est*, et, laissant de côté le texte du Sauveur, ils le remplacèrent par celui-ci en anglais: « *Take, eat this my body: prenez, mangez ce mien corps.* » L'omission ayant été remarquée, on en fit des reproches aux auteurs du livre, qui imaginèrent, pour réussir dans leur dessein, d'appliquer sur ces paroles un morceau de papier où se trouve écrit le verbe substantif *est*. Puis donc qu'il y a incertitude sur ces choses parmi les écrivains allemands et anglais, que même ils sont tous très opposés les uns aux autres, vos honorables seigneuries doivent être assurées que cette religion inventée par eux ne peut être fixe et invariable, ni par conséquent reçue. Ce serait donc sagesse de refuser cette religion nouvelle jusqu'à ce que vous trouviez plus d'accord parmi ses auteurs et ses propagateurs. »

« Quant au troisième et dernier principe pour discerner la différence qu'il y a entre ces deux religions, veuillez considérer laquelle forme des sujets plus obéis-

sants, plus humbles, mieux disposés à l'égard de notre Sauveur et Rédempteur, envers notre souveraine dame Son Altesse la reine, et toutes les autres personnes en charge ou dignité. Vos honorables seigneuries en auront un frappant témoignage, si elles daignent observer le changement soudain qui s'est opéré parmi les sujets de ce royaume depuis la mort de la reine Marie; changement uniquement causé par les prédicateurs de ce nouveau culte. Elles savent très bien que, sous la reine défunte, le peuple vivait dans l'ordre, ne s'opposait pas aux lois, et ne désobéissait pas ouvertement aux mesures et aux proclamations de Sa Majesté. Alors on ne dépouillait pas les églises ; on ne renversait pas les autels, et des blasphémateurs ne foulaient pas aux pieds les choses sacrées, pour faire de ces églises des clubs de désordre et de licence. On ne voyait personne alors défigurer et couper le visage et les jambes du crucifix et des images de Jésus-Christ. On ne voyait pas étaler et manger publiquement des viandes pendant le carême et les jours d'abstinence. Les sujets du royaume, et en particulier la noblesse, et tous ceux qui faisaient partie de l'honorable conseil, connaissaient, sous le règne de Marie, le chemin des églises et des oratoires : c'est là qu'ils allaient, avant de commencer le travail de la journée, demander au Ciel, par leur prières et d'autres exercices de piété, le secours et la grâce de Dieu. Et maintenant, depuis l'avènement au trône de notre souveraine et chère dame la reine Élisabeth, par le seul fait de ceux qui se sont constitués les prédicateurs de cette nouvelle religion et qu'on peut comparer à des comédiens sur un théâtre, tout est dans le plus grand désordre, et cela, malgré les proclamations de Sa Majesté, si propres à inspirer

des sentiments contraires; malgré les vertueux exemples de sa vie, capables de porter les cœurs de tous les fidèles sujets à l'amour et au service de Dieu. Oui, l'obéissance est perdue ; l'humilité et la douceur ont entièrement disparu; on a rejeté la chasteté et les habitudes d'une vie chrétienne, comme si jamais on n'en avait entendu parler. A tous les degrés et dans toutes les classes, on soupire après une liberté licencieuse et charnelle; aussi les jeunes gens et les enfants dégénèrent de la vertu de leurs pères, les serviteurs méprisent les ordres de leurs maîtres, et les sujets désobéissent à Dieu et à tous ceux qui ont autorité sur eux. »

« En finissant, ajoute Feckenham, je rappellerai à vos honorables Seigneuries quatre raisons pour lesquelles le saint docteur Augustin persévérait dans l'Église catholique et la religion du Christ qu'il avait reçue, et qu'il n'aurait voulu ni changer ni altérer en aucune manière. La première, c'était l'autorité même de l'Église, commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, augmentée par la charité, affermie par l'ancienneté, *ipsa auctoritas Ecclesiæ, Christi miraculis inchoata, spe nutrita, charitate aucta, vetustate firmata.* La seconde était le consentement et l'unité du peuple chrétien, *populi christiani consensus et unitas;* la troisième, la succession perpétuelle des prêtres sur le Siège de Pierre, *perpetua sacerdotum successio in Sede Petri;* la quatrième et dernière, le nom même de catholique, *ipsum catholici nomen.* Si ces quatre motifs portaient un prêtre aussi remarquable et aussi instruit que saint Augustin à continuer de professer la religion de Jésus-Christ sans nul changement ou altération, à combien plus forte raison ne doivent-

ils pas opérer le même effet dans vos cœurs et vous empêcher d'abandonner la religion que vous professez..... »

L'assemblée écouta le vénérable Feckenham avec le respect que commandaient sa vertu, sa science et son âge ; mais sa parole ne put ramener les esprits. Poussés et dirigés par les confidents de la reine et de son conseil secret, les principaux membres des deux Chambres y réglaient toutes les volontés et les faisaient mouvoir à leur gré. Avertissements, protestations, résistances, tout fut inutile ; et le livre, que rejetaient tous les évêques et une grande partie du clergé, fut imposé à la nation par une assemblée de laïques, déjà protestants dans le cœur. La nouvelle liturgie, avec ses erreurs, fut soumise au scrutin, et une majorité de trois voix décida du culte et de la religion de l'Angleterre.

Le titre du nouveau bill relatif au livre de commune prière *(common prayer-book)* était conçu en ces termes : « Acte pour l'uniformité de la prière commune et le service dans l'Église et pour l'administration des sacrements (1). » On y déclare de nul effet et sans autorité l'acte passé en la première année de Marie Tudor, lequel abolit la liturgie réformée, telle qu'elle avait été rédigée et autorisée, par ordre du parlement, dans les cinquième et sixième années du règne d'Édouard VI. Le bill porte ensuite qu'à partir de la fête prochaine de la Nativité de saint Jean-Baptiste, tout ministre sera tenu d'accomplir le service public de l'Église « selon l'ordre et la forme mentionnés dans ledit livre, ainsi autorisés dans les cinquième et sixième années du roi Édouard VI, avec un changement ou addition de cer-

1. Dodd's *Church History*. Édit. Tierney, tom, II, p. 133. Ce bill fut lu pour la troisième fois et passa le 28 avril 1559.

taines leçons pour chaque dimanche de l'année, une correction dans quelques paroles des litanies, et deux sentences à unir ensemble en distribuant le sacrement à ceux qui communient, et rien autre, ou autrement (1).» Si quelque ecclésiastique ayant bénéfice ose violer cette loi, il sera, pour la première fois, privé des honoraires attachés à son bénéfice pendant une année, et condamné en outre à une prison de six mois. Après une seconde violation, il sera, par le fait, privé de sa charge et condamné à la prison pour un an. Une troisième violation le rendra passible d'une prison perpétuelle. Quant à ceux qui n'auraient pas de bénéfice ou d'emploi, ils seront condamnés, pour une première violation de la loi, à une captivité d'un an, et, après la seconde, à la prison perpétuelle. Si quelqu'un parle mal du nouveau service établi par ordre du Parlement, il sera condamné à une amende pour la première et seconde fois ; à la troisième, ses biens seront confisqués et il sera lui-même condamné à une prison perpétuelle. Pour celui qui, sans une excuse raisonnable, omettrait, les jours de dimanche et de fête, d'assister au nouveau service dans l'église, il sera condamné à l'amende d'un schilling (1 fr. 20 c.).

Ainsi finit, dans le trop célèbre Parlement de 1559,

1. Ce changement aux litanies consistait dans la suppression d'une invocation et l'addition d'une autre. L'invocation du Rituel d'Édouard VI qu'on retranchait était ainsi conçue : « De la tyrannie de l'évêque de Rome et de toutes ses détestables énormités, Dieu bon, délivrez-nous. » Dans celle qui la remplaçait on demandait que « la reine fût fortifiée dans la véritable adoration de Dieu, dans la droiture et la vraie sainteté de vie. » Quant à la formule de la communion, on substitua à la formule catholique ces paroles que l'on trouve dans les deux livres de liturgie successivement retouchés sous Édouard VI. Voici cette double formule : « Prenez et mangez ceci ensou venir que le Christ est mort pour vous, et conservez-le dans votre cœur par la foi et l'action de grâces. » — « Buvez ceci en souvenir que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour vous, et soyez reconnaissant. » Dodd's *Church history of England*, édit. Tierney, tom. II p. 44 et 134.

la discussion des affaires religieuses qui aboutit au renversement de la religion catholique. Cinq mois avaient suffi pour arracher à tout un peuple, par la ruse et la violence, ses antiques croyances. Ce grand crime de la royauté, que rien n'avait provoqué, que rien ne pourra jamais excuser, paraissait consommé. Une femme allait prendre en main le gouvernement de l'Église, confié par Jésus-Christ au chef des apôtres et à ses successeurs jusqu'à la fin des temps. Cette monstruosité, comme l'appelle le protestant Macaulay lui-même, était l'œuvre de l'hérésie au service des princes de la terre (1). Dès lors commence à peser plus lourdement sur l'Angleterre, pour s'aggraver encore chaque siècle, le triple joug de l'erreur, de la misère et de la démoralisation ; châtiment inévitable de toute révolte contre l'autorité visible de Dieu sur la terre.

1. Macaulay, *Hist. of England*, tom. 1, p. 56.

Chapitre III.

Élisabeth commence à exercer sa suprématie spirituelle. — Diverses injonctions. — Commission chargée de la visite et de la réforme des diocèses. — Nomination des premiers évêques anglicans. — Abandon des deux universités d'Oxford et de Cambridge. — Opposition du peuple à la réforme. — Lettre du pape Pie IV à Élisabeth. — Diverses tentatives pour ramener la reine à l'unité. — Nouveaux excès des réformés. — Etat du nouveau clergé anglican. — Etat des mœurs publiques.

REVÊTUE par un vote parlementaire du pouvoir de régler dans ses états les choses spirituelles et ecclésiastiques, de déterminer ce qui doit être conservé ou rejeté de l'ancienne religion, Élisabeth se disposa à exercer publiquement les premiers actes de cette étrange suprématie. Au moment de s'engager dans une voie fatale d'usurpation, elle sentit que les oppositions allaient se produire de toutes parts, et voulut les prévenir ou du moins les diminuer. Dans ce dessein, sa pensée fut d'abord de ne point exiger des catholiques la destruction des sculptures, des peintures et des images rétablies sous le règne de sa sœur. Mais les fanatiques de la réformation ne lui accordèrent pas cette liberté, et, violentée comme le sont toujours ceux qui paraissent diriger les révolutions, Élisabeth ne put même pas laisser à ses sujets cette consolation dérisoire. Force fut à la nouvelle suprématie de supprimer d'une manière absolue et de détruire cette idolâtrie papiste, contre laquelle protestaient les plus ardents sectaires. Cette détermination est l'un des points signalés dans les injonc-

tions qu'Élisabeth, sous l'inspiration de Guillaume Cecil, adressa presque aussitôt à toute la nation. Par les mêmes agents et dans les mêmes vues, c'était, ainsi qu'il sera facile de le reconnaître, l'exécution de plus en plus complète du plan adopté dans les premiers jours de son règne (1).

Par ces injonctions, la reine ordonne aux ministres du culte de prêcher, au moins une fois chaque mois, ou de lire, tous les dimanches, une des homélies dont l'usage a été prescrit par son autorité souveraine, à moins que quelque ministre suffisamment préparé n'arrive dans la paroisse avec l'intention de prêcher. La reine enjoint pareillement de faire la procession une fois chaque année à l'époque ordinaire. Le curé, accompagné des hommes influents du lieu, fera cette procession autour de la paroisse et adressera au peuple une exhortation en certains endroits convenables. Il aura soin de rappeler aux assistants cette parole ou d'autres semblables : « Maudit celui qui transporte les bornes et les portions de son prochain. » La royauté, aveuglée par l'orgueil, prononçait contre elle-même sa propre malédiction, alors qu'elle renversait la borne sacrée de l'autorité de Dieu.

Une autre injonction regarde le mariage des prêtres et des autres ministres de la nouvelle église. « Ni la parole de Dieu, y est-il dit, ni les exemples de la primitive église ne s'opposent à ce que les prêtres ou autres ministres de l'église, pour éviter la fornication, épousent une femme honnête et sobre. Dans cette in-

1. Parlemento dimisso, ex ejusdem auctoritate liturgia linguâ populari in Ecclesias illico inducitur, imagines sine tumultu amoventur, episcopis, pontificiis et aliis ecclesiasticæ professionis juramentum *suprematus* proponitur... Quotquot jurare abnuerunt, beneficiis, dignitatibus et episcopatibus exuuntur. — Camden, *Ann.* p. 52.

tention, la permission leur en a été accordée par acte du parlement, sous le règne de notre cher frère le roi Édouard VI, et la grande partie du clergé de ce royaume s'est alors mariée, ainsi que l'on continue de le faire. Néanmoins, comme il en est résulté quelque offense et diffamation de l'Église, par le manque de réserve et de discrétion de quelques ministres, soit dans le choix de leurs femmes, soit dans leur conduite avec elles, il a été nécessaire d'y chercher un remède. » Après ce préambule, que justifieront bientôt de nouvelles mesures, la reine détermine les conditions auxquelles il sera permis de contracter une alliance matrimoniale. Nul prêtre ou diacre ne pourra se marier s'il n'en a la permission, après un examen convenable, de l'évêque de son diocèse ou de deux juges de paix du comté et domiciliés près de l'endroit habité par la future épouse. De plus, il faut le consentement des père et mère de cette dernière s'ils vivent encore, ou, s'ils sont morts, de deux des plus proches parents ; ou enfin, à leur défaut, du maître et de la maîtresse de la maison où vivait cette personne. En cas d'infraction à cette règle, le prêtre ou diacre ne pourra plus annoncer la parole de Dieu, ni administrer les sacrements, ni recevoir aucun bénéfice ecclésiastique. Quant aux évêques, ils ne peuvent se marier sans l'approbation du métropolitain de la province et des commissaires de la reine désignés à cet effet. Les recteurs, doyens et présidents de collèges devront aussi, pour contracter mariage, obtenir la permission de ceux qui sont chargés de visiter leur établissement.

Afin de concilier au nouveau clergé le respect du peuple, la reine enjoint aux archevêques, évêques et généralement à tous ceux qui sont appelés à prêcher,

administrer les sacrements ou à entrer dans l'ordre ecclésiastique, de porter les habits et vêtements en usage dans la dernière année du règne d'Édouard VI. Loin d'elle toutefois la prétention d'attribuer aucune vertu ou excellence particulière à ces vêtements : elle veut seulement, comme dit saint Paul, que toutes choses se fassent décemment et dans l'ordre, *omnia decenter et secundum ordinem fiant.*

On lit encore les injonctions suivantes : Défense de soutenir quelque hérésie, erreur ou fausse doctrine, contraire à la foi du Christ et de son Saint-Esprit. — Défense d'user de charmes, sorcelleries, enchantements, présages, bonne aventure ou autre pratique diabolique. — Défense à toute personne de négliger le service de sa paroisse pour aller dans une autre au moment de la prédication et de la commune prière, à moins que ce ne soit à l'occasion d'un sermon extraordinaire dans une paroisse de la même ville. — Défense aux maîtres d'hôtel et cabaretiers de donner à manger ou à boire dans le temps de la commune prière, de la prédication, de la lecture des homélies ou des écritures. — Défense à tous de garder dans leurs maisons des images, des tableaux, peintures, portraits et autres représentations de miracles mensongers, de pèlerinages, d'idolâtrie et de superstition. — Défense de troubler ou laisser troubler le prédicant dans le temps du sermon, de décourager quelque curé ou ministre dans l'exercice du service divin, de railler ou imiter par dérision les ministres ecclésiastiques. — Défense de parler ou raisonner témérairement et avec contention des saintes Écritures, et de soutenir quelque fausse doctrine ou erreur. Qu'on en parle, l'occasion donnée, avec respect, humilité et crainte de Dieu, pour sa consolation et afin d'en avoir

une meilleure intelligence. — Défense à tout homme, femme ou enfant, de s'occuper d'autre chose durant le service divin, que d'écouter tranquillement, de suivre et de comprendre ce qui est lu, prêché ou administré.— Défense de se mêler d'enseigner les autres. Cela ne sera permis qu'à ceux que l'ordinaire aura jugés propres à ce ministère, soit à cause de leur science et habileté, de leur conduite réservée et honnête, ou bien encore de leur parfaite intelligence de la vraie religion de Dieu. Tous les instituteurs auront soin de porter les enfants à aimer et respecter cette véritable religion de Dieu, maintenant exposée selon la vérité par l'autorité publique, *now truly set forth by public authority.* Ils apprendront leurs élèves à étudier révérencieusement les sentences des Écritures les plus propres à les porter au bien. Chaque pasteur, curé ou vicaire, donnera tous les dimanches, de quinze en quinze jours et aux fêtes, une leçon aux jeunes gens de la paroisse, au moins pendant une demi-heure avant la prière du soir. Ils les instruiront sur les dix commandements, les articles de la foi, la prière du Seigneur, et leur enseigneront le catéchisme qui se trouve dans le livre de commune prière. L'ordinaire présentera à nos visiteurs ses livres, ou une fidèle copie de ses livres, contenant les causes pour lesquelles certaines personnes auraient été emprisonnées ou mises à mort pour la religion, *imprisoned, famished, or put to death for religion.*

Dans chaque paroisse, trois ou quatre hommes, discrets et pleins de zèle pour la gloire de Dieu et la vraie religion, seront désignés par l'ordinaire pour veiller à ce que tous se rendent exactement à l'église les dimanches et jours de fête. Ils admonesteront ceux qu'ils trouveraient lâches et négligents dans ce devoir. Si,

après un avertissement convenable, il n'y a pas d'amendement, ils les dénonceront à l'évêque du diocèse.

La reine porte ensuite des ordonnances sur les choses nécessaires au service divin. Une injonction particulière, qu'on ne trouve pas dans celles d'Édouard VI, maintient le chant dans les églises et ordonne qu'on y entendra, comme précédemment, des hommes et des enfants pour psalmodier et donner au culte la gravité et l'agrément qu'il demande. — Élisabeth défend une seconde fois à ses sujets de se laisser aller à de vaines et contentieuses disputes en matière de religion, et d'adresser à qui que ce soit les noms de papiste, de schismatique, de sacramentaire ou autres semblables. Une ordonnance sévère est aussi portée contre l'impression des livres ou feuilles quelconques, et, sous prétexte de mettre un frein à l'avidité des imprimeurs, on établit des règlements qui défendent d'une manière absolue l'impression du plus petit livre catholique. Rien désormais ne sera livré à la publicité par le moyen de la presse, dans quelque langue ou genre d'écrit que ce soit, sans une permission spéciale de Sa Majesté, ou de six membres de son Conseil privé, ou des archevêques de Cantorbéry et d'York, de l'évêque de Londres, des chanceliers des deux universités ou de l'évêque du diocèse auquel appartient l'auteur. Les noms des approbateurs, quels qu'ils soient, devront être imprimés à la fin du livre. Quant aux autres ouvrages, publiés dans le royaume ou à l'étranger sur les matières de religion, de discipline ou de gouvernement, Sa Majesté s'en remet aux commissaires qu'elle a nommés à cet effet. Elle commande à tous ses sujets, et surtout à ceux qu'elle a chargés de la surveillance, d'être vigilants et dociles à ses ordres. — Suit une injonction contre laquelle s'élè-

veront plus tard les puritains d'Angleterre et d Écosse. Il y est ordonné à « tous ceux qui assistent au service divin de fléchir les genoux en terre pendant la lecture des litanies et autres prières communes, et d'incliner la tête, jeunes et vieux, quand le nom de Jésus est prononcé dans la lecture ou le discours. »

Enfin, après un nouvel exposé de sa suprématie dans les matières spirituelles et ecclésiastiques, la reine ajoute un paragraphe touchant l'usage des tables dans l'Église. Le sacrifice étant aboli par Élisabeth, comme il l'avait été par Édouard VI, l'autel devenait inutile : il fallait le remplacer par la table usitée pour la cène chez les réformés de Genève. Déjà, dans un grand nombre d'églises, les autels avaient été renversés, brisés et même remplacés ; ailleurs, on les avait maintenus et ils servaient provisoirement de table pour l'administration du Sacrement. « Afin qu'il y ait conformité par tout le royaume, dit la reine, et pour une plus exacte observation de la loi en cette matière, il est ordonné que nul autel ne sera enlevé que sous l'inspection du curé ou des marguilliers, ou du moins de l'un d'entre eux. De plus une table, décemment travaillée, sera placée dans chaque église à l'endroit où avait été précédemment l'autel, et elle y restera toujours, excepté qu'on la mettra dans le chœur quand on distribuera la communion du Sacrement. Un dernier article explique les qualités que doit avoir le pain eucharistique pour un plus grand respect de ces saints mystères, comme étant le corps et le sang de notre Sauveur (1). Toutes ces injonctions d'Élisabeth complétaient l'œuvre de la réforme anglicane. On les retrouve encore aujourd'hui dans l'*Éta-*

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. II, appendix CCLXV.

blissement, mais modifiées, mutilées ou discutées, comme l'ont été tous les symboles et toutes les liturgies imaginées par les sectaires.

Ces dispositions prises, il s'agissait de procéder à leur application ainsi qu'à celle des lois pénales contre les sujets qui refuseraient de se soumettre à la religion établie par la loi. Élisabeth donna de nouveaux ordres, que Guillaume Cecil, avec son habileté ordinaire, retoucha et modifia en quelques points pour en assurer la plus complète exécution. Par un acte du 24 juin (1559) fut nommée une commission composée des personnages suivants : François, comte de Shrewsbury ; Edmond, comte de Derby ; Thomas, comte de Northumberland ; Guillaume, lord Evers, sir Henri Percy, sir Thomas Gargrave, sir James Crofts, sir Henri Gates, Edwin, Sandys, Henri Hervey, Richard Bowes, Georges Brown, Richard Kingsmale et Christophe Escot, chevaliers. Comme l'observe un anglican lui-même, « parmi tous ces commissaires que choisissait la reine avec son conseil, il n'y en avait pas un seul qui fît partie du clergé, si ce n'est Sandys et peut-être Hervey, docteur en lois. On leur avait signifié qu'ils n'étaient nullement tenus de suivre les règles des cours ecclésiastiques, que leur juridiction était illimitée et souveraine, et qu'ils n'avaient d'autorité que celle qu'il plaisait à la reine de leur donner. Or, la reine, ajoute le même historien, était bien une personne laïque, qui ne pouvait par conséquent prétendre à aucune fonction du caractère sacerdotal, ni présenter aucun témoignage de notre Sauveur pour exercer le pouvoir des clefs (1).» Ce fut néanmoins d'après ces

1. Collier, *Eccles. History*, tom. II, p. 435.

ordres d'Élisabeth et conformément à ses instructions que les commissaires commencèrent leurs opérations. « Ils devaient visiter et réformer toutes les cathédrales et autres églises, faire des enquêtes sur la foi, la science et la conduite des évêques et du clergé en général, punir les coupables, éloigner les hétérodoxes ou les incapables, remplir les bénéfices vacants et y nommer de nouveaux sujets, convoquer des synodes, exercer en fait toute espèce de juridiction ecclésiastique et remplir toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, excepté celles de l'ordination, de la consécration et de l'administration des sacrements (1).» Afin sans doute de diminuer l'odieux de ces procédés, si contraires à toutes les règles du gouvernement ecclésiastique, de la discipline, de l'équité et du plus simple bon sens, Élisabeth voulut encore tenter un dernier effort auprès des évêques catholiques pour ébranler leur constance et leur fidélité. Elle les appela tous en sa présenee et leur enjoignit de « prendre les mesures les plus expéditives pour expulser tout schisme et superstitieuse idolâtrie de l'Église de Rome. » Le vénérable archevêque d'York, prenant la parole, répondit au nom de ses frères dans l'épiscopat et rappela à la reine la récente réconciliation du royaume avec le Saint-Siège. Mais Élisabeth, l'interrompant vivement, déclara que son pacte était avec le Dieu du ciel et non avec le pape de Rome ; qu'une alliance contractée par sa sœur n'avait ni le pouvoir de lier une autre personne, ni celui de la soumettre elle-même à une autorité usurpée, et qu'on devait regarder comme ennemi de Dieu, de la reine et de ses successeurs, quiconque préten-

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 135. — Burnet rapporte le texte de la commission, tom. II, p. 135, t. II, réc. 318.

drait défendre la juridiction du pape. Malgré ces menaces, qui annonçaient la persécution, les évêques ne se laissèrent point intimider. Tous restèrent inébranlables dans leur attachement à l'Église catholique, apostolique, romaine. Cette imposante unanimité réparait noblement le scandale donné à la nation anglaise sous le règne de Henri VIII. La réparation même eût été complète si un apostat, un seul, ne se fût à la fin laissé entraîner dans l'abîme. C'était Kitchen, évêque de Llandaff, que Camden lui-même appelle « la calamité de son siège. »

Le refus des prélats connu, les commissaires eurent ordre d'exécuter l'acte du parlement, qui les privait de leur titre et les frappait d'incapacité. On commença par destituer ceux qui avaient siégé au parlement. Trois d'entre eux furent d'abord excommuniés par la nouvelle église anglicane : c'étaient Heath, archevêque d'York, Thirlby, évêque d'Ely, et Bonner, évêque de Londres. La maladie contagieuse qui sévissait en plusieurs provinces enleva vers le même temps les évêques de Durham, de Saint-David, de Carlisle, de Winchester et de Coventry. Trois autres prélats, Godwell, de Saint-Asaph, Pate, de Worcester, et Scot, de Chester, étaient parvenus à se retirer sur le continent. Neuf autres enfin, qui étaient morts dans le courant des années 1558 et 1559, n'avaient pas été remplacés. Il ne restait donc plus en ce moment que sept évêques catholiques dans tout le royaume. Les dépositions se succédèrent rapidement, et avant la fin de novembre (1559), un an et quelques jours après l'avènement d'Élisabeth au trône, toutes les églises d'Angleterre restaient veuves de leurs pasteurs légitimes. Heath, renfermé à la tour de Londres, obtiendra plus tard

d'aller terminer ses jours dans sa propriété de Cobham, au comté de Surrey ; Bonner, après une captivité de dix ans, mourra à la prison de Marshalsea (la maréchaussée) dans Southwark ; Watson, de Lincoln, l'un des plus éloquents défenseurs des droits de l'Église au parlement, restera trente ans captif dans le château-fort de Wisbeach ; Thirlby, évêque d'Ely, sera placé sous la surveillance de Parker, archevêque intrus de Cantorbéry ; l'évêque de Bath et Wells sous celle du docteur Carew, doyen d'Exeter ; enfin les deux évêques d'Exeter et de Peterborough seront internés dans leur maison. Ainsi sera comme anéanti en quelques mois tout l'épiscopat catholique d'Angleterre. Le vénérable Feckenham pouvait encore faire ombrage aux apostats qui allaient être lancés au milieu de tant de troupeaux désolés et sans pasteurs. Après une seconde incarcération à la tour, on le conduisit dans la prison de l'évêque intrus de Londres, puis à Winchester. C'est là qu'il aura à lutter contre les impostures et les perfidies de Horn, usurpateur de ce siège, jusqu'à ce que, relégué dans la forteresse de Wisbeach, le saint vieillard y remettra son âme à Dieu après une captivité de vingt-cinq ans.

D'après l'organisation de la nouvelle église (1), le premier dignitaire à établir était l'archevêque de Cantorbéry, primat du royaume. Si l'on en croit l'historien Burnet, les ministres eurent beaucoup de peine à obtenir le consentement de Guillaume Parker, qu'Élisabeth avait choisi pour ce siège. Pareil honneur était dû à l'ancien chapelain d'Anne Boleyn. Un *congé d'élire* ayant été accordé au chapitre métropolitain par le

1. On l'appelle indifféremment l'église anglicane, l'anglicanisme, l'église établie par la loi, l'établissement ou la haute église.

conseil royal, le doyen et quatre chanoines (tous les autres ayant refusé) élurent le candidat de la reine. Parker allait s'asseoir sur ce siège que tant de pontifes avaient honoré de leurs vertus depuis les temps de saint Grégoire-le-Grand et de saint Augustin. Avant tout, il s'agissait de donner au nouvel élu la consécration épiscopale. On en fit la demande à Tunstal, de Durham, à Bourne, de Bath et Wells, et à Poole, de Peterborough, qui avaient été épargnés jusqu'à ce moment. Tous trois refusèrent de se prêter à cet acte sacrilège, et furent sur le champ chassés de leur siège. Cette violence ne faisait qu'aggraver la difficulté où se trouvait inopinément jeté le gouvernement. La loi exigeait quatre évêques pour confirmer l'élection du primat, et il n'en restait plus qu'un seul sur qui l'on pût compter, le malheureux Kitchen de Llandaff. D'ailleurs le parlement avait aboli tout à la fois l'ordination catholique et l'ordination protestante. Ces étranges législateurs laïques, après avoir bouleversé toutes les lois de l'Église romaine, avaient omis de substituer une forme de consécration épiscopale à celle qu'ils rejetaient. Le cas était aussi embarrassant qu'imprévu. Cecil, dont la politique s'inquiétait peu de ces scrupules, consulta néanmoins Parker, et en reçut une réponse qui laissait la difficulté sans solution. Il fallut recourir à une commission de canonistes, qui décidèrent que la reine, en vertu de sa suprématie, pouvait suppléer à tout ce qui manquerait dans l'ordination. Conformément à cette résolution, Élisabeth nomma (6 décembre 1559) une seconde commission composée de six membres : Kitchen de Llandaff, Barlow, évêque déposé de Bath et Wells, Hodgkins, autrefois suffragant de Bedfort, lesquels avaient reçu l'onction selon

le rit catholique ; Scory et Coverdale, évêques déposés de Chichester et d'Exeter, autrefois sacrés d'après la liturgie établie par Édouard VI, Jean, suffragant de Thetford, et Bale, évêque d'Ossory en Irlande. Pour des raisons restées inconnues, trois de ces commissaires furent dispensés sur leur demande ; c'étaient Kitchen, Bale et Jean, suffragant de Thetford. Les quatre autres restèrent pour exécuter les volontés du conseil de la reine. Le 9 décembre, ils confirmèrent l'élection du primat, et procédèrent le 17 du même mois à la cérémonie de son sacre, selon la forme prescrite dans la liturgie d'Édouard VI. Trois jours plus tard, Parker, devenu, par autorité de la reine et après une consécration invalide, archevêque de Cantorbéry, confirmait lui-même l'élection de deux de ses consécrateurs, Barlow et Scory, désignés pour les sièges de Chichester et d'Hereford ; puis, avec leur assistance, il se hâtait de confirmer dans leur élection et de sacrer les hommes qu'Élisabeth et son conseil avaient choisis pour gouverner les églises du royaume.

Un spectable se présenta alors qui eût excité la risée si, au milieu de tant de bassesses, les intérêts les plus sacrés d'une grande nation catholique n'avaient été en jeu, et si l'âme ne se sentait comme brisée de douleur devant ces lamentables excès de l'orgueil et des plus viles passions. Des hommes qui, sous le règne de Marie, avaient, à Strasbourg, à Bâle, à Francfort et à Genève, puisé dans les doctrines de Calvin la haine de l'épiscopat, acceptaient aujourd'hui, avec un empressement ignoble, les sièges qu'ils avaient juré de détruire. Des sectaires qui, dans leurs prétentions à l'égalité du ministère et à l'abolition de toute prérogative, avaient longuement disputé sur le nom

que prendrait le président de leur assemblée chrétienne, devenaient muets aussitôt que le titre de *Sa Grâce* avait retenti à leurs oreilles. Toutes les anciennes discussions sur les formules de prière, la liturgie, la cène, le caractère épiscopal ou sacerdotal, tombaient comme par enchantement aux pieds de l'idole dont ils convoitaient les faveurs. Élisabeth, à l'exemple de tous les princes qui ont prétendu réformer l'Église, avait commencé par lui enlever une partie des biens qu'elle possédait encore; mais il en restait toujours assez pour exciter la cupidité des derniers venus. D'ailleurs l'avenir souriait, et la royauté était prodigue de promesses. Dignités, richesses, bien-être, ne manqueront point à tous ces incorruptibles, pour prix de leurs complaisances et de leur silence approbateur devant une femme, qui ne reculera elle-même devant aucune violence sacrilège. Outre Scory et Barlow, qu'elle replaçait sur les sièges de Hereford et de Chichester, Élisabeth nomma Cox au siège d'Ely, Horn à celui de Winchester, Young, Grindal, Sandys, Jewel, Pilkington et Aylmer à ceux de Saint-David, de Londres, de Worcester, de Salisbury et de Durham. Calvinistes masqués, pasteurs mercenaires, tous saisissaient avec transport ces crosses et ces mitres, contre lesquelles ils avaient déclamé avec fureur et qu' ils condamnaient comme des symboles de la grande prostituée romaine. Et ainsi fut fondé l'épiscopat anglican, dont le caractère anti-apostolique s'est reproduit invariablement jusqu'à ce jour comme une tache originelle.

Cependant le clergé, en immense majorité, refusait le serment exigé par la reine. Tous les évêques catholiques, excepté Kitchen, de Llandaff, douze doyens de chapitre, quatorze archidiacres, environ soixante

prébendiers, cent recteurs de collège, six abbés et abbesses et d'autres en grand nombre, avaient déclaré qu'ils préféraient la prison, l'exil ou la mort à l'apostasie. Beaucoup s'étaient déjà retirés en France, en Flandre, en Italie et en d'autres contrées. On les rencontrait dans presque toutes les universités ou collèges, et jusque dans les monastères où leur savoir et leur vertu les faisaient accueillir avec empressement. C'est là qu'allaient vivre dans la retraite, la prière et l'étude, de jeunes prêtres et des docteurs, qui formeront bientôt comme une sainte ligue pour la conservation de la foi catholique dans leur patrie.

Telles étaient, au reste, les variations religieuses de l'Angleterre depuis un quart de siècle, que, dans la pensée de beaucoup, ce dernier changement ne devait pas être de longue durée. Quelques hommes pusillanimes se laissèrent même dominer par cette idée au point de prêter, malgré les cris de leur conscience, le serment exigé par la loi, dans la pensée qu'un jour ils pourraient sans danger rentrer avec la nation tout entière dans le sein de la véritable Église. Mais cet espoir, qui en avait séduit plusieurs, s'évanouit bientôt, et la plupart ne tardèrent pas à venir sur le continent grossir le nombre de leurs compatriotes plus fidèles qui les y avaient précédés. D'autres prêtres, ordonnés sous le règne de Marie Tudor, et qu'on appela dans la suite les vieux prêtres, se retirèrent en différents comtés du royaume, auprès de nobles seigneurs catholiques, ou chez des amis, pour se soustraire à la dure nécessité de s'exiler ou de prêter un serment que leur conscience repoussait (1).

Les deux universités du royaume donnèrent le même

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 138.

exemple de fidélité. Vainement, pour y faire pénétrer l'erreur, employait-on les séductions, les promesses et les menaces: rien n'était capable de retenir les jeunes gens qui remplissaient les écoles d'Oxford et de Cambridge. Maîtres et élèves s'éloignaient en foule de ces chaires où il n'était plus permis d'enseigner que la nouvelle religion imposée par la loi. « Notre université est dans l'état le plus lamentable, écrivait, dès le 22 mai 1559, Jewell, évêque intrus de Salisbury; il n'y en a pas plus de deux à Oxford qui partagent nos sentiments. » Parker s'effrayait pareillement de cette solitude où les laissait le départ de tant d'étudiants, la gloire des écoles et l'espoir de la nation. En jetant les yeux autour de lui, il ne voyait pour les remplacer que des hommes dont il était contraint d'avouer la honteuse incapacité. « Il n'y en a pas deux, dit-il à la reine, qui soient capables de faire une instruction ou qui le veuillent. » Et, bien qu'il y eût un grand nombre de prédicants, il craignait que plusieurs d'entre eux ne fussent que médiocrement préparés pour ce ministère. Ainsi paraissait-il de plus en plus manifeste que cette réformation anglicane, repoussée par le clergé, les universités et l'immense majorité de la nation, était l'œuvre unique de la violence, de l'astuce et des passions. La plupart des historiens anglais du temps le confessent eux-mêmes indirectement dans leurs écrits. « Il faut l'avouer, dit Antoine Wood, au commencement du règne d'Élisabeth, l'université fut si déserte, après que les catholiques l'eurent délaissée à cause du changement de religion, que rarement on entendait prêcher dans l'église Sainte-Marie. Dès l'année 1564, on ne trouvait plus, au collège Morton, un sujet qui pût ou voulût prêcher, tant il y avait peu de théologiens, non

seulement dans cet établissement, mais encore dans toute l'université (1). » Le même auteur rapporte ailleurs quelques particularités sur cette défection générale, et cite jusqu'à vingt-deux personnages de distinction chassés de New-collège, sept de celui de Saint-Jean, et une multitude d'autres des collèges de Sainte-Marie-Madeleine, de Lincoln et de la Trinité. Il semblait que l'université tout entière eût été abandonnée. Et telle était l'ignorance de ceux en petit nombre qui restaient, qu'on dut leur imposer, par commandement exprès, l'étude de la Bible pour qu'ils pussent en faire une lecture correcte. Un règlement fut également porté, en vertu duquel il était permis de lire en latin le livre de commune prière, par la crainte que cette langue, jusqu'alors usitée dans l'université, ne vînt à se perdre. De tant de savants professeurs, bacheliers, docteurs, il ne restait plus que trois hommes capables de prêcher avec quelque réputation : Thomas Sampson, le docteur Humphrey, et André Kingsmill. Imbus des idées calvinistes, ils ne manquèrent pas de les inspirer à leurs élèves, et formèrent ainsi la première génération de ces puritains, qui bouleverseront un jour l'Église et l'État. L'université descendit plus bas encore dans son humiliation. Ces docteurs de mensonge, à qui néanmoins il faut reconnaître des talents, disparurent peu à peu. Sampson s'éloigna ; Humphrey ne fit plus que de rares apparitions, et, en leur absence, les discours les plus absurdes et les plus méprisables furent prononcés dans ces chaires où avaient retenti, à toutes les époques, les voix les plus éloquentes.

Le peuple, de son côté, ne témoignait pas moins de répulsion pour la réforme, et cette opposition se pro-

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 142.

duisait partout d'une manière énergique. Les évêques que la reine avait nommés ne trouvaient nulle part la servile complaisance dont ils avaient donné l'exemple. On les entend se plaindre auprès de Guillaume Cecil de la résistance des catholiques aux mesures adoptées pour leur faire abjurer leurs croyances. « Des papistes mal disposés et restés dans le royaume, d'autres papistes retirés sur le continent, les premiers par leurs discours, les seconds par leurs écrits, répandent toutes sortes de bruits. En tous lieux on paraît se préparer à un changement. Le peuple, qui le désire, parle et agit ouvertement sur tout ce qui concerne la religion, n'étant pas retenu par la réprimande ou par le châtiment. » C'est Best, évêque anglican de Carlisle, qui constate ces faits. Il se plaint encore, et avec amertume, des gouverneurs et des juges de paix, qui semblent être de connivence avec les délinquants, et repoussent les demandes qu'on leur adresse de sévir contre ces papistes audacieux. Le prélat, dans l'ardeur de son zèle, demande que l'on châtie certains esprits pervers, qui, sans respect pour les bonnes lois du royaume, méconnaissent la suprématie de la reine et ne lui obéissent pas à lui-même, qu'elle a nommé leur évêque. Et non seulement ces hommes sont supportés, mais même ils occupent des places. Aussi, ceux qui persistent dans la mauvaise religion sont-ils enhardis et fortifiés, tandis que le découragement s'empare des autres qui ont embrassé la vraie doctrine. Le péril paraît si grand que le prélat n'ose en parler à qui que ce soit, si ce n'est au secrétaire de la reine, dont la discrétion et la sagesse lui sont connues. Pour lui, il a fait tout ce qu'il pouvait, et employé les moyens les plus efficaces; mais, à dire vrai, il est persuadé qu'aussi longtemps

qu'on laissera l'autorité entre les mains de ceux qui la possèdent, l'évangile du Seigneur ne pourra trouver place dans ce lieu (1). » Ainsi, malgré l'expulsion des évêques et de tous les prêtres catholiques restés fidèles, malgré les épurations successives opérées dans toutes les administrations, malgré l'empressement et l'ardeur de tous ces mercenaires, qu'un bill du parlement et la volonté de la reine ont constitués chefs et pasteurs des églises d'Angleterre, on ne pouvait encore parvenir à faire goûter les doctrines du pur évangile à ce peuple si avide, disait-on, de changement, et si fatigué du joug de Rome et du catholicisme. Un an plus tard, le 12 janvier 1562, Guillaume Cecil recevait une semblable communication de l'évêque anglican de Winchester. Winton se plaignait des habitants de sa ville épiscopale. « *En dépit de tous ses efforts et des moyens qu'il a employés, il ne peut les amener et réduire à la bonne uniformité dans la religion.* » Il se désole également de ce que, depuis le temps où l'on disait la messe, le livre de commune prière n'a pas encore été mis en pratique. D'ailleurs on ne vient pas aux assemblées, et partant, la vraie et solide doctrine ne peut être enseignée. Il manque de bons ministres pour les églises, et ces églises elles-mêmes, quelques-unes du moins, auraient besoin, à cause de la modicité des revenus, d'être réunies ensemble. Sans cette mesure, il est impossible qu'elles soient bien desservies, et que les habitants de la ville épiscopale de Winchester abandonnent leurs superstitions et leur papisme. » Le prélat insiste d'autant plus sur ce point qu'il s'agit de la

1. Dodd's *Church Hist.*, édit. Tierney, tom. II, p. 319. « But truly thy is my very judgement indeed, that so long as the high autority is in his hands that now hath it, God's glorious gospel cannot take place here. »

cause commune de la religion, et que ces catholiques de Winchester étant très obstinés, leur changement sera d'un grand secours pour opérer la réforme dans tout le reste du comté (1). La difficulté de trouver un nombre suffisant de prédicants et la nécessité de travailler activement au soutien de l'œuvre de la reine, firent admettre alors un nouvel ordre de ministres, composé d'artisans. On les chargea de lire le service dans l'église, sans qu'il leur fût permis d'administer les sacrements. C'était encore autant de mercenaires engagés et intéressés dans la lutte contre la foi romaine. Comme ceux de qui ils avaient reçu leur prétendue mission, ces artisans ministres, dont le grossier amour-propre s'élevait avec hauteur contre toute protestation catholique, ne savent plus que ramper devant les spoliateurs qui achèvent de dépouiller à leur profit la malheureuse église d'Angleterre.

Le dernier mot de toutes les révolutions religieuses ou politiques, c'est l'égoïsme, qui sacrifie à un intérêt d'orgueil, de licence ou de cupidité jusqu'aux devoirs les plus sacrés. Ce caractère, qui se produisit partout où prit pied la réforme, reparaît en Angleterre dans cette seconde insurrection du pouvoir royal contre l'autorité de l'Église. La spoliation et le pillage avaient en tous lieux un attrait insurmontable, qui saisissait bien plus vivement les esprits que l'absurdité et l'inconséquence des doctrines retranchées derrière ces honteux appas. Du reste, les exemples venaient de haut : la reine, les ministres, leurs créatures et une foule de seigneurs continuaient d'apporter à cette œuvre de la réformation le zèle fort étrange dont l'historien Heylin se plaint au commencement du règne

1. Dodds' *Church Hist.*, édit. Tierney, t. II, p. 228.

d'Édouard VI (1). Cette fois du moins, afin de dissimuler le larcin par un semblant de justice, on prétendit s'appuyer sur un acte du dernier parlement, en vertu duquel étaient annexés à la couronne les premiers fruits, les dîmes et les rectoreries, que la reine Marie avait précédemment rendus. De plus, ce même acte autorisant la reine à échanger ces bénéfices contre des terres épiscopales durant la vacance des sièges, des commissaires laïques furent chargés d'opérer ces arrangements et ces confiscations. Ils y procédèrent, comme on devait s'y attendre, avec la cupidité sordide de gens admis au partage d'un butin longtemps convoité. Leur conduite fut telle qu'en dépit de l'acte du parlement, un historien ne craint pas de traiter de sacrilège cette spoliation de biens investis d'une sorte de consécration divine. D'ailleurs, ajoute-t-il encore, ces mesures étaient absolument contraires au serment fait par la reine à son couronnement, de maintenir les droits de l'Église (2). Récriminations aussi vraies qu'elles étaient inutiles ! Et quel respect méritaient les biens temporels de l'Église, quand le serment de respecter, de maintenir et de défendre ses vérités immuables et sacrées avait été violé à la face des autels ?

Si du moins ce dépôt sacré avait été rendu aux catholiques ! S'ils avaient pu croire encore que le joug qui les écrasait serait bientôt allégé ! Quelques-uns le pensèrent, et ce fut au moment même où leurs yeux étaient affligés du spectacle de tant d'excès, qu'une lueur d'espérance commença à briller. Le souverain pontife Pie IV, successeur du vénérable Paul IV, n'était pas sans espoir qu'Élisabeth recevrait les aver-

(1) Voir dans l'introduction le paragraphe relatif à Édouard VI, page XLIV.
(2) Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. II, p. 143.

tissements paternels que lui dictait son amour pour elle et pour son royaume. Afin de donner à cette démarche toutes les garanties de succès, il y déploya une délicatesse de procédés qui ne saurait être surpassée et qui devait préparer un facile accès à l'envoyé du Saint-Siège. Cet envoyé était Vincent Parpalia, déjà avantageusement connu de la reine par le séjour qu'il avait fait en Angleterre sous le règne précédent. Avant son départ, le pape lui avait remis pour Élisabeth une lettre conçue en ces termes : « Très chère Fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Dieu, qui sonde tous les cœurs, sait combien, pour l'acquit de notre charge pastorale, nous désirons vivement procurer le salut de votre âme, et pourvoir à votre bonheur et à l'affermissement de votre royaume. Vous le comprendrez encore par la mission que nous avons donnée à notre bien-aimé fils Vincent Parpalia, abbé de Saint-Sauveur, personnage bien connu de vous et que nous estimons beaucoup. C'est pourquoi nous exhortons de nouveau et de nouveau avertissons Votre Altesse, très chère Fille, que, rejetant de mauvais conseillers qui ne vous aiment point, mais s'aiment eux-mêmes en vous servant pour leurs propres intérêts, vous gardiez la crainte de Dieu dans votre conseil, et que, reconnaissant le temps de la visite, vous vous montriez obéissante à nos paternelles persuasions et à nos salutaires conseils. De plus nous vous promettons de notre part, non seulement ce qui peut contribuer au salut de votre âme, mais encore tout ce que vous pourriez désirer de nous pour l'établissement et la confirmation de votre dignité royale, conformément à l'autorité, à la dignité et au ministère qui nous ont été confiés par Dieu. Que s'il en est ainsi, comme nous le désirons et l'espérons,

vous retournerez dans le sein de l'Église ; nous serons prêts à vous recevoir avec le même amour, le même bonheur et la même joie que fit le père de famille dont parle l'évangile, pour son fils qui revenait à lui. Et même notre joie sera plus grande encore ; car ce père de famille ne voyait revenir à lui qu'un fils. Vous, au contraire, ramenant avec vous tout le peuple d'Angleterre, vous nous entendrez, nous et la société entière de nos Frères (qui, Dieu le voulant, se réuniront prochainement en concile général pour l'extirpation de l'hérésie, votre salut et le salut de votre nation tout entière) ; vous nous entendrez, dis-je, remplir l'église entière de notre joie et de nos transports. De plus, vous réjouirez le ciel lui-même par un évènement si mémorable, et imprimerez à votre nom une gloire qui l'emportera sur la couronne qui ceint votre front. Mais sur ces choses, en particulier, le même Vincent traitera avec vous plus longuement, et vous manifestera l'affection paternelle que nous avons pour vous. Nous prions Votre Majesté de le recevoir avec bonté, de l'écouter avec bienveillance, et de donner à ses paroles le même crédit que vous donneriez aux nôtres.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 5 mai 1560, la première année de notre Pontificat (1). »

Le nonce arrivait à Bruxelles, quand la nouvelle en fut transmise à Londres. La reine aussitôt tint conseil avec ses ministres, et d'un avis unanime, il fut décidé que l'envoyé du Saint-Siège ne serait point reçu, et que cette résolution lui serait notifiée sur le champ à Calais, d'où il se disposait à passer le détroit. Le souverain Pontife, sans se laisser rebuter, fit, l'année suivante, de nouvelles tentatives. Il invita Élisabeth, en même

(1) Dodd's *Church History of Engl.*, éd. Tierney, tom. II, p. 147 et CCCXI.

temps que les autres princes protestants, à se faire représenter au Concile de Trente, et ordonna à l'abbé Martinengo de se rendre en Angleterre, pour remettre à la reine des lettres de même nature que les précédentes. Dans cette pièce, le pape donne l'assurance que si des évêques ou des ambassadeurs sont envoyés au Concile, il sera fait droit à toute demande tendant à ouvrir les voies à un accommodement. La requête ayant été présentée à Élisabeth par l'ambassadeur d'Espagne, le conseil s'assembla immédiatement à Greenwich (1er mai 1561). « Fallait-il recevoir dans son royaume l'envoyé du pape et les lettres qu'il apportait à Sa Majesté au nom du Souverain-Pontife et de quelques princes catholiques ? » Telle était la question proposée. A l'unanimité encore, et sans l'apparence même d'une discussion, il fut résolu que le nonce n'entrerait pas dans les états de Sa Majesté : un mémoire rédigé sur place en exposait longuement les motifs. « Les lois anciennes, y est-il dit, ne le permettraient qu'après une autorisation donnée par le gouvernement, et un serment prononcé par le nonce lui-même avant de s'embarquer pour pénétrer dans l'île. Il y a plusieurs exemples de nonces dont la visite a été refusée et les lettres brûlées, ou même qui ont été mis en prison. D'ailleurs les nouvelles lois ne s'y opposent pas moins formellement, puisque, au dernier parlement, il a été statué qu'aucun prélat étranger, aucun personnage ayant puissance spirituelle ou temporelle n'userait de cette autorité dans le royaume. En conséquence, il serait contraire aux lois que le nonce vînt en Angleterre, ou bien que quelque personne, par paroles ou actes, cherchât à l'y faire pénétrer. — Secondement, quand la chose paraîtrait légitime et sans danger, ce

qui n'est pas, il ne serait pas possible de permettre au nonce de venir dans le royaume, les titres et les droits de Sa Majesté étant contraires à la juridiction que s'arroge le pape. D'où il s'ensuivrait que Sa Majesté courrait de grands risques pour sa sécurité et pour la vérité de son titre incontestable à la couronne d'Angleterre. « Ce sujet est d'une telle importance, dit l'auteur du mémoire à la fin du second paragraphe, qu'il ne saurait être exprimé en peu de mots. » On comprend l'adresse perfide de cette réflexion, pour entretenir, dans l'esprit de la reine, les appréhensions jalouses et les chimériques terreurs dont on l'avait environnée dès son avènement au trône. C'était aussi, d'une manière détournée, rappeler la réponse faussement attribuée au vénérable Paul IV, et réveiller toutes les susceptibilités qu'elle avait provoquées. — La troisième considération n'est pas moins artificieuse. « Les périls et les inconvénients qui résulteraient de la présence d'un nonce ou envoyé du pape sont tels qu'il n'est nul homme de bon sens, aimant véritablement la tranquillité du royaume, qui puisse y consentir. » Cette pensée est longuement développée ; puis l'auteur du mémoire continue en répondant aux diverses raisons qu'on pourrait présen ter en faveur de l'admission d'un envoyé du pape en Angleterre. « Supposé que le nonce fasse le serment demandé, ne croira-t-il pas que violer sa foi avec des hommes qu'on a été appris à regarder comme hérétiques n'est point un parjure ? D'ailleurs quel citoyen honnête pourrait donner son assentiment à l'abrogation d'une loi faite il y a si peu de temps, avec le consentement général de la nation, dans le Parlement ; loi à laquelle tout le royaume doit tenir, et particulièrement ceux qui sont héritiers ou propriétaires, puisqu'ils pos-

sèdent, conformément aux lois du royaume, des biens dont l'acquisition serait jugée en opposition avec les lois et les constitutions de Rome. »

Le mémoire finit par quelques réflexions sur la tenue d'un concile général. « Sa Majesté la reine applaudirait beaucoup à ce dessein, y est-il dit ; mais, comme ce concile, convoqué par l'autorité seule du pape, ne doit être que la continuation de celui de Trente, qu'il n'est pas permis à toutes sortes de personnes d'y prononcer d'une manière décisive, mais que cela est réservé à ceux qui ont déjà juré de maintenir l'autorité du pape, Sa Majesté ne peut y consentir, ne trouvant pas que cette assemblée puisse arriver à la concorde par des délibérations. Elle n'y voit plutôt, sous le nom et l'apparence d'un concile, qu'un moyen de maintenir une faction, comme de précédents exemples l'ont démontré. Finalement toutes ces choses ne peuvent avoir pour effet que de préjudicier à Sa Majesté la reine, à son royaume et à tous ses autres états, et d'établir et confirmer l'autorité du pape avec tous ses abus et ses erreurs. » Ce mémoire, adopté par le conseil, fut remis à l'ambassadeur d'Espagne à Londres, qui l'expédia au nonce du pape à Bruxelles.

Tout espoir était donc évanoui, et les catholiques d'Angleterre, condamnés à vivre sous un pouvoir hérétique, devaient subir la tyrannie des consciences en attendant le jour où de nouvelles lois les condamneront, eux et leurs prêtres, à la prison, aux tortures et à la mort. L'abîme dans lequel Élisabeth les avait précipités s'offrit en ce moment à leurs yeux dans toute sa profondeur. Retenus en effet jusqu'alors par un reste de défiance, les plus fanatiques d'entre les sectaires évitaient encore de faire éclater trop publiquement leur animosité

haineuse ; mais quand on sut que toutes les tentatives du pape et des princes du continent avaient échoué, et que la reine et son conseil persistaient dans leur résolution, rien ne fut plus capable de les arrêter. « Les voilà donc qui défigurent les images de Jésus-Christ et des apôtres, toutes les peintures qui représentent quelque histoire de la sainte Bible, ainsi que les vitraux des églises et des chapelles. Ils brisent les cottes d'armes, enlèvent les ornements placés sur les tombeaux et autres monuments funèbres où sont gravées les figures des défunts, celles de leurs épouses, de leurs enfants, de leurs ancêtres ainsi que leurs armoiries. Et quand on eut fait comprendre que les cloches avaient été baptisées sous le règne du papisme en Angleterre, et que les églises elles-mêmes avaient été profanées par la superstition et l'idolâtrie, emportés et furieux, ils vendirent les cloches, changèrent les clochers en colombiers, et dérobèrent aux églises les feuilles de plomb dont elles étaient couvertes (1). »

Ainsi s'exprime un historien protestant, et son récit est confirmé par tous les auteurs du temps. Les excès allèrent si loin que la reine fut obligée de lancer une proclamation pour les condamner et les proscrire par tous les moyens en son pouvoir. D'ailleurs ses sentiments personnels sur le culte des images et diverses pratiques de l'Église catholique avaient été blessés plus d'une fois par ces manifestations d'un aveugle fanatisme. Pendant que la populace, poussée par des hommes cupides et sans foi, renversait les croix, brisait les crucifix, les tableaux et autres objets du culte, Élisabeth, dans sa chapelle privée, conservait un grand Christ placé en-

(1) Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 148. — Heylin, *History of Reform.*, p. 306.

tre deux magnifiques chandeliers surmontés de cierges. Heylin cite encore plusieurs autres points de la doctrine catholique respectés par Élisabeth à cette époque. Il rapporte que la reine, un jour qu'elle entendait le doyen de Saint-Paul, Alexandre Nowell, parler avec mépris du signe de la croix, l'en reprit publiquement et lui ordonna de laisser cette digression inconvenante pour continuer le développement de son sujet (1). Collier, autre protestant, ajoute qu'en plusieurs circonstances, elle avait témoigné de sa vénération pour le signe de la croix et le culte de la sainte Vierge et des saints. Toute la science et le zèle de Parker, ajoute-t-il d'ailleurs, ne purent jamais la persuader de se défaire du crucifix et des chandeliers placés dans sa chapelle privée. Sans doute parce qu'elle pensait que c'était mal raisonner d'attaquer un usage à cause des abus qu'on en peut faire (2). Quoi qu'il en soit de ses intentions, les premiers puritains ne les respectèrent pas, et le fou de la cour, Patch, entrant un jour, à la sollicitation de sir Francis Knowles, jusque dans la chapelle du palais, brisa les objets sacrés qu'on y conservait. Tels furent les premiers exploits de ces hommes qui se faisaient déjà un mérite de fronder le pouvoir.

Si Élisabeth, par crainte ou par politique, abandonna aux fanatiques de son établissement les crucifix, les tableaux et autres objets du culte catholique, elle se montra moins facile sur un point qui touchait de plus près encore ces étranges ministres du pur évangile. Le caractère hideux qui marque au front les réformateurs du XVIe siècle, la luxure, s'était produit sans pudeur en Angleterre comme dans tous les pays infectés par l'hé-

1. Heylin, *Hist. of Reform.* p. 296.
2. Collier *Eccles. Hist.*, p. 412, 435.

résie. Dignes imitateurs des premiers sectaires, qui avaient commencé par violer leurs engagements sacrés et étonné le monde par le libertinage de leurs mœurs autant que par la versatilité de leurs opinions, les prélats anglicans n'avaient rien eu de plus à cœur que de faire abolir cette loi du célibat ecclésiastique qui les importunait. Disciples, pour la plupart, des évêques établis sous Édouard VI par le protecteur Somerset, ils se rappelaient l'acte par lequel ce roi de neuf ans « abolissait, avec l'assentiment des lords spirituels et temporels et des communes, assemblés en parlement, toutes les lois positives, canons, constitutions et ordonnances, qui interdiraient ou défendraient le mariage à toute personne ecclésiastique, de quelque état, condition ou degré qu'elle fût (1). » Aussi, dès les premiers jours du nouveau règne, on ne manqua point de présenter un bill pour le rétablissement de l'acte si ardemment désiré. Élisabeth s'y opposa et déclara qu'elle ne donnerait jamais son adhésion. Elle consentit seulement à fermer les yeux, et cette simple tolérance de sa part suffit aux ministres du culte réformé pour contracter à la hâte des alliances matrimoniales. Élisabeth pouvait déjà reconnaître que, s'ils savaient provoquer ses ordres quand il s'agissait de détruire le culte catholique et d'expulser les évêques qui préféraient la prison à l'apostasie, ces faux pasteurs s'inquiétaient peu de sa royale volonté quand elle contrariait les passions humiliantes qui les avaient entraînés dans l'hérésie. Deux ans à peine s'étaient écoulés que déjà le désordre se manifestait partout. La reine paraissait peu satisfaite, et l'exprimait même d'une manière significative. Cela

1. Stat. 2 and 3, Edw. VI, c. 21.

ne suffit pas néanmoins, et il fallut qu'un acte public vînt infliger ce stigmate à l'anglicanisme naissant, et dévoiler au monde entier la source impure de presque toutes les apostasies qui ont affligé l'Église.

Vers le milieu de cette année 1561, Élisabeth fit un voyage dans les comtés d'Essex et de Suffolk. « La conduite des membres du nouveau clergé ne parut pas lui plaire. Elle ne les trouvait point aussi convenables dans leurs vêtements, aussi exacts dans leurs fonctions, ni aussi discrets dans leur conduite qu'elle l'attendait. Surtout elle était mécontente de rencontrer leurs femmes dans les cathédrales et les collèges (1). » Ce mécontentement que signale l'historiographe anglican fut assez vif pour qu'Élisabeth, sans craindre d'exposer les ministres de son église à la dérision des peuples, leur adressât une ordonnance ou injonction. « Les palais et maisons des églises cathédrales et collégiales, y est-il dit, ont été de tout temps bâtis et renfermés avec soin pour l'entretien d'hommes savants, destinés à étudier et à prier pour l'édification de l'église, et à travailler constamment par ce moyen au bien commun. Or, la reine a été informée que, depuis peu de temps, le chef principal aussi bien que les prébendiers, étudiants et autres membres desdites maisons, étant mariés, occupent des appartements particuliers avec leurs femmes, leurs enfants et leurs nourrices, au grand détriment des fondateurs, et qu'ils troublent ainsi la tranquille et régulière destination de ces maisons d'étude et de science. Elle a donc jugé convenable d'y apporter remède, de peur que, si elle souffrait ces abus, tous les autres collèges, principalement ceux qui sont rem-

1. Collier, *Eccles. Hist.*, v. II, p. 272-473.

plis de jeunes étudiants, ne suivissent le même exemple. Sa Majesté veut donc et commande expressément que nulle personne, chef ou membre de quelque église collégiale ou cathédrale dans ce royaume, ait ou puisse avoir, dans l'enceinte de quelque semblable collège, à partir de l'époque de la publication des présentes injonctions, son épouse ou autre femme pour habiter ou séjourner en quelque manière que ce soit, sous peine, à quiconque ferait le contraire, de ne pouvoir plus prétendre à aucune promotion ecclésiastique dans toutes les églises cathédrales et collégiales du royaume. Et pour l'observation perpétuelle de cet ordre, Sa Majesté veut que ces injonctions soient transcrites dans le livre des statuts desdits collèges et soient regardées comme faisant partie de ces mêmes statuts (1).» Cette pièce, écrite à Ipswich, porte la date du 9 août 1561.

Deux jours plus tard, Cecil recevait de sire Jean Mason une lettre de félicitations sur cette mesure, dont l'urgence, dit-il, était manifeste. « Par l'excellente injonction de la reine, on voit combien vous êtes plein de sollicitude pour le maintien de l'ordre dans l'église. Plût à Dieu que cette sollicitude se rencontrât partout où elle est à désirer. Vous avez touché à un mal qui avait besoin d'être guéri, quand même il n'y aurait à considérer que l'état spirituel de ces collèges. On trouve actuellement, dans plusieurs églises particulières, une conduite en apparence si charnelle, qu'en toutes choses elles diffèrent peu des maisons laïques. Le monde en prend une occasion de scandale, et Dieu, je le sens, n'en est pas satisfait. Quelques présidents de collège à Oxford (je passe les autres sous silence) ont pris des

1. Stryve's Parker, 107, cité par Tierney, t. II, CCCXVI.

épouses, et les ministres de ces collèges, voyant cet exemple, ne manquent pas de les imiter. De là naît un grand désordre, qui jette dans l'inquiétude les autres, lesquels désirent jouir de leur place selon l'intention des fondateurs. J'ai lutté contre ce mal aussi longtemps qu'il m'a semblé possible d'y remédier; à la fin, voyant que je n'obtenais rien, si ce n'est des désagréments et le mépris de ceux qui, sans s'inquiéter de moi, se riaient tranquillement de mes efforts, j'y ai renoncé. J'ai pareillement renoncé à plusieurs autres choses, concernant la science et les bonnes mœurs, qu'il serait très nécessaire de réformer. Sa Majesté la reine prêtant maintenant sa main secourable à cette œuvre dans laquelle je suis persuadé que vous êtes le seul agent, j'ai la confiance qu'elle fera disparaître cette difformité. Elle donnera en même temps, à ceux qui semblent disposés à fouler aux pieds toute remontrance salutaire, l'occasion de douter de leurs succès s'ils veulent introduire de semblables désordres. Je voudrais que Sa Majesté pût comprendre combien cette mesure est nécessaire; car il y a des pauvres gens qui, en voyageant, entendent sur ce sujet plus de choses que Sa Majesté elle-même. Et ainsi, priant Dieu de vous donner une longue prospérité, à vous, qui faites tant de bien, *tam bene facientem*, je vous recommande, vous et ma bonne souveraine, à la garde du Dieu tout-puissant (1).»

Le rusé secrétaire savait varier son langage selon les hommes et les circonstances. Satisfait d'avoir poussé sa maîtresse au schisme et attaché sa propre fortune à cette entreprise, il lui importait peu de voir ses désirs contredits sur quelques points accessoires, qui ne le

1. *Original in the State-paper Office* cité par Tierney, t. II, p. CCCXXVII.

touchaient pas personnellement. Même après avoir mérité les éloges du rigide et austère Mason, il saura encore donner à Parker une explication très accommodante de sa conduite dans cette affaire. Il lui fait savoir que la reine était tout-à-fait opposée au mariage des membres du clergé, et que si lui, Cecil, n'avait agi avec prudence et adresse, elle l'aurait absolument interdit aux hommes d'église; qu'il était très heureux d'avoir composé avec Sa Majesté et proposé cet expédient pour l'empêcher d'aller plus loin (1).

Ces explications de Guillaume Cecil ne suffirent point pour calmer le nouveau métropolitain de Cantorbéry, que mécontentait le règlement imposé au clergé. Dans sa réponse au secrétaire, il manifeste la crainte que la reine n'ait l'intention de les ramener au papisme. Il est persuadé que ces injonctions trouveront une grande opposition. Lui-même, pour les avoir communiquées, s'est déjà créé tant d'ennemis qu'il ne sait de quel côté se tourner; dans une pareille situation, la mort lui paraissait désirable. Malgré ces doléances, l'archevêque anglican continua de vivre et ne conserva pas moins sa femme dans son palais, où plus d'une fois Élisabeth daigna l'honorer de sa présence (2). A tous ces prétendus réformateurs et à leurs partisans

1. Stryve's Parker, p. 106-109.

2. Élisabeth ne dissimulait pas ses sentiments pour le clergé marié, comme il paraît par l'anecdote suivante que rapporte sir Jean Harrington, filleul de la reine. « Si l'archevêque (Parker), dit-il, ne cachait pas son mariage, la reine Élisabeth ne cachait pas non plus l'aversion qu'elle en éprouvait ; car comme elle se plaisait à venir souvent dans sa demeure en témoignage de sa bienveillance pour l'ancien chapelain de sa mère, et qu'un jour entr'autres elle y avait été grandement festoyée, à son départ, l'archevêque et son épouse étant ensemble, la reine adressa au prélat des remerciements particuliers avec des termes gracieux et honorables ; puis, se tournant vers sa femme : « Vous, dit-elle, je ne puis vous appeler madame, et j'aurais honte de vous appeler maîtresse, et ainsi je ne sais quel nom vous donner.... cependant je vous remercie. »

Érasme pouvait encore lancer sa foudroyante apostrophe: « Considérez ce peuple évangélique, et voyez s'ils sont moins livrés à la luxure, à la gloutonnerie ou à l'avarice que ceux que vous détestez. Présentez-m'en un, si vous pouvez, que cet évangile ait ramené de l'ivrognerie à la sobriété, de la colère et de l'emportement à la douceur, de l'avarice à la libéralité, de l'injure à la bienveillance, de la débauche à la pureté des mœurs. Peut-être est-ce une mauvaise fortune qui m'est particulière, mais jamais je ne me suis rencontré avec un de ces hommes qui ne me parût changé en pire (1). » Ainsi l'hérésie continuait de produire dans ce royaume les fruits de mort qui naissent partout où disparaît la vérité catholique. De faux pasteurs étaient entrés dans le bercail: ils allaient égorger et perdre au lieu d'instruire, de guérir et de sauver.

1. Erasmi opera, tom. IX, Epist. ad Vulturium Neocomium, anno 1529.

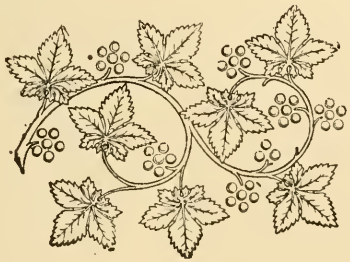

Chapitre IV.

Instances de l'empereur d'Allemagne auprès d'Élisabeth en faveur des catholiques. — Acte pour expliquer la suprématie spirituelle de la reine. — Réflexions. — Nouveau bill contre ceux qui refusent de reconnaître la suprématie de la reine. — Discours d'Atkinson à la chambre des communes. — Discours de lord Montague à la chambre des pairs. — Division de la nouvelle église. — Synode réuni à Saint-Paul de Londres. — Adoption des 39 articles. — Premières tentatives des puritains. — Marie Stuart et Knox. — Affaires de France et d'Écosse.

U milieu des variations de l'anglicanisme naissant et des violences qu'Élisabeth et son conseil, malgré leur habileté, ne pouvaient ni éviter ni dissimuler, un nouveau parlement se réunissait au palais de Westminster. Comme si le joug imposé aux catholiques n'eût pas été assez pesant, on allait, sur la proposition des ministres, prendre des mesures plus rigoureuses encore que toutes celles qui les avaient précédées. Car, « ce fut le premier et principal soin d'Élisabeth, quand le parlement eut appuyé de son autorité la religion des protestants, de la protéger et défendre constamment contre toutes les machinations des ennemis qui l'environnaient et de ne pas souffrir qu'on y touchât en rien (1). » Dans la circonstance, c'était une sorte de défi jeté à la face des souverains, qui venaient d'adresser à la reine les représentations les plus justes et les plus modérées.

Sur le continent, en effet, on s'inquiétait de plus en

1. « Religione protestantium auctoritate parlementaria jam constabilita, Elisabethæ prima et præcipua cura fuit ut eamdem sartam tectam contra omnes omnium machinationes inter medios eo nomine hostes constantissime tueretur, nec tantillum quidem unquam innovari permisit. » (Camden, *Elis. ann.*, p. 56.)

plus du sort auquel paraissait dévouée la religion en Angleterre, surtout depuis les dernières tentatives faites par le Souverain-Pontife. Tous les yeux étaient fixés sur ce peuple, livré pour la seconde fois au despotisme hérétique, et chacun se demandait avec anxiété ce que deviendrait une église autrefois florissante, quand auraient succombé, les uns après les autres, ses pasteurs légitimes. Ces considérations déterminèrent l'empereur d'Allemagne en particulier, et d'autres princes de la chrétienté, à écrire à Élisabeth dans les termes les plus pressants. Ils lui demandèrent d'user de clémence envers les évêques déposés et de permettre aux catholiques d'avoir dans leurs villes quelques églises à leur usage. La reine, pour toute réponse, déclara que, « bien que ces évêques papistes se fussent élevés avec insolence et d'une manière éclatante contre les lois et la tranquillité du royaume, et qu'ils eussent rejeté obstinément une doctrine que la plupart d'entre eux, sous les règnes de Henri VIII et d'Édouard VI, avaient approuvée dans leurs écrits, néanmoins, en considération de princes si illustres, elle agirait avec douceur à leur égard, en évitant toutefois d'offenser ses sujets. Quant à leur accorder des temples pour y célébrer leurs offices divins, elle ne pourrait le faire sans blesser son honneur et sa conscience, et sans compromettre la sûreté de son royaume. Au reste, il n'y a nulle raison de leur donner cette faculté, puisque l'Angleterre n'a pas embrassé une nouvelle religion ou une religion étrangère, mais bien cette religion que Jésus-Christ a ordonné de pratiquer, que la primitive et catholique Église a suivie, et que les plus anciens Pères ont approuvée d'une voix unanime. D'ailleurs, il répugne absolument que l'on accorde des temples où seraient exercés des rites différents de ceux que

les lois ont sanctionnés par l'autorité du parlement. Ce ne serait autre chose que faire naître religion sur religion, jeter l'incertitude dans l'esprit des gens de bien, donner un aliment aux entreprises des factieux, troubler l'église et l'état, et mettre dans la confusion les choses divines et humaines. Enfin, ce serait une concession mauvaise en soi et d'un très pernicieux exemple, nuisible à ses sujets, à ceux-mêmes à qui on l'accorderait, et qui ne paraissait ni avantageuse ni exempte de tout danger. En conséquence, elle s'était déterminée d'après son inclination naturelle à la clémence et surtout, à cause de leur demande, à chercher, tout en accordant quelque chose, le moyen de guérir l'insolence particulière de quelques-uns, de manière cependant à ne pas nourrir leurs prétentions par son indulgence (1).» Cette réponse artificieuse révélait une fois de plus l'intention irrévocable de la reine d'imposer par la violence le protestantisme dans ses états. Cette violence même croissait de jour en jour avec la résistance que présentait partout la conscience des catholiques.

On a vu que, d'après un bill adopté au parlement, aucun sujet anglais ne pourrait ni solliciter, à titre d'héritage, l'investiture de ses terres, ni obtenir un bénéfice d'église, ni remplir une charge de la couronne, ni même devenir membre de l'une des deux universités du royaume, avant de prêter le serment de suprématie regardé avec raison comme une renonciation formelle à la foi. Cette mesure avait déjà déterminé une multitude de jeunes étudiants et d'hommes en charge à abandonner les positions les plus brillantes ou les prétentions les plus légitimes. Ce fut dans ces circonstances, et dès

1. Camden, *Annales Elis. Angl. reg.*, p. 58.

la première année de son règne, qu'Élisabeth publia un avertissement explicatif de sa suprématie. Dans cette instruction adressée à toute la nation, elle se plaint de ce que quelques-uns, appelés à exercer dans l'Église anglicane le ministère ecclésiastique, sont inquiétés par des gens mal intentionnés relativement au serment que, d'après un acte du parlement, ils sont tenus de prêter. Que ses bien-aimés sujets comprennent donc que, par ledit serment, rien n'a été, n'est ni ne sera entendu en fait d'allégeance ou d'obligation, si ce n'est ce qu'on a reconnu être dû aux très nobles rois d'illustre mémoire Henri VIII, père de Sa Majesté, et Édouard VI, son frère (1). Elle défend de prêter l'oreille aux discours des hommes pervers et malicieux qui cherchent à donner une fausse interprétation au texte de ce serment, et s'indigne contre ceux qui prétendent que ce texte attribue aux rois et reines d'Angleterre les droits et pouvoirs des ministres sacrés dans l'Église. « Assurément, continuent les conseillers qui avaient rédigé le document, Sa Majesté ne réclame pas et ne réclamera jamais une autorité qui n'ait été réclamée et exercée par les nobles rois d'illustre mémoire Henri VIII et Édouard VI, autorité qui est et fut, dès les temps anciens, attachée à la couronne de ce royaume. Cette autorité consiste à exercer, sous l'autorité même de Dieu, la souveraineté et l'administration sur toute personne ecclésiastique ou séculière née dans les royaumes, domaines ou contrées de cet état, de telle sorte qu'aucun pouvoir étranger n'ait ni ne puisse avoir quelque supériorité sur elle (2). » L'aververtissement déclare en finissant que « tel est le sens des paroles du serment, son interprétation et son expli-

1. Dodd's *Churrh Hist. of England*, édit. Tierney, t. II, p. CCL.
2. Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. II, p. CCL

cation. La reine regardera comme bons et fidèles sujets les anglais qui l'accepteront : elle les acquittera pareillement de toutes les pénalités prononcées dans l'acte contre ceux qui refuseraient avec opiniâtreté de le prêter. » Élisabeth, à cette heure, paraissait rougir du titre sacrilège qu'elle s'était fait arroger par le parlement. Soit pudeur, soit hypocrisie, elle cherchait, par des explications embarrassées, à rejeter comme une calomnie ce que personne ne contestait, pour dissimuler l'impiété trop réelle de son usurpation.

Le gouvernement prétendait répondre ainsi aux sectaires plus avancés de la faction puritaine, et calmer en même temps les justes mécontentements des catholiques. « Mais, comme l'observe Bossuet, il ne s'agissait pas de savoir si les Anglais attribuaient à la royauté l'administration de la parole et des sacrements. Qui les a jamais accusés de vouloir que leurs rois montassent en chaire ou administrassent la communion ou le baptême ? Et qu'y a-t-il de si rare dans cette déclaration où la reine Élisabeth reconnaît que ce ministère ne lui appartient pas ? La question est de savoir si, dans ces matières, la majesté royale a une simple exécution et direction extérieure, ou si elle influe au fond dans la validité des actes ecclésiastiques. Mais encore qu'en apparence on la réduise, en cet article, à la simple exécution, le contraire paraît trop dans la pratique. La permission de prêcher s'accordait par lettres patentes et sous le grand sceau. La reine faisait les évêques avec la même autorité que le roi son père et le roi son frère, et pour un temps limité si elle voulait. La commission pour les censures émanait de la puissance royale ; les excommunications étaient décernées par la même autorité. La reine réglait par ses édits, non seulement le

culte extérieur, mais encore la foi et le dogme, ou le faisait régler par son parlement, dont les actes recevaient d'elle leur validité ; et il n'y a rien de plus inouï dans l'église chrétienne que ce que l'on fit alors (1). »

Si les explications données par la reine parurent satisfaire les plus exigeants du parti anglican, elles ne trompèrent pas les catholiques, et cette doctrine étrange continuait de rencontrer en tous lieux la plus énergique opposition.

Près de trois ans s'étaient écoulés depuis cette déclaration, et les ministres d'Élisabeth étaient encore obligés de reconnaître que les dispositions du peuple n'avaient pas changé, et que toujours il lui répugnait d'accorder la suprématie spirituelle à un chef temporel. Un mot important avait été changé, il est vrai, et c'était celui dont la signification blessait le plus la conscience des catholiques. Au mot tête *(head)*, employé dans la première rédaction du bill, on avait substitué gouverneur ou gouvernante de l'église *(governor)*; mais cette concession, faite surtout à la susceptibilité des presbytériens, avait pour but de laisser à ces hérétiques inconséquents une apparence d'autorité et d'indépendance dans les choses religieuses, bien qu'en réalité tout fût désormais livré aux caprices de la reine et de son parlement (2).

1. *Hist. des Variations*, liv. X.

2. « Il paraît monstrueux, dit Macaulay, qu'une femme puisse être le premier évêque *(Chief-Bishop)* d'une église dans laquelle un apôtre lui a défendu même de laisser entendre la voix. La reine, en conséquence, trouva nécessaire de repousser expressément ce caractère sacerdotal que son père avait pris, et qui, selon Cranmer, était joint inséparablement, par une disposition divine, aux fonctions royales. Quand on révisa la confession de foi anglicane sous son règne, la suprématie fut expliquée d'une manière quelque peu différente de celle qui avait été de mode à la cour de Henri. Cranmer déclarait en termes emphatiques que Dieu avait confié immédiatement aux princes chrétiens le soin entier de tous leurs sujets, aussi bien en ce qui concernait l'administration de la parole de Dieu que la direction des

Ainsi en jugèrent tout d'abord les catholiques, et la manière dont Élisabeth exerça sa prétendue suprématie prouva qu'ils ne s'étaient pas trompés. Leur opinion sur le bill ne varia jamais, et les réflexions qu'il faisait naître sont résumées d'une manière frappante par un mémoire du temps. « Dans ces lois, y est-il dit, je remarque deux choses dont l'une est la conséquence de l'autre. Ou bien elles font du prince un Dieu, ou bien la religion n'est plus qu'une affaire politique. Que signifie cette conformité si rigoureusement exigée dans les choses religieuses, comme la fréquentation des églises, la participation à la prière et aux sacrements, que dans leurs lois et statuts ils

affaires politiques. Ce sont ses propres paroles (voir l'appendice de l'*Histoire de la Réformation* par Burnet, 1er partie, IIIe livre). Le 37e article de religion rédigé sous Élisabeth déclare en termes aussi exprès que le ministère de la parole de Dieu n'appartient pas aux princes. La reine cependant avait toujours sur l'Église un droit de visite d'une extension vaste et indéfinie. Elle fut mise en possession par le parlement de la charge de restreindre et de punir l'hérésie et les abus ecclésiastiques de toute nature. Elle fut également autorisée à déléguer son pouvoir à des commissaires. Les évêques étaient un peu plus que ses fonctionnaires. Plutôt que d'accorder au magistrat civil le pouvoir absolu de nommer les pasteurs spirituels, l'Église de Rome, au XIe siècle, mit toute l'Europe en feu. Plutôt que d'accorder au magistrat civil le pouvoir absolu de nommer les pasteurs spirituels, les ministres de l'Église d'Écosse, à notre époque, ont par centaines abandonné leurs bénéfices. L'Église d'Angleterre n'eut pas de semblables scrupules. Par l'autorité royale seule les prélats sont nommés, par l'autorité royale seule les convocations sont appelées, régularisées, prorogées et dissoutes. Sans la sanction royale ses canons n'ont point de force. Un des articles de sa croyance est que, sans le consentement royal, nulle assemblée ecclésiastique ne peut se réunir légitimement. Il y a contre toutes ses décisions un appel en dernier ressort au souverain; mais quand il s'agit de savoir si une opinion doit être réputée hérétique, ou si l'administration d'un sacrement a été valide, cette église n'est pas jalouse d'un tel pouvoir accordé à nos princes. C'est par eux qu'elle a été appelée à l'existence, qu'elle a été nourrie pendant sa faible enfance, qu'elle a été défendue d'une part contre les papistes et de l'autre contre les puritains, qu'elle a été protégée contre les parlements qui ne lui étaient pas favorables, et qu'elle se vengea de la plume de ses adversaires quand elle trouvait difficile de leur répondre. Ainsi la reconnaissance, l'espérance, la crainte, de communes affections, des inimitiés communes la lient au trône. Toutes ses traditions, toutes ses sympathies sont monarchiques. (Macaulay, *Hist. of England*, vol. I, p. 56.)

appellent une obéissance naturelle due à la reine, si par là ils n'entendent point que le prince est plus qu'une créature ? Si l'obéissance est pour nous une chose naturelle, la supériorité, la juridiction et la prééminence sont aussi dans la reine chose naturelle, au même titre que tout autre pouvoir royal appartenant à un roi ou à une reine. Donc *naturellement* la reine peut instituer des évêques, des prêtres, des pasteurs et des prédicateurs dans l'église ; *naturellement* elle peut leur donner le pouvoir de lier ou délier, de paître, de gouverner, de punir, en toutes les choses qui regardent le ciel, l'enfer, le salut, la damnation, et généralement le gouvernement spirituel des âmes, c'est-à-dire tout ce sur quoi s'étendent la juridiction et l'autorité du Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Et même le pouvoir de la reine s'étendrait plus loin, puisque cette autorité lui appartiendrait *naturellement*, tandis que c'est seulement par une grâce de Dieu et pour l'accomplissement d'une charge surnaturelle que ce pouvoir est accordé au Pape. Pourtant une juridiction spirituelle ne peut, en aucune manière, être naturelle ni dans l'homme, ni dans l'ange, ni dans aucune pure créature, quelle qu'elle soit ; elle ne peut l'être qu'en celui dont la nature est surnaturelle, dont l'essence est la source de toute grâce et dont le pouvoir est la toute-puissance même. Il suit de là que la reine doit s'attribuer une autorité plus grande que celle qui se trouve dans aucune créature, et en vertu de laquelle cette juridiction et ce pouvoir spirituel lui soient naturels. Il suit encore qu'elle peut, comme reine, exiger de nous cette obéissance naturelle, et conséquemment qu'elle *ne pense pas commettre un larcin, ainsi que dit l'Apôtre, en s'égalant à Dieu*, à qui est due, par nature,

une semblable prééminence et autorité souveraine. Ainsi, sans qu'on puisse l'en blâmer, il lui est permis de nous condamner nous-mêmes comme des traîtres, et nos actes comme des trahisons, toutes les fois que nous nions ce pouvoir spirituel, dû si naturellement à la personne du prince, si nous lui résistons, si nous y dérogeons. Ainsi elle ne regarderait pas comme une flatterie que nous l'appelions « une Sainte » ou « une Divinité », titres que lui donnent quelquefois ses créatures dans leurs adulations. Enfin, si cette prétention était fondée, il ne devrait pas nous paraître étrange de consacrer à son propre service nos biens, nos travaux et nos efforts, tant corporels que spirituels ; bien plus, de nous sacrifier nous-mêmes, corps et âme, pour exalter et maintenir son céleste pouvoir, sa prééminence et sa juridiction. »

« Que si un sentiment de pudeur ne permet pas de reconnaître ces titres, en horreur à toutes les âmes chrétiennes, la reine ne peut éviter cette autre hypothèse, savoir : que par ses lois et son gouvernement, la religion est dénaturée et n'est plus qu'une affaire de politique. Quiconque entend prononcer un nom de roi ou de reine ne se représentera jamais à l'esprit qu'un prince séculier, un chef temporel. Je n'ai jamais ouï que la reine se fût appelée elle-même chef spirituel, ni qu'elle eût pris sur elle d'exercer aucune fonction spirituelle. Bien plus, d'après ses propres paroles, elle n'a point de part dans de semblables offices. Mais si la reine, n'étant qu'un chef ou magistrat temporel, peut, par une autorité qui lui est propre et naturelle, ou (selon les termes de la loi), comme reine ou souveraine, diriger, commander, réformer et corriger toutes sortes de personnes, tant ecclésiastiques que civiles,

et en toutes causes ecclésiastiques ou spirituelles, telles qu'erreurs, hérésies, schismes, etc., il s'ensuit que ces personnes, ces causes, ces actes dépendent des magistrats temporels et leur sont entièrement soumis; que conséquemment ils sont ordonnés et dirigés d'après une prudence et une sagesse tout humaine et de pure politique. Et n'est-ce pas là nier absolument qu'il y ait une autorité et une juridiction ecclésiastiques ou spirituelles ? N'est-ce pas abolir toute foi, toute religion et en même temps la vérité et la vertu, assujétir tout à la seule raison de l'homme et ne réserver que pour l'apparence le mot de religion, le pouvoir religieux, et toutes les causes ou affaires religieuses ? Car enfin, un effet ne peut pas surpasser la puissance de sa cause, ni une action réglée la perfection de sa règle, ni une science, pouvoir ou office inférieur, la force, la dignité et la fin de son supérieur. Si l'autorité royale donne à toutes choses le pouvoir, la puissance et la direction, vous permettez donc que l'âme soit dominée par le corps, la foi par la raison, et que le ciel s'incline devant la terre. Ou plutôt, comme le pouvoir et le gouvernement d'un roi, en tant que roi, ne peut s'étendre à aucune de ces choses, il suit que nous pouvons en bannir de nos cœurs la considération et dire qu'il n'y a ni jugement, ni résurrection, ni immortalité de l'âme, et qu'il n'y a point de Dieu (1). » Ces conclusions impies paraîtraient peut-être exagérées ; pourtant elles étaient déjà sur les lèvres de quelques sectaires, et, parmi ces puritains qui soumettaient les Écritures à tous les caprices de l'imagination, des hommes, poussés par leur principe du libre examen

1. Dodd's *Church History of England*, dit. Tierney.

jusqu'aux dernières limites de l'incrédulité, demanderont bientôt des preuves de l'existence d'un Dieu créateur.

Pendant que les discussions provoquées par les derniers actes de la reine suivaient leur cours, le bruit se répandit tout-à-coup que les ministres proposaient un nouveau bill. Il y était statué que les catholiques qui refuseront le serment de suprématie seront considérés comme criminels de lèse-majesté. C'était déjà le délire du despotisme. Plusieurs voix éloquentes protestèrent avec énergie au parlement. Atkinson surtout, dans la chambre des communes, étonna par la hardiesse de son langage. Après avoir montré que jamais les lois du royaume n'ont regardé comme trahison d'adhérer à la juridiction du pape, et que la peine qu'on veut infliger à cette adhésion est tout-à-fait disproportionnée à l'offense prétendue, l'orateur demande quels avantages on peut attendre d'une loi qui conduira à l'échafaud ou condamnera à l'exil une multitude de citoyens. Ce qui vient de se passer dans les deux universités, presque désertes par le départ des étudiants et des docteurs, en est une preuve assez convaincante. « Rappelez-vous, continue Atkinson, que ces hommes qui souffrent pour avoir refusé le serment, ne doivent pas être considérés comme des malfaiteurs ordinaires, des voleurs ou des meurtriers : ils n'ont pas failli par mauvais vouloir et dans une pensée malicieuse : non, c'est la conscience, c'est le désir du bien qui les met en opposition avec la loi. » Puis, après avoir montré combien ces discussions sont de nature à égarer les esprits et à jeter l'aigreur dans les âmes : « Pour l'honneur de Dieu, s'écrie-t-il, abandonnons toute animosité, et nonobstant la différence de religion, aimons-nous mutuellement ; car il n'y a point

d'article dans la religion qui nous commande de nous haïr. Mettons un terme à nos divisions. Je vous en conjure, honorables députés, n'oubliez pas la confiance que votre pays a mise en vous, et, puisque vous avez en main l'épée pour frapper, prenez garde contre qui vous la dirigez ; car parmi ceux que vous atteindrez, il en est qui sont pour vous des amis intimes, des parents, tous des compatriotes et des chrétiens. » Ces paroles firent impression sur quelques membres, mais le plus grand nombre, vendus à la faveur ou aveuglés par la haine, se montrèrent opiniâtrément disposés à seconder les intentions de la cour.

A la chambre haute, le bill ne fut pas attaqué avec moins de vigueur par lord Montague. Le noble pair, s'attachant surtout à en montrer l'inutilité et le danger, établit en principe qu'un souverain qui veut porter une loi, doit considérer trois choses : si cette loi est nécessaire ; si elle est juste et raisonnable ; si enfin elle est possible, convenable et propre à être mise à exécution. Ce principe admis, lord Montague en fait l'application à la loi proposée contre ceux qu'on appelle papistes. Il n'entre point dans ses intentions d'examiner si la religion suivie en Angleterre est fausse et schismatique, mais seulement s'il est avantageux de faire une loi par laquelle les papistes seront tenus, sous peine de mort, de confesser avec serment que la doctrine des protestants est vraie et évangélique. L'orateur prouve que cette loi n'est nullement nécessaire, puisque les catholiques ne troublent point le royaume et ne lui font aucun obstacle dans les affaires spirituelles et temporelles : ils ne disputent point, ils ne prêchent point, ils ne désobéissent point à la reine, et ne causent ni tumulte ni agitation dans le peuple. Per-

sonne ne peut dire que le royaume a reçu d'eux quelque préjudice ou dommage. Ils n'ont apporté aucune nouveauté en doctrine et en religion. Cela est vrai, cela est évident ; où est donc la nécessité de porter contre eux une nouvelle loi ? Là où il n'y a pas de maladie le remède est superflu, quelquefois même nuisible et dangereux.

En second lieu, le bill proposé ne serait ni juste ni raisonnable, et répugnerait à toutes les lois naturelles et civiles. « Je n'ajoute point qu'il répugne à la loi de Dieu, car, comme je l'ai déclaré plus haut, je ne prétends pas dans ce discours examiner la question de la vérité de la religion. Il serait injuste de forcer les sujets du royaume à recevoir et croire, sous peine de mort, la religion des protestants. Il répugne à la nature qu'un homme puisse ou doive être contraint à regarder comme certain ce qui ne lui paraît pas tel ; et cela ne répugne pas moins à la liberté naturelle de l'intelligence de l'homme, qui doit être persuadée, mais non violentée. »

Dans le développement qu'il donne à sa pensée, le noble lord demande comment un protestant, pour peu qu'il considère et juge les choses sans passion, ne serait pas obligé de regarder comme douteuse une doctrine que tous les membres du clergé présents au dernier parlement ont condamnée, que tous les parlements passés ont condamnée, et que condamnent également tous les états de la catholicité et tous les conciles généraux. Et puisque cette doctrine est incertaine (pour ne pas dire fausse), où serait la justice et la raison de forcer des hommes à la regarder comme vraie, et à l'attester par serment ? Et n'est-ce pas assez pour les protestants qu'ils possèdent les églises des catholiques,

qu'ils aient le pouvoir de prêcher et d'excommunier, sans chercher encore à contraindre des hommes à croire ce qu'ils ne croient pas ?

Abordant ensuite la troisième partie de son discours, ou la troisième règle d'après laquelle on doit juger si une loi est bonne, lord Montague examine comment on pourrait mettre à exécution le statut proposé. Il est facile de comprendre, dit-il, qu'une chose si injuste, si contraire à la raison et à la liberté de l'homme ne peut être réalisée sans de grandes difficultés. Et quel homme, en Angleterre, aurait assez peu de courage et de cœur, assez peu d'honneur pour accepter de force et par contrainte une opinion et une religion nouvelle, ou pour jurer qu'il reconnaît comme vraie une doctrine opposée à ses croyances ? Différer de sentiment et garder le silence, c'est chose qu'on peut souffrir pour un temps, quand on a Dieu seul pour témoin de sa conduite ; mais être contraint de mentir et de jurer, ou bien de verser son sang, ce sont de ces choses que personne ne peut endurer ni souffrir. Aussi est-il à craindre que ces hommes, au lieu de mourir, cherchent plutôt comment ils pourront se défendre eux-mêmes ; et ainsi cette loi produira le contraire de ce qu'un prince bon et sage doit rechercher, la conservation de la paix dans son royaume.

L'orateur répond en peu de mots à l'objection qu'on lui opposait, ou plutôt au témoignage de ceux qui prétendaient que l'exécution de cette loi ne rencontrerait aucune difficulté, puisque la chambre haute en majorité se prononçait en sa faveur. Or, dans cette majorité étaient compris les vingt-cinq évêques anglicans : lord Montague leur démontre à tous que ces prélats ne peuvent parler dans une cause où ils sont juges et

partie : « chose que l'on ne peut nier, dit-il, puisque de fait ils ont dépossédé de leurs sièges les évêques catholiques, sous prétexte de donner au royaume une doctrine meilleure. » En terminant, le noble pair exprime le désir que, pour le plus grand avantage de la reine, les lords seuls, sans le concours des évêques, examinent s'il est expédient, dans l'intérêt du bien et de la tranquillité du royaume, de porter une loi si rigoureuse, ou si, pour obvier aux embarras et difficultés qui naissent de la diversité et de la nouveauté dans la religion, il ne serait pas préférable que les évêques, tant catholiques que protestants, se réunissent pour traiter ensemble ces matières. Cette mesure, conforme à l'équité, paraît plus aisée, plus sûre et plus convenable. « En outre, ajoute-t-il enfin, puisqu'il appartient à vous, Milords, de ne point mettre en danger vos vies et vos biens, si quelque guerre arrivait dans le royaume ou hors du royaume, prenez bien garde et ne vous laissez point conduire par des hommes remplis d'intérêts et de passions, qui aspirent à devenir grands et puissants par la confiscation, la perte et la ruine des nobles et anciennes familles. » Cette fois encore la justice devait succomber. Les prélats anglicans feignirent de ne pas comprendre tout ce que leur conduite avait de vil et de tyrannique, et la plupart des pairs, jaloux de capter les faveurs de la nouvelle souveraine, ne trouvèrent pas dans leur cœur un accent généreux contre une oppression si révoltante.

Cependant, malgré les influences que les ministres s'étaient ménagées, et la pression exercée sur les chambres, les débats furent longs et animés. L'iniquité de la mesure paraissait si criante, que plusieurs, même des plus ardents parmi les réformés, avaient peine à lui

donner leur adhésion. Il fallut que Cecil vînt en personne, devant les pairs du royaume, défendre ce bill sanguinaire qui soulevait toutes les consciences honnêtes. Le secrétaire ne trouva pas de meilleure raison à présenter que l'acceptation certaine des communes, pour qui, disait-il, « nulle mesure ne saurait être trop rigoureuse contre des papistes. » Toutefois le conseil de la reine dut faire une concession aux nobles lords, dont à tout prix on voulait obtenir l'approbation. Il fut décidé qu'ils ne seraient pas tenus personnellement à prêter le serment de suprématie ; et ainsi, l'égoïsme et l'intérêt faisant taire les réclamations de la conscience ou les répugnances de l'honneur, l'injustice resta triomphante. Élisabeth donna sa sanction à l'acte parlementaire et assuma sur sa tête la responsabilité de tout le sang innocent qui coulera bientôt sur les échafauds.

Le nouveau bill imposait le serment de suprématie à plusieurs classes de personnes non comprises dans le premier statut : aux membres de la chambre des communes et des cours de commissions, aux notaires et aux instituteurs, à tous ceux qui avaient un office dans l'Église, dans un tribunal ecclésiastique, ou qui avaient possédé une charge semblable sous les trois règnes précédents. Il y soumettait encore tous ceux qui refuseraient de se conformer au culte établi, ou qui condamneraient ouvertement les cérémonies de la nouvelle église, qui célèbreraient la messe ou y assisteraient. Une clause fut ajoutée en faveur des avocats, des instituteurs et des membres des communes : c'est que le serment ne leur serait demandé qu'une fois. De cette manière ils ne pourraient encourir que la peine la plus légère, la confiscation de leurs biens et la prison à vie. Quant aux autres, le serment devait être présenté une

première et une seconde fois, après quoi ils seraient regardés comme criminels de haute trahison et condamnés au supplice infligé par la loi.

Jamais pareille tyrannie n'avait pesé sur une nation chrétienne. C'était en réalité décréter l'apostasie ou la mort, si l'on urgeait la loi. Aussi la reine parut-elle épouvantée de sa rigueur, et, soit pitié naturelle, soit crainte des révoltes, elle voulut que l'acte ne fût appliqué qu'avec modération. L'archevêque de Cantorbéry, à qui elle communiqua ses intentions, les transmit aux évêques chargés de recevoir le serment de suprématie. Parker leur recommandait d'agir avec ménagement, et de n'exiger le serment pour la seconde fois, c'est-à-dire sous la menace de mort, qu'après en avoir référé à son autorité et reçu sa réponse. Les catholiques n'en restèrent pas moins sous le coup d'une loi qui, à chaque instant et pour le moindre prétexte, pouvait les envoyer à la potence. Leur ruine paraissait consommée, et ils n'avaient plus à attendre que les outrages, les confiscations, les cachots, les tortures et la mort.

Aussi longtemps que la lutte avait existé entre les catholiques et les protestants, les sectes, qui s'étaient déjà formées au sein de la réforme anglicane, avaient paru unies entre elles. Mais cet accord, qu'on rencontre toujours chez les ennemis de l'Église quand ils l'attaquent, s'évanouit aussitôt que l'hérésie victorieuse est parvenue à imposer sa domination. Même avant l'adoption du dernier bill, les évêques de la nouvelle église avaient proclamé la nécessité de relever le principe de l'autorité religieuse qu'eux-mêmes avaient renversée. A leurs yeux, la Bible seule, livrée à l'interprétation arbitraire, ne suffisait plus pour contenir et fixer les esprits. De toutes parts ils se voyaient

débordés par des sectaires, qui les poussaient à une réforme de leur propre réforme elle-même. Résultat inévitable et châtiment providentiel de toute insurrection contre l'autorité que Jésus-Christ a établie dans son Église !

Entre tous ces partis, deux surtout étaient en hostilité ouverte : les anglicans proprement dits et les puritains ; ceux qui, sans quitter leur patrie, avaient, par lâcheté ou par cupidité, embrassé la réforme d'Élisabeth, et ceux qui, réfugiés à Genève, à Zurich, à Francfort, à Strasbourg et à Bâle sous le règne précédent, en avaient rapporté les principes et les doctrines de Calvin. Ces doctrines, qui commencèrent à se répandre dans le royaume dès le temps d'Édouard VI, sous la régence de Somerset, avaient pris un rapide développement depuis le retour de ces exilés. Pour les détruire on eut recours aux grands pouvoirs de l'état, et le parlement, qui avait aboli la vieille religion de l'Angleterre pour lui substituer *l'église établie par la loi*, fut encore appelé à frapper les premiers puritains comme les catholiques eux-mêmes. Ainsi l'hérésie, sans autre raison d'existence que la volonté royale, réclamait elle-même l'appui du bras séculier pour écraser la secte audacieuse qui osait lui disputer la place. L'alarme déjà était si grande dans l'*Établissement* que la destruction complète du puritanisme paraît avoir été le but unique de la première convocation bien connue du clergé anglican.

Ce fut le 12 janvier 1563 que le synode s'ouvrit dans l'église Saint-Paul à Londres. On commença par y discuter divers règlements sur l'organisation du clergé inférieur et le code disciplinaire à adopter. L'opposition intéressée des lords, qui voulaient diminuer l'in-

fluence de la prélature pour leur avantage personnel, empêcha le code de passer, mais ils accueillirent sans réclamation les trente-neuf articles que la convocation rédigea et soumit alors à leur approbation.

L'adoption de ces trente-neuf articles est un fait capital dans l'histoire de l'anglicanisme. Symbole national imposé par le parlement à tous les sujets anglais, affranchis de la tyrannie des croyances papistes, ces articles mettent comme le sceau à la réformation d'Élisabeth. « Ce fut, en effet, dit Heylin, dans l'intention d'avoir une règle constante, d'après laquelle tout le monde pût former son propre jugement, » que l'on détermina cette profession de foi. En d'autres termes, c'était une nouvelle église se substituant à l'Église catholique romaine ; c'était un symbole particulier, arbitraire, contesté et bientôt corrigé, remplaçant le symbole universel, divin et immuable des quinze siècles de christianisme déjà écoulés. L'état y prenait l'investiture de sa suprématie sur les croyances et les convictions de la conscience ; c'était enfin l'*Église établie par la loi*, ainsi que l'inscrivent sans cesse les actes du temps. Chose remarquable, cette constitution monstrueuse et contre nature de la religion s'est reproduite invariablement dans tous les lieux où le protestantisme est parvenu à dominer, ainsi que le fait observer un éminent théologien moderne. «Tandis que d'une part il proclamait une absurde liberté individuelle de penser et d'opiner en matière de religion, ouvrant ainsi une large voie à toutes sortes d'erreurs et d'égarements pour l'esprit humain, de l'autre, par une inconséquence palpable, il asservissait la conscience à la volonté despotique et au caprice de l'homme ; il réduisait la religion à une pure dépendance de l'état,

à une branche de l'administration publique ; il créait enfin ce qui s'appelle l'église de l'état ou l'autocratie religieuse des princes et des gouvernements temporels (1). » Ces résultats de l'intolérance inconséquente de l'anglicanisme, en particulier, viendront sanctionner bientôt le symbole imposé par Élisabeth et son parlement.

A part quelques changements ou corrections, ce symbole, connu sous le nom des *Trente-neuf articles*, est conforme à celui qu'on adopta sous Édouard VI et qui en contenait quarante-deux. Lingard a signalé les points principaux sur lesquels cette profession de foi diffère du symbole catholique. Les anglicans n'admettent pas comme appartenant à l'Écriture sainte plusieurs livres reconnus canoniques par l'Église. Ils maintiennent que toute la doctrine enseignée par Jésus-Christ et ses apôtres se trouve dans les Écritures, et rejettent par conséquent la Tradition et tout ce qu'elle nous apprend. L'église anglicane, comme le déclare l'un des trente-neuf articles, ne peut décider que ce qui est contenu dans les Écritures : en le faisant, elle est encore exposée à errer et a erré quelquefois, en effet, de son propre aveu. De plus, elle ne peut se réunir en assemblée qu'avec l'ordre ou la permission des princes. Elle refuse au Pape toute primauté d'honneur et de juridiction, ne lui reconnaît aucune autorité sur les affaires spirituelles du royaume, et considère le roi ou la reine régnant comme le chef suprême du gouvernement ecclésiastique. Des sept sacrements de l'Église, elle ne conserve que le baptême et l'eucharistie. Même, sur ce dernier point, les anglicans dif-

1. Perrone, *Le Protestantisme et la règle de foi*, t. I, p. 26.

fèrent essentiellement des catholiques. Ils enseignent que la doctrine de la transsubstantiation ne peut être prouvée par les Écritures : que dans ce sacrement le corps de notre Seigneur est donné, pris et consommé d'une manière purement spirituelle, et qu'il y a obligation absolue de communier sous les deux espèces. Quant à la sainte messe, ils l'appellent une invention de blasphème. Ce prétendu sacrifice, disent-ils, n'est point propitiatoire, parce qu'on ne peut offrir d'autre sacrifice pour le péché que celui que Jésus-Christ a offert sur la croix. Les articles condamnent encore d'une manière générale la doctrine du purgatoire, des indulgences, de la vénération des reliques, des images et de l'invocation des saints. Ce symbole, semi-luthérien et semi-calviniste, n'eut guère à son apparition d'autre adhésion réelle que celle de l'état, qui l'adopta comme une de ses lois fondamentales. Les caprices théologiques des partisans de la réforme n'en continuèrent pas moins à enfanter de nouvelles erreurs, contre lesquelles le gouvernement sera dans la suite obligé de sévir avec rigueur.

N'était la douleur amère que leur causaient ces aberrations et les calamités qui devaient les suivre, les catholiques eussent raillé sans pitié ces docteurs du libre examen, condamnés au nom de l'état à imposer aux autres un symbole qu'on leur impose à eux-mêmes. Ils auraient honni ces réformateurs déjà vieillis d'Édouard VI, réformés aujourd'hui par ceux d'Élisabeth, qui tremblent à leur tour devant les prétentions réformatrices des puritains dont ils sont harcelés. En attendant le jour où Dieu livrera à ces sectaires l'église et l'état, l'anglicanisme aura pour maintenir son symbole la volonté royale, seul dogme

véritablement invariable de la réforme. Au reste, cette divergence d'idées et de sentiments entrait pour ainsi dire dans le système des anglicans, même les plus éclairés. « Appartenant au même arbre par la racine, ces opinions ne différaient entre elles que par les branches ; » c'est ainsi du moins que l'explique Fuller, dans une comparaison qui prétend donner la cause des développements successifs des doctrines protestantes. « Les habits des enfants, écrit l'accommodant théologien, doivent être confectionnés très largement, parce que dans la suite leurs corps prendront de l'accroissement dans ces vêtements ; ainsi en est-il des articles de cette église protestante d'Angleterre dans son enfance. On a jugé convenable de les établir en termes généraux, prévoyant bien que la postérité prendrait de l'accroissement pour les remplir. Je veux dire que ces saints hommes, dans leur prudence, prévoyaient que des dissentiments arriveraient inévitablement dans l'église, et ils ne voulaient ni chasser de cette église, ni repousser de la communion ecclésiastique qui que ce fût pour des différends de si peu d'importance. C'est ce qui les a portés à exprimer les articles avec des paroles telles qu'elles comprendraient tous les individus, lesquels, différant par les branches, se rencontreraient néanmoins dans la racine de la même religion (1). » Cette ingénieuse théorie du docteur Fuller n'était pas connue apparemment en 1563, ou du moins on ne voulut point l'appliquer aux opiniâtres qui repoussaient les trente-neuf articles. A défaut de raisons, les chefs de la religion du libre examen prétendirent user de la force ; tant la passion est aveugle et l'hérésie toujours

1. Fuller, liv. IX, p. 72.

condamnée à se mentir à elle-même ! Même au milieu du synode réuni à Saint-Paul les divisions éclatèrent. Nowell, doyen de cette église, présenta une réclamation signée par trente-deux personnages exilés en Allemagne pour la plupart sous le règne précédent. D'autres en grand nombre se joignirent à eux ; c'étaient Porkhurst, évêque de Norwich, et Pilkington, évêque de Durham, le docteur Humphrey, président du collège de la Magdeleine, et une partie considérable du clergé inférieur. Tous sollicitaient une plus complète réforme et demandaient instamment l'abolition de certaines pratiques, qui obscurcissaient encore la pure lumière de l'évangile. Ils rejetaient le baptême donné par les femmes, et le signe de la croix dans l'administration de ce sacrement ; pareillement la génuflexion à la communion, les fêtes en l'honneur des saints, les bonnets, les surplis, les robes et autres ornements du culte. C'était marcher à grands pas au renversement même de cet *établissement*, qui comptait à peine quatre années d'existence. Heureusement pour l'anglicanisme, la suprématie spirituelle de la reine le sauva d'une ruine imminente. Élisabeth, pour retenir dans l'obéissance tous les téméraires qui osaient toucher à son œuvre, présenta à la chambre des communes les demandes des novateurs, qui furent rejetées à la majorité d'une voix (13 février 1563). Grâce à ce vote d'un industriel peut-être, ou d'un cultivateur anglais, les trente-neuf articles conservèrent leur caractère de vérité, et restèrent la règle de foi fixe et invariable de toute la nation !

Comme s'ils eussent triomphé de cette pitoyable victoire, ou qu'ils voulussent prévenir de nouvelles importunités de la part de leurs adversaires, les prin-

cipaux membres du clergé anglican se plaignirent alors de la mollesse du gouvernement ; et, aussi passionnés qu'inconséquents, ils cherchèrent à provoquer des rigueurs contre tous les non-conformistes. Parker surtout, que sa qualité de primat plaçait après la reine à la tête de l'établissement, rédigea, au rapport de Strype, un sommaire des points à discuter dans le synode. Après avoir établi que certains articles doivent être publiés et reconnus comme l'expression de la vraie doctrine, il continue en ces termes : « Si quelqu'un prêche, déclare, écrit ou dit quelque chose en opposition, haine ou mépris dudit livre (les trente-neuf articles) ou de quelque doctrine qui y est contenue, et qu'il en soit légalement convaincu devant l'ordinaire, il sera traité comme hérétique et condamné à l'amende de cent marcs pour la première fois, de quatre cents pour la seconde, et pour la troisième à la perte de ses biens meubles et immeubles, et à l'emprisonnement perpétuel. » Une autre disposition ajoute : « Si quelqu'un nie directement ou indirectement, en public ou en particulier, par écrit ou en paroles, l'un des articles de doctrine publiés dans ce livre (toujours les trente-neuf articles), et qu'étant légalement convaincu devant l'ordinaire, il persiste opiniâtrément, il sera condamné à une amende. » La reine, juge en dernier ressort de toutes les questions d'orthodoxie, ne répondit pas à cette fièvre d'intolérance. Elle crut que l'indulgence obtiendrait plus que la sévérité auprès des réformés de l'école de Genève et réserva toutes ses rigueurs pour les catholiques.

Malgré cet échec partiel, les puritains n'abandonnèrent pas leurs prétentions. Forts de l'appui du duc de Leicester, de Walsingham, de sir Francis Knowles

et de plusieurs autres personnages influents à la cour, qui partageaient leurs opinions et les encourageaient secrètement, ils continuèrent de protester par leur conduite contre les ordonnances de la reine et les décisions du parlement. De leur autorité privée, et sans en référer à personne, ils opérèrent dans leurs églises tous les changements vainement sollicités et qu'ils jugeaient plus conformes à la doctrine du pur évangile. Jusque dans la capitale une grande scission s'opérait au sein du clergé. Sampson, doyen de Christ-Church (église du Christ), fut déposé pour sa résistance, et Humphrey conduit en prison. Dans le diocèse de Londres, les ecclésiastiques, sommés de se soumettre aux injonctions de la reine et à l'acte d'uniformité, s'abstinrent de comparaître ; plusieurs répondirent par une protestation, trente-sept autres par un refus, quelques-uns seulement donnèrent leur adhésion. Cette opposition était bien de nature à provoquer l'irascibilité orgueilleuse de la fille de Henri VIII; toutefois elle fut assez maîtresse d'elle-même pour ne point éclater. Il eût été dangereux peut-être de contraindre à une soumission absolue cette faction hautaine et déjà redoutable. Élisabeth se contenta de voir ses ordres observés en quelques lieux, et principalement dans les diocèses des évêques qui avaient embrassé avec ardeur ses règlements disciplinaires. Dès ce moment, les deux partis prirent un caractère de plus en plus tranché, et en dépit des sévérités ou des caresses du pouvoir, on ne put jamais les réconcilier. C'est ce premier levain de division qui fera fermenter un jour tout le royaume et éclater les plus épouvantables catastrophes.

Il ne restait plus à Élisabeth et à ses ministres qu'à mettre à exécution les dernières lois portées contre les

catholiques. Leurs chaines étaient fortement rivées, et il n'était guère possible que, laissés à eux-mêmes, ils fussent capables de les briser. Leur délivrance ne pouvait venir que du dehors ; aussi ce fut de ce côté que se dirigèrent toutes les pensées de la reine et de son conseil. Ici encore la mauvaise foi et une politique immorale furent les armes dont on se servit pour empêcher toute intervention des princes du continent. Disons toutefois, sinon pour excuser, du moins pour expliquer la conduite d'Élisabeth et ne lui laisser dans le blâme que la part rigoureuse qui lui revient, disons que ses conseillers la poussèrent presque toujours aux mesures barbares qu'elle adopta contre ses sujets catholiques. Environnée de courtisans et de ministres dont les familles, enrichies par le sacrilège, avaient intérêt à la soutenir dans sa révolte contre l'Église, elle subissait, sans se l'avouer à elle-même, leur égoïste influence, et couvrait de l'autorité de son nom toutes les injustices que cet égoïsme leur faisait suggérer. Peu soucieux de compromettre leur réputation devant les peuples, ces hommes d'état ne reculaient devant aucune violence pour atteindre leur but, et livraient à l'indignation de tous les cœurs honnêtes la nation anglaise et sa jeune souveraine. Telle fut, en particulier, l'influence prédominante de Cecil sur l'esprit d'Élisabeth, comme les historiens sont unanimes à le reconnaître. Rompu aux intrigues, à tous les artifices d'une diplomatie déloyale, il sut faire servir les qualités aussi bien que les défauts de sa maîtresse au succès de sa propre ambition, tantôt modérant les impétuosités de la fille de Henri VIII, tantôt fixant ses incertitudes et ses indécisions, et toujours entretenant en elle, soit son orgueil devant la papauté, soit sa riva-

lité jalouse contre Marie Stuart, soit enfin, en présence de la France, de l'Espagne et des autres nations catholiques, un sentiment exagéré de l'amour-propre national. Cette politique, dont aucune nation chrétienne n'avait jusque-là donné l'exemple, fut alors comme inaugurée par le gouvernement anglais. La suite de cette histoire mettra cette vérité dans toute son évidence. Aussi nous paraît-il important d'insister tout d'abord, et d'une manière particulière, sur les menées par lesquelles Élisabeth porta le trouble dans les états catholiques, sans que les duplicités de son conseil aient été capables de les cacher aux yeux mêmes de ses contemporains.

Dans l'intérêt de l'hérésie qu'elle avait embrassée, Élisabeth devait chercher à semer la division en Écosse (1). Il lui importait de compromettre la jeune reine qui gouvernait ce pays, assez du moins pour l'empêcher de porter jamais la couronne d'Angleterre, à laquelle sa naissance lui donnait des droits incontestables. Pour atteindre ce but, ses conseillers ne reculeront pas devant la plus odieuse trahison.

On a vu que Marie Stuart avait pris le titre de reine d'Angleterre pour céder aux instances de son beau-père Henri II. Ce titre pouvait n'être qu'une protestation contre celui de reine de France que s'attribuait Élisabeth comme plusieurs rois ses prédecesseurs. On pouvait aussi le considérer comme une déclaration de ses droits à la couronne d'Angleterre. Quoi qu'il en soit du sentiment qui inspira cette détermination, il est certain qu'elle servit comme de prétexte aux manœuvres par lesquelles, pendant près de trente ans, on s'étudia constamment à contrarier les projets de

1. Voir le *Plan de la réformation*, chap. I.

cette reine infortunée. De dessein prémédité et pour assurer l'existence du protestantisme en Angleterre, cette jeune femme, orpheline, reine et veuve à dix-huit ans, fut jetée au milieu de difficultés inextricables, poussée à des imprudences que son âge, son inexpérience et la perfidie de ceux qui l'entouraient rendaient inévitables, jusqu'à ce qu'enfin, après une captivité de dix-huit ans, aussi contraire à la justice qu'au droit des gens, elle fut conduite à l'échafaud, où, avec sa tête royale, tomba l'espoir du rétablissement de la foi dans les trois royaumes. C'était sur cette tête, en effet, que les catholiques plaçaient principalement leur confiance. Le souvenir des variations religieuses de leur patrie les aidait à supporter avec résignation les maux présents, en attendant des jours meilleurs sous le gouvernement de Marie Stuart, qu'Élisabeth elle-même avait reconnue pour son héritière présomptive. Cette confiance des catholiques fut prudente, et si l'on excepte quelques entreprises individuelles, secrètement excitées par le ministre anglais lui-même pour compromettre la reine d'Écosse durant sa captivité, jamais il ne fut possible de leur adresser un reproche mérité dans ces circonstances critiques. Il n'entre pas dans notre sujet d'établir, par des témoignages que plusieurs écrits modernes ont notablement confirmés, l'innocence de Marie Stuart et la fausseté des accusations dont l'ont chargée ses ennemis. A part des précipitations et des imprudences, que sa position explique sans les justifier, l'histoire proteste contre les impostures de l'hérésie. La vie de cette princesse, même à ne consulter que Camden suffirait pour réfuter toutes les calomnies de Buchanan créature du comte Murray, et des presbytériens (1).

Camden, III *pars*, p. 336.

Qu'il suffise d'indiquer ici rapidement le résultat de ces calomnies et de ces intrigues. Or, en parcourant la série des lettres, confidences ou notes diplomatiques échangées entre les commissaires, les agents et les ambassadeurs aux ordres d'Élisabeth et de Guillaume Cecil, on ne découvre que des fourberies et de criminelles machinations. Que si le cabinet anglais déploya alors une ruse consommée, il faut avouer que les partis auxquels il s'adressait n'étaient que trop disposés à seconder ses desseins. Les principaux seigneurs d'Écosse, comme la plupart des grands feudataires que rencontra l'hérésie à cette époque, ne voyaient dans la réforme qu'une question d'intérêt et d'influence. Pour cacher ce mobile honteux de leur révolte, quelques-uns mirent en avant et proclamèrent bien haut des motifs de conscience. Ils donnèrent naissance à cette « congrégation des saints » dans laquelle figura tout ce que la noblesse écossaise avait de plus vénal et de plus licencieux. Là aussi venait de reparaître le puritain Knox, dont le nom rappelle tant de ruines et de spoliations, et qui fut, par son fanatisme, aussi redoutable aux catholiques qu'il était complaisant pour les seigneurs dont il caressait les instincts cupides.

Cet homme, qui s'était abattu un moment sur l'Angleterre avec les sectaires venus du continent sous Édouard VI, avait été témoin des innovations introduites à la hâte sous le règne de ce roi enfant. Six ans à peine écoulés, il voyait en frémissant Marie Tudor rattacher son royaume à la communion romaine, et relever cette Église que de hideuses passions avaient renversée. Dès ce moment, sa bouche et sa plume n'eurent plus assez d'injures pour attaquer la femme audacieuse qui prétendait arrêter l'œuvre de Dieu. Le

gouvernement des femmes fut réprouvé, proscrit, maudit, et, l'Écriture en main, Knox démontra que Dieu le repoussait, le détestait, l'avait en horreur (1). Il fallait fuir cependant ; mais avant de quitter cette terre où la vérité reprenait son empire, l'hérésiarque lance une dernière malédiction : « O Angleterre! Angleterre! s'écrie-t-il, si tu retournes obstinément dans l'Égypte ; si tu contractes une alliance, une confédération ou une ligue avec des princes qui maintiennent et étendent l'idôlatrie, des princes tels que l'empereur, qui n'est pas moins ennemi de Jésus-Christ que ne l'était Néron ; si, pour plaire à de tels princes et gagner leur amitié, tu retournes aux vieilles abominations que tu pratiquais sous le papisme, tu seras châtiée, ô Angleterre! et tu seras jetée dans la désolation par ceux-là mêmes dont tu recherches la faveur, et par qui tu seras exposée à te séparer du Christ pour servir l'ante-Christ (2). » Knox quitta ce royaume, ou ses doctrines anarchiques et ses clameurs l'exposaient aux sévérités de la justice, et dirigea ses pas vers l'Écosse. C'est là que, sous le patronage d'une partie de la noblesse et avec le concours du peuple égaré, il put se livrer librement à toute sa haine du catholicisme. « Cet incendiaire armé de torches enflammées », ainsi que le représente un historien anglican, « soutient des principes désespérés et ne se fait point scrupule de les

1. Aylmer, l'un des premiers réformateurs d'Angleterre, avait partagé les sentiments de Knox sur le gouvernement des femmes. Plus tard, quand Élisabeth monta sur le trône, il changea tellement d'opinion qu'il mérita d'être placé sur le siège de Londres après Grindal. Quelqu'un lui faisant remarquer l'inconséquence de sa conduite, le facile prélat se contenta de répondre par ces paroles de l'Écriture : « Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je jugeais comme un enfant, mais devenu homme, j'ai rejeté les choses de l'enfance. » Complaisante exégèse !

2. *History of the troubles at Frankfort*, p. 44.

mettre en pratique. Il ne s'inquiète nullement de fomenter la rébellion contre la reine, de bouleverser le royaume et de le couvrir, pendant près de sept ans, de scènes de carnage et de confusion. Homme de résolution et de zèle, sans doute, mais donnant à ces bonnes qualités une effrayante direction ; homme si infatué de son propre jugement qu'il semble presque regarder les suggestions de son imagination comme des inspirations prophétiques (1). » Il y avait déjà plusieurs années que Knox bouleversait ainsi l'Écosse, quand Élisabeth commença contre Marie Stuart ses déloyales manœuvres.

Un traité de paix existait, il est vrai, entre les deux nations ; mais cet obstacle ne pouvait arrêter dans ses combinaisons le secrétaire réformateur. Jamais l'artificieuse politique de Cecil ne lui fit déployer tant d'inventions et de ruses ; car si Knox lui était d'un puissant secours par l'influence qu'il avait acquise sur les rudes populations des clans et la plupart de leurs chefs, d'un autre côté la reine d'Angleterre détestait ses principes et le fanatisme outré de ses disciples. « De plus, ajoute Lingard, Élisabeth trouvait indigne d'une tête couronnée de fomenter des divisions parmi les sujets d'une souveraine sa voisine et son amie, et elle respectait le serment qu'elle avait fait au traité de Câteau-Cambrésis, de maintenir la paix avec la reine d'Écosse et de refuser asile à tous les traîtres et rebelles écossais. Mais la subtilité sophistique avait préparé des réponses à toutes les objections. » Ici commence cet inextricable dédale dans lequel les plus habiles ont peine à suivre l'intrigant ministre. Sans prétendre expliquer les motifs qu'il fit valoir auprès de sa maîtresse, disons de

1. Collier, *Eccles. Hist.* v. II, B. VI, p. 539.

suite qu'il atteignit le but qu'il voulait atteindre, qu'il sut provoquer « les craintes et la jalousie d'Élisabeth, et lui arracher un consentement conditionnel donné à regret. » Au moment même où elle affectait de témoigner encore la plus vive sollicitude pour le maintien de la paix, la reine fut entraînée par Cecil à une rupture avec Marie Stuart. Insensiblement aussi ses scrupules diminuèrent, les appréhensions jalouses qu'on lui inspirait pénétrèrent plus avant dans son âme, jusqu'à ce qu'enfin, le masque étant jeté, elle accueillit, malgré son serment, les propositions des révoltés d'Écosse. La « congrégation des saints » lui demandait secours « comme à la protectrice spéciale, après Dieu, des prosélytes de la religion. » Élisabeth l'accorda et se plaça par le fait, d'une manière manifeste, à la tête du parti protestant, qu'elle soutiendra partout jusqu'à la fin de son règne.

La question française était intimement liée à celle de l'Écosse : le traité de Câteau-Cambrésis s'appliquait même avant tout à ce royaume. Dans le même but et par les mêmes intrigues, on avait aussi cherché à y exciter des troubles et des divisions. A peine Henri II avait-il cessé de vivre, que Cecil commençait à soulever contre le jeune François II les princes du sang jaloux de l'ascendant de la famille de Guise, et les réformés, à la tête desquels n'eurent pas honte de se placer les défenseurs naturels du trône. La conspiration d'Amboise, premier résultat de cette politique anglaise, fut aussi le signal des guerres civiles qui ensanglantèrent la France pendant près d'un demi-siècle.

Ainsi l'hérésie et la foi, l'erreur et la vérité produisaient alors, comme dans les siècles antérieurs, les œuvres qui leur sont propres. La première, divisée et

dejà incertaine dans ses croyances, répandait autour d'elle la confusion, la discorde et la guerre ; l'autre, toujours immuable, continuait de protester contre la tyrannie et l'imposture par le spectacle de son invariable unité, de sa patience héroïque et de son inépuisable charité.

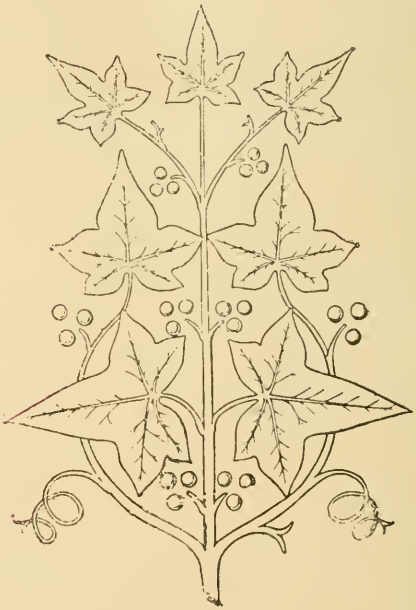

Chapitre V.

Exil des communautés religieuses.— Chartreux. — Brigittines. — Bénédictins. — Catholiques conformistes.— Commencement de Guillaume Allen. — Ses premiers écrits contre le schisme et l'hérésie. — Son voyage à Rome. — Son appel aux jeunes Anglais qu'il réunit à Douai. — Fondation du collège anglais de Douai. — Le gouvernement d'Élisabeth cherche à le détruire. — Conversion extraordinaire d'un gentilhomme anglican. — Allen, après des troubles survenus à Douai, se transporte à Reims avec ses disciples. — Collège anglais fondé à Rome. — Troubles qu'y excitent les espions anglais.

ELISABETH marchait à grands pas vers la persécution sanglante, et tout annonçait que bientôt il n'y aurait plus contre la spoliation ou la mort d'autre refuge que l'apostasie ou l'exil. Aussi les émigrations se multipliaient, et sur tous les points du continent abordaient chaque jour des Anglais de tout âge et de toute condition. Les communautés religieuses qui, après les désastres des deux règnes précédents, s'étaient réunies en petit nombre sous Marie Tudor pour reprendre leur vie régulière, erraient de nouveau sur toutes les voies, et s'en allaient demander, avec le pain de l'étranger, la tranquillité qu'elles ne pouvaient plus espérer dans leur patrie. Des hommes voués à la prière et au travail dans le silence de la solitude, de saintes filles qui avaient renoncé à tout sur la terre pour se consacrer à Dieu, cherchaient péniblement un abri

contre la violence, et traversaient le détroit à la hâte. La désolation régnait partout.

Au milieu de ces communautés qui disparaissent de l'Angleterre les unes après les autres, deux surtout réclament un souvenir particulier. Elles sont les seules, avec les Bénédictins, qui se soutinrent pendant les plus mauvais jours de la persécution, pour offrir à Dieu, sur la terre de l'exil comme dans la patrie, leurs prières et leurs expiations ; ce sont les Chartreux de Richmond et les Brigittines de Sion. Les premiers, retirés d'abord en Flandre avec Maurice Chauncey, leur supérieur, vont habiter la catholique ville de Bruges ; mais bientôt les huguenots y pénètrent et les chassent après leur avoir enlevé ce qu'ils ont pu emporter d'Angleterre. Dépouillés et manquant de tout, les Chartreux quittèrent leur retraite, heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir un nouvel outrage pour Jésus-Christ. Quelques jours plus tard, ils arrivaient aux portes de Douai et demandaient un asile dans cette cité hospitalière, mais déjà les huguenots les y avaient devancés par leurs émissaires. De fausses alarmes, répandues adroitement dans la multitude, avaient pénétré jusqu'au cœur des magistrats, qui donnèrent deux heures aux pauvres enfants de saint Bruno pour se rafraîchir et s'éloigner. Les exilés, continuant leur route, cherchent à se fixer sur les terres de la domination française : un ordre sévère le leur interdit. Obligés de revenir en Flandre, ils sollicitent un abri à Louvain, puis à Bruges, dont les sectaires s'étaient retirés, puis à Newport, où il leur fut enfin permis de trouver un peu de repos. C'est là, en face de cette Angleterre qui les repousse impitoyablement et pour laquelle ils ne cessent de prier, que la généreuse Espagne leur assura, avec un asile, la pen-

sion de douze cents florins nécessaire à leur entretien.

Les filles de sainte Brigitte devaient offrir au monde le spectacle non moins touchant de leurs vertus, et protester aussi par des pérégrinations et des souffrances multipliées contre la tyrannie d'Élisabeth. Munies d'un sauf-conduit obtenu par la faveur du duc de Feria, ambassadeur d'Espagne à Londres, elles abordent à Zéric-Zée dans la Zélande. De là elles vont chercher, assez avant dans les terres, un refuge auprès d'Anvers. La nécessité les pousse bientôt à Malines. A peine y sont-elles entrées que le prince d'Orange s'empare de la ville et les chasse sans pitié. C'était en 1580. La ville de Rouen, à la sollicitation du duc de Mayenne, gouverneur de la province, leur offre dans leur détresse une honorable hospitalité. Le parlement de Normandie vient lui-même au secours de ces vierges du Seigneur, et augmente la pension que leur accordait déjà la maison d'Espagne. Des circonstances imprévues, même dans ces temps d'agitation et de trouble, les forcèrent plus tard à chercher refuge sur une autre terre. Le 29 mai 1594, toutes s'embarquèrent au Havre sur un vaisseau marchand de Flandre, qui les transporta à Lisbonne. Là les attendait encore la religieuse bienveillance du duc de Feria, qui leur ménagea les faibles moyens de subsistance que réclamaient ces saintes filles, vouées à la prière et à la pénitence.

Ainsi, dans cette ancienne île des Saints, où la vie monastique avait jeté de si profondes racines, il ne restait plus qu'un seul rejeton. Tout était dispersé, tout avait disparu, tout était anéanti. Ces saintes milices, que l'Église a toujours vues avec joie se répandre au sein des nations catholiques, s'évanouissaient sous les coups de l'affreuse tempête qui, pour la seconde fois,

soufflait sur la Grande-Bretagne. Les fils de saint Benoît eux-mêmes, les successeurs de saint Augustin et des quarante compagnons qui, avec lui, convertirent l'Angleterre à la foi, cherchaient un refuge sur la terre étrangère, ou gémissaient au fond des cachots qu'Élisabeth multipliait avec ses victimes. Quand Feckenham, dernier abbé de Westminster, après une captivité de vingt-cinq ans, expirera dans les fers, il ne restera de toute la congrégation bénédictine d'Angleterre, autrefois si florissante, qu'un seul membre, aussi prisonnier. Pourtant, c'est à ce digne enfant de saint Benoît, Sigebert Buckley, qu'il est réservé de voir renaître, forte et vigoureuse, cette branche antique qu'on croyait à jamais arrachée du tronc de l'Église.

Une autre branche non moins vigoureuse, que le protestantisme voulait aussi abattre, refleurira plus tôt encore pour porter des fruits abondants de salut en Angleterre. Le clergé séculier, dans ces jours mauvais, produisait des hommes doués de ces dons supérieurs de la grâce qui préparent les œuvres de Dieu et en assurent le succès. Comme dans les premiers âges du christianisme, le monde allait voir un autre Grégoire, du haut de la chaire de saint Pierre, répandre le souffle de son inspiration sur les deux principaux mobiles des merveilles qui s'accomplissent dans l'Eglise et dans le monde, les Missionnaires et les Moines.

Chose admirable, et qui fait presque toucher du doigt le secret mystérieux des desseins de Dieu sur l'Angleterre, c'est au moment où Élisabeth croit avoir enseveli dans ses cachots les derniers survivants de cet ordre de saint Benoît, qui a tant contribué à l'établissement et à la propagation de la foi dans son royaume ; c'est au moment où elle interdit aux jeunes catholiques

l'entrée des universités d'Oxford et de Cambridge, que Dieu conserve dans une prison ignorée l'humble religieux destiné à perpétuer les fils de saint Benoît, et qu'il appelle de l'université même d'Oxford le prêtre qui contribuera surtout à la conservation de la vieille foi catholique en perpétuant son sacerdoce. A Guillaume Allen et à ses disciples la première part et la plus large : on verra plus loin les moyens admirables dont se servit la Providence pour continuer, avec le concours des congrégations religieuses et des Bénédictins en particulier, l'œuvre de l'apostolat catholique en Angleterre.

Parmi les nombreux exilés, ou, selon l'expression d'un anglican lui-même, « au milieu de cette fleur des universités d'Oxford et de Cambridge, qui se réfugia dans les pays étrangers et s'établit en différentes villes des Pays-Bas, » se faisait surtout remarquer Allen. Le ciel l'avait en quelque sorte choisi, comme un autre Néhémias, pour réparer les ruines du sanctuaire et conserver dans sa patrie le flambeau sacré de la foi. Issu d'une honorable famille du comté de Lancastre, étudiant, puis docteur à l'université d'Oxford, il avait reçu, avec le caractère sacré du sacerdoce, ces grâces de choix réservées aux âmes que Dieu destine à de grandes choses. Il était président du collège Sainte-Marie à Oxford, et depuis deux ans l'un des procureurs de cette université, quand Élisabeth monta sur le trône. Le jeune et docte président pouvait prétendre aux premières dignités que la réforme offrait comme un appât à l'apostasie, mais ses pensées et ses espérances étaient placées plus haut. Dès les premiers jours de ce règne, comme s'il eût pressenti la mission particulière que Dieu lui réservait, il donna les témoignages les plus éclatants de sa fidélité à l'Église, et at-

taqua vigoureusement ceux qui, pour échapper aux amendes et aux vexations, se conformaient extérieurement au culte établi par la loi. C'est sur ce théâtre qu'il faut d'abord considérer Allen avant de le suivre au milieu de ses compatriotes exilés.

La persécution, qui élève les grands courages jusqu'à l'héroïsme, renverse aussi les vertus présomptueuses ou trop faibles. Ainsi se produit dans ces luttes extraordinaires de l'âme son incontestable liberté et la nécessité où elle est de réclamer le secours d'en-haut. L'Église, toujours attaquée par ses ennemis, présente toujours aussi dans ses annales ses témoignages consolants ou douloureux des triomphes de la foi et des défaillances de la nature. Épouvantée à la vue des privations et des sacrifices, cette nature souvent cherche à transiger avec la conscience et à lui demander une connivence que l'hérésie consentirait à accepter comme un gage suffisant de sa victoire. Les premiers siècles de l'Église avaient vu des chrétiens pusillanimes livrer les saintes Écritures aux persécuteurs pour ne pas tomber eux-mêmes entre leurs mains. L'église d'Angleterre commençait à présenter un spectacle qui rappelait ce triste souvenir. Grand nombre de ses enfants consentaient à fréquenter les assemblées des hérétiques pour se soustraire aux pénalités qui les ruinaient et les écrasaient.

L'historien rencontre ici une tâche délicate et difficile. Il doit signaler ces catholiques qui, sans pactiser ouvertement avec l'hérésie ni embrasser ses doctrines, croyaient néanmoins pouvoir se conformer à des exigences schismatiques; il doit montrer l'influence funeste de cette conformité momentanée au culte anglican, et les déplorables conséquences qui en furent la suite. Ces

faits douloureux sont indiqués rapidement par quelques auteurs du temps, sans que leur récit laisse une idée bien nette et bien précise. Mais s'il est impossible de jeter un grand jour sur ces évènements, il l'est également de les passer sous silence dans cet écrit. D'ailleurs ce ne fut pas là une des moindres épreuves pour cette église persécutée.

Toutes les bonnes qualités ont leurs faciles excès, qui dégénèrent en défaut et entraînent souvent à des chutes funestes. L'état de l'Angleterre le montre d'une manière sensible aux yeux d'un observateur attentif. On pourrait justement reprocher à cette nation d'avoir poussé trop loin le principe de l'obéissance à la légalité, à l'autorité humaine, que le christianisme lui communiqua avec les riches institutions qu'il fit fleurir dans son sein. Ce peuple anglais, malgré l'esprit de liberté et d'indépendance qui forme le trait distinctif de son caractère, s'est toujours signalé par un respect singulier envers le pouvoir royal. Mais en laissant s'égarer cette disposition dans les choses spirituelles et du domaine de la conscience, il suivit aveuglément tous les caprices orgueilleux ou sensuels de ses princes, et donna au monde le spectacle inouï de quatre changements de religion dans l'espace d'un quart de siècle. Schismatique sous Henri VIII, qui s'était d'abord montré le défenseur de la foi catholique, il devient calviniste sous Édouard VI et le duc de Somerset, puis retourne au catholicisme sous Marie Tudor, et enfin, sous Élisabeth, se laisse imposer cet anglicanisme légal qui tient par quelques points à presque toutes les sectes du seizième siècle. Sous le règne de l'artificieuse fille de Henri VIII, la défection se produisit avec tous les caractères les plus propres à ébranler et ruiner la cause

catholique. On connaît ses hommes d'État, les hommes de son conseil, les hommes de son parlement : toutes ces influences, si sataniquement conjurées pour le mal, acquéraient par leur union une force et une prépondérance formidables. Dans une lutte aussi inégale, la vérité devait succomber. Si tout l'épiscopat, à l'exception de Kitchen de Landaff, donna avec la majeure partie du haut clergé l'exemple de la résistance, d'autres manquèrent d'énergie au jour du combat et se conformèrent aux injonctions de la reine. Combien de laïques suivirent ces exemples, s'ils ne les provoquèrent pas, et se soumirent aux volontés d'un gouvernement en révolte ouverte contre l'autorité spirituelle du vicaire de Jésus-Christ ! Élisabeth n'en demandait pas davantage ; et c'est là un des traits les plus adroits de sa politique, comme c'était là le point le plus délicat et le plus scabreux pour la conscience des catholiques. Elle parvint, en effet, à en entraîner ainsi une multitude aux assemblées anglicanes, où ils écoutaient les prédications et participaient même à la cène pour échapper aux pénalités de la loi. Et pendant qu'ils donnaient à l'hérésie ce gage de leur faiblesse, ces mêmes catholiques, plusieurs du moins, faisaient célébrer la messe dans leurs châteaux ou leurs maisons en présence de leur famille. Le scandale fut grand dans toute l'Angleterre; mais la pusillanimité, comme c'est l'ordinaire, chercha à dissimuler sa faute par de faux semblants et des prétextes. A l'entendre, le nouveau service ne renfermait point d'hérésie manifeste et positive ; il ne paraissait donc pas certain qu'on dût s'en abstenir, surtout quand cette abstention entraînait de si graves préjudices. D'ailleurs, ajoutait-on, ce refus de se conformer au culte établi par la loi ne tendait-il pas à ruiner com-

plètement la cause même des catholiques, qu'elle exposait à la perte de leurs biens, de leur liberté, et de leur vie peut-être? Après tout, qui sait s'il n'en sera pas de cette seconde tentative de réformation comme de la première, que Marie Tudor renversa malgré les obstacles qu'il semblait qu'elle dût rencontrer?

Au premier coup d'œil Allen saisit toute la portée de ces raisonnements de la peur. Il comprend que si quelque chose tend à la ruine complète du catholicisme, c est ce langage, c'est cette conduite. L'hérésie voulait multiplier ses partisans, et, par une dissimulation perfide, elle marchait à son but sans pousser par la violence des hommes qu'une première faiblesse faisait tomber dans ses bras. A tout prix il fallait arracher ce masque trompeur et ranimer l'énergie chrétienne dans des âmes qui commençaient à mollir. Ce fut là la première lutte ouverte du docteur contre l'hérésie. Sans attaquer les personnes que, dans sa charité, il suppose victimes d'une erreur ou d'une surprise, Allen réfute vigoureusement tous les sophismes par lesquels on cherche à tromper le peuple anglais. On a rappelé ce qui se passa sous le règne d'Édouard VI : « Mais, répond-il, à cette époque où l'hérésie, aussi audacieuse mais moins adroite qu'aujourd'hui, voulut s'imposer aux consciences, que vit-on à côté de quelques hommes assez lâches pour céder aux injonctions d'un enfant de douze ans, de Cranmer le luthérien, et de Somerset, le spoliateur des églises? On vit tous les catholiques courageux se tenir fortement unis dans leur attachement à la foi orthodoxe, comme Marie elle-même en donnait la première l'exemple. » Le docteur expose en détail tous les moyens mis en œuvre pour contraindre cette princesse à suivre le nouveau culte établi par le parlement. Sé-

ductions, menaces, violences, rien ne fut épargné, mais aussi rien ne put ébranler sa résolution. Allen passe rapidement en revue des faits analogues arrivés dans les siècles antérieurs, et montre que se conformer à l'hérésie, ne fût-ce qu'en apparence, a toujours été regardé comme une dissimulation criminelle. Toujours l'Église a condamné cette conduite comme contraire à la morale et à l'honneur qui est dû à Dieu. Les saintes Écritures, d'ailleurs, sont explicites sur ce point, et elles réprouvent toute participation dans les choses religieuses avec les hérétiques et les schismatiques. Et n'est-il pas manifeste pour tout homme sincère qu'il y a, dans cette fréquentation des temples protestants, un danger imminent pour la foi ? Les subtilités et les raisonnements captieux des ministres de la religion nouvelle ne laisseront-ils point d'impressions funestes dans l'esprit de ces chrétiens téméraires et présomptueux par lâcheté ? Seront-ils capables de reconnaître les textes falsifiés des saintes Écritures qu'ils entendront lire? Et ce livre de commune prière, rédigé par des hérétiques notoires, est-il aussi innocent qu'on le prétend, et n'y rencontre-t-on pas des erreurs condamnées par l'Église? Au reste, on se tromperait étrangement si l'on pensait que des catholiques puissent jamais voir approuvée une semblable conduite : les pères du Concile de Trente ont été priés de se prononcer sur cette question, et la commission nommée à cet effet, après avoir considéré la question dans toute sa gravité, a déclaré formellement que cette dissimulation de la croyance et cette communication avec les hérétiques étaient contraires à l'Évangile et à l'Église de Jésus-Christ.

Allen avait mis le doigt sur la plaie : on le sentit au tressaillement subit qui s'opéra dans le corps entier des

catholiques, et aux attaques violentes de quelques-uns contre l'homme qui venait d'exposer leur faiblesse au grand jour. Les sectaires comprirent également tout ce qu'ils avaient à redouter de cet inflexible et éloquent adversaire, et ils en conçurent un dépit furieux. Ils voyaient leur échapper le subterfuge sur lequel ils avaient le plus compté. Rien, en effet, n'avait plus profité à l'hérésie dans ces premiers temps d'Élisabeth, que la connivence des *conformistes occasionnels*, ainsi que les appellent les mémoires contemporains : cette gangrène, qui infectait peu à peu les différentes parties, eût promptement gagné le corps entier des catholiques, n'eût été l'incision profonde qu'y fit la main vigoureuse d'Allen et le remède énergique, mais nécessaire, qu'il y appliqua. Dieu se réserva ainsi, dans cette nation malheureuse, des hommes qui jamais ne fléchirent le genou devant Baal, et qui, fermes et inébranlables au plus fort de la tempête, conservèrent la foi catholique à l'Angleterre. Ce sont eux surtout qui bientôt accueilleront les missionnaires qu'Allen, retiré sur le continent, va préparer, et dont ils partageront les travaux, souvent même les souffrances et le martyre.

Suivons-le maintenant dans la ville de Louvain, où la Providence dirige ses pas comme pour le présenter à ses compatriotes exilés et achever de lui gagner leurs sympathies. A tous les titres, Allen en était digne. D un caractère doux et bienveillant, qui rendait son commerce très agréable ; d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée, il joignait encore à toutes ses vertus une science profonde et variée. Pendant deux années entières, il excita l'admiration des docteurs et des étudiants de la savante Université. A l'adresse de l'argumentation et à un talent inimitable pour la controverse, à l'inflexible

logique qu'il excellait à opposer aux continuelles variations de l'erreur, le jeune docteur joignait une diction pleine de grâce et de facilité. Il s'était préparé, pour ainsi dire, et avait préludé à ces combats de la parole dans l'Angleterre même, par tous les actes du dévouement et de la charité la plus touchante envers ses frères. Tous les exilés d'Angleterre retirés dans les provinces belges rendaient ce témoignage à Allen, et beaucoup parmi eux reconnaissaient que c'était à lui qu'ils devaient le bonheur d'avoir abandonné l'erreur pour rentrer dans le sein de l'Église catholique, leur mère. Ainsi s'exprime, en parlant de son jeune et savant ami, le docteur Jean Vendeville, l'une des gloires de l'université de Louvain à cette époque.

C'était auprès de ce personnage, également illustre par sa vertu et sa science, qu'Allen se livrait aux études sérieuses qui avaient été le charme de sa jeunesse à Oxford. Il ne les interrompait de temps en temps que pour aller, comme un autre Tobie, visiter ses frères exilés, et leur porter, avec ses faibles aumônes, des paroles de consolation et de salut. Cependant, au milieu de ses travaux, une pensée le poursuivait : perpétuer le sacerdoce dans sa patrie et remplir les vides que les souffrances de l'exil, les années, et bientôt la hache des bourreaux multiplieront de plus en plus. Un désir se joignait à cette pensée : celui d'entreprendre le voyage de Rome, comme ses religieux ancêtres, pour rendre ses hommages au pontife assis sur le siège de Pierre. Allen eut pour compagnons de son pèlerinage Morgan Philips, ancien recteur du collège Oriel, et le docteur Vendeville lui-même. Or, un jour qu'ils s'entretenaient de pieux projets d'avenir, Vendeville manifesta à ses deux amis le dessein qu'il avait conçu de fonder une

association pour le soulagement des esclaves des États Barbaresques. Cette confidence frappa Allen et jeta dans son âme comme un trait de lumière. Sur le champ la parole échappe de ses lèvres, et, avec l'accent d'une douleur profonde, il se met à déplorer le sort de son infortunée patrie, exposée à tomber bientôt dans un esclavage pire que celui des nègres, surtout quand la mort aura moissonné les anciens prêtres restés fidèles à la foi. « Qui donc, continue-t-il, comblera ces vides du sanctuaire, et quel service immense ne rendraient pas à l'Église de Jésus-Christ les âmes zélées et charitables qui emploieraient leurs richesses et leurs talents à une œuvre si nécessaire! » Ces sentiments de religieuse tristesse qui jaillissaient du cœur d'Allen pénétrèrent jusqu'au fond de l'âme du docteur Vendeville et de Morgan Philips, et leur firent concevoir la pensée d'un apostolat destiné à conserver la foi catholique en Angleterre.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis le retour des trois voyageurs, lorsqu'un jour Allen reçut une lettre de Vendeville. Le docteur l'engageait à venir se fixer à Douai, dans l'université que Philippe II avait tout récemment créée dans cette ville. Il lui proposait d'y prendre ses grades, lui promettait toute sa bienveillance et sa protection pour réaliser les religieuses intentions qu'il lui avait manifestées. Le secret de Dieu commençait à se révéler. Allen se rendit à Douai, où la réputation de son rare mérite l'avait déjà devancé. Les portes de l'Université lui furent immédiatement ouvertes et, à la demande des magistrats, une chaire de théologie fut offerte au savant anglais, qui excita bientôt, comme à Louvain, l'admiration de ses nombreux auditeurs. Peu touché de ces applaudissements,

qu'il reporte fidèlement à Dieu, Allen pensait sans cesse à sa patrie et au moyen de lui conserver ses antiques croyances. Son zèle ne recule devant aucun des obstacles multipliés que rencontrent ses desseins ; il cherche, il interroge, il sollicite, surtout il prie, et Dieu, bénissant sa courageuse persévérance, lui donne enfin la consolation d'ouvrir un petit asile pour les bannis d'Angleterre. C'était dans le courant de l'année 1568. Sur le champ, Allen fait un appel à tous les étudiants des universités d'Oxford et de Cambridge répandus en France et dans les Pays-Bas. Il les invite à venir se joindre à lui pour former tous ensemble une communauté et, par leurs efforts réunis, commencer l'œuvre sainte qu'il a entreprise : la conservation de la foi catholique dans leur patrie par l'apostolat ou par le martyre. A cette voix amie d'un prêtre qui joint au plus heureux caractère et à la science la plus profonde l'ascendant d'une éminente vertu, tout s'ébranle, tout s'agite dans les écoles. Dès les premiers jours on voit arriver à Douai Richard Bristow, Edmond Risdon, Jean Marshal, Jean White, Jérémie Collier et Philippe Raycothon. Les deux derniers sont Flamands ; mais, comme ces généreux insulaires, ils brûlent de s'enrôler sous cette bannière nouvelle qu'Allen déploie aux regards de toute la chrétienté. Bientôt ils sont suivis par d'autres personnages dont les noms sont chers à la science : Stapleton, Smith, Harding, Martyn, Webb, Baily, et une foule d'autres docteurs.

Réunis dans une modeste habitation acquise par Morgan Philips, le maître autrefois et aujourd'hui l'ami d'Allen, tous ces jeunes hommes, qu'anime une même pensée, un même désir, mettent en commun le peu qu'ils possèdent afin de se procurer les choses né-

cessaires pour la nourriture et le vêtement. Allen y ajoute avec bonheur ses honoraires de professeur de l'Université, et tout ce qu'il peut recevoir des personnes charitables qui s'intéressent à son entreprise. Tel est le faible commencement de cette œuvre qui aura de si prodigieux résultats. Telle est la petite semence d'où sortira le grand arbre dont la sève bienfaisante a produit en Angleterre tant de fruits de salut. Tels sont les faits qu'il faut connaître, l'histoire qu'il faut étudier « pour voir, dit encore un anglican, la source et le progrès du catholicisme anglais, et combien ce collège (de Douai) a été industrieux pour conserver à notre patrie les restes de cette religion qui en avait été bannie. »

En peu de temps le nombre des sujets se multiplia au delà de toutes les prévisions. Malgré les proclamations d'Élisabeth et les statuts du parlement, malgré la vigilance des gardes, malgré la ruse des espions et des traîtres dispersés en tous lieux, la plus active correspondance s'établit entre les jeunes étudiants de Douai et leurs anciens compagnons. Tout remplis de l'ardeur apostolique, ils ne cessaient de conjurer ces condisciples, ces amis, ces frères, toujours chers à leur cœur, de venir les rejoindre dans leur tranquille retraite. Là ils recevront avec eux la nourriture d'une saine doctrine, et pourront servir Dieu comme l'ont fait leurs ancêtres pendant tant de siècles. Là ils achèveront, sous la direction d'un maître et d'un père, ces études sacrées qu'ils ont commencées ensemble. Ainsi retentissait, dans les différents comtés d'Angleterre, l'appel fait par Allen à toute la jeunesse de son pays.

La grâce, si puissante dans les âmes au jour de la persécution, fit éclater alors des actes du plus héroïque

dévouement. Les positions les plus avantageuses, la fortune, les honneurs, la patrie, la famille, rien ne pouvait retenir ; des divers ports du royaume arrivaient chaque jour sur le continent, et jusqu'à Douai, des élèves distingués des écoles d'Oxford et de Cambridge. Et ces jeunes hommes, dont l'Angleterre, à une autre époque, eût été noblement orgueilleuse, et à qui elle eût accordé, avec une sorte de prodigalité, les charges et les distinctions, n'étaient plus à ses yeux que des réfugiés et des bannis, à qui elle jetait de sanglants anathèmes. Allen ne l'ignorait pas, et prosterné devant l'autel au milieu de ses disciples, il déplorait plus tard avec eux les erreurs et les violences qui les avaient contraints à chercher un abri sous un ciel étranger. « O mon Dieu, vous le savez, s'écriait-il, combien de fois nous nous sommes lamentés de ce que, pour nos péchés, nous passerions notre vie, ou du moins une grande partie de nos plus belles années, loin de notre pays à qui elles sont dues. Avec quelle ardeur nous vous demandions d'incliner le cœur de notre souveraine à nous recevoir, à quelque condition que ce fût, pourvu que, pauvres et pénitents, nous eussions la liberté de travailler au salut des âmes... Nul homme sur la terre, juif, turc ou païen, ne peut être contraint d'abandonner son culte ou sa croyance pour en suivre une autre que ni lui ni ses ancêtres n'ont jamais professée. Et nous, engagés par le baptême à demeurer fidèles à la foi catholique ; nous seuls, contre les lois divines et humaines et contre la doctrine des protestants eux-mêmes chez les autres nations, nous sommes non seulement privés de notre droit de chrétiens, mais encore forcés par toutes sortes de violences à pratiquer un culte que jamais nous n'avons connu et auquel jamais

nous n'avons donné notre assentiment... En d'autres contrées où il y eut aussi, à cette époque, de grandes altérations dans la religion, nul n'a été contraint de s'y soumettre ; et si les catholiques ne pouvaient obtenir l'exercice de leur religion dans une partie du territoire, du moins ils l'avaient dans une autre. Si seulement nous avions obtenu cette grâce de notre souveraine, aucun des avantages que le monde accorde partout ailleurs dans la chrétienté n'eût été capable de nous retenir éloignés de notre bien-aimée patrie... Hélas ! loin qu'on nous cède un lieu pour l'exercice de notre ancienne religion, nous regarderions au contraire comme une grâce extraordinaire, dans ces jours de calamité, la permission de recevoir les sacrements dans une maison, dans une chambre, ou même dans les prisons... (1) »

Ces plaintes et ces gémissements des catholiques exilés trouvaient un écho dans la plupart des familles en Angleterre. On y applaudissait à la pensée d'Allen et aux succès que la Providence donnait à son œuvre. Des messages multipliés apprenaient chaque jour l'arrivée à Douai de nouveaux étudiants sortis des plus florissantes écoles du royaume. D'autres alors, et en plus grand nombre, ébranlés par l'exemple de leurs anciens condisciples, traversaient à leur tour le détroit et accouraient vers le même asile ouvert à leur foi et à leur généreuse abnégation. Parmi eux figurent des fils de nobles maisons, de jeunes magistrats, des ministres mêmes de cette église anglicane en dehors de laquelle presque toutes les carrières libérales sont fermées. Dieu y amenait même quelquefois des esprits rebelles, qui

1. Apologie *and true declaration of the institution of the English Colleges*, p. 8-10.

trouvaient, dans cette maison bénie du ciel, avec la lumière de la vérité, les premiers désirs de l'apostolat. Un jour se présente un jeune homme de vingt-cinq ans, Guillaume Andleby, issu d'une grande famille d'Eston, au comté d'York. Élevé dans la haine des catholiques, il ne s'était montré que trop fidèle à suivre des principes qu'avait encore développés en lui le dérèglement des mœurs. Poussé par des motifs auxquels les inquiétudes de l'âme avaient autant de part que la curiosité naturelle, le gentilhomme s'éloigna pour visiter les pays étrangers. Son itinéraire, ou plutôt la Providence, l'amena à Douai. Andleby avait entendu parler du docteur Allen ; il voulut le voir, et, soit présomption, soit caprice, essayer de lui faire reconnaître l'absurdité des croyances catholiques. A ses vertus et à son étonnant savoir, Allen joignait toutes les belles qualités qui en relèvent le prix. Son cœur, intelligent comme sa pensée, savait que souvent l'esprit le plus opiniâtre est gagné plutôt par la douceur des procédés que par la force des arguments. Aussi le trouvait-on toujours également disposé à écouter avec sérénité ou à répondre avec assurance. C'est avec cette disposition qu'il accueillit son jeune compatriote. Andleby engagea sur-le-champ la discussion, et Allen répondit avec une douce et aimable simplicité, qui embarrassait l'anglican sans l'humilier, et ménageait, par toutes les délicatesses de la charité, l'amour-propre de l'hérétique et du jeune homme. Quelque temps il put croire que ses efforts seraient stériles. Andleby, quoique réduit au silence, ne s'avouait pas vaincu, et rien n'annonçait qu'il fût disposé à reconnaître la vérité. Pendant plusieurs jours il retourna auprès d'Allen, renouvelant ses tentatives et répétant sans cesse ses objections. Une dernière fois il

revint pour annoncer son départ en Hollande, où il voulait prendre du service contre Philippe II d'Espagne. Allen, en ce moment, sentit une pensée de tristesse pénétrer son âme, et, regardant fixement le jeune homme : « Puisque, dit-il, les entretiens que j'ai eus avec vous n'ont pu vous persuader, j'aurai recours à d'autres moyens. Je demanderai au Dieu puissant qui tient tous les cœurs dans sa main, que par sa grâce le vôtre soit touché et s'ouvre un jour aux salutaires vérités de la foi. » Ces paroles achevées, Andleby quitta le docteur et alla faire ses préparatifs de départ. Quelles pensées l'assaillirent après cette dernière entrevue? Quelles lumières soudaines brillèrent alors à son esprit? Les auteurs ne le disent point, mais le coup de la grâce est trop sensible pour ne point les deviner. Le lendemain, en effet, à la première heure du jour, Andleby, les larmes aux yeux, arrive auprès d'Allen, et se jetant à son cou, il l'embrasse avec effusion et le conjure de le recevoir dans l'Église catholique romaine. Sur-le-champ il fait au docteur, qu'il appelle son père, la confession de toute sa vie, et lui demande une dernière place parmi ses disciples. Au comble du bonheur, Allen ne savait comment témoigner à Dieu sa reconnaissance. Déjà cher à son cœur, Andleby devenait, dès ce moment, son fils de prédilection. Quelques années encore, et ce nouveau Paul, revêtu du caractère sacerdotal, retournera en Angleterre travailler à la conversion de ses compatriotes, et après un long apostolat donnera son sang pour la cause de Jésus-Christ.

Témoin de ces commencements heureux du collège anglais de Douai, le docteur Vendeville usait de toute son influence pour en augmenter les ressources. Cent vingt sujets déjà, la plupart docteurs en théologie, y parta-

geaient les mêmes privations et les mêmes espérances. Il paraissait prudent, surtout dans des temps si agités, de s'assurer de la protection des magistrats. Philippe II la fit obtenir et y ajouta ses royales largesses. Mais c'était surtout au souverain pontife qu'il était réservé d'établir d'une manière stable et de consacrer cette œuvre éminemment catholique. Encouragé déjà par des lettres de Pie V, Allen, dans un second voyage à Rome, plaça son collège sous le haut patronage du Saint-Siège. Grégoire XIII y répondit par des dons et des témoignages qui réalisaient tous les vœux : « Nous avons appris, dit-il dans sa lettre apostolique, qu'une œuvre bonne, pieuse et sainte, savoir, la fondation d'un collège ou séminaire assez nombreux d'adolescents et de jeunes hommes catholiques d'Angleterre, avait été établie à Douai, ville de Flandre. Or, voulant, dans notre paternelle sollicitude et notre bienveillance pour une entreprise si louable et si salutaire, apporter un secours opportun qui donne à cet établissement le moyen de se soutenir plus facilement, plus commodément, et de prospérer, nous donnons et assignons, par ces présentes, à ce même séminaire ou collège, la somme de cent écus en or pour chaque mois, selon notre bon plaisir et celui du Saint-Siège, et jusqu'à révocation. Nous ordonnons donc aux camériers de la sainte Église catholique romaine, à nos trésoriers et dépositaires généraux, de remettre chaque mois cette somme de cent écus en or entre les mains du docteur Allen, actuellement recteur de ce collège. Et soit la quittance de cette somme dans leurs calculs et cahiers, nonobstant toute chose contraire. Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 avril 1575, de notre pontificat la troisième année. »

Au reste, il était temps que le Saint-Siège se constituât le défenseur de cet établissement, qui allait avoir à lutter contre toutes les fureurs de l'hérésie. Au moment où les premiers disciples d'Allen rentraient en Angleterre pour y travailler à la conservation de la foi catholique, les protestants des Pays-Bas surprenaient plusieurs places et y commettaient d'horribles excès. Cette nouvelle ayant jeté le trouble dans les esprits à Douai, chacun semblait craindre que bientôt la ville ne devînt un point d'attaque pour les ennemis. Ces appréhensions étaient le résultat des manœuvres d'Élisabeth, qui voulait soulever la population tout entière contre les membres du collège anglais. Après les avoir représentés comme des transfuges de son royaume et des partisans dévoués de Philippe II d'Espagne, elle cherchait à les faire passer pour des factieux, des complices ou des révoltés.

Le piège était trop grossier et la calomnie trop évidente pour que le bon sens des magistrats n'en fît pas justice. Toutefois, malgré le calme qui paraissait rétabli, Allen n'était pas sans de vives appréhensions. Le caractère vindicatif de la fille de Henri VIII ne lui permettait pas de penser qu'elle s'arrêterait à quelques efforts impuissants L'avenir de son collège, si laborieusement fondé, lui semblait compromis par ces bruits malveillants que la perfidie répandait dans le petit peuple De nouveaux excès commis par les huguenots réveillèrent bientôt dans les esprits toutes sortes de craintes chimériques. Des assassins, disait-on, étaient entrés dans la ville pour tuer le docteur Allen, et des violences étaient inévitables si on n'apportait un prompt remède à un tel état de choses. La situation devenait intolérable. Allen s'éloigna, à la prière de ses disciples,

d'une ville où ses jours n'étaient plus en sûreté, et s en alla chercher un asile pour sa chère communauté, de plus en plus menacée. A peine avait-il quitté Douai que l'orage éclata soudain. Les anciens, à qui le docteur avait confié la direction des affaires pendant son absence, se montrèrent fermes et calmes en présence des agitations populaires : ils avaient pour eux le magistrat, l'Université et un grand nombre des plus respectables citoyens de la ville. Tout fut inutile. Après s'être soumis à quelques mesures par lesquelles on cherchait à satisfaire des esprits prévenus, après avoir adressé des représentations pleines de dignité, il fallut céder aux cris de la multitûde et se préparer à un second exil.

En ce moment, deux victimes, les premières de ce règne pendant lequel plus de douze cents catholiques seront immolés, venaient d'expirer dans les plus affreuses tortures. La nouvelle de leur exécution était parvenue jusqu'aux oreilles de leurs frères de Douai et des habitants de la cité. On y entendait dire avec un sentiment de tristesse et d'horreur que deux missionnaires, condamnés comme criminels de haute trahison pour avoir refusé de reconnaître à Élisabeth le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre, avaient été traînés par des chevaux sur une claie d'osier, la tête en arrière, à travers les rues de la capitale; que, près de la porte de Tyburn, ils avaient été suspendus à une potence, puis détachés encore vivants et étendus par les exécuteurs sur le billot; que là le bourreau, d'un coup de couteau, avait mutilé chacune de ses victimes, lui avait ouvert la poitrine, arraché le cœur, en avait frappé les joues du patient, puis, le montrant au peuple, avait dit : « Voilà le cœur d'un traître ; » qu'après avoir jeté dans

un brasier ardent le cœur et les entrailles, il avait abattu la tête, qu'il présenta pareillement au peuple en s'écriant : « Vive la reine ! » qu'enfin les deux corps, horriblement entr'ouverts, avaient été coupés en quartiers, ces débris sanglants cloués aux portes de la ville et les deux têtes fixées sur des piques au milieu du pont de Londres (1).

Les notables de Douai se répétaient les uns aux autres les détails atroces de ce supplice infligé à deux prêtres catholiques qui, pendant trois ans, avaient vécu au milieu d'eux, quand, dans les rues de la ville, un crieur public donnait lecture de la proclamation suivante :

« On fait commandement, de par Messieurs les échevins de cette ville, à tous de la nation anglaise, de quelle qualité qu'ils soient, étant en cette ville capables et puissants à porter les armes, de sortir de cette ville en deux jours, sans y retourner; sauf et réservé les professeurs de l'Université et jeunes enfants étant à l'étude, lesquels l'on ne citerait de ce qu'ils se contiennent et gouvernent honnêtement et sans commettre quelque désordre vers les peuples de cette ville; auxquels l'on défend aussi de n'injurier ou molester ceux ainsi demeurez, de toutes les peines de telles punitions, corrections et amendes, que Messieurs trouveront en cas apparents (2). »

Cet ordre fut-il publié par les officiers de l'échevinage à l'insu du gouverneur, du magistrat et du recteur de l'Université ? Il serait difficile de l'affirmer. Ce qui paraît certain, c'est qu'immédiatement après, toutes les

1. *Memoirs of missionary priests* by Challonner, t. I, p. 12, 20
2. Dodd's *Church Hist.*, édit. Tierney, t. II, p. CCCXXXII.

autorités se réunirent en conseil pour délibérer. On appela même à cette consultation les principaux membres du collège anglais, Stapleton, Ély, Wright et Bristow. Leurs protestations contre la mesure violente à laquelle on les soumettait ne reçurent aucune contradiction. Tout ce qu'il y avait, en effet, de personnages éclairés dans la ville embrassait avec générosité la cause de ces nobles bannis et leur était sincèrement affectionné. Le gouverneur lui-même, et le premier de tous, après avoir fait hautement leur éloge, montra la faiblesse des raisons sur lesquelles on s'appuyait pour demander leur expulsion. Le recteur de l'Université s'exprima dans le même sens et d'une manière non moins chaleureuse. Tous enfin furent d'avis qu'il fallait permettre aux Anglais de rester dans la ville, à la condition de ne point se montrer trop publiquement dans les rues, ce qui ne servirait qu'à entretenir les sentiments de jalousie dont on était parvenu à animer contre eux le petit peuple. Les échevins cependant, qui, par leur charge et leur position, étaient plus rapprochés de cette classe de la population, ne crurent pas devoir obtempérer à cette résolution, et, afin d'éviter des violences que les émissaires d'Élisabeth faisaient regarder comme inévitables, ils donnèrent l'ordre à tous les Anglais de s'éloigner dans les vingt-quatre heures, sous peine d'y être contraints par la force.

Les disciples d'Allen se disposèrent donc à quitter Douai. Toutefois, avant de s'éloigner, ils voulurent laisser à la postérité une preuve éclatante de leur innocence, et adressèrent tous ensemble aux magistrats et à l'Université diverses demandes respectueuses auxquelles on fit justice. Signalons en particulier le témoignage que leur remirent les échevins eux-mêmes, qui

avaient insisté pour leur éloignement immédiat. Le document est conçu en ces termes :

« A tous ceux qui ces présentes lettres voiront, échevins de la ville de Douai, salut. Savoir faisons à tous qu'il appartiendra que ce que les escoliers de la nation angloise seroient partis de cette ville, ne seroit advienne pour cause de quelque mesus, delict ou malversation qu'ils ayont fait contre aulqune de ladite ville, ni machiné quelque trahison contre icelle, ains pour la diversité du temps et plus grand appaisement du peuple de ladite ville ; les ayant veu et cogneu de toute bonne honesteté et catholique conversation, durant les temps qu'ils ont demeurez et étudiez et hantez en cette ville. En témoin de quoy nous aux susdites lettres avons fait appendre le scel aux causes de ladite ville, le 23e jour d'avril 1578 (1). »

Les magistrats de Douai venaient de proclamer hautement l'innocence des réfugiés anglais : le cardinal de Guise, archevêque de Reims, la manifestait à son tour en leur donnant l'hospitalité dans sa ville métropolitaine. Le 25 avril, jour où expiraient les délais laissés aux élèves du collège anglais, Allen recevait du cardinal la lettre suivante : « Si l'on dit qu'en faisant le bien nous imitons Dieu, très docte Allen, plus est grand le nombre de ceux que nous secourons, plus pareillement nous nous approchons de Dieu. C'est pourquoi, vous ayant reçu sous notre protection et vous ayant donné l'assurance d'une retraite, à vous qui manquez aujourd'hui non de religion mais de patrie, nous croyons qu'il est convenable pour notre dignité comme pour la religion de recevoir avec la même bienveillance les autres

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. I, p. CCCXXXII.

Anglais vos disciples, qui naviguent sur le même vaisseau, ou plutôt ont été arrachés à un dangereux naufrage. Nous avons envoyé aux magistrats de Reims des lettres dans lesquelles nous leur recommandons, non seulement de ne point vous molester ou incommoder, mais de vous rendre tous les bons services de l'hospitalité et de vous recevoir avec toutes les marques de bienveillance et d'affection. Vous et les vôtres, jouissez de ce bienfait que je vous accorde (1). » Ainsi la Providence continuait de protéger et de défendre l'œuvre d'Allen contre les violences croissantes de l'hérésie et les faiblesses du pouvoir.

Dix années s'étaient écoulées depuis que le docteur et ses disciples goûtaient dans leur collège de Douai les seules consolations de l'exilé sur la terre. Déjà cinquante-deux prêtres l'avaient quitté pour aller secourir les catholiques persécutés. D'autres, embrassant une dernière fois leurs frères qui vont à Reims, se dirigent eux-mêmes vers différents ports de France pour retourner en Angleterre. Au milieu d'eux paraît Guillaume Andleby, dont on connaît l'étonnante conversion. Ordonné prêtre à Cambrai avec Raphaël Sherwine et Laurent Johnson, et destiné comme eux à répandre son sang pour la cause de l'Église, il quitte avec eux cette ville de Douai où la grâce a touché son cœur. Douze autres missionnaires les suivent avant la fin de cette année 1578, et tous, dispersés en divers comtés, commencent leur périlleux apostolat. Le feu de leurs discours, la sainteté de leur vie, leur dévouement qui ne recule devant aucun danger, tout réveille dans les âmes les nobles et généreuses pensées de la foi. Ceux

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. II, p. CCCXXXIV.

que la faiblesse ou la crainte a vaincus, les conformistes d'occasion, renoncent à leurs habitudes. D'autres, qui ont résisté jusqu'à ce jour aux séductions, aux menaces, se raniment au contact de ces prêtres venus pour les fortifier et les sauver au péril de leur propre vie. Élisabeth et ses ministres se croyaient assurés du triomphe. Tout semblait fléchir autour d'eux, quand soudain se produit la plus énergique réaction. Paisibles possesseurs de sièges usurpés, les prélats anglicans apprennent que les simples fidèles sont instruits de la fausseté de leurs titres et de la nullité de leur mission. Ils se voient aujourd'hui environnés de contradicteurs courageux, qui mettent à nu leurs mensonges et éloignent des assemblées hérétiques des hommes regardés déjà comme des prosélytes. Reims continuera dignement cette œuvre commencée à Douai, et qui déjà réunit les hommes les plus remarquables par leur science et leur vertu.

Parmi ces premiers compagnons d'Allen, deux surtout attirent les regards et forment avec lui ce que plusieurs auteurs ont justement appelé une sorte de triumvirat. C'est Thomas Baily et Guillaume Bristow. Baily, né au comté d'York, avait fait de brillantes études à l'université de Cambridge, et y enseignait la théologie à l'avènement d'Élisabeth au trône. Obligé de choisir entre l'apostasie et l'exil, il ne balança pas un instant : il franchit le détroit et se rendit à Louvain, puis à Douai auprès d'Allen. D'une habileté surprenante dans la direction des affaires matérielles, Baily réglait tout avec cette sage économie qui assure également l'avenir et la prospérité. A Douai, puis à Reims, pendant qu'Allen surveillait la discipline générale et que Bristow dirigeait les études, il pourvoyait à tout et remplaçait

encore son supérieur et ami durant les absences que nécessitaient les graves évènements de l'époque. Plus brillant et non moins solide, Bristow présente une de ces riches natures appelées, ce semble, à remplir toutes les carrières. Au dire des contemporains, il avait la prudence d'Allen, la subtilité de Stapleton, l'éloquence de Campian, la science théologique de Wright, et égalait presque Grégoire Martyn dans la connaissance des langues. Né à Worcester en 1538, il était à vingt et un ans reçu bachelier et maître-ès-arts à Oxford. En 1562, ce fut Bristow qu'on désigna avec Campian pour complimenter Élisabeth, lors de sa première visite à la célèbre Université. Des applaudissements unanimes avaient accueilli les discours des deux orateurs, qui surpassèrent même en cette circonstance l'attente générale. Bientôt après le jeune et courageux catholique renonçait à sa patrie, à sa famille, aux dignités et à la fortune pour venir rejoindre ses amis dans l'exil. Homme d'action autant que de conseil, il étudiait, il enseignait, il composait, il soutenait des controverses et s'acquittait entre temps des charges nouvelles qu'Allen lui confiait sans cesse. Enlevé à quarante-trois ans par une courte maladie, ce prêtre infatigable, malgré une santé débile et des occupations multipliées, avait encore composé sur la théologie des ouvrages d'une érudition remarquable.

L'élan était donné, et tout annonçait que l'œuvre d'Allen, favorisée du ciel, prospèrerait en dépit des obstacles que l'esprit du mal ne cessait de lui susciter. La suite de cette histoire montrera combien de maisons furent fondées sur le modèle de ce premier collège, et comment les ordres religieux y trouvèrent des disciples pour relever les différentes congrégations an-

glaises sur la terre étrangère. L'Écosse elle-même, non moins éprouvée dans sa foi que l'Angleterre, ressentira l'influence de ce grand mouvement apostolique. Un habile et pieux prélat, Jean Lesley, évêque de Ross, que Marie Stuart choisit pour ambassadeur au commencement de ses infortunes, voulut comme Allen assurer à sa patrie une suite de générations sacerdotales. Dans ce dessein, il se mit en rapport avec le docteur, et parvint à fonder avant de mourir trois collèges, à Paris, à Rome et à Douai. Plus tard l'Écosse comptera encore des établissements à Lisbonne, à Ratisbonne, à Pont-à-Mousson et en d'autres lieux. Revenons aux établissements anglais.

Déjà un nouveau séminaire s'élevait au centre de la catholicité, sous les yeux du pasteur suprême. Rome, à cette époque, conservait un monument dont l'origine remontait à la conversion des Angles et des Saxons. Cette fondation, tombée dans un triste abandon après le schisme de Henri VIII, ne répondait plus à sa destination première : le soulagement des pèlerins. Ce fut alors que le docteur Allen et le docteur Lewis, archidiacre de Cambrai, conçurent la pensée d'en changer l'administration. Leur intention était de consacrer cette maison à l'éducation ecclésiastique des jeunes Anglais. Le projet, agréé du souverain pontife, fut confirmé par une bulle en date du 23 avril 1579. Les commencements du collège anglais de Rome répondirent pleinement aux efforts d'Allen et aux désirs de Grégoire XIII, qui s'en était déclaré le bienfaiteur et le protecteur. La piété, l'amour de la science, l'esprit de dévouement et de sacrifice s'y développaient dans le cœur des élèves, sous l'action paternelle des maîtres qui en avaient la direction. Maurice Glenock et Owen Lewis, à qui elle

avait été confiée, s'étaient adjoint deux pères jésuites remplissant, l'un les fonctions de procureur temporel, l'autre celles de préfet. Tous deux Italiens et parfaitement instruits dans la langue et les mœurs du pays, ils pouvaient, dans les conjonctures présentes, rendre d'importants services. L'affection, la bienveillance, la concorde unissaient entre eux les jésuites, les étudiants et les docteurs, comme Glenock lui-même en rend témoignage dans une pièce conservée jusqu'à ce jour. Quels faits inconnus, quelles circonstances malheureuses vinrent troubler subitement cette bonne harmonie et jeter des semences de discorde dans cette communauté naissante ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Les récits se confondent, les accusations se croisent, les exagérations percent de toutes parts dans les écrits contemporains. Toutefois on a pu reconnaître plus tard, dans ces divisions momentanées, le résultat des intrigues de Walsingham et des autres conseillers d'Élisabeth, dont les sacrilèges espions parvenaient à tromper jusqu'à la vigilance des plus circonspects. Rome, après Douai et Reims, devait en faire la douloureuse expérience.

Sans entrer dans les détails de cette affaire, sur laquelle des méprises, des interprétations forcées et l'ignorance de beaucoup de choses ont longtemps jeté un faux jour, il suffit de parcourir les premières lignes du mémoire tracé par quelques étudiants pour reconnaître le point délicat auquel s'étaient attaqués les agents d'Élisabeth. Tout s'y réduit à une susceptibilité nationale habilement exploitée. Tant il est vrai que la pauvre humanité révèle toujours son impuissance pour le bien, en même temps que Dieu lui montre sa main fondant et soutenant, partout et toujours, les œuvres

qui assurent la perpétuité de son Église. Les deux directeurs du nouvel établissement étaient originaires du pays de Galles : « Ils sont donc d'une nation différente des Anglais, disent les jeunes étudiants dans leur écrit. On les appelle Gallois (Walli); eux se nomment Bretons (Britanni), car ils sont les restes de ces Bretons qui, avant l'arrivée des Anglais, possédaient cette île appelée Bretagne et depuis lors Angleterre... Ils diffèrent beaucoup des Anglais par la langue, les mœurs, le pays et le caractère. Henri VIII, roi hérétique, leur a accordé les mêmes privilèges qu'aux Anglais. Néanmoins ils conservent contre toute l'Angleterre et notre nation leur ancienne haine, et partout où ils en trouvent l'occasion ou le pouvoir, ils se réunissent contre les Anglais et les oppriment. Aussi les Gallois parviennent-ils rarement aux hautes dignités en Angleterre et dans nos universités, les fondateurs des collèges ayant pris soin de statuer que cette distinction d'origine serait prise en considération, de peur que la paix générale n'en fût troublée. C'est pour cela que dans beaucoup de collèges il est expressément ordonné de n'admettre aucun Gallois, et que dans d'autres on n'en reçoit qu'un nombre déterminé et peu considérable. Et malgré ces précautions, malgré leur petit nombre, ceux qui s'y trouvent entretiennent dans ces mêmes universités et y nourrissent de continuelles factions contre les Anglais. Nous pourrions donner en preuve le témoignage de tous les Anglais qui sont à Rome. » Cette page où se trahit à chaque mot l'amour-propre national, jette un grand jour sur l'origine des dissensions qui s'élevèrent dans le collège anglais, à peine fondé, de Rome. Ce sentiment, avec ses faciles excès, surgit quelquefois dans ceux-mêmes qui ont su combattre et réprimer d'autres

sentiments plus impérieux du cœur humain. Après cet exposé général vient le détail minutieux des griefs qui confirment ces accusations et des soupçons qu'elles engendrent ; c'est la marche ordinaire de la passion.

Allen, promptement averti à Reims, vit du premier coup d'œil que les susceptibilités de race avaient la part principale dans ces démêlés. Rien n'annonce qu'il ait alors deviné les manœuvres secrètes de l'espionnage. A l'entendre, une langue intempérante est cause de tout ce tumulte ; quelques paroles inconsidérées de Hugues, parent du vénérable Owen Lewis, ont allumé cet incendie : « Au nom de Dieu, écrit-il à celui-ci, corrigez-le autant que vous pourrez. De mon côté, j'userai de toute mon influence ; j'écrirai aux étudiants, aux maîtres, aux confesseurs. J'espère opérer un rapprochement... N'en doutez point, tout sera perdu si, pour l'amour de Dieu, de notre patrie, de l'Église, notre mère commune, on n'agit point avec sagesse, avec patience et en se pardonnant mutuellement. Tout ce que vous avez fait, tout ce que j'ai fait pour le salut du royaume d'Angleterre, tout sera perdu. » En finissant, Allen rappelle de nouveau la profonde douleur que lui cause cette division des jeunes Anglais, qu'il était si heureux d'avoir réunis pour le bien de leur commune patrie. Sa tristesse est déjà si grande à la vue des calamités dont il est témoin : les Espagnols vaincus à Maëstricht par les hérétiques révoltés, l'archevêque de Cambrai toujours éloigné de son siège, l'avenir des Pays-Bas de plus en plus incertain, la crainte de ne plus revoir le collège abandonné de Douai, et toutes les difficultés que vient de présenter sa translation à Reims. Heureusement cette épreuve, l'une des plus pénibles pour le cœur d'Allen, fut de courte durée, et

les deux établissements de Reims et de Rome, bientôt florissants et prospères, continuèrent en paix leurs entreprises apostoliques.

Chapitre VI.

La controverse. — Feckenham, abbé de Westminster, et Horn, évêque anglican de Winchester. —Appel de Jewell, évêque anglican de Salisbury, à la tradition.—Réponse des docteurs catholiques. — Question de l'ordination des évêques anglicans.—Acte d'Élisabeth pour confirmer leur autorité.—Polémique entre Jewell de Salisbury et le Dr Harding. — Reynolds-Martyn. — Falsifications du texte de la Bible. — État des esprits en Angleterre touchant les questions religieuses.— Edmond Campian.—Ses premiers rapports avec Richard Cheney, évêque anglican de Glocester. —Lettre à ce prélat pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église romaine.

PENDANT que les exilés anglais, établis en différents lieux sur le continent, préparent des apôtres pour conserver la foi dans leur patrie, des docteurs pour la défendre et des martyrs pour la sceller de leur sang ; dans l'Angleterre même, ceux que la main impitoyable d'Élisabeth a jetés dans les prisons, élèvent hardiment la voix contre leurs oppresseurs. Presque à la même époque, des deux côtés du détroit, l'attaque commence contre les enseignements des novateurs. Feckenham, le premier, renverse par une argumentation vigoureuse l'échafaudage de mensonges qu'ils ont péniblement construit. Le vénérable abbé de Westminster, mis sous la garde de Horn, évêque de Winchester, expose au prélat hérétique, dans un écrit concis et plein de doctrine (1), les raisons qui l'em-

1. Clem. Reyner, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, 2a pars, p. 236 et seq.

pêchent de prêter le serment de suprématie. Quelques années auparavant (1559), Élisabeth lui avait fermé la bouche au parlement ; aujourd'hui elle-même le provoque à la controverse avec un apostat, qui trouvera dans ces colloques presque ignorés les faciles et honteuses ressources de l'imposture. Feckenham, à la chambre des lords, eût révélé à l'Angleterre et au monde entier son attachement à l'Église et son horreur pour l'hérésie ; dans le palais de Horn, son gardien et son antagoniste, l'hérésie pourra, en toute sûreté, calomnier sa victime et s'attribuer une victoire que démentiraient à elles seules les vingt-cinq années de souffrances réservées à l'illustre captif.

Après avoir rappelé que, dans l'intention du conseil de la reine, la sécurité de Sa Majesté et la tranquille administration du royaume sont les principaux motifs apportés en faveur du serment de suprématie, comme ils en sont le but, le prisonnier déclare qu'il est disposé à promettre obéissance et soumission à la reine Élisabeth avec la même sincérité qu'il l'a fait à sa sœur, la reine Marie. Quant à la seconde partie du serment, dans laquelle on lui commande de jurer que, dans sa conscience, il regarde la reine comme chef unique et suprême dans le royaume pour toutes les choses spirituelles aussi bien que temporelles, il s'engage à l'admettre aussitôt que Horn lui aura démontré qu'il peut le faire sans parjure. Aux yeux de Feckenham, le parjure est un péché mortel ; il est contraire à la loi de Dieu, qui dit : « Vous ne ferez point de parjure en mon nom et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu (1). » D'ailleurs, s'il ne lui est pas permis de faire un parjure,

1. Lévit., IX.

il n'est pas permis non plus à l'évêque anglican de l'exiger, car, comme dit saint Augustin, « celui qui provoque à un serment l'homme qu'il sait devoir se parjurer, est pire qu'un homicide. L'homicide ne tue que le corps ; lui, au contraire, tue, non à la vérité le corps, mais deux âmes. Il tue l'âme de celui qu'il excite au parjure et il tue la sienne en donnant occasion à un parjure. »

Cet exposé achevé, Feckenham déclare qu'il ne peut prêter un serment dont il ignore la légitimité et sur lequel sa conscience n'est pas formée. Agir autrement serait s'exposer au danger évident d'un parjure. Or, pour connaître si ce serment est légitime, quatre questions sont à résoudre : la première, quelle forme de gouvernement Jésus-Christ a laissée à son Église d'après l'Évangile ; la seconde, quelle est sur ce point l'opinion des docteurs anciens et modernes, comme témoins oculaires du gouvernement ecclésiastique ; la troisième, que disent les conciles généraux dans lesquels la forme du gouvernement de l'Église est fidèlement exprimée à toutes les époques ; la quatrième question, enfin, doit avoir pour objet l'usage et la pratique au moins d'une seule église dans le monde catholique tout entier. « Si votre Seigneurie, ajoute Feckenham en s'adressant à l'évêque anglican, me prouve d'après tous ces arguments, ou même d'après un seul, qu'un empereur ou une impératrice, un roi ou une reine, peut s'attribuer un gouvernement semblable dans toutes les causes spirituelles et temporelles, ou bien les réunir avec droit et justice, aussitôt je lui rendrai les plus humbles actions de grâces, je m'avouerai vaincu et je promets de prêter incontinent ce serment de suprématie, sur lequel j'aurai été suffisamment instruit. Que

votre Seigneurie donc. ou quelque autre savant du royaume, me prouve que Jésus-Christ a laissé dans l'Évangile l'administration suprême des causes spirituelles et ecclésiastiques, non à ses apôtres, aux évêques et aux prêtres, mais aux empereurs ou aux rois, lesquels étaient idolâtres à sa venue sur la terre et le furent encore trois cents ans, Constantin ayant été le premier prince chrétien. Que votre Seigneurie prouve également que ces paroles de saint Paul aux évêques réunis à Milet : « Veillez sur vous et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu qu'il a acquise par son sang, » ne remettent pas aux évêques et aux prêtres la garde du troupeau ; mais que les princes doivent avec eux porter une partie du fardeau, ou même s'en attribuer la plus grande. Qu'elle prouve que ces paroles du même apôtre dans l'épître aux Hébreux : « Obéissez à ceux qui vous sont préposés et soumettez-vous à eux, car ils veillent comme devant rendre compte pour vos âmes, afin qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant, » ont été adressées, non pas tant aux empereurs chretiens, aux rois et aux reines qu'aux hommes du peuple. Qu'elle prouve que ces paroles de saint Paul : « Que les femmes se taisent dans les églises, car il ne leur est point permis d'y parler ; mais qu'elles soient soumises, comme la loi elle-même le dit..... » doivent être comprises non pas tant comme s'adressant aux reines, aux duchesses et aux femmes nobles qu'aux femmes d'une condition inférieure. Que votre Seigneurie prouve qu'une exception quelconque a été faite à ces paroles, soit par Dieu lui-même dans la loi ancienne, soit par saint Paul dans la loi nouvelle : alors je renoncerai à mon sentiment et ce ne sera pas même sans témoigner ma recon-

naissance que je me déclarerai satisfait sur ce second point.

En troisième lieu, le serment exigé par la reine oblige, non seulement de jurer que nulle personne, nul état ou domination n'a ni ne peut avoir puissance ou autorité dans le royaume, mais encore de renoncer à toute puissance et autorité extérieure. Or, continue Feckenham, nul chrétien ne peut faire ce serment sans contredire deux articles du Symbole, le premier article : « Je crois la sainte Église catholique, » et le second : « Je crois la communion des saints. » Il y a, en effet, une certaine participation et communion entre les fidèles de l'Église de Jésus-Christ, lesquels sont appelés saints par l'Apôtre quand il dit : « Je vous demande, au nom de Jésus-Christ, que cette épître soit lue à tous les saints frères. » Lors donc que votre Seigneurie aura prouvé, d'après les Écritures, les docteurs ou un concile général, ou la pratique constante d'une seule église particulière quelconque ou de quelque partie du monde chrétien, que par le premier article : « Je crois la sainte Église catholique, » il ne faut entendre autre chose si ce n'est que telle est l'église, et non pas que tous les chrétiens sont tenus de se soumettre à la même Église et de lui obéir, comme tous les membres sont soumis au corps mystique de Jésus-Christ ; et lorsque votre Seigneurie aura prouvé pour le second article : « Je crois la communion des saints, » que ces paroles ne doivent pas être entendues en ce sens que tous les chrétiens sont tenus de croire qu'il y a une certaine participation et communion entre les fidèles et les membres de Jésus-Christ dans la foi, la doctrine et les sacrements ; mais qu'il leur est permis d'être en dissentiment avec l'Église catholique répandue dans les autres royaumes, et qu'il nous est

loisible de renoncer, par un serment solennel, à cette communion avec l'Église catholique ainsi répandue, et *uniquement à cause que cette puissance est extérieure et cette autorité hors des confins de notre royaume d'Angleterre ;* lorsque, dis-je, votre Seigneurie l'aura prouvé d'après le témoignage de l'Écriture, des docteurs, d'un concile général, ou par la pratique perpétuelle d'une église quelconque ou de quelque autre partie du monde chrétien, alors je me soumettrai en toute humilité et j'avouerai que ma cause est perdue.

Quatrièmement enfin, je dois prêter ce serment, non seulement à Sa Majesté la reine, actuellement régnante, mais à tous ses héritiers, successeurs, rois et reines qui règneront à l'avenir sur ce royaume. Or, comme tout chrétien doit éviter avec soin le parjure, quelle autorité pourra me pardonner ce serment ou m'en dispenser, supposé que les successeurs de Sa Majesté, répudiant ce titre de la primauté, obligent leurs sujets à le répudier également (ce qui s'est fait, il y a peu de temps, comme le souvenir en est encore présent à la mémoire) ? S'il n'y a absolument aucune autorité à qui ce droit appartienne, il faut convenir que les sujets de ce royaume ne seront pas alors déliés de leur obligation ; mais qu'en vertu du serment, ils seront tenus de désobéir perpétuellement aux lois de leur souverain, de leur souveraine, de leur roi ou de leur reine. Aussi la charité chrétienne demande-t-elle que l'on apporte promptement remède à ce mal. Et quant à ce qui me concerne, j'espère que cette église nouvellement réformée ne sera pas tellement insensible et rigoureuse dans les lois qu'elle porte pour extorquer un semblable serment, qu'elle ne veuille réfléchir sur les moyens et les raisons qui pourraient permettre à

ses subordonnés de le prêter sans parjure et en sûreté de conscience.

Horn avait une réponse péremptoire pour tous les scrupules du vénérable Feckenham, qu'il ne faut attribuer, selon lui, qu'à une mauvaise explication du serment. « Car, dit-il, l'intention de la reine, en imposant ce serment, est bien différente de ce que les paroles signifient, comme le prouve très bien l'interprétation de Sa Majesté dans les injonctions qu'elle a portées. » — « Il est incontestable, reprend aussitôt Feckenham, que Sa Majesté entend s'attribuer à elle-même tout le gouvernement spirituel ; car, outre les paroles du serment, qui sont explicites et que tous sont tenus de jurer telles qu'elles sont, sans pouvoir en aucune manière changer ni les paroles ni le sens, Sa Majesté, dans cette interprétation publiée avec ses injonctions, demande pour elle absolument le même gouvernement spirituel que son père Henri VIII et son frère Édouard ont usurpé avant elle dans ce royaume. Dans ces injonctions et dans le dernier décret du parlement, elle ne demande pour le gouvernement ecclésiastique ni plus ni moins d'autorité, mais autant, sans aucune exception, qu'eux-mêmes en ont eu auparavant. » — Le prélat anglican persiste dans sa dénégation ; il déclare que l'intention de Sa Majesté n'a pas été de tant s'attribuer, et que certainement il connaît bien sa pensée. « Sur quoi, continue le confesseur de la foi, je priai Horn, puisque le sens du serment différait des paroles, et qu'il connaissait bien la pensée de Sa Majesté, de transcrire de nouveau le serment pour le rendre plus clair et plus intelligible. Or, le voici tel qu'il me le présenta :

« Moi, N..., je professe et déclare dans ma conscience que Sa Majesté royale est le gouverneur suprême de

ce royaume et de tous les autres royaumes et états, tant dans les choses ou causes spirituelles et ecclésiastiques que dans les séculières, c'est-à-dire qu'il appartient à elle d'exercer la domination sur toutes les personnes nées dans son royaume et ses domaines, de quelque ordre et état qu'elles soient, ecclésiastiques ou séculières. Il appartient à elle d'avoir l'autorité et la puissance de visiter l'ordre ecclésiastique et les personnes ecclésiastiques, de réformer, régler et corriger le même état, et partant de détruire toutes les erreurs, hérésies, schismes, abus, scandales, mépris et énormités. Et cependant il n'est entendu en aucune manière que les rois ou reines de ce royaume, possesseurs de la couronne, puissent revendiquer pour eux-mêmes l'autorité et le pouvoir du ministère des offices divins, comme de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les sacrements ou les rites sacrés assignés par le Christ pour fonctions aux ministres de l'Église, d'excommunier, de lier et de délier.

» De ces choses, quatre seulement appartiennent aux ministres ecclésiastiques, mais la quatrième, savoir, le droit d'excommunier, leur est commune avec la congrégation. De plus, il est entendu que nul prince étranger, personne, prélat, état ou puissance, n'a ni ne doit avoir quelque juridiction, puissance, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. Je renonce par conséquent à toutes juridictions, puissances, supériorités, prééminences et autorités ; c'est-à-dire que nul prince ecclésiastique ou laïque, nulle personne autre que les rois et reines possédant la couronne de ce royaume, quelque titre ou dignité qu'ils possèdent, n'a autorité, domination ou puissance sur ce royaume, sur le prince ou sur les sujets ; qu'ainsi

nul prélat étranger ou personne ecclésiastique, soit du siège de Rome, soit de quelque autre siège, ne doit ni avoir ni employer ou exercer quelque puissance, juridiction, supériorité, prééminence ou privilège spirituel ou ecclésiastique dans ce royaume ou dans les possessions et domaines de Sa Majesté royale. C'est pourquoi il y a obligation de renoncer à toute puissance de cette nature, et je promets, etc..... comme il suit dans la formule du serment. »

Cette explication entendue, je fis l'objection suivante: « Ces paroles de la première partie du serment : Moi, N... je professe et déclare dans ma conscience que Sa Majesté royale est le seul gouverneur suprême de ce royaume, tant dans les choses ou causes spirituelles ou ecclésiastiques que dans les séculières, donnent à Sa Majesté royale, d'après les termes bien exprès de la loi, toute juridiction, privilège et prééminence qui, d'une manière quelconque, appartient à l'autorité spirituelle. De plus, elles retranchent expressément et rejettent formellement toute juridiction spirituelle comme appartenant aux évêques. De là il suit que les actes de cette juridiction épiscopale ne peuvent être exercés sur le troupeau qu'après que les évêques ont obtenu de la Majesté royale une permission particulière, permission qui leur est donnée et accordée spécialement pour accomplir ces actes. Mais, d'après la parole expresse de Dieu, au contraire, les évêques possèdent le gouvernement spirituel qui leur a été confié; ils ont, dis-je, l'autorité de lier et de délier les péchés, l'autorité d'ouvrir et de fermer les portes du ciel, l'autorité de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Cette charge même, d'après la parole expresse de Dieu, est d'autant plus grave et plus périlleuse que lui-même les menace

de leur redemander le sang de ceux qui périront. Il s'ensuivrait donc que, quoique ces privilèges et beaucoup d'autres de même nature leur aient été accordés, quoiqu'ils soient avertis par la bouche de Dieu lui-même de s'acquitter de leur charge avec sollicitude, cependant ils ne devraient, d'après le serment, exercer cette juridiction sur leur troupeau, ils ne devraient le visiter, le régler, le corriger que sur un mandat exprès accordé par la Majesté royale. Ces choses me paraissent si extraordinaires et si opposées à tout ce que j'ai jamais lu, qu'en aucune manière elles ne peuvent satisfaire ma conscience.

» Votre Seigneurie, continue toujours Feckenham, a dit encore que toute juridiction spirituelle, toute autorité de fonder des lois et de juger le peuple dans les cours ecclésiastiques, de le visiter, le former, le régler, le corriger, dépend uniquement des lois positives des rois et des princes, et non de la loi de Dieu ; que pour ces choses, ni les apôtres ni leurs successeurs n'ont exercé cette puissance, ni les évêques et leurs successeurs ne doivent l'exercer sur le peuple de Dieu sans un pouvoir délégué par le roi ou le prince. A cette assertion je réponds ainsi : Sous la loi ancienne, qui est, comme dit saint Paul, la vraie figure de la nouvelle, Moïse, Aaron, Éléazar obtinrent, par une parole expresse de Dieu, juridiction sur le peuple. Eux-mêmes présidèrent les jugements, non seulement dans les choses de la religion, mais dans les affaires politiques, dans les causes civiles. Ils visitèrent, réformèrent, réglèrent, corrigèrent et punirent autant de fois que la chose et l'occasion le demandaient, et cela sans aucune permission de quelque magistrat, gouvernement civil, roi ou prince. D'ailleurs, sous la loi ancienne, un comman-

dement exprès fut porté par lequel il était ordonné à tous les magistrats civils et aux juges de recourir aux pontifes et aux prêtres dans toutes les choses douteuses, d'acquiescer à leur sentence et jugement et de ne décliner ni à droite ni à gauche : *Et si un homme n'obéit pas à la voix du souverain prêtre, il mourra*, dit l'Écriture.

» Dans le Nouveau Testament, le Christ, notre Sauveur, laissa tout le gouvernement spirituel de son peuple et de son Église à ses apôtres, aux évêques, aux prêtres et à leurs successeurs, et ceux-ci exercèrent sur tout ce peuple le gouvernement spirituel. Ils rendaient la justice dans l'Église de Jésus-Christ ; ils la réformaient, la réglaient et corrigeaient en elle tous les abus. Dans cette primitive Église, l'espace de trois cents ans et jusqu'au temps de Constantin, premier roi et empereur chrétien, qui joignit son épée avec la parole de Dieu, jamais ces évêques et ces prêtres ne demandèrent autorité, permission ou secours de quelque magistrat civil, roi ou prince.

» Dans le premier Concile tenu à Jérusalem pour dirimer la controverse qui s'était élevée à Antioche touchant la circoncision et l'observation de la loi mosaïque, il fut décidé par les apôtres et les prêtres que les fidèles d'Antioche renonceraient avant tout et nécessairement à quatre choses : *ce que faisant*, y est-il dit, *vous agirez bien*. Or, c'est par les apôtres de Jésus-Christ que ce concile y fut célébré ; c'est par eux que des lois et des décrets y furent sanctionnés ; c'est par eux que la controverse fut dirimée, réglée et terminée sans que nulle puissance ou commission donnée par un magistrat civil, roi ou prince, y intervînt en aucune manière. »

Le vénérable abbé passe encore en revue quelques faits de l'histoire des temps apostoliques qui contredisent manifestement les assertions hasardées du prélat anglican. « Les apôtres apprennent que Samarie a reçu la parole de Dieu ; ils y envoient Pierre et Jean pour les visiter et les confirmer dans la foi, afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Paul et Barnabé conviennent entre eux de visiter les pays qu'ils ont convertis à la foi. « Retournons et visitons les frères dans toutes les villes où nous avons prêché la parole de Dieu, afin de voir comment ils sont. » Paul choisit Silas pour cette visite : « *Il parcourait la Syrie et la Cilicie, confirmant les églises, leur ordonnant d'observer les préceptes des apôtres et des anciens,* » paroles qui montrent clairement que les apôtres et les prêtres, outre qu'ils enseignaient l'Évangile, portaient des décrets, des lois et des ordonnances que Paul, dans sa visite aux Syriens et aux Ciliciens, leur commande d'observer. L'apôtre, lui aussi, donne des lois et des sanctions aux Corinthiens, et ordonne aux hommes de ne point prier ou prêcher dans l'église la tête couverte : réforme et règlement qu'il leur adresse afin qu'ils reçoivent le sacrement avec plus de révérence. Une partie de ces règles est écrite, une autre est verbale, comme l'indiquent ses paroles : *Je règlerai le reste quand je viendrai.* Dans la seconde épître aux Thessaloniciens, il dit : *Mes frères, tenez ferme et conservez les traditions que vous avez apprises soit par notre parole, soit par notre lettre.* Or, ces ordonnances et ces décrets faits par l'apôtre sur la prière et la prédication dans des langues inconnues, sur le silence que doivent garder les femmes à l'église et dans l'assemblée publique, ces lois et beaucoup d'autres règlements sembla-

bles furent portés par les apôtres du Christ, par les évêques, les prêtres et leurs successeurs, pour réformer le peuple dans l'Église du Christ, et cela sans qu'aucune puissance ou autorité de magistrat civil, empereur, roi ou prince y soit intervenue, puisque Constantin a été le premier empereur chrétien.

» Ce prince lui-même, pour réprimer les erreurs et les hérésies d'Arius, fit célébrer, à la demande de Sylvestre, alors évêque de Rome, le premier concile de Nicée. C'est là qu'il adresse ces paroles aux évêques rassemblés : *Dieu, vous ayant institués prêtres, vous a donné la puissance de nous juger, et c'est pourquoi nous sommes jugés légitimement par vous. Mais vous, qui nous avez été donnés par Dieu, comme des dieux, vous ne pouvez pas être jugés par des hommes.* — Et l'empereur Valentinien, prié par les évêques de l'Hellespont d'assister au concile de Bythinie, répond : *A moi, qui ne suis qu'un homme ordinaire, ils n'est pas permis de scruter ces choses ; mais pour les prêtres à qui cela appartient, qu'ils se réunissent où ils voudront.* — Et quand Ambroise interdit à Théodose d'entrer dans le sanctuaire du temple, lui disant : *O empereur, ces portes ne sont ouvertes qu'aux seuls prêtres, etc.*, Théodose lui en rend grâce et lui déclare qu'il connaît très bien la différence qui existe entre l'empereur et le prêtre. »

Aux nombreux témoignages tirés des faits les plus connus de l'histoire dans ces premiers siècles de l'Église auxquels les hérétiques renvoient si volontiers leurs adversaires, Feckenham ajoute celui de l'hérésiarque de Noyon. Calvin a parlé de Valentinien, de Théodose et de saint Ambroise, et, après un long discours sur ce sujet, dans lequel il prouve que toute juridiction spirituelle appartient à l'Église et non à l'empereur, il ajoute

en forme de conclusion : « *Ceux qui, pour relever le magistrat, dépouillent l'Église de cette puissance, non seulement corrompent par une fausse interprétation la sentence du Christ, mais même ils condamnent directement tous les saints évêques qui, en si grand nombre, ont existé depuis les temps des apôtres.* » Le réformateur de Genève dit encore : « *Ceux qui, dans le principe, ont tant exalté Henri roi d'Angleterre, furent assurément des hommes inconsidérés. Ils lui donnèrent la souveraine puissance de toutes choses, et cela m'a toujours gravement blessé. Ils étaient des blasphémateurs lorsqu'ils l'appelaient le chef suprême de l'Église sous le Christ.* »

Feckenham écrasait ainsi du poids de ses citations l'ignorante présomption de Horn. Ce n'est pas la dernière défaite qu'éprouvera le prélat anglican sur le terrain de la tradition, où il provoquait d'ordinaire ses contradicteurs. Le vénérable abbé de Westminster, avant de finir, rapporte quelques-unes des autorités les plus imposantes des Pères du IVe siècle.

Osius, évêque de Cordoue, qui assista au premier concile de Nicée, parla en ces termes de l'empereur Constance, ainsi que l'atteste S. Athanase : *Si tel est le jugement des évêques, qu'a de commun l'empereur avec ce jugement ? Si, au contraire, ce jugement est le fruit des menaces de César, qu'a-t-on besoin d'hommes qui portent le titre d'évêque? Quand a-t-on entendu dire qu'un jugement de l'Église reçoit son autorité de l'empereur ? ou quand cette autorité a-t-elle été reconnue dans le jugement? Grand nombre de synodes ont été tenus jusqu'à présent, beaucoup de jugements de l'Église ont été portés ; mais ni les prêtres ne se sont efforcés de les faire admettre par le prince, ni le prince ne s'est montré curieux à l'égard des affaires ecclésiastiques.*

Aujourd'hui l'hérésie arienne fait paraître un spectacle nouveau : les hérétiques, en effet, et l'empereur Constance se sont concertés pour que celui-ci use, comme au nom des évêques, de sa puissance contre qui il veut. C'était, à douze siècles de distance, la réponse qui avait été faite par les évêques catholiques d'Angleterre aux prétentions d'Élisabeth et de ses ministres.

Après avoir encore ajouté les paroles énergiques qu'adressait saint Grégoire de Nazianze à l'empereur Julien, Feckenham continue son argumentation par ces menaces de Dieu aux pasteurs négligents : *Malheur à vous, pasteurs d'Israël : ce qui était faible, vous ne l'avez point fortifié; ce qui était malade, vous ne l'avez point guéri; vous n'avez point lié ce qui était rompu; vous n'avez point ramené ce qui était éloigné ; vous n'avez point recherché ce qui avait péri.* Or, ces malédictions du Seigneur, les évêques et les prêtres ne les encourent-ils pas nécessairement s'ils n'ont aucune juridiction sur leur troupeau, s'ils ne peuvent visiter, réformer, régler et corriger leur peuple quand ils le jugent convenable ? Chrysostome établit le prêtre entre Dieu et l'homme, il déclare que nulle dignité sur la terre ne peut être comparée à sa dignité. Comment concilier ce langage des saints docteurs avec les prétentions du pouvoir civil, avec la faiblesse des intrus qui ont pris la place des pasteurs légitimes ? Et, pour terminer mon objection à la réponse de votre Seigneurie, je finirai, ajoute Feckenham, par ces paroles du bienheureux martyr Ignace, disciple de saint Jean l'Évangéliste : *Que personne, si ce n'est l'évêque, ne fasse aucune des choses qui appartiennent à l'évêque,* et par celles-ci de saint Augustin, parlant contre Julien des docteurs de l'Église : *Ce qu'ils croient, je le crois; ce*

qu'ils soutiennent, je le soutiens ; ce qu'ils enseignent, je l'enseigne ; ce qu'ils prêchent, je le prêche ; cédez-leur et vous céderez à moi-même, etc....

C'est dans le palais épiscopal, où il était prisonnier, que le vénérable Feckenham soutenait cette controverse contre le prélat anglican qui l'avait provoquée. Discussion franche et de bonne foi de la part du vieil abbé de Westminster, il était naturel que l'antagoniste, sans abuser de l'avantage de sa situation, y répondît par de semblables procédés. Ce n'eût été que justice ; mais cette justice, qu'on refusera bientôt aux victimes condamnées au supplice, on était loin déjà de l'accorder à ceux qu'on se contentait d'incarcérer. La lâcheté et la bassesse éclatèrent au grand jour dans ces luttes de la vérité contre l'erreur, de la conscience contre l'intérêt. Horn s'était engagé à répondre à toutes les difficultés que lui présenterait son captif : on va voir comment il tint parole.

Après une longue attente, dit Feckenham, après des promesses fréquentes et variées, voici quelle fut, avant son départ, sa réponse à mes objections : « Je vois qu'il n'est pas possible de vous faire céder sur ce point, et je ne vous en parlerai plus à l'avenir ; mais comme vous m'avez été agréable, vous continuerez toujours de l'être. Il n'y aura rien dans ma demeure qui ne soit à votre service. Désormais je cesserai d'aborder ces controverses religieuses, et quant à ce qui a été dit ou écrit entre nous, je vous garderai l'assurance, donnée dès le commencement et à la fin de la discussion, que vous n'en éprouverez aucun dommage ou détriment. » Quelques jours après, continue le prisonnier, une rumeur sourde fut secrètement répandue parmi les serviteurs de Horn. On fit entendre d'abord que j'avais souscrit aux

dix articles, puis que j'avais chanté la palinodie, et qu'à une certaine époque déjà fixée, je devais faire une rétractation dans l'église paroissiale de Waltham, où résidait sa Seigneurie. De son côté, Horn m'accusa publiquement d'avoir changé de religion, puis de n'en avoir aucune. Il permit également qu'à sa table un certain Denny se portât à des actes d'insolence incroyable à mon égard. Cet homme me reprocha devant une société nombreuse d'être livré à l'incontinence, à la gourmandise, à l'épicuréisme, à l'hypocrisie et à la dissimulation. Ce Denny m'étant tout-à-fait inconnu, et le prélat, ainsi que j'ai pu le reconnaître, approuvant ses paroles par des signes extérieurs, j'ai lieu de penser que c'est lui-même qui l'a suborné pour me calomnier. Ce soupçon s'est accru d'autant plus en moi qu'une heure plus tard, Horn, comme pour donner un nouveau poids aux accusations de Denny, me laissa dans une étroite prison. C'est après y être resté six semaines que maintenant je suis détenu à la tour de Londres, grâce aux plaintes portées contre moi par sa Seigneurie, et contrairement à la promesse qu'elle m'avait donnée. J'ose affirmer, en ce qui me concerne, que jamais dans ma vie je n'ai été traité si mal. Je demande donc très humblement à votre Seigneurie, ajoute le vénérable prisonnier en s'adressant à Horn lui-même, qu'un examen soit établi pour reconnaître si j'ai dit la vérité, et quelle a été ma conduite pendant tout le temps que j'ai passé près de vous. Je ne doute pas que, quand toutes ces choses auront été considérées avec soin, les yeux sauront voir et, pour ainsi dire, les mains distinguer de quel côté se trouvent une grande simplicité et vérité, ou une fourberie et fausseté insigne ; l'innocence et la probité de vie, ou la malignité et la méchanceté ; la lumière de la doc-

trine et de la science, ou bien les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. Toutes ces choses seront peut-être éclaircies dans peu de temps, car elles se sont passées d'une manière si publique qu'elles ne pourront rester longtemps sans briller au grand jour. » Ces plaintes de Feckenham seraient cependant demeurées ensevelies dans sa prison, et la vérité cette fois encore eût été victime du mensonge et de la perfidie, si Dieu n'avait permis, pour la honte de l'hérésie, que des voix accusatrices s'élevassent de toutes parts pour la confondre.

Horn vient de se faire connaître : on le verra bientôt aux prises avec des adversaires non moins redoutables que l'abbé de Westminster. Auparavant paraît sur la scène un autre prélat anglican, Jewell, que la reine a placé sur le siège de Salisbury. Cet homme, à qui les historiens protestants de l'époque attribuent une éloquence extraordinaire, monte un jour dans la chaire de Saint-Paul, à Londres, pour entretenir ses auditeurs de ce qui faisait le sujet ordinaire de ses conversations : la vénérable antiquité. A l'entendre, les réformés, et surtout les anglicans, ne révèrent rien tant que l'antiquité. Rien n'égale le respect qu'ils portent à la sainte Écriture, aux ouvrages des pères et des docteurs ainsi qu'aux conciles. Les catholiques, livrés à toutes sortes de nouveautés profanes, ont corrompu cette simplicité primitive de l'Église. L'accord même serait parfait avec eux si, renonçant à ces erreurs qui défigurent l'œuvre du Christ, ils revenaient à la foi des premiers siècles, qu'ils ont malheureusement abandonnée. Soit conviction, soit artifice, Jewell, pendant son discours, se livra à une sorte de dévergondage théâtral dans le but manifeste d'impressionner ses auditeurs.

Après une apostrophe véhémente, dans laquelle il en appelle à tous les grands docteurs de l'Église catholique, à Pierre, à Paul, à Jésus-Christ lui-même, de la vérité de la doctrine qu'il prêche et de sa conformité parfaite avec ce qu'ils ont enseigné eux-mêmes ; après s'être écrié que s'il se trompe, s'il s'égare, s'il ne marche pas dans la bonne voie, ce sont eux, Grégoire, Augustin, Jérôme, Ambroise, Cyprien, Basile, Pierre, Paul, c'est le Christ lui-même qui le trompent, qui l'égarent, qui l'abusent, l'orateur ajoute avec emphase : « Que si parmi nos adversaires il se trouve quelqu'un, en tel lieu du monde qu'il soit, qui puisse défendre un seul des articles que j'ai rapportés par un seul passage, une seule sentence de l'Écriture, des conciles généraux ou de quelqu'un des Pères qui ont vécu dans les six premiers siècles de l'Église (Dieu sait, mes frères, que je ne parle point par hyperbole, mais simplement, mais sincèrement) ; si, dis-je, il peut citer une seule ligne, un seul passage, une seule autorité des auteurs que je viens de nommer, je m'engage solennellement à souscrire à tout le reste des croyances papistes. Je prie ceux de ce parti qui ont le plus de capacité de satisfaire à ma demande ; ils ne sauraient me faire un plus grand plaisir à moi-même et à toute l'Angleterre.» Ces paroles achevées, Jewell jette au milieu des nombreux auditeurs qui l'environnent des feuilles contenant les articles de croyance sur lesquels roule son défi aux catholiques. Les hérétiques triomphaient, et dans l'enthousiasme que leur inspire l'assurance de leur défenseur, ils protestent qu'ils n'est pas possible qu'un papiste soit assez hardi pour relever le gant qui vient de leur être jeté à la face. Les catholiques, de leur côté, ne pouvaient s'expliquer l'audace ou l'extravagance du sec-

taire, qui dévoilait ainsi publiquement son ignorance. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis le fameux discours de l'église de Saint-Paul, et les réponses les plus accablantes arrivaient de toutes parts et circulaient dans la foule. Jewell a défié de citer un seul texte à l'appui des doctrines qu'il attaque, et les textes les plus clairs, les plus précis, les plus convaincants se multiplient sous la plume des défenseurs de la vérité. Jamais l'imposante unanimité des Pères sur chacun des dogmes catholiques n'avait été présentée avec plus de développement, de méthode et d'entraînante conviction. L'Hector des protestants anglais (c'est ainsi que le docteur Humphrey appelle Jewell), harcelé par ses adversaires, fut battu et couvert de honte dans cette lutte qu'il avait provoquée lui-même. Le naïf biographe avoue franchement la déroute de son héros, en lui faisant un reproche d'en avoir ainsi appelé aux conciles et aux Pères des six premiers siècles : « *Car c'est le propre des saints de la réformation de demander : Qu'avons-nous à faire avec les Pères, et qu'avons-nous de commun avec la chair et le sang* (1) ? » La logique écrasante des défenseurs catholiques de la doctrine des Pères, après avoir pulvérisé les superbes et ignorantes provocations du prédicant de l'église de Saint-Paul, devait se rencontrer en face de cette dénégation formelle de tout respect pour la tradition des premiers siècles (2). L'argument pouvait satisfaire des sectaires opiniâtres et passionnés;

1. *Grounds of religion*, p. 44. — Jewell's life, London, 1573, p. 212.

2. Saisissons cette occasion de montrer le désaccord des principaux réformés anglicans sur ce point si grave de l'autorité des Pères. Presque au même moment où Jewell portait son fameux défi aux catholiques dans l'église de Saint-Paul, un autre évêque anglican, Dudith, dans une lettre à Théodore de Bèze, professait l'opinion tout-à-fait contraire. La voici telle que la rapporte Bèze lui-même dans la première de ses épîtres théologiques : « Si la vérité est ce que les Pères ont professé d'un commun accord, il faut avouer que cette vérité sera entièrement du côté

le bon sens naturel du peuple eut peine à ne pas y reconnaître la défaite complète de Jewell. Ce prélat, jusqu'alors l'orgueil et l'admiration des protestants d'Angleterre, devint bientôt pour eux un objet de mépris. Ses écrits, dévorés par les rares étudiants des univertés et par les ministres, ne furent plus dès ce moment qu'un sujet de disputes continuelles. Plus d'un esprit égaré y trouva le principe de sa conversion dans l'examen des falsifications et des subterfuges qu'on y découvre presque à chaque page. Au nombre de ces jeunes ministres que les mensonges de Jewell ramenèrent à l'Église catholique, citons surtout Richard Reynolds, qui devint, à cette époque même, son antagoniste dans la question des ordinations anglicanes.

De tous les points sur lesquels s'étendit la controverse, il en est peu où les partis déployèrent plus de science et d'habileté. Jewell l'aborda comme les autres; mais déjà il avait été devancé par son collègue hérétique de Winchester, Jean Horn. Il importe de rappeler en peu de mots l'occasion donnée à la polémique par ce prélat et la part qu'il y prit, avant de voir la défaite honteuse qui l'y attendait, ainsi que Jewell lui-même. Ce fut au moment où Horn poursuivait avec rigueur les plus fidèles défenseurs de la foi catholique, que Dieu ménagea à son orgueil une humiliation et un châtiment qui retombèrent de tout leur poids sur le corps entier des prétendus pasteurs de la nouvelle église.

On a vu comment et par quels hommes avait été faite cette étrange consécration de Parker, qui aurait été, d'après les défenseurs de l'épiscopat anglican, le

des papistes. *Si ea veritas est quam veteres Patres mutuo consensu sunt professi, ea a Pontificiis tota stabit.* Ceux qui sont un peu au courant des controverses agitées en Angleterre depuis un demi-siècle savent si ce désaccord ne se reproduit pas dans toutes les questions les plus importantes. » *Grounds of religion*, p. 44.

principe et la source de l'ordination dans leur église. A la première session du parlement tenu la cinquième année de son règne, Élisabeth avait ordonné aux archevêques et évêques de faire prêter le serment de suprématie à toute personne ecclésiastique dans leur diocèse. Le simple refus faisait encourir la peine de *præmunire*. L'évêque anglican de Winchester, Horn, se distinguait entre tous par son zèle à exécuter les volontés du gouvernement. Après avoir poursuivi d'une manière indigne le vénérable abbé de Westminster, ce servile prélat s'attaqua à l'évêque catholique de Londres, retenu lui-même captif à la prison Marshalsea, dans son diocèse. Bonner, cité au tribunal, refusa de prêter le serment, et, notification faite de ce refus au banc de la reine par Horn lui-même, il fut accusé d'avoir violé le statut. Versé comme il l'était dans la connaissance des affaires litigieuses, Bonner saisit cette occasion pour révéler d'une manière éclatante l'origine de l'épiscopat anglican et la fausseté de son ordination. Il demanda donc que, dans sa défense, on l'admît à soutenir que Horn, prétendu évêque de Winchester, n'était pas évêque au moment où il le pressait de prêter le serment de suprématie. La magistrature anglaise n'oublia pas ses devoirs en cette circonstance, et tous les juges de Sergeant-Inn prononcèrent que, si les choses étaient telles que Bonner les rapportait, il devait lui être permis de les présenter, et au jury de les examiner. Malgré la haine que beaucoup portaient déjà aux pasteurs de l'Église catholique; malgré l'influence exercée par les prélats intrus; quelque intérêt même que l'on eût à reconnaître la validité de la consécration de l'homme à qui tout l'établissement rattachera la validité de son ordination, aucune sentence juridique ne

fut portée. Les catholiques le constatèrent, et, dès ce moment, furent confirmés dans leur pensée que l'ordination n'existait pas dans l'Église établie par la loi.

Élisabeth, cependant, pour ne point laisser son œuvre imparfaite, voulut assurer par quelques garanties l'épiscopat qu'elle avait créé. Un acte public lui parut, comme à ses ministres, le meilleur expédient pour octroyer à la prélature anglicane une prétendue consécration, dont son autorité souveraine réparerait ainsi l'imperfection et les défauts. « Par cet acte, dit Heylin, l'Église est fortement assise sur ses bases naturelles. » Il était impossible que l'anglicanisme fît un aveu plus explicite de sa dépendance entière et absolue du pouvoir civil. A défaut d'adversaires, il se serait porté par le fait même le coup le plus rude qu'il pût jamais recevoir. Ce document célèbre est conçu en ces termes :

ACTE DE LA 8e ANNÉE D'ÉLISABETH (1566).

« Diverses personnes ignorantes de la classe du peuple ont récemment soulevé, par une excessive hardiesse de discours et de conversations, quelques questions sur la création et la consécration des archevêques et évêques dans ce royaume. Elles ont recherché s'ils avaient été et s'ils étaient légitimement et régulièrement faits évêques selon la loi ou non ; ce qui tend à calomnier tout le corps du clergé, l'un des plus considérables de tout ce royaume. C'est pourquoi, afin de prévenir ces paroles calomnieuses et de montrer à tous ceux qui désirent connaître la vérité que ces discours mauvais et ces entretiens ne sont fondés sur aucune raison ou cause légitime, on a jugé convenable de signaler ici quelques autorités qui approuvent et reconnaissent la création et consécration desdits archevêques et évê-

ques, comme étant faite légitimement et régulièrement selon les lois de ce royaume, et aussi afin de pourvoir à leur sûreté comme il sera exprimé ci-après.

» Afin donc de donner une entière déclaration de tout ce qui précède, et qu'elle puisse être bien comprise de tous les sujets de Sa Majesté la reine, afin que les mauvais discours, tels que ceux qui ont été tenus contre l'ordre respectable de la prélature, cessent à l'avenir, il est maintenant déclaré et arrêté, par l'autorité de ce présent parlement, que l'acte et statut fait en la première année du règne de notre souveraine maîtresse Sa Majesté la reine, par lequel le livre de commune prière et d'administration des sacrements avec d'autres rits et cérémonies est autorisé et admis pour l'usage, sera et restera bon et parfait pour toutes les choses qu'il concerne. De plus, que cette ordonnance et forme pour la consécration des archevêques et évêques et pour la création des prêtres, diacres et ministres, comme elle a été publiée sous le dernier roi Édouard VI, ajoutée au livre de commune prière et autorisée par le parlement dans les cinquième et sixième années dudit dernier roi, aura pleine force et effet, et sera à l'avenir employée et observée en tous lieux dans le royaume et autres domaines soumis à Sa Majesté la reine.

» Tous les actes passés ou affaires conclues pour quelque consécration, confirmation ou prise de possession d'une ou de plusieurs personnes choisies pour l'office ou dignité d'archevêque ou évêque de ce royaume, ou de quelque autre domaine ou contrée soumis à Sa Majesté la reine, toutes les patentes ou commissions, octroyées depuis le commencement du règne de Sa Majesté, sont et seront, par l'autorité de ce présent parlement, déclarés, jugés et estimés, en tous les temps

où il a été agi ainsi, bons et parfaits pour tout ce à quoi ces actes peuvent être destinés, nonobstant toute cause ou affaire qui pourrait être objectée dans un sens contraire en quelque manière que ce soit.

» Toutes personnes qui ont été ou qui seront ordonnées ou sacrées archevêques, évêques, prêtres et ministres de la sainte parole de Dieu et des sacrements, ou diacres, d'après la forme et l'ordre selon lesquels les archevêques, évêques, prêtres, diacres et ministres ont été sacrés, faits et ordonnés, sont en réalité et, par l'autorité de cet acte, pareillement déclarés et jugés être et seront archevêques, évêques, prêtres, ministres et diacres régulièrement faits, ordonnés et consacrés, nonobstant tout statut, loi, canon ou autre chose quelconque à ce contraire (1). »

Il y avait déjà plusieurs années que la polémique sur les ordinations anglicanes était engagée quand parut cet acte qui lui donna une plus sérieuse importance. Rappelons-en les principaux incidents, du moins dans sa première période ; car cette discussion se ranimera avec une nouvelle ardeur au commencement du règne de Jacques Ier. Les deux champions qui commencèrent la lutte étaient le docteur Jewell et le docteur Harding. Heylin a tracé le portrait de ces deux hommes également célèbres : « Jewell et Harding, dit-il, nés dans le même pays, avaient suivi la même école de grammaire, puis étudié dans la même université ; de sorte que l'on peut répéter d'eux ce qu'un écrivain a dit de Jugurtha et de Marius, qu'ils avaient appris, dans le même camp et sous le même chef, ces exploits de leurs armes que dans la suite ils devaient diriger l'un contre l'autre.

1. L'acte est reproduit intégralement dans Dodd, édit. Tierney, t. II, p. 315.

Tous deux protestants si zélés sous le règne d'Édouard VI, ils sont retombés tous deux dans le papisme à l'époque de la reine Marie, Jewell par crainte et Harding par espoir des faveurs et de l'avancement. Aussi la chute de Jewell peut être comparée à celle de saint Pierre : elle fut courte et soudaine. Il se releva par son repentir et devint plus fort dans la foi qu'il ne l'était auparavant. La chute de Harding, au contraire, semblable à celle d'un autre Simon, était préméditée et réfléchie, et jamais il ne retourna à son premier état : (tant il y avait en lui de fiel et d'amertume !) » Malgré ses efforts, l'honnête historien de la réformation anglicane aura de la peine à persuader que l'espoir des faveurs et de l'avancement détermina le changement de Harding, qui avait sous les yeux, dans la personne de Jewell lui-même, devenu évêque de Salisbury, une garantie assez attrayante des grâces qui l'attendaient auprès d'Élisabeth si, comme cet ancien condisciple, il retournait au protestantisme. Mais ces réflexions que ferait le simple bon sens sont d'ordinaire trop élevées pour les esprits prévenus et aveuglés.

Dès l'année 1562, Jewell réveillait la controverse par sa fameuse *Apologie de l'Église d'Angleterre*. Harding y répond l'année suivante, à Anvers, par une *Réfutation de l'Apologie de l'Église d'Angleterre*. Dans l'exposé des origines de la nouvelle *Église établie par la loi*, le prélat anglican se qualifie évêque et donne ce titre aux sectaires qu'Élisabeth avait choisis comme lui pour leur confier le gouvernement des diocèses. C'est là que Harding semble l'attendre pour l'attaquer d'une manière plus directe : « Sans parler de votre succession, que vous ne pouvez démentir, dit-il, je passe à votre vocation (ordination). De quel langage usez-vous ?

Vous vous présentez comme évêque de Salisbury ; mais comment pouvez-vous attester votre ordination ? Par quelle autorité usurpez-vous le ministère de la parole et de l'administration des sacrements ? Que pouvez-vous alléguer en témoignage de la légitimité de votre ministère? Qui vous a imposé les mains? D'après quel exemple l'a-t-il fait ? Comment et par qui êtes-vous sacré ? Qui vous a envoyé ? Qui vous a confié la charge que vous avez assumée sur vous? Êtes-vous prêtre ou non? Si vous ne l'êtes pas, comment osez-vous usurper le nom et l'office d'évêque? Si vous l'êtes, dites-nous qui vous a donné les ordres (1). » Jewell répond à l'attaque, et, saisissant avidement un mot dont il espère tirer parti contre son adversaire : « Puisqu'il vous plaît, dit-il à Harding, de me questionner sur mes lettres d'ordination et de me demander, comme si vous en aviez le droit, si je suis prêtre ou non; qui m'a imposé les mains ; comment j'ai été ordonné ; je répondrai que j'ai été fait prêtre il y a longtemps, de la même manière, au même titre et, si je ne me trompe, par la même personne et les mêmes mains par lesquelles vous, Harding, avez été fait prêtre au temps d'Édouard VI, excellent prince. » A cette assertion audacieuse de Jewell contre un adversaire exilé, dont les écrits sont interdits en Angleterre et ne peuvent pénétrer qu'à travers mille dangers, Harding oppose un démenti formel. Il nie positivement que Jewell ait été ordonné prêtre dans le même temps ou de la même manière et par les mêmes mains que lui, Harding, et que cela ait eu lieu sous le règne d'Édouard VI. Puis il continue en ces termes : « Vous n'avez pas répondu à la moitié de ma question. C'est d'après saint Jérôme

1. *Réfutation de l'Apol. de l'Égl. d'Angl.*, ch. v, p. 57.

que j'ai posé ce principe : Il n'y a point d'église là où il n'y a point de prêtres ; car ce mot *sacerdos* (prêtre) signifie, comme vous le savez bien, non seulement un simple prêtre, mais un évêque. C'est pourquoi je vous interroge autant sur votre promotion à la dignité épiscopale que sur le sacerdoce. Souffrez donc que je vous rappelle une fois de plus mes paroles, car je vous ai écrit et vous n'avez pas encore répondu.

» Ne discutons pas maintenant sur votre succession, que vous ne pouvez prouver, et venons à l'examen de votre ordination. » Jewell s'irrite de cette poursuite imprévue. « Vous m'interrogez, dit-il dans un troisième opuscule (1568), comme si vous étiez mon métropolitain, et vous me demandez si je suis évêque ou non. Je réponds : je suis évêque par l'*élection* libre, ordinaire et canonique de tout le chapitre de Salisbury, assemblé à cet effet. » Harding, pour renverser cette nouvelle imposture, se borna à rappeler que l'élection du chapitre de Salisbury n'avait été que le résultat de la crainte inspirée par la reine. « D'ailleurs, cette élection, quelle qu'elle ait été, n'est pas une consécration épiscopale; elle ne donne pas le caractère épiscopal. Qui donc a sacré Jewell, si jamais il l'a été ? » Le prélat anglican, à bout d'expédients, déclare enfin dans un dernier écrit qu'il a été sacré par son archevêque assisté de trois autres évêques, et qu'il a été reconnu évêque par la reine. A cet aveu, enfin arraché, Harding s'écrie : « Vous avez été fait évêque, dites-vous, par la consécration de l'archevêque (Parker) et de trois autres évêques. Et comment, je vous prie, votre archevêque lui-même a-t-il été sacré ? Quels sont les trois évêques, alors dans le royaume, qui lui ont imposé les mains ? Vous rendez votre réponse plus difficile que je ne vous

l'avais faite moi-même par mes objections. Votre métropolitain, qui vous aurait donné autorité pour toutes vos fonctions sacrées, n'avait pas lui-même été sacré validement. Il y avait, à la vérité, quelques évêques légitimes dans le royaume, mais on ne leur demanda pas de vous imposer les mains, ou bien ils refusèrent d'accéder à cette demande. » Jewell ne répondit plus, et le docteur catholique, pour donner à cette réforme anglicane son véritable caractère, l'appela en finissant, d'une manière aussi vraie qu'énergique, « une religion parlementaire, un évangile parlementaire, une foi parlementaire (1). » Il y avait deux ans, en effet, que le parlement, par le statut cité plus haut, avait déclaré « que si quelque chose avait été mal fait et d'une manière contraire aux prescriptions de la loi, ou si quelque chose avait été omis ou négligé dans la première inauguration d'un évêque nommé par la reine et déjà en fonction depuis six ans, la chose leur serait pardonnée. » Et ainsi une assemblée, toute laïque et civile, prétendait réparer le vice radical de cette ordination des prélats anglicans qu'on appelait justement les évêques de la reine : *reginales prælati* (2), ou, comme Stapleton, des simulacres d'évêque : *episcopi larvati.* — « Comment se fait-il, en effet, disait à son tour Stapleton à Jewell, que vous et vos associés, qui vous présentez comme évêques, n'ayez pas même de conformité ni de rapports, je ne dirai pas avec le pape, mais avec aucun des évêques de toute la chrétienté ? Comment se fait-il que vous n'êtes ni agréés ni approuvés par nul d'entre eux ; mais que vous avez pris sur vous cette dignité *sans aucune imposition des mains*, sans aucune

1. *Réfutation de l'Apologie de l'Égl. d'Angl.*, 6e partie, chap. II.
2. Sanders, *De schismat. angl.*, lib. III, p. 298.

autorité ecclésiastique, sans aucune observation des canons et du droit ? Je ne vous demande pas qui vous a donné vos évêchés, mais qui vous a faits évêques (1). » — « Non, ajoutait Reynolds, il n'y a pas un pâtre, dans toute la Turquie, qui n'ait pris le gouvernement de son troupeau avec une raison meilleure, par un droit, un ordre ou une autorité plus légitime, que ne sauraient en produire ces superbes apôtres pour la charge sublime et divine du gouvernement des âmes qu'ils s'arrogent à eux-mêmes (2). »

C'est au moment où Harding mourait pieusement à Louvain que ce dernier champion entrait lui-même dans la lice. Sa conversion, occasionnée par la lecture des écrits de ce même Jewell qu'il attaque aujourd'hui, rappelle un des traits les plus douloureusement touchants de cette époque de vertige et d'égarement. On y voit d'une manière sensible l'action de Dieu, qui ramène par sa grâce les âmes que d'égoïstes passions ou des cupidités aveugles ne retiennent pas dans les liens de l'hérésie.

Reynolds, ancien élève, puis *fellow* de New-College à Oxford, témoignait en toute circonstance une vive sympathie pour la réforme. Les anglicans voulurent se l'attacher étroitement, et un bénéfice important lui fut accordé dans le comté de Northampton. C'est là que le jeune ministre, admirateur passionné de Jewell, faisait de ses écrits une lecture assidue. Ce premier travail ne lui suffisant plus, il essaya bientôt d'en traduire quelques-uns en latin. C'est là que Dieu attendait cette âme droite mais abusée. A peine Reynolds a-t-il pris la plume qu'il reconnait la nécessité de recourir aux sour-

1. Stapleton's *Return of Untruths*, p. 130.
2. *De Calvino-turcismo*, lib. IV, ch. XV.

ces elles-mêmes pour donner une traduction digne des œuvres du plus illustre défenseur de l'anglicanisme. Les docteurs des premiers siècles sont cités si souvent par le prélat de Salisbury, que le prébendier regarde comme une nécessité et un devoir de les comparer scrupuleusement avec les textes originaux. Mais quelle n'est pas sa surprise ! Jewell est infidèle dans la plupart de ses citations. Il falsifie, il dénature, il retranche, il torture les passages les plus clairs pour en arracher des opinions contraires à ce qu'ils expriment. A cette découverte inattendue le ministre reste stupéfait ; il ne peut comprendre cette profanation des écrits des plus grandes lumières de l'Église (1). Indigné d'une mauvaise foi qui le frappe de plus en plus, et qu'il n'eût jamais soupçonnée dans l'homme qu'il regardait comme le champion le plus ferme de l'anglicanisme, Reynolds commence à penser que peut-être il s'est engagé dans la voie de l'erreur. La grâce alors l'agite, le poursuit, le presse, et bientôt, cédant à son impulsion, il quitte tout, traverse le détroit et se rend à Douai auprès du docteur Allen. « Allen ! s'écriera un jour sur son lit de mort le vertueux Reynolds, après une courte mais sainte carrière, Allen ! oh ! c'est à lui que je dois mon bonheur ! C'est lui qui m'a ramené à cette religion dans laquelle je vais maintenant mourir ! C'est grâce à ses conseils et à ses exemples que j'ai changé ma conduite avec ma foi et que j'ai embrassé une vie pénitente ! » Mais avant de mourir, le docte converti donnera son concours à un travail qui ne peut être oublié dans cet examen des principales controverses agitées à cette époque.

Un des premiers effets de l'hérésie, en Angleterre comme dans les autres contrées de l'Europe, avait été

1. Dodd's *Church History*, t. II, p. 65.

de livrer la sainte Écriture aux caprices des sectaires. Tous prétendaient à la pratique du pur Évangile, et ne voyaient de moyen plus efficace pour y parvenir que de mettre les Livres sacrés dans les mains de tous leurs disciples. Aussi les versions et les explications de la Bible se multipliaient-elles d'une manière prodigieuse au moment même où Calvin, comme précédemment Luther, faisait retentir ses énergiques mais inutiles réclamations. D'après l'hérésiarque de Genève, on perdait de plus en plus le vrai sens, l'intelligence du Christ, et on se laissait surprendre par les fantaisies judaïques. C'est ce qui est arrivé à tous les interprètes, et Calvin lui-même ne s'en excepte pas. « Décidément, ajoutait-il, il serait mieux de laisser là l'étude de la langue hébraïque pour revenir simplement à la vieille version (la Vulgate) usitée jusqu'à ce jour. Que le monde dure encore quelque temps, et il deviendra nécessaire, pour conserver l'unité de la foi au milieu de ces interprétations diverses des Écritures, d'accepter les décrets du concile (1). » Ce concile, Élisabeth et ses ministres l'avaient rejeté alors qu'ils refusaient d'admettre en leur présence l'envoyé du souverain pontife. Les faux pasteurs répandus dans le royaume l'eussent également rejeté pour rester seuls juges des Écritures comme de leur symbole. Mais cette liberté, même dès les premiers temps, passa toutes les bornes, et la haine violente dont étaient animés contre l'Église ces enfants en révolte peut seule expliquer les étranges aberrations et toutes les falsifications sans pudeur dont furent alors remplies les traductions de la Bible. Pour établir l'erreur, pour maintenir la calomnie, pour repousser l'enseignement catholique, on mutile les textes,

1. Calvini Præfatio ad noviss. verba David.

on modifie, on retranche, on ne recule devant aucune audace. Les exemples abondent jusque dans les éditions les plus anciennes et les plus accréditées. Afin de supprimer les œuvres de pénitence et de satisfaction, on rejette le mot même de pénitence (*penance*) pour lui substituer celui de repentir (*repentance*) (1). Le baptême (*baptism*) est remplacé par le mot ablution (*washing*), et le sacrement (*sacrament*) par mystère (*mystery*) ; la grâce devient un don d'une manière générale (*gift*); l'Eucharistie, l'action de grâces (*thanksgiving*). Le prêtre n'est plus un sacrificateur, comme l'a toujours enseigné l'Eglise, mais un ancien, un ministre (*elder*, *minister*). Le mot église lui-même subit une transformation afin de rompre complètement avec son passé et d'oublier, s'il est possible, jusqu'à son souvenir : il est remplacé par celui de *congrégation*. Et parce que sa qualité de *catholique* lui est tellement identifiée que l'idée de l'une rappelle inévitablement l'idée de l'autre, on rejette jusqu'à ce mot qui blesse l'oreille des réformateurs. Désormais les sectaires ne reconnaîtront plus que la *Congrégation générale*, ne croiront plus que leur *Congrégation générale*.

En poursuivant cet examen des premières bibles anglicanes, il est impossible de se dissimuler qu'il y avait dans l'esprit des novateurs un système arrêté de combattre tous les enseignements catholiques. Les dogmes les plus sacrés disparaissent par des substitutions de mots, habiles si elles n'étaient impies et sacrilèges. L'apôtre saint Jacques dit : « Confessez vos péchés, *Confitemini peccata;* » la nouvelle version anglicane

1. Saint Luc dit, chap. III, v. 8 : Faites donc de dignes fruits de pénitence, *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ*, et on traduit, comme le porte encore la version actuelle : Faites donc de dignes fruits de repentir, *Bring forth therefore fruits meet for repentance.*

traduit : Reconnaissez vos fautes, *Acknowledge your faults*. Pour renverser la tradition et son autorité si formellement établie par les apôtres eux-mêmes, on remplace partout ce mot par celui *d'institutions et d'ordonnances* (1). Le changement de deux mots renverse le dogme de la transsubstantiation. La salutation angélique ne pouvait trouver grâce devant ces impitoyables faussaires, et les paroles si simples et si sacrées que des millions de bouches dans l'Angleterre avaient répétées depuis les premiers âges du christianisme, sont remplacées par celles-ci : « Salut, vous qui êtes librement aimée , *Hail, thou that art freely beloved*, auxquelles on substitue bientôt les suivantes que conserve la bible actuelle : Salut, vous qui êtes hautement favorisée, *Hail thou that art highly favoured*. L'impudence des sectaires se produit surtout dans la question des images. A tout prix il fallait persuader aux Anglais que les catholiques sont des idolâtres, puisqu'ils vénèrent les images comme le faisaient les premiers chrétiens jusque dans les catacombes. Dans ce dessein, on remplace partout le mot idole par image. « Quelle alliance, dit saint Paul, entre le temple de Dieu et les idoles ? » et l'on traduit : *et les images*. Le même apôtre recommande de ne point devenir *idolâtres*, et l'on dit encore ; *adorateurs d'images*. « Gardez-vous des *idoles*, » répète aussi saint Jean, et l'on traduit : *Gardez-vous des images*. Et poussant même jusqu'à l'absurde cette affectation bigote et menteuse, on change en *adorateur d'images* l'avare que saint Paul qualifie d'idolâtre. L'apôtre dit : Sachez et comprenez que tout fornicateur, tout impudique, tout avare dont le vice est uoe idolâtrie.... » ces derniers mots disparaissent et l'on traduit : tout

1. Plus tard on rétablit le mot *tradition*.

avare, c'est-à-dire tout adorateur d'images, *whorshippers of images* (1).

L'hérésie reconnut plus tard que sa haine l'avait aveuglée, et dans l'édition de 1599 elle corrigea ces falsifications qui, durant trente-neuf ans, avaient été le texte sacré de la bible officielle, admis par la reine et son parlement. On remplirait des volumes de ces corruptions des livres saints, et les seules bibles publiées en 1560, 1562, 1577 et 1579 fournirent aux controversistes du collège de Reims la matière d'un long ouvrage. Ce fut encore dans la plus illustre école du royaume que la Providence alla chercher l'homme qui devait mettre au grand jour toutes ces supercheries sacrilèges des premiers réformateurs.

Grégoire Martyn jouissait d'une réputation distinguée à l'université d'Oxford, et y avait pris tous ses grades quand il entra en qualité de précepteur dans la maison de Thomas de Norfolk. Le noble duc connaissait déjà les talents éminents du maître qu'il donnait à ses fils; mais il en eut un témoignage bien flatteur quand, dans une visite à la célèbre université, il entendit l'orateur qui le complimenta lui dire publiquement : « Vous possédez, très illustre duc, notre hébraïsant, notre helléniste, notre poète, notre illustration et notre gloire (2). » Ces éloges pompeux ne pouvaient donner cependant au brillant lauréat d'Oxford le repos du cœur et la paix de l'esprit. Comme beaucoup d'autres, malgré des convictions catholiques, il se conformait extérieurement au culte imposé par la loi, en même temps qu'il cherchait à maintenir dans la vraie foi jusqu'aux serviteurs de la noble famille de Norfolk.

1. Ad Eph., v, v. 5.
2. Dodd's *Church History*, t. II, p. 121. — Athenæ Oxon.

Cette âme droite, mais encore faible devant les sacrifices, ne repoussa pas la grâce qui lui venait en aide, et, renonçant généreusement à tous les avantages que le monde lui promettait et prodiguait déjà à ses émules d'autrefois, il passa le détroit et arriva à Douai l'année même où Allen venait de faire un appel à la jeunesse des universités. Cinq ans plus tard (1573), Grégoire Martyn, ordonné prêtre, entreprenait le pèlerinage de Rome, puis revenait à Douai, où Allen le chargea d'enseigner l'hébreu et l'Écriture sainte. A Reims, où il suivit ses compatriotes, le savant anglais commença sa traduction de la Bible, dont il faisait passer les feuilles sous les yeux d'Allen lui-même, de Bristow et de Reynolds, tous aussi très versés dans la connaissance des saintes lettres. Le but principal de cet écrit était de répondre à la calomnie ordinaire des protestants, qui prétendent que l'Église romaine refuse de communiquer les livres sacrés aux fidèles et leur en interdit la lecture dans leur langue maternelle. D'ailleurs, il n'importait pas moins de signaler les erreurs sans nombre dont étaient remplies et la traduction de Tyndall, faite sous Henri VIII, et celle de Coverdale sous Edouard VI, et enfin cette dernière, que venaient de publier les évêques de la reine Élisabeth. Toutes ces erreurs, dont l'anglicanisme lui-même fera justice, du moins en partie, sont tour à tour dévoilées et mises au grand jour dans *l'Exposition des corruptions manifestes des saintes Écritures*, qui paraît en même temps que la bible anglaise catholique, depuis si connue sous le nom de *Bible de Douai* (1).

Dès ce jour, la lutte théologique recommence avec

1. Le Nouveau Testament parut en 1582. L'Ancien Testament ne fut publié qu'en 1610, à Douai, où le collège anglais était alors rétabli.

une nouvelle ardeur. Thomas Cartwright y entre le premier, pressé par Walsingham, dont il partageait les idées puritaines. Mais ces idées mêmes, sur lesquelles l'opinion d'Élisabeth était connue et qui faisaient déjà peur à l'église établie, déterminèrent le nouveau métropolitain de Cantorbéry, Withgift, à le détourner de ce travail. Le docteur Fulk pousse la polémique avec vigueur et porte sa critique sur la traduction de la *Bible faite à Reims* et les notes marginales qui l'accompagnent. Après lui paraît Georges Whitaker, qui s'attaque exclusivement aux notes; Richard Bernard, qui prétend mettre Reims en opposition avec Rome; puis encore Édouard Buckley, qui pulvérise, si on veut l'en croire, les *dix raisons frivoles apportées par les papistes de Reims dans la préface de leur Nouveau Testament.* Et cependant, malgré tant de défenseurs auxquels les ministres d'Élisabeth prêtent leur concours et leur appui, les *corruptions manifestes* de la bible anglicane frappent tous les yeux. Peu à peu et sans bruit les partisans de *l'établissement* font disparaître les plus énormes sans que cette parole muette, qu'ils mutilent à leur gré, perde jamais de son infaillibilité. Viendra plus tard le roi théologien Jacques Ier, qui ordonnera (1610) une nouvelle traduction désormais sans erreur et sans tache. Ce qui n'empêchera pas, après de grands bouleversements politiques et religieux, d'en entreprendre une dernière où disparaîtront encore quarante erreurs signalées par les catholiques (1683). Triomphe inouï, après lequel le docteur Ryan, naïf défenseur de cette bible anglicane toujours correcte et toujours corrigée, portera aux papistes le défi de nier que les quarante fautes n'aient point disparu du texte sacré. Enfin, cinq ans plus tard, l'année même où les protestants anglais chas-

seront leur roi légitime Jacques II, coupable de vouloir donner à ses sujets la liberté religieuse, Ward publiera ses *errata* de la bible anglicane et accumulera sur sa tête toutes les malédictions de l'hérésie, qui ne répondit à ses démonstrations que par des injures.

Mais revenons à l'époque même de l'apparition de la bible de Douai. La controverse, qui avait déjà embrassé les différents points de doctrine attaqués par les premiers novateurs, s'étendait et prenait de plus vastes proportions. On avait relevé les falsifications du texte sacré sous lesquelles se cachait une erreur quelconque : on attaque maintenant chacune de ces erreurs en particulier, par des traités ou des livres dans lesquels les variations et les contradictions de l'hérésie sont dévoilées. Bristow publie ses *Motifs*, ou cinquante et une demandes adressées aux protestants par les catholiques ; puis il reprend la défense des *Articles* d'Allen et de son livre sur le *Purgatoire*, que Guillaume Fulk avait essayé de réfuter. Robert Pointz présente ses *Témoignages* du dogme de la présence réelle, tous puisés intégralement dans les écrits des Pères des six premiers siècles. Sanders paraît aussi sur la brèche et, par ses accusations hardies, attire sur lui toutes les colères des sectaires. Fulk, Acworth, Clerck, Nowell, Jewell, et beaucoup d'autres s'acharnent à réfuter les traités qu'il publie sur le culte des images, la présence réelle, la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, et le gouvernement visible de l'Église. Le docte Stapleton rencontre les mêmes adversaires et d'autres encore dont il relève les inexplicables aberrations. La hiérarchie ecclésiastique, l'autorité de l'Église, la justification, la primauté du Saint-Siège, toutes les grandes questions de la théologie sont développées successivement par cet infati-

gable polémiste, dont les écrits deviennent comme un arsenal contre l'erreur. Amis et ennemis rendent hommage à son incontestable talent ; le cardinal du Perron donne aux ouvrages du docte Anglais une préférence marquée sur la plupart des autres écrits du même genre; Bellarmin ne dédaigne pas d'y puiser; le pape Clément VIII les fait lire à sa table, et l'on entend Whitaker, l'un des plus célèbres savants de l'époque, proclamer que Stapleton a traité de main de maître les principales questions religieuses soulevées des deux côtés du détroit. Bien d'autres apologistes éloquents pourraient être ajoutés à ces noms glorieux : l'occasion viendra d'en rappeler quelques-uns, dont les immortels travaux signalèrent surtout la seconde période de la controverse, sous le règne de Jacques Ier.

Il serait difficile, peut-être, de comprendre aujourd'hui tout ce qu'avaient d'émouvant ces luttes de la foi catholique, toujours une et invariable, contre les variations incessantes et déjà si multipliées de l'anglicanisme à son origine. Au milieu des intérêts et des passions qui se cachaient souvent sous des apparences trompeuses de conviction, on rencontrait des hommes surpris ou entraînés, mais que la force de la vérité et l'onction de la grâce ramenaient dans le sein de l'Église-mère. C'est un spectacle instructif et déchirant tout à la fois que celui que présentait alors dans l'Angleterre l'état des meilleurs esprits. L'âme se sent saisie d'une impression profondément douloureuse devant ce malaise des consciences qui se trahit partout. Au milieu de l'ébranlement général des croyances opéré par la réforme; dans ce conflit de toutes les faiblesses du cœur contre les saintes prescriptions du devoir et les immuables dogmes de la foi; pendant que des hommes généreux re-

nonçaient sans regret à tous les avantages du siècle ; d'autres, plus faibles, plus irrésolus, cédaient à la tentation qui les pressait de toutes parts. Cœurs aussi pusillanimes qu'esprits flottants, pour conserver ou obtenir quelques dignités passagères ils se condamnaient eux-mêmes à des inquiétudes et à des remords qui en empoisonnaient la jouissance. Entre les apostats effrontés, qui s'étaient constitués chefs de la nouvelle réforme, et les énergiques défenseurs de la foi catholique paraissait une multitude abusée et séduite par des attaches plus ou moins dissimulées. Situation étrange et critique, également susceptible de fléchir devant les intimidations du pouvoir ou les sollicitations de la charité. Le nombre de ceux qui la composaient était considérable, surtout à cette première période de l'hérésie anglicane. On les rencontre partout, soit en Angleterre, dans les différents postes qu'Élisabeth assigne à ses créatures pour les attacher à son œuvre, soit au collège anglais de Douai, quand la grâce les a désabusés et ramenés à la vérité. C'est entre eux surtout que se faisait cet échange de lettres, où dans les épanchements de l'amitié les âmes se dévoilaient mutuellement leurs inquiétudes, leurs irrésolutions et leurs combats. Campian, qui avait passé par toutes ces luttes de la nature et de la grâce avant de rompre les chaînes qui le retenaient captif, ne pouvait, après sa conversion, s'empêcher de solliciter ses anciens condisciples d'Oxford de rentrer dans le sein de l'Église catholique romaine. Il va plus loin encore, et, dans son zèle d'apôtre, il veut ramener à l'unité l'évêque anglican de qui il a eu la faiblesse de recevoir le diaconat. Suivons un moment les rapports intimes de ces deux hommes engagés quelque temps dans une commune erreur.

Edmond Campian possédait toutes les qualités les plus capables de lui assurer une position brillante dans le monde. Il pouvait prétendre à toutes les dignités de la nouvelle église. Né à Londres même et instruit dans les meilleures écoles du royaume, ses supérieurs l'avaient choisi dès l'âge de treize ans pour complimenter Marie Tudor à son avènement au trône. Onze ans plus tard, le jeune étudiant, devenu maître ès-arts aux écoles d'Oxford, était de nouveau désigné, avec le docteur Bristow, pour prononcer le discours de félicitation à Élisabeth au moment où, pour la première fois, la jeune souveraine honorait l'Université de sa présence. L'orateur s'en était acquitté avec succès ; il plut à la reine et répondit complètement à l'attente de ceux qui l'avaient choisi pour parler au nom de l'illustre corporation. Tout semblait sourire aux vœux du jeune anglican et beaucoup enviaient en secret les faveurs que lui promettaient dans un avenir peu éloigné ses rares talents et ses qualités éminentes. A vingt-quatre ans, Campian méritait, par la gravité de sa conduite et l'étendue de son savoir, d'entretenir des rapports d'amitié avec les personnages les plus influents de l'*établissement*. Funeste avantage, puisqu'il le détermina à recevoir le diaconat des mains de Richard Cheney, évêque de Glocester. Quelques années plus tard, Campian, désabusé et repentant, venait à Douai faire au docteur Allen l'aveu de sa faiblesse et recevoir les conseils de cet autre ami, qu'il avait connu à Oxford. C'est de cette maison, où le néophyte séjourne quelque temps, qu'il envoie à Richard Cheney l'expression des sentiments dont son âme surabonde. Campian commence par supplier cet ancien confident de ses pensées de recevoir avec bienveillance ses confidences nouvelles et ses

vœux. « Il le conjure par cette bonté d'âme qu'il lui connaît, par ses propres larmes, par la poitrine entr'ouverte du Christ et ses plaies douloureuses, de daigner l'écouter, lui qui ne cesse de penser à l'homme qu'il regardait comme son père. » Ce souvenir est doux à Campian, mais aussi il le remplit de honte. Car enfin, chaque jour et à chaque heure qu'il a passée à Glocester dans les appartements, dans la bibliothèque du prélat, seul et sans témoins, pourquoi n'a-t-il point fait, n'a-t-il point dit ce qu'il dit aujourd'hui ? Pourquoi, au contraire, a-t-il donné son adhésion à ses opinions et à ses idées ? Par là il a contribué à entretenir le mal dans l'âme de celui que sa dignité, ses richesses, son âge et sa science élevaient beaucoup au-dessus de lui, mais qui, dans sa modeste douceur, ne refusait point d'écouter en silence les paroles d'un jeune homme qu'il affectionnait. Un regret amer déchire maintenant l'âme de Campian. Pourquoi n'a-t-il pas profité de ces moments où Richard Cheney le rendait confident de ses peines et des calomnies des autres hérétiques dont il différait en quelques points ; de ces exhortations mêmes que le prélat lui adressait, à lui Campian, en lui recommandant de marcher franchement et sans hésitation dans le chemin royal ouvert par Élisabeth, et de s'attacher aux traces de l'église, des conciles et des Pères? Pourquoi n'en a-t-il pas profité pour rappeler à la foi celui qui s'en était écarté ? Campian, absent et éloigné de son vénérable ami, fera aujourd'hui pour lui ce qu'il aurait dû faire autrefois. Il le fera sous les yeux de ce Dieu vers qui montent tous les jours ses vœux pour le salut de Richard Cheney. « Écoutez-moi donc, ajoute-t-il, écoutez, je vous supplie, ces quelques mots que je vous adresse. Vous avez environ soixante ans, votre santé

est chancelante et votre corps affaibli. Objet de haine pour les hérétiques et de honte pour les catholiques, vous êtes l'affliction des vôtres, la risée de vos ennemis, et, poursuivi par les remords de la conscience, vous usurpez faussement le nom d'évêque. Approbateur d'une secte empestée qui ne vous plaît point ; frappé d'anathème et retranché du corps dans lequel seul demeure Jésus-Christ; dépouillé du bienfait de tous les suffrages, de tous les sacrifices, de tous les sacrements, qu'êtes-vous donc? Qu'attendez-vous? Quelle est votre vie et quelle espérance peut-il vous rester, à vous que les hérétiques poursuivent d'une haine implacable et qu'ils chargent d'injures? Et tout cela, pourquoi? Parce que, entre tous les hérétiques, vous errez de la manière la plus tolérable; parce que vous reconnaissez la présence véritable du Christ sur l'autel et le libre arbitre de l'homme; parce que, dans votre diocèse, vous ne foulez aux pieds aucun catholique; parce que vous êtes estimé de vos concitoyens et des hommes de bien; parce que vous ne dépouillez pas, comme vos confrères, votre palais et vos terres. Assurément ces choses-là vous seront profitables si vous rentrez dans le sein de l'Église; si, avec vos proches dans la foi, vous souffrez, ne fût-ce qu'un peu, et réfléchissez d'une manière salutaire. Mais maintenant que vous êtes en dehors de cette Église et son ennemi; maintenant que, comme un coupable transfuge, vous combattez sous un chef étranger, c'est en vain que vous vous appliquez à expier des péchés nombreux par des apparences de vertu. Vous n'y gagnerez rien, si ce n'est peut-être, dans les supplices éternels, d'être un peu moins tourmenté qu'un Judas, qu'un Luther, qu'un Zwingle, ou que ces mêmes Hooper, Humphrey et Sampson, vos antagonistes.

Qu'importe, je vous le demande, le genre de mort? (Car pour la mort elle-même il n'y a pas à s'en occuper.) Qu'importe qu'on soit précipité d'un rocher dans la mer ou que de la rive d'un fleuve on soit jeté dans ses eaux ?... Qu'importe que l'on combatte pour un plus grand nombre d'articles de foi, si l'on périt parce qu'on chancelle sur quelques-uns ? Qu'importe d'éviter les flammes si l'on est suffoqué par la fumée ? Celui-là ne croit aucun article de foi qui refuse de croire l'un ou l'autre de ces articles. Car dès qu'il a franchi avec opiniâtreté les limites de l'Église, colonne et fondement de la vérité à qui Jésus-Christ, vérité suprême, première et absolue, source, chef, lumière, voie et règle des fidèles, inspire toutes choses, quels que soient les dogmes catholiques qu'il conserve, s'il en attaque un seul malicieusement, dès lors il n'adhère plus aux autres articles de cette foi orthodoxe sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, mais à ses idées et à son propre jugement. C'est inutilement que vous défendez la religion des catholiques si vous n'en adoptez que ce qu'il vous plaît et si vous retranchez ce dont vous ne voulez pas. La voie est une, droite et connue ; bornée, non par des limites que vous ou moi y poserons ou qu'y poserait un jugement privé, mais par les lois sévères de l'humilité et de l'obéissance. Si vous vous en écartez, vous sortez de la voie. » Campian, rappelant alors cette sentence du Sauveur : « Celui qui ne recueille point avec moi disperse, » demande au prélat anglican s'il est disposé à suivre les errements des sacramentaires et des luthériens, condamnés aujourd'hui par les conciles œcuméniques auxquels, lui, Richard Cheney, croit qu'il faut s'en rapporter en toute confiance. Puis, le faisant ressouvenir de la circonstance

où cet aveu avait échappé de ses lèvres : « Vous rappelez-vous, continue-t-il, de ce que vous me dîtes à moi-même, d'une manière grave et religieuse, il y a trois ans, un soir que nous soupions ensemble dans la maison du très honorable Thomas Dulton? La conversation était tombée sur saint Cyprien. Afin de mieux sonder vos sentiments, je vous objectai ce synode de Carthage qui avait erré touchant le baptême donné par des hérétiques ; et vous me répondîtes alors, ce qui est bien vrai, que le Saint-Esprit était promis, non à une province, mais à l'Église ; que cette Église était universellement représentée dans un concile œcuménique, et qu'on ne pouvait montrer qu'un concile semblable eût erré sur une doctrine quelconque. Reconnaissez vos armes, ces armes avec lesquelles vous combattez votre adversaire sur le mystère de l'Eucharistie. Vous proclamez l'univers chrétien, l'assemblée des évêques dépositaire du *dépôt*, c'est-à-dire de l'ancienne foi ; vous les recommandez au peuple comme les interprètes de l'Écriture. Vous vous riez avec raison de la fiction impudente de certains faussaires et la rejetez. Mais maintenant que dites-vous ? » Campian poursuit son argument. Il représente cette assemblée de légats, de cardinaux, d'évêques, de docteurs, de tous les personnages les plus remarquables par leur autorité, leur vertu, leur science, leur étonnante érudition, venus de toutes les parties de l'Europe et de l'Angleterre elle-même. « Tous ces hommes, aussi longtemps que vous vivrez comme vous le faites maintenant, vous frappent, vous rejettent, vous retranchent, vous condamnent. Pourquoi donc, puisque vous êtes en guerre avec vos collègues, ne vous soumettez-vous pas entièrement et sans restriction aux doctrines professées par ces pères ?....

Avez-vous vu dans la cène du Seigneur quelque chose qu'ils n'aient point vu, qu'ils n'aient point discuté, qu'ils n'aient point résolu ? Vous êtes donc vaincu par vos juges, qui forment par leur nombre, leur qualité et leur autorité, le témoignage le plus grave et le plus fort qu'il soit possible de trouver dans tout l'univers. » Le jeune et pieux néophyte termine sa lettre par un appel chaleureux au cœur du vieillard. Il ne doute pas que la conviction ne soit dans son esprit ; « mais les richesses et les jouissances du siècle n'étouffent-elles point la bonne semence ? » C'est ici que Campian, avec une délicatesse extrême, déploie toutes les ressources de sa parole éloquente et onctueuse. L'hérésie est impitoyable, il le sait ; elle condamne à la persécution, à la spoliation, à la captivité, à la mort quelquefois ceux qui ont le courage de l'abandonner. Mais tous ces périls, l'Anglais qui revient généreusement à la foi de ses pères peut les éviter. « Ah! si vous aviez goûté les douceurs de notre exil, lui dit-il ; si vous aviez purifié votre conscience ; si vous aviez considéré des yeux et du cœur ces exemples vivants de piété qui resplendissent en ces lieux dans les évêques, les prêtres, les religieux, les savants des académies, les hauts dignitaires et les laïques de tout âge, de toute condition et de tout sexe!... » Que s'il ne peut voler librement où il voudrait, du moins qu'il arrache son âme à ses chaînes pesantes. En finissant, Campian demande pardon au vieil évêque anglican, au nom de l'affection qu'il lui porte, pour les paroles qu'il vient de lui adresser. Il serait si heureux d'éloigner de sa tête vénérable le danger grave et imminent qui la menace. Il l'attend donc près de lui ; il l'attend autant qu'il l'aime (1). »

1. Dodd's *Church History*, t. II, p. 305.

Edmond Campian ne revit point le respectable ami de ses jeunes années ; mais il eut la consolation d'apprendre que Richard Cheney avait renoncé à l'erreur pour rentrer dans le sein de l'Église romaine. Cette conversion, qui mérita au vieillard les honneurs de la persécution, fut certifiée par Jean Goodman, autre évêque anglican de Glocester, qui, quelques années plus tard, donna un semblable exemple au monde chrétien. L'histoire n'en cite plus d'autres à cette époque. L'hérésie, par la séduction des richesses, des honneurs et des dignités, avait entraîné loin de la vérité catholique les âmes lâches ou infidèles : pour retenir ses victimes sous son joug et les multiplier de plus en plus, elle va désormais ajouter à de nouvelles intrigues la terreur, la spoliation et les supplices.

Chapitre VII.

Conspirations et complots sous le règne d'Élisabeth. — Position des catholiques devant la nouvelle législation. — Insurrection des comtés du Nord. — Lettre du pape saint Pie V.— Caractère de l'insurrection.— Manifeste des ducs de Northumberland et de Westmoreland. — Rigueur impitoyable du gouvernement envers les insurgés. — Nouvelle proclamation contre les catholiques. — Excommunication d'Élisabeth. — Nouvelles lois pénales adoptées au parlement. — Arrestation, captivité et martyre de Cuthbert Maine, prêtre du collège anglais de Douai. — Longues tribulations de la famille Tregian, qui avait donné asile au prêtre catholique. — Martyre de Nicolas Nelson et de Thomas Sherwood, autres missionnaires catholiques.

C'EST un fait attesté par l'histoire d'Angleterre que jamais les confiscations et les exécutions capitales pour conspirations ou crimes de lèse-majesté ne furent aussi fréquentes que sous le règne d'Élisabeth. Ses hommes d'état avaient compris que, dans l'intérêt de leur influence sur la reine et sur l'opinion publique, il fallait tenir les esprits constamment en éveil par des idées de complots et de trahisons. Vrais ou supposés, ces complots pour l'ordinaire sont avantageux à ceux contre qui on les prétend dirigés. Ils révèlent au pouvoir les mesures à prendre pour sa défense ; ils offrent de faciles prétextes pour poursuivre et condamner des adversaires dont on veut se défaire ; ils entretiennent dans le parti vainqueur l'irritation de la haine contre des vaincus qui s'obstinent à relever la tête après leur asservissement. Les cupidités individuelles y trouvent elles-mêmes un aliment dans la spoliation, et les ambi-

tions déjà satisfaites s'affermissent dans les charges et dignités que d'anciennes intrigues leur ont préparées. C'est ainsi que l'innocence, même quand elle gémit sous l'oppression, devient encore victime des perfides calculs du crime puissant et victorieux.

Par les clauses insidieuses introduites dans la nouvelle législation, le gouvernement d'Élisabeth ne laissait, pour ainsi dire, aux catholiques nul moyen de conserver leur foi religieuse sans devenir au moins suspects, et souvent même sans encourir l'accusation du crime de lèse-majesté. Il se rencontrait dans les bills adoptés au parlement de tels artifices de langage et un mélange si habile de violence et d'astuce, qu'il n'est pas possible de donner à ces cruelles combinaisons de la légalité d'autres explications qu'une intention formelle d'abolir jusqu'aux derniers vestiges de la vieille religion. Quelle que fut leur conduite, les catholiques ne pouvaient manquer de tomber sous le coup d'une condamnation, la trahison étant comme attachée à l'accomplissement des actes les plus simples de leur culte. Aussi continuait-on d'en voir chaque jour qui prenaient le chemin de l'exil. Les étudiants surtout s'éloignaient, ou plutôt étaient chassés de ces universités, dont les portes restaient fermées à quiconque ne reconnaissait pas la suprématie de la reine. Le temps n'est pas éloigné où, pour atteindre ces proscrits volontaires, on mettra au nombre des crimes dignes de mort celui d'avoir reçu, dans les pays soumis à l'autorité spirituelle du vicaire de Jésus-Christ, la science de la foi et le caractère sacerdotal. Étrange condition, et qui, par un rapprochement aussi honorable pour les victimes que flétrissant pour les persécuteurs, rappelle ces temps de la primitive Église où les chrétiens étaient accusés de trahison et livrés aux supplices, parce qu'ils refusaient

de se soumettre aux édits sacrilèges des empereurs païens. Comme si un motif autre que celui de la conscience eût pu porter ces jeunes hommes, pleins de talents et de vertus, à sacrifier les douceurs de la patrie et de la famille, et l'avenir le plus brillant, pour s'exposer aux privations de l'exil, à la perte de leurs biens, aux malédictions d'une partie de leurs compatriotes, aux travaux, aux souffrances et à la mort elle-même !

Ainsi exclus des écoles d'Oxford et de Cambridge, les étudiants catholiques et leurs maîtres restés fidèles à la foi avaient quitté le royaume pour aller étudier en d'autres lieux. C'était une nécessité pour ceux du moins qui aspiraient au sacerdoce. Par le fait, ils se trouvaient jetés forcément dans des conditions qui permettaient à un gouvernement malveillant de supposer, ou même de préparer des conspirations qu'on pourrait toujours leur imputer sans qu'eux-mêmes pussent s'en défendre. La réforme avait besoin de tromper l'opinion publique, qui lui était, surtout à cette première époque, généralement opposée. Dans ce dessein, elle accumulait sur les catholiques en général, et particulièrement sur les exilés, les soupçons, les animosités et les haines. A mesure qu'elle deviendra maîtresse des esprits comme elle l'était déjà des dignités et des charges, l'hérésie comptera davantage sur cette double influence pour se livrer sans retenue à ses instincts tyranniqnes. Trop politique néanmoins pour ne pas donner à ses violences une apparence de légalité, elle s'efforça constamment de les provoquer par cette facile ressource des conspirations. La première qu'elle mit au jour s'attaqua à une illustre victime ; mais le contre-coup devait frapper tous les catholiques du royaume. Outre les résultats généraux déjà signalés, elle avait pour but de préparer la perte de

Marie Stuart. L'anglicanisme avait reconnu, ou du moins affectait de croire que l'existence de la reine d'Écosse était pour lui une question de vie ou de mort; ce jugement explique toute la conduite du gouvernement d'Élisabeth dans cette longue et douloureuse tragédie.

Il y avait un an déjà que, pour échapper à une noblesse vénale et fanatisée, et aux trahisons de son frère naturel le comte de Murray, qui convoitait sa couronne., Marie Stuart avait franchi la frontière de ses États. Abreuvée d'outrages par une partie de ses sujets que les sectaires avaient égarés ; humiliée par les propositions d'Élisabeth qui ne rougissait pas de lui offrir pour époux Leicester, l'un de ses favoris ; cruellement trompée dans son alliance avec un prince de sa propre famille, l'infortunée reine d'Écosse était contrainte de demander l'hospitalité à sa cousine la reine d'Angleterre. En retour de cette confiance, Élisabeth, par jalousie personnelle non moins que par politique, poursuivit plus activement, sous la direction de Cecil, de Walsingham et de Leicester, les manœuvres odieuses commencées avec son règne. Les nombreux amis que sa naissance, sa religion, ses titres, et même ses malheurs avaient gagnés à Marie Stuart jusqu'en Angleterre, firent plusieurs tentatives pour l'arracher à sa captivité. La plus éclatante, et celle qui a eu un rapport plus direct avec les affaires religieuses de l'époque, est connue dans l'histoire sous le nom d'Insurrection des seigneurs du Nord, comme ayant été dirigée par les ducs de Norfolk et de Northumberland et par le comte de Westmoreland. Ces deux derniers, par l'intermédiaire de Rudolphe, marchand florentin, purent correspondre avec quelques princes catholiques du continent, et re-

cevoir, en particulier, les encouragements du saint pape Pie V. Cette haute approbation leur paraissait avant tout nécessaire, et si elle ne leur donnait pas l'assurance du succès, tout au moins elle permettait d'espérer, au moment décisif, des secours reconnus indispensables. Le souverain-pontife, dans une réponse qu'il adresse aux deux seigneurs, leur témoigne « la douleur extrême que lui cause le triste état de la religion en Angleterre. Il déplore les malheurs de ce royaume autrefois si florissant, et où les catholiques se voient maintenant exposés à des maux si graves, si continuels, parce qu'ils restent fidèles à la foi que leurs pères ont embrassée douze siècles auparavant. Sa douleur augmente encore à la pensée que cette terre, aujourd'hui si inhospitalière pour les catholiques romains, a été défrichée et cultivée par le soin et le zèle du bienheureux Grégoire, pontife de Rome, et que ce sont les dignes et infatigables ouvriers qu'il y envoya qui convertirent ces peuples du culte des idoles au culte du vrai Dieu, et les amenèrent à la connaissance de l'Évangile de Jésus-Christ. Le pape compatit aux maux personnels qu'ont à endurer les deux nobles lords à cause de leur fidélité à la foi catholique ; il gémit sur les afflictions sans nombre de cette nation au milieu de laquelle l'esprit d'erreur et de haine exerce ses plus effroyables ravages. Mais le Dieu qui a promis à Pierre que sa foi ne faillirait pas, et qui apaisa d'une parole les flots de la mer en courroux, saura, s'il le veut, calmer cette horrible tempête. » La suite de la lettre révèle les pensées du souverain pontife, et l'espoir qu'il a d'être témoin d'un de ces changements qui ne surprenaient plus en Angleterre depuis que l'on avait vu Henri VIII et ses successeurs renverser, avec la plus déplorable facilité, la religion établie. La couronne assu-

rée sur la tête d'Élisabeth par une adhésion presque générale et une possession de vingt ans ; ce motif qui, d'après Heylin lui-même, avait surtout influé sur la détermination de 1559, disparaissant complètement, quel étonnement y aurait-il dans le retour de ce royaume à la foi catholique qui y a fleuri douze siècles ! Le pontife romain compte donc sur quelqu'une de ces révolutions religieuses. « Nous ne désespérons pas, ajoute-t-il, de voir ce qui a eu lieu en d'autres temps arriver pareillement dans le nôtre, avec le secours du Seigneur : de telle sorte que cette religion, qui aura paru foulée aux pieds, revienne, au premier signe du Seigneur, à son ancienne prospérité et reçoive un accroissement de ce qui avait semblé lui causer un véritable dommage. » Le saint pape ne se borne pas à cette confiance dans le secours de Dieu, qu'il faut attendre sans le tenter, ni dans cette facilité de la nation à adopter des changements selon la volonté et le caprice des princes qui la gouvernent. Il comprend qu'il faut qu'un parti se lève contre cette oppression des âmes, et que ce parti trouve dans ses chefs des garanties de succès. Or, ces chefs ne se rencontrent-ils pas naturellement dans cette noblesse catholique, dont les antiques droits et les privilèges séculaires n'ont pas été plus respectés par Elisaheth que la liberté de conscience? Cette noblesse, trop longtemps humiliée et écrasée, en reprenant ses habitudes comme ses droits, ne forcera-t-elle pas une reine sur le trône à respecter elle-même les droits de Dieu et de ses sujets, et à rentrer dans les limites de sa juridiction temporelle, la seule que le Ciel lui ait donnée? Seront-ils moins forts pour soutenir la grande charte d'Angleterre contre une femme superbe, que ne l'ont été leurs ancêtres pour l'imposer à l'indigne Jean-sans-Terre ? Pie V

espère que le moment est venu où un ébranlement heureux rétablira dans l'Angleterre, avec le catholicisme, que la ruse et la violence ont proscrit, les libertés et les droits de tous. « Voilà maintenant, dit-il, que celui qui rend nouveau ce qui est vieux et vieux ce qui est nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a résolu peut-être de se servir de vous, hommes moins illustres par la noblesse de votre origine que distingués par votre dévouement à la foi catholique, pour renouveler et consolider l'antique union de l'Église romaine avec ce royaume; et pour cet effet, il vous a inspiré la pensée, si digne de votre zèle, d'essayer de rappeler à l'ancienne soumission et vous-mêmes et ce royaume, après l'avoir arraché à l'esclavage honteux auquel le tient asservi le gouvernement d'une femme. » Le pontife bénit donc les généreux efforts de ceux qui tentent cette entreprise, il les loue comme il convient, les engage à persévérer et leur promet le secours du Dieu Tout-Puissant, qui les a excités à bien mériter de la religion dans ce royaume. Et fallût-il, pour affranchir la foi catholique et l'autorité du Saint-Siège, affronter la mort, qu'ils n'oublient pas qu'il est plus avantageux d'aller au ciel par le court chemin d'un trépas illustre que de vivre ici-bas dans l'ignominie. Il n'y a que de la gloire et de la félicité à souffrir pour la cause de Jésus-Christ. Le Dieu en qui ils ont mis leur confiance est assez puissant pour écraser la domination et la force de ceux qui s'opposent à lui, et pour rendre à ce royaume sa religion première et son ancienne dignité. « Pour procurer ce résultat, dit le pape en finissant, non seulement nous vous aiderons en vous rendant, auprès des princes chrétiens dont vous parlez, les services que vous sollicitez de nous; mais de plus, en vous transmettant présentement une somme d'argent

aussi considérable que nos ressources personnelles le permettront... Nous sommes disposés à vous en faire parvenir une plus grande et à aider promptement et de grand cœur vos pieux efforts par tous les moyens qui seront en notre pouvoir avec le secours de Dieu. »

Ce fut le 16 novembre 1569 qu'à l'appel du duc de Northumberland et du comte de Westmoreland éclata l'insurrection. Le but des nobles seigneurs était avant tout de délivrer Marie Stuart : ce résultat obtenu, il leur était permis d'espérer la réparation des injustices commises contre la nation et le rétablissement de la religion catholique. Le dévouement qu'ils avaient toujours témoigné à cette princesse; les démarches tentées par eux peu de temps auparavant pour arrêter le perfide Murray à son retour des conférences de Londres où il trahit sa sœur ; le désir qu'ils avaient de voir cette jeune reine épouser le duc de Norfolk, dont l'appui lui était si nécessaire, et d'autres circonstances de même nature, ne laissent aucun doute sur le caractère de l'entreprise. Au reste, les témoignages des ministres d'Élisabeth et de ses partisans mettent cette vérité dans tout son jour. En même temps qu'ils constatent la fidélité inébranlable des catholiques du royaume, ils rappellent que le motif religieux n'était que le prétexte sous lequel les insurgés cachaient leur véritable dessein. Sadler, le propagateur avoué de tous les désordres qui ont eu lieu dans l'Écosse à cette époque, l'attestait le premier. Dans une dépêche à la reine en date du 26 novembre, c'est-à-dire dix jours après le signal de l'insurrection, il écrit : « Je trouve que la plupart des gentilshommes de cette contrée, bien qu'attachés à la cause dont les rebelles colorent leur insurrection, se montrent extérieurement jaloux de servir fidèlement

Votre Majesté contre eux. » Cecil lui-même écrit à Norris vers le même temps : « Sa Majesté a eu une preuve marquante de la loyauté de ses sujets et de tout son royaume ; ils lui ont offert tous les genres de service, sans égard à la différence de religion. » Ces aveux de deux hommes qui, au conseil d'Élisabeth et dans ses négociations avec l'Écosse, jouaient un rôle si important, n'ont été contredits par aucune parole, par aucun acte. La fidélité des catholiques était si manifeste aux yeux de tous, qu'il eût été même impolitique ou imprudent de paraître en douter. Peut-être ne consentit-on à la proclamer si haut que pour rendre plus prompte et plus facile la défaite des deux chefs de l'expédition. Quoi qu'il en soit, le gouvernement d'Élisabeth démentit bientôt, d'une manière aussi cruelle qu'inique, ces faux semblants d'équité et de modération. L'insurrection avait revêtu un caractère religieux, jugé nécessaire pour le succès de la cause ; ce fut assez pour en faire peser toute la responsabilité sur les catholiques en masse. Si les persécuteurs ont reconnu publiquement leur loyauté, ils sauront au besoin justifier, pièces en main, les exécutions sanglantes qui la nieront. Les proclamations des deux comtes sont sous leurs yeux, et l'une d'elles exprime sans ambiguité le dessein formel de rétablir en Angleterre les vieilles croyances catholiques. Ce document deviendra un argument péremptoire aux yeux des sectaires, qui sauront toujours le dénaturer selon les intérêts de leur haine et de leur vengeance. Rappelons-en la teneur : « Nous, Thomas, comte de Northumberland, et Charles, comte de Westmoreland, sincères et fidèles sujets de la reine, à tous ses sujets de l'ancienne religion catholique : Sachez que nous et grand nombre d'autres personnes bien dispo-

sées, soit de la noblesse, soit de la bourgeoisie, nous sommes engagés sur la foi mutuelle à nous prêter secours les uns aux autres dans une bonne intention. Attendu que différentes personnes de désordre et mal intentionnées, qui se trouvent auprès de Sa Majesté la reine, ont, par leurs ruses et leurs subtiles menées pour s'avancer au pouvoir, renversé dans ce royaume la vraie et catholique religion, et par là même ont trompé la reine, mis le désordre dans le royaume, et maintenant enfin cherché à réaliser leur projet de détruire la noblesse ; nous nous sommes en conséquence réunis ensemble pour résister par la force, ou plutôt par le secours de Dieu et le vôtre, bon peuple, afin de voir réformer ces désordres, en rendant à l'Église de Dieu et à ce noble royaume ses anciennes coutumes et libertés, de peur que, si nous ne le faisons nous-mêmes, nous n'y soyons contraints par les étrangers, au grand péril de l'état de ce royaume, auquel nous sommes tous attachés. » Une autre proclamation, qui parut dans le même moment, explique de la même manière les motifs de cette prise d'armes. C'est Sa Majesté la reine, ce sont ses légitimes successeurs, c'est l'État qu'ils veulent défendre par la force, puisque tout autre moyen ne peut réussir, contre quelques personnes malicieuses et mal intentionnées. « Dieu sauve la reine et la noblesse ! » Tel est le mot qui termine l'appel aux catholiques et qui résume la pensée des chefs de cette insurrection, approuvée par les uns, désapprouvée par les autres, alors que tous partageaient les sentiments religieux des seigneurs qui l'entreprenaient.

Des mécomptes, des lenteurs, des divisions, préparèrent leur défaite ou plutôt la désertion qui se fit autour d'eux. Attaqués par le comte de Sussex, à qui la

reine avait confié la répression de cette tentative ; privés des secours qu'ils attendaient des Pays-Bas ; repoussés par les catholiques du royaume, qui, loin de recevoir leurs messages, les dénonçaient à la reine et venaient d'eux-mêmes se ranger sous l'étendard royal, les deux chefs furent obligés, après quelques mois, de songer à la retraite. Le comte de Westmoreland parvint à traverser le détroit et arriva bientôt à Tournai ; le comte de Northumberland, d'abord réfugié en Écosse, fut ensuite trahi, jugé et condamné. Traité de papiste par le ministre Palmer, et de membre obstiné, non de l'Église catholique mais de l'église de Rome, le noble comte lui répond du haut de l'échafaud : « Ce que vous appelez l'église romaine, c'est l'Église catholique, fondée sur la doctrine des apôtres, ayant Jésus-Christ lui-même pour pierre fondamentale, établie dans le sang des martyrs, enrichie des témoignages des saints docteurs, demeurant toujours la même, et contre laquelle (Jésus-Christ l'a dit) les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. » Une minute après, sa tête tombait sous la hache du bourreau, et un immense cri des spectateurs répétait la dernière invocation de l'illustre victime : « Seigneur, recevez son âme ! » Les bandes qui avaient suivi ces deux chefs allaient à leur tour tomber sous les coups de la vengeance hérétique.

Si une aveugle haine n'avait égaré les esprits pour les pousser aux mesures les plus iniques, il eût été facile de reconnaître dans cet évènement le fait d'un petit nombre de catholiques du Nord. Et même dans cette partie du royaume, à côté de quelques nobles on eût trouvé une multitude entraînée, forcée, pour ainsi dire, à prendre les armes. Le régime féodal explique cette promptitude avec laquelle les membres des deux

puissantes familles de Northumberland et de Westmoreland, leurs amis, leurs alliés et leurs vassaux, embrassèrent une cause qui d'ailleurs avait toutes leurs sympathies. Il est manifeste que cette insurrection fut une tentative isolée, personnelle, locale, opposée même aux intentions de la masse des catholiques. Camden le dit formellement, et Échard, autre écrivain protestant, déclare que, « les rebelles ayant écrit des lettres aux papistes dans tout le royaume en leur demandant de venir à leur secours, ceux-ci furent si éloignés de se joindre aux insurgés que plusieurs livrèrent à la reine les lettres et ceux qui les portaient. » Ce fut donc pour trouver un prétexte nouveau à l'oppression, et un continuel motif de suspicion contre les catholiques, qu'on s'opiniâtra à donner à ce soulèvement un caractère exclusivement religieux. Tactique cruelle, dont les résultats ne tarderont pas à éclater au grand jour. Les premières rigueurs s'exercèrent d'abord sur les malheureux qui avaient pris les armes. Les confiscations et les suppli ces portèrent l'épouvante dans les divers comtés du Nord. Tout fut soumis à la loi martiale. Parmi les conjurés, ceux qui avaient des biens les perdirent : on s'en servit pour payer les frais de la guerre. Les plus pauvres furent condamnés à expirer sur le gibet. Il semblait que le comte de Sussex voulût surpasser sa réputation déjà connue de dureté, ou qu'il prétendît, par des sévérités excessives, dissiper les doutes que ses lenteurs avaient pu donner sur son dévouement à la reine. Entre les villes de Newcastle et de Wetherby, sur un espace de deux cent cinquante lieues carrées, il n'y avait pas de ville ou de village dont quelque habitant ne fût attaché à la potence. Ces exécutions atroces en firent périr plus que les quelques combats qui avaient

eu lieu. Dans le comté de Durham, le shérif, au rapport de l'évêque anglican lui-même, ne pouvait trouver de jurés, « le nombre des accusés étant si grand qu'il n'y avait pas d'innocents pour juger les coupables. » Ce ne fut qu'à de longs intervalles, et après leur avoir imposé pour condition de prêter les serments d'allégeance et de suprématie, que ceux qui avaient échappé à la vengeance d'Élisabeth purent obtenir leur pardon.

Cette vengeance satisfaite, et la tranquillité rétablie dans l'État, on conseilla à Élisabeth de publier une proclamation pour exposer à la nation les raisons de la conduite qu'elle avait tenue jusqu'à ce jour et ses dispositions pour l'avenir. La reine se rendit à cette proposition et fit paraître ce document. Elle y « reconnaît qu'un certain nombre de ses sujets ont pris part à l'insurrection des seigneurs du Nord, mais y ont été entraînés par des hommes mal intentionnés, qui leur ont fait croire qu'elle était disposée à persécuter à cause des opinions religieuses. Déjà elle l'a dit et elle le répète encore une fois : elle ne réclame aucune autre autorité ecclésiastique que celle dont ont joui les rois ses prédécesseurs. Elle ne prétend pas avoir le droit de définir les articles de foi, ni de changer les cérémonies adoptées depuis des siècles dans l'Église catholique, apostolique, ni usurper le ministère de la parole ou l'administration des sacrements. Ce qu'elle veut et ce qu'elle regarde comme un devoir pour elle-même, c'est de veiller à ce que tous ses États vivent sous les lois et dans l'obéissance de la religion chrétienne ; de faire observer exactement ces lois, et de pourvoir à ce que cette église soit gouvernée et instruite par des archevêques, des évêques et des ministres. Du reste, que son peuple ne s'oppose pas aux Écritures, ni à la foi

catholique et apostolique, ni aux rites religieux en tant qu'ils sont conformes aux lois de l'État, lesquelles obligent d'assister au service divin dans les églises. A ces conditions, tous, et chacun en particulier, peuvent être assurés qu'ils n'auront rien à souffrir, et que la reine n'a nulle intention de contrarier leurs opinions religieuses. »

Cette proclamation, dans la circonstance, devenait une sanglante ironie et une injure nouvelle faite aux catholiques, dont on prétendait respecter les convictions religieuses en même temps qu'on leur imposait des serments contraires à leur foi, qu'on les privait de leurs pasteurs et qu'on leur interdisait tout rapport spirituel avec le chef suprême de l'Église. C'est assez dire quelles rigueurs le gouvernement était disposé à employer pour les contraindre à se conformer au culte *établi par la loi.*

A Rome cependant, on suivait avec la plus douloureuse anxiété les phases de ce règne déjà si fécond en désastres et en sacrilèges de toute nature. Paul IV avait été indignement calomnié ; Pie IV, son successeur, avait vu ses envoyés repoussés et ses paternelles sollicitations méconnues. Douceur, prévenance, modération, longanimité, tout échouait devant l'opiniâtre orgueil d'une reine et l'ambition égoïste de quelques parvenus. Une Église bouleversée, des évêques chassés ou emprisonnés, des autels renversés, les consciences enchaînées, une noblesse humiliée, un peuple catholique foulé aux pieds, des vengeances atroces contre des excès que le gouvernement lui-même avait provoqués. Et comme si tous ces maux infligés à l'Angleterre n'avaient pas satisfait l'hérésie, ses tentatives pour fomenter la rébellion en France, en Écosse et dans les pro-

vinces belges se révélaient chaque jour aux yeux les moins clairvoyants. Tout prenait une voix pour demander justice et faire retrancher du sein de l'Église de Jésus-Christ celle qui en était devenue l'implacable persécutrice. N'était-il pas temps enfin que celui à qui Dieu a confié le glaive spirituel s'en servît pour frapper la femme qui prétendait usurper la tiare? Le vénérable Pie V le crut devant Dieu, et la sentence d'excommunication, jusque-là suspendue, fut enfin portée par le pasteur suprême des âmes contre la reine d'Angleterre : « Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour le perpétuel souvenir du fait. — Celui qui règne dans les cieux, et à qui toute puissance a été donnée sur la terre et dans le ciel, a confié à un seul, c'est-à-dire à Pierre, prince des apôtres, et au pontife romain successeur de Pierre, le soin de gouverner, avec plénitude de pouvoir, l'Église une, sainte, catholique et apostolique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Il l'a établi seul sur toutes les nations, sur tous les royaumes, afin qu'il arrachât, qu'il détruisît, qu'il dissipât, qu'il renversât, qu'il plantât et qu'il édifiât, enfin qu'il maintînt dans l'unité du Saint-Esprit, et qu'il remît au Sauveur, sauf et à l'abri du danger, le peuple fidèle, attaché par les liens d'une charité mutuelle.

» Nous, appelé par la bénignité de Dieu à tenir le gouvernail de l'Église, nous nous occupons sans relâche de notre charge, et n'omettons aucuns travaux pour conserver intacte l'unité elle-même et la religion catholique, que son auteur a laissée exposée aux tempêtes, afin d'éprouver la foi des siens et de nous corriger de nos fautes. Mais le nombre des impies a tellement prévalu qu'il n'y a plus un seul lieu dans tout l'univers qu'ils n'aient tenté de corrompre par leurs perverses

doctrines. Entre les autres se signale Élisabeth, couverte de forfaits et prétendue reine d'Angleterre, qui leur a offert un asile où ils se sont tous réfugiés.

» Cette même Élisabeth, après avoir occupé le trône, a usurpé dans toute l'Angleterre l'autorité du chef suprême de l'Église : elle a exercé monstrueusement ce pouvoir et cette juridiction, et a rejeté de nouveau, dans la voie d'une perte déplorable, ce royaume naguère rendu à la foi catholique dont il recueillait les fruits salutaires. Élisabeth a détruit le culte de la vraie religion, qu'avait renversée le schismatique déserteur de la foi, Henri VIII, et que la reine légitime, Marie, si recommandable dans la postérité, venait de rétablir par les efforts de sa puissante main et avec le concours de ce Saint-Siège. Élisabeth, suivant et embrassant les erreurs des hérétiques, a cassé le conseil royal, composé de membres de la noblesse anglaise, et l'a remplacé par d'obscurs hérétiques. Elle a opprimé ceux qui étaient attachés à la foi catholique ; elle a remis en place des hommes au langage pervers et des ministres d'impiété ; elle a aboli le sacrifice de la messe, les prières, les jeûnes, le choix des aliments, le célibat, les rites catholiques ; elle a ordonné qu'on répandît des livres contenant un systême d'hérésie manifeste ; elle a commandé à ses sujets de recevoir, d'observer, de conserver des préceptes qu'elle avait adoptés, conformément aux prescriptions de Calvin ; elle a osé décréter que les évêques, les recteurs des églises et les autres prélats catholiques seraient chassés de leurs églises, privés de leurs bénéfices ; elle a disposé de ces biens et des autres choses ecclésiastiques en faveur d'hérétiques ; elle a aussi prononcé sur des causes dont le jugement n'appartient qu'à l'Eglise.

» Elle a défendu aux prélats, au clergé et au peuple de reconnaître l'Église romaine, d'obéir à ses lois et à ses sanctions canoniques ; elle a contraint la plupart de ses sujets de reconnaître ses lois coupables, d'abjurer l'obéissance due au souverain pontife; elle a prescrit des serments qui la proclament seule maîtresse dans les choses spirituelles et temporelles; elle a fait subir des peines et des supplices à ceux qui ne se rendaient pas à ses paroles et qui persévéraient dans l'unité de la foi et dans son obéissance. Elle a fait aussi mettre aux fers les évêques, les recteurs des églises, et beaucoup d'entre eux, consumés par la misère et la langueur, y ont trouvé la fin de leur vie.

» Ces actes sont notoires pour toutes les nations. Ils sont prouvés par les plus graves témoignages, et il n'existe aucun moyen d'excuse, de tergiversation et de défense.

» Pour nous, voyant se multiplier ces impiétés et d'autres forfaits s'ajouter aux premiers; considérant que les persécutions contre les fidèles sont incessantes, par suite de l'impulsion et de la volonté de ladite Élisabeth, nous comprenons que son cœur est plus que jamais endurci. Elle méprise, non seulement les prières des princes catholiques pour sa conversion et son retour, mais de plus elle n'a pas voulu recevoir en Angleterre les nonces que nous lui avons envoyés. Forcé par la nécessité de recourir aux armes de la justice, Nous ne saurions exprimer la douleur que Nous éprouvons en déployant notre sévérité contre une princesse dont les ancêtres avaient si bien mérité de la république chrétienne.

» Nous donc, appuyé sur l'autorité de Celui qui a voulu nous appeler sur ce trône, quoique Nous soyons

indigne d'une telle charge; au nom de l'autorité apostolique, Nous déclarons que ladite Élisabeth, hérétique et fautrice des hérétiques, et ses adhérents dans les faits précités, ont encouru la sentence de l'anathème et sont séparés de l'unité du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Nous la déclarons privée du prétendu droit à ce royaume, et de tout domaine, dignité et privilège.

» Nous déclarons les grands, les sujets, les peuples dudit royaume affranchis de leurs serments et de toute dette de sujétion, de fidélité et de respect, de même que, par l'autorité des présentes, Nous privons ladite Elisabeth du droit à son prétendu royaume. Par cette prescription, Nous interdisons à tous, grands, peuples, sujets et autres, d'oser obéir aux mandats, avis et lois de ladite Élisabeth. Quant à ceux qui agiront autrement, Nous les enveloppons dans la même sentence d'anathème.

» Comme il serait trop difficile de porter les présentes partout où cela deviendrait nécessaire, Nous voulons que tout exemplaire écrit de la main d'un notaire et muni du cachet d'un prélat ecclésiastique ou du sceau de sa curie, obtienne la même foi en jugement et au dehors, et qu'il ait force et valeur comme si les présentes étaient exhibées et montrées.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 des calendes de mars (23 février) de l'année 1570, de notre pontificat la cinquième. »

Cette excommunication prononcée par un pape dont la sainteté rayonne sur le monde depuis trois siècles, et dont les œuvres, inspirées par le zèle le plus pur, ont fait de son pontificat une des époques les plus glorieuses pour l'Église ; cette excommunication, disons-

nous, a été diversement appréciée par les historiens. Cette diversité de jugement tient elle-même aux opinions qui, depuis le XVIe siècle surtout, partagent les esprits. Son résultat direct, à la vérité, n'a pas été obtenu : Élisabeth conserva sa couronne et son pouvoir. Mais il est un effet supérieur que le regard de l'homme de Dieu, du pasteur des pasteurs, pouvait avoir aperçu. Si sa sentence n'arracha pas à des mains tyranniques un sceptre de fer qui frappait des innocents, elle prépara du moins à ces innocents les palmes du martyre. Et qui dira si ce n'est point ce sang qui est devenu, comme dans les premiers temps de l'Église, une semence féconde de nouveaux catholiques en Angleterre ? Qui sait si ce n'est point ce sang qui lui a conservé son antique foi et son attachement à l'Église mère et maîtresse, malgré toutes les fureurs de l'enfer conjuré contre elle ? L'hérésie, par d'artificieuses caresses et des ménagements hypocrites, minait insensiblement les âmes. Quelques années de plus et son œuvre satanique était achevée et la sève catholique tarie pour jamais dans ce grand arbre naguère si vigoureux. La persécution du glaive était devenue nécessaire pour réveiller des courages amollis et des vertus languissantes, pour élever jusqu'à l'héroïsme une fidélité que le temps, qui use tout, aurait usée à son tour, mais contre laquelle il est impuissant en face des supplices et des bourreaux. L'Angleterre allait en donner au monde un des exemples les plus éclatants qu'offrent les annales des peuples chrétiens.

Le parlement, cette fois encore, se montra le servile instrument des volontés de la reine et l'exécuteur de ses menaces et de ses vengeances. La bulle d'excommunication ayant été attachée à la porte du palais épis-

copal de Londres par l'intrépide Felton, qui expia cet acte de courage dans les supplices, et diverses tentatives pour obtenir sa révocation à Rome étant restées sans effet, tout faisait présager que les chambres se montreraient implacables. Ces appréhensions n'étaient que trop fondées. Le parlement répondit au vœu d'Élisabeth en adoptant « un bill qui interdit l'introduction ou l'exécution des bulles, écrits, instruments et autres prières superstitieuses venant du siège de Rome. » Après ce préambule injurieux, qui se retrouve en tête de presque toutes les proclamations précédentes, on rappelle l'acte passé en la cinquième année du règne d'Elisabeth (1563), par lequel le pouvoir royal lui est assuré sur tous ses États et les sujets qui y vivent, avec exclusion de toute juridiction usurpée autrefois par l'évêque de Rome. « Néanmoins, continue l'acte, des hommes séditieux et très mal intentionnés, sans respect pour ce qu'ils doivent au Dieu tout-puissant, sans s'inquiéter de la fidélité et de l'obéissance qu'ils sont tenus de rendre à leur souveraine dame et reine, sans aucune crainte de la susdite bonne loi et des peines dont elle menace, mais cherchant, ainsi qu'il paraît, à la manière de gens dénaturés et séditieux, non seulement à soumettre ce royaume et cette couronne souveraine (très libre d'elle-même en toutes choses) à l'esclavage et sujétion de cette juridiction, prééminence et autorité étrangère, usurpée, illégitime, que réclame ledit Siège de Rome ; mais aussi à détourner et éloigner les esprits et les cœurs de plusieurs sujets de Sa Majesté de l'obéissance qu'ils lui doivent, ils s'efforcent d'exciter la sédition et la révolte dans ce royaume et de troubler la paix dont il jouit heureusement. Ils ont récemment obtenu pour eux-mêmes, dudit évêque de

Rome et de son siège, diverses bulles et écrits dont l'effet a été et est d'absoudre et réconcilier tous ceux qui seront disposés à rejeter l'obéissance qu'ils doivent à notre très généreuse souveraine, Sa Majesté la reine, pour se livrer et se soumettre à cette autorité usurpée et illégitime. A l'aide de ces bulles et de ces écrits, les susdites personnes mal intentionnées ont secrètement et malicieusement travaillé le peuple dans certaines parties du royaume, là surtout où, à cause du défaut d'instruction, le peuple est plus faible, plus simple, plus ignorant et par conséquent plus éloigné d'une exacte intelligence de ses devoirs envers Dieu et Sa Majesté la reine. Par leurs coupables et artificieuses pratiques ou persuasions, elles ont tellement abusé de la simplicité et de l'ignorance de ces hommes, que plusieurs ont consenti à être réconciliés avec cette autorité usurpée du siège de Rome et à recevoir l'absolution des mains de ces méchants et habiles trompeurs. De là quelques-uns en sont venus à ce point d'audace et d'insoumission, que non seulement ils n'assistent plus au service divin, maintenant adopté et heureusement pratiqué dans le royaume, mais encore qu'ils se regardent comme déchargés de toute obéissance, de tout devoir et fidélité envers Sa Majesté. Et telle a été la cause de cette coupable et abominable rébellion qui, pour le danger de ce royaume, pourrait vraisemblablement se renouveler dans la suite, si ces tentatives coupables et impies n'étaient comprimées et réprimées par la sévérité des lois. »

Ces préliminaires établis, on déclare coupables du crime de haute trahison : — quiconque réclamerait un droit à la couronne durant la vie de la reine, ou affirmerait que ce droit appartient à un autre qu'à la reine ;

— quiconque dirait que la reine est hérétique, schismatique, tyran, infidèle ou usurpatrice ; — quiconque prétendrait que le droit à la couronne et à la succession ne peut pas être déterminé par la loi. Un second bill présenté et adopté dans le même temps déclare coupable de haute trahison quiconque briguera, obtiendra ou exécutera une bulle, écrit ou acte de l'évêque de Rome, absoudra ou sera absous en vertu de bulles ou actes semblables. On menace des peines de *præmunire* les suppôts et fauteurs, ou bien encore ceux qui introduiraient dans le royaume ou recevraient ce qu'on appelle des *agnus dei*, des croix, images, médailles bénites par le pape ou autres personnes tenant de lui leur autorité. Un troisième bill oblige tous les individus qui ont atteint un certain âge de se conformer au service établi et de recevoir la communion selon la nouvelle forme. Enfin un quatrième ordonne à toute personne qui quitterait ou aurait quitté le royaume, avec ou sans permission, de revenir six mois après en avoir été avertie par proclamation, sous peine de confiscation de ses biens et meubles, et des produits de ses terres pendant sa vie, au profit de la reine. Tous ces bills se terminent par la clause suivante : « Pardon assuré pour celui qui, étant coupable, dénoncerait les complices ou déclarerait lui-même sa faute ; — peine de *præmunire* contre tout juge qui, ayant reçu quelque communication concernant la teneur de ces statuts, n'en aurait pas informé le conseil privé de la reine. »

Quelque préparés que fussent les catholiques aux rigueurs du pouvoir, ils ne s'attendaient pas encore à une pareille servitude. Si le gouvernement, devenu hérétique par le fait de quelques hommes d'État, s'était efforcé d'empêcher l'exécution de la bulle du pape ; si des

défenses et des pénalités, même sévères, avaient été portées contre ceux qui chercheraient à la répandre dans le royaume, on eût compris une semblable conduite. Ces mesures politiques n'eussent été, pour ainsi dire, que des conséquences de la réforme elle-même imposée par l'État. Mais cette sorte de modération n'était ni dans les habitudes ni dans le caractère de l'hérésie. Toujours provocatrice, elle se vengea des actes de l'autorité spirituelle contre ses violences par des violences plus iniques encore. Celles que le parlement venait d'adopter rendaient la trahison inévitable au catholique en lui interdisant tout rapport avec le vicaire de Jésus-Christ, dispensateur de toute juridiction spirituelle dans l'Église. La mort de l'âme ou celle du corps, telle était l'alternative redoutable dans laquelle un gouvernement aveugle et sans pitié jetait une nation encore presque entièrement catholique. Nulle part le despotisme écrasant de l'hérésie n'avait foulé, avec cet insolent mépris, la liberté humaine et la justice.

L'effusion du sang était donc décrétée au parlement; mais ce sang des martyrs, il fallait en faire un sang de traîtres et de conspirateurs. Ce fut encore là un des secrets de la politique d'Élisabeth, « de cette politique, dit le protestant Whitaker, qui pendant toute sa vie ne fut qu'une scène d'artifice et de fraude. » Et ainsi se révélait toujours de plus en plus le « caractère de cette digne fille de Henri VIII, qui portait profondément empreint dans son esprit le cachet de celui de son père, dont elle avait les instincts de méchanceté et les goûts de tyrannie (1). » Par son ordre, juges et bourreaux vont condamner et frapper, pour défendre l'hérésie, comme ils l'ont fait sous Henri VIII pour la proscrire.

1. Whitaker, *Mary queen of Scots vindicatea.*

Le collège anglais de Douai eut l'honneur d'offrir la première victime, et Dieu permit que ce fût un de ces jeunes ministres anglicans, à qui le gouvernement d'Élisabeth avait accordé toutes ses faveurs. Cuthbert Maine, c'était son nom, était né à Barnstaple, au comté de Devon. Son oncle, entraîné par faiblesse dans le schisme, et désirant laisser à son neveu le riche bénéfice qu'il possédait, l'envoya aux écoles publiques. Le jeune homme fut nommé ministre lorsqu'à peine il achevait sa dix-huitième année. Cuthbert, comme il l'avouait dans la suite, ne connaissait à cet âge ni la religion ni le ministère sacré. Appelé quelques années plus tard à un poste important dans l'un des collèges d'Oxford, il s'y attira par l'amabilité de son caractère l'affection des protestants et des catholiques. Quelques-uns de ces derniers, qui avaient remarqué ses belles qualités, essayèrent de lui faire comprendre dans quelles erreurs sa naissance et surtout son éducation première l'avaient malheureusement engagé. On n'eut pas beaucoup de peine à montrer au jeune anglican la fausseté de cette religion, inconnue pendant douze siècles à l'Angleterre, et aujourd'hui imposée par l'autorité d'une femme ; mais des engagements étroits et de puissants intérêts le retenaient. Il était réservé aux disciples d'Allen de ramener à la foi catholique celui qui plus tard devait entrer le premier dans la voie sanglante où Dieu les appellerait eux-mêmes. Plusieurs des étudiants d'Oxford, et, parmi eux, Grégoire Martyn et Edmond Campian, avaient appris l'état d'incertitude et de perplexité où se trouvait leur ancien compagnon d'étude. Ils lui écrivirent des lettres pressantes pour le déterminer à rompre ses liens et à venir les rejoindre dans un lieu où, comme eux, il pourrait en toute

liberté obéir à la voix de sa conscience. Une de ces lettres tomba, par hasard, entre les mains de l'évêque de Londres, qui dépêcha immédiatement un courrier à Oxford pour faire saisir le jeune ministre et plusieurs autres étudiants également compromis. Ces derniers furent arrêtés sur-le-champ. Cuthbert Maine, alors dans son pays natal, fut averti par un ami et eut le temps de prendre sur la côte de Cornwall un vaisseau qui le transporta en France. C'est ainsi que la Providence l'amena à Douai où il prononça son abjuration. Le nouveau converti fit en peu de temps de rapides progrès dans la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales. Tout son désir était de réparer au plus tôt ses quelques années de faiblesse et d'égarement, en travaillant au salut de ses compatriotes. Aussi sa joie fut grande quand, en 1576, il reçut la permission de se rendre dans la mission d'Angleterre. Ce fut au comté de Cornwall qu'il s'arrêta, dans la demeure de M. Tregian, gentilhomme catholique à qui Dieu réservait, comme à son apôtre, une large part de tribulations et de souffrances. Le missionnaire, qu'on fit passer pour un maître-d'hôtel, put, une année entière, exercer son ministère dans cette famille et dans le pays ; mais, en juin 1577, l'évêque d'Exeter s'étant rendu à Thuro, le shérif du lieu et plusieurs autres personnes le prièrent de visiter avec eux la maison de M. Tregian, dans laquelle, disaient-ils, Cuthbert Maine, prêtre papiste, devait être caché. Après une courte délibération, on convint que le shérif, avec le chancelier de l'évêque, quelques gentilshommes et leurs serviteurs, se chargeraient de cette mission. L'audace insolente de l'officier en imposa tellement à M. Tregian, qu'après un instant de résistance il fut contraint de céder et de laisser scruter

toute sa demeure. Le prêtre catholique fut arrêté ; ses livres, papiers et lettres enlevés et remis à l'évêque, puis envoyés, comme le prisonnier lui-même, à Launceston. Cuthbert Maine resta dans un affreux cachot environ trois mois, après lesquels on le traduisit au tribunal. Là on l'accusa d'avoir obtenu de Rome une bulle qui lui donnait le pouvoir d'absoudre les sujets de Sa Majesté la reine Élisabeth (c'était une copie de la bulle du jubilé de 1576 trouvée dans ses papiers); d'avoir publié cette bulle dans la demeure de M. Tregian ; d'avoir maintenu l'autorité usurpée de l'évêque de Rome, renié la suprématie de la reine, et apporté dans le royaume, puis donné à M. Tregian un *agnus dei;* enfin d'avoir dit la messe dans la maison de ce gentilhomme.

Ces accusations, dont quelques-unes étaient complètement fausses, furent suivies d'une sentence de mort, à laquelle on ajouta cette réflexion insultante : « Que quand les preuves évidentes font défaut, de fortes présomptions les remplacent, et que rien ne pouvait empêcher de condamner l'accusé comme prêtre papiste et ennemi de la religion de la reine (1). » — « Grâces à Dieu! » s'écria Cuthbert Maine en entendant ces paroles. La veille du jour fixé pour l'exécution, plusieurs gentilshommes vinrent le visiter dans sa prison avec des ministres anglicans. Ils espéraient le gagner au schisme ou le confondre, mais eux-mêmes furent réduits au silence. Toutefois, par une manœuvre odieuse qui se reproduira plus d'une fois, on ne manqua pas de répandre le bruit que le prêtre papiste, convaincu et couvert de confusion, n'avait pu répondre aux objections des ministres. Le confesseur de la foi ne protesta contre ces calomnies qu'en se préparant à la mort. Les sectaires

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. I, p. 304.

tentèrent un dernier effort : ils lui firent offrir la vie s'il jurait que la reine était le chef suprême de l'église d'Angleterre. Cuthbert Maine, prenant alors une bible entre ses mains, fait sur elle le signe de la croix, la baise avec respect, puis d'une voix ferme : « La reine, dit-il, n'a jamais été, elle n'est pas, et elle ne sera jamais le chef de l'église d'Angleterre. » Cette réponse entendue, les gardes se disposent à le conduire au supplice. On avait choisi pour l'exécution la place publique de Launceston, où s'élevait une potence d'une hauteur extraordinaire. Le martyr y fut traîné sur la claie comme les criminels de haute trahison. Arrivé au pied de l'échelle, il se met à genoux, fait sa prière et monte ensuite avec courage. Au moment où le bourreau lui passe la corde autour du cou, il ouvre la bouche pour parler au peuple rassemblé ; mais le shérif qui préside l'exécution lui imposant silence, il se remet tranquillement en prière. Le bourreau terminait ses préparatifs lorsqu'un des officiers du tribunal s'approchant : « Traître et misérable, lui crie-t-il, maintenant qu'à n'en plus douter tu vas mourir, dis-nous donc si M. Tregian et sir Arundel ont connu les choses pour lesquelles tu as été condamné ; dis-nous pareillement ce qu'eux-mêmes t'ont fait connaître. » — « Je ne sais rien de M. Tregian ni de sir Arundel, répond avec douceur Cuthbert Maine, si ce n'est que ce sont de bons et excellents gentilshommes. Et quant aux choses pour lesquelles je suis condamné, elles ne sont connues que de moi. » Une minute après on l'entend s'écrier : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ! » et il reste suspendu. Presque aussitôt le bourreau coupe la corde ; le martyr, en tombant, donne lourdement de la tête contre le billot sur lequel il doit être coupé en morceaux. Ce

coup acheva de l'étourdir et le rendit moins sensible à l'horrible boucherie qui s'accomplit à l'instant sur son corps. Quatre quartiers furent portés, pour y être exposés, dans les villes de Bodwin, de Tregny, de Barnstaple et au château de Launceston. On plaça la tête sur un môle à Wadebridge, le long d'un grand chemin très fréquenté ; les entrailles avaient été jetées dans un brasier.

Ainsi mourut Cuthbert Maine, premier martyr du collège anglais de Douai. Prêtre catholique, il avait subi le châtiment des traîtres, que leur infligeait la nouvelle législation anglaise. Les catholiques qui l'avaient reçu dans leur demeure ou qui s'étaient trouvés dans sa compagnie, devaient, à leur tour, subir la peine de leur fidélité à Dieu. La sentence de *præmunire* fut prononcée contre M. Tregian et quatre gentilshommes du pays, Tremayne, Kemp, Hoar et Harris, qu'on avait arrêtés dans son château. Trois riches métayers de la contrée, Philips, Hodges, Humphreys, et un maître-ès-arts du nom de Willams, eurent l'honneur de partager leurs souffrances. Le secret de ces souffrances n'est connu que de Dieu seul ; mais celles de leur généreux ami, M. Tregian, en feront deviner la rigueur et la durée. Ce récit, quoique anticipé de quelques années, trouve ici sa place : le long martyre de M. Tregian commençant avec celui de Cuthbert Maine. D'ailleurs, ce premier exemple bien connu permettra au lecteur de suppléer aux détails douloureux qu'à des époques plus critiques encore, l'absence de documents ne permettra pas de rapporter (1).

Tregian, issu d'une ancienne famille de Cornwall, avait pour bisaïeule une sœur de Thomas Gray, mar-

1. *Sincere and modest defence of suffering catholics by* W. Allen, p. 39, etc.

quis de Dorchester, et demi-frère de cette Élisabeth d'York dont le mariage avec Henri VII mit fin à la guerre des deux Roses. Son épouse était de la famille d'Arundel. Grâce à son éloignement de la capitale et à l'opposition générale des habitants de Cornwall aux mesures persécutrices du gouvernement, le gentilhomme avait échappé quelques années aux rigueurs des nouveaux statuts. Un jour cependant, il fut poursuivi par quelques espions du pays, qui le dénoncèrent comme un papiste des plus obstinés. Cette accusation était aussi vraie qu'honorable, et il eût été difficile, en effet, de trouver dans la contrée un seigneur tout à la fois plus riche, plus charitable et plus religieusement attaché à la foi de ses ancêtres. Arrêté avec Cuthbert Maine, M. Tregian, comme les amis réunis dans sa demeure, fut chargé de liens et conduit à la prison par le shérif du comté et une centaine d'hommes armés. Il était dans sa vingt-huitième année quand commença pour lui cette vie des cachots. Conduit successivement à Golden, puis à Thuro, et enfin à Londres devant le conseil de la reine, il déclara franchement qu'il s'était absenté du service anglican, non par mauvaise volonté contre la reine ou le gouvernement, mais par principe de conscience. Walsingham, qui était présent, fit entendre à l'accusé que de semblables déclarations ne le rendraient pas à la liberté. Ce que la reine voulait, c'était une apostasie, réelle ou apparente. Un simple acte de dissimulation aurait contenté ces rigides sectaires. Le comte d'Essex appela même le prisonnier à sa table et lui fit les plus magnifiques promesses s'il voulait donner satisfaction à Élisabeth. A ce prix la liberté lui serait rendue à lui, à ses amis, à ses serviteurs et même au prêtre catholique arrêté dans sa de-

meure. Rien ne put ébranler la constance du noble persécuté, qui ne trouva pas pour déguiser sa foi une de ces équivoques ou de ces faux serments qu'au dire des hérétiques, les catholiques avaient toujours à leur disposition. Ce fut quelques jours plus tard que Cuthbert Maine fut pendu et écartelé sur la place de Launceston. Presque aussitôt de nouvelles procédures commencèrent contre M. Tregian, qu'on accusait maintenant d'avoir entendu la messe et reçu des faveurs spirituelles de Rome. Dix mois encore on le retient à la prison Marshalsea, pendant que sa famille est en butte à toutes sortes de persécutions et ses biens indignement dilapidés. Malgré les efforts des amis de sa noble maison et même de quelques juges, le courageux catholique tombe sous les accusations d'un homme sans aveu appelé Manwood. Le tribunal déclare qu'il a encouru la peine de *præmunire* (1), c'est-à-dire la perte de ses biens et l'emprisonnement à vie, selon le bon plaisir de la reine. De la barre on le conduit dans un obscur cachot, où il ne trouve pour se reposer que la terre humide. Malgré la force de sa complexion, M. Tregian aurait vite succombé ; mais on le retira bientôt pour le conduire au château de Launceston, non loin de son pays natal. Au milieu de la nuit qui suivit son arrivée dans cette ville, des officiers frappaient à la porte de son château. Ils avaient ordre de le forcer, si on faisait résistance, et de saisir tout ce qu'ils trouveraient. Cette brutale spoliation jetait dans le plus complet dénûment son épouse enceinte et trois enfants en bas âge. La noble dame se montra digne de son époux. Accompagnée d'un serviteur fidèle et d'une domestique, elle entreprit avec ses

1. On croit que le mot *præmunire* s'est glissé dans le latin barbare du temps pour *præmonere*, premier mot du statut ici rappelé et mis en vigueur.

enfants le voyage de Londres (environ 70 lieues). Mais à peine avait-elle fait la moitié de la route que les premières douleurs de l'enfantement la saisirent. Après quelques journées données aux nécessités indispensables de sa position, elle place son nouveau-né, comme ses trois autres petits enfants, dans deux hottes et continue sa pénible marche vers la capitale. Un an entier, elle visita les différents membres de la cour de justice, ne recevant partout que des refus ou même des injures. Rien pourtant ne fut capable de la rebuter. Coup sur coup elle apprend que ses biens ont été saisis, et qu'on avait même arraché à sa vieille mère ceux qu'elle possédait en douaire. La charité des catholiques, déjà en partie dépouillés, devenait ainsi la seule ressource de cette famille, qui jouissait naguère de toutes les douceurs de l'opulence.

De son côté, M. Tregian, dans le château de Launceston, était livré à toutes sortes de mauvais traitements. La Providence permit qu'il découvrit même une tentative d'assassinat, dirigée contre lui par des misérables qui redoutaient qu'un retour momentané aux règles de la justice ne les obligeât de restituer des biens qu'ils lui avaient enlevés. Depuis ce moment une terreur secrète le poursuivait sans cesse. Il craignait toujours que cette tentative criminelle ne se renouvelât et que ses ennemis, après lui avoir donné la mort, ne fissent courir le bruit qu'il s'était suicidé dans la prison. Aussi chercha-t-il les moyens de s'évader ; mais ses gardiens, l'ayant arrêté, le chargèrent d'une chaîne du poids de trente livres et le conduisirent en cet état dans un lieu destiné aux malfaiteurs. Rien ne saurait exprimer l'horreur de ce cachot, dont l'humidité, la malpropreté et l'infection n'étaient encore que le

moindre supplice. Pendant un mois, M. Tregian eut à y entendre, de la part de vingt brigands, tout ce que la perversité humaine est capable de proférer d'injures, de blasphêmes et d'obscénités. On ne le retira de ce repaire que pour le transférer à la prison du banc de la reine. L'officier chargé de cette mission exigea pour son salaire cinquante livres, que le prisonnier ne put lui donner qu'en vendant quelques vêtements et en recourant à la générosité de ses amis. Enfin on le conduisit à la prison de la flotte, où sa courageuse épouse ne cessa, pendant de longues années, de le visiter et de lui procurer tous les adoucissements que réclamait sa position.

Au mois de juillet 1606 arrivait au collège anglais de Douai un homme encore dans la force de l'âge, mais brisé par les fatigues et la souffrance. C'était M. Tregian lui-même. Il s'en allait chercher en Espagne, auprès de quelques proches et amis, un peu de repos après une captivité d'environ trente ans, ne laissant à ses nombreux enfants, pour tout patrimoine, que son inébranlable fidélité à la religion de ses pères. La tyrannie des hérétiques savait ainsi prolonger le supplice de ses victimes et le faire partager même à leurs descendants.

Revenons à Cuthbert Maine, ou plutôt aux missionnaires qui devaient après lui répandre leur sang pour la foi. Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis l'exécution de Launceston, quand, sur la place de Tyburn à Londres, le sang d'un autre prêtre coulait sous les yeux de la multitude. Ce prêtre était Jean Nelson, fils d'un noble chevalier de Shelton près d'York. Déjà âgé de quarante ans quand il sentit naître en son cœur le désir du sacerdoce, il passa quelques

années à Douai auprès d'Allen, reçut la prêtrise des mains de l'archevêque de Cambrai, et se rendit aussitôt dans la mission d'Angleterre. Un an plus tard, on l'arrêtait, dans la nuit du 1er décembre, au moment où il était en prière. Les commissaires du gouvernement lui ordonnant de reconnaître la suprématie spirituelle de la reine, il déclara que jamais il n'avait lu ni entendu qu'un prince temporel pût avoir de suprématie dans les choses spirituelles. « Quel est donc le chef de cette Église ? » lui demanda-t-on. — « C'est, reprit-il, le souverain pontife de Rome, vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, qui a la suprême autorité dans l'Église. » Interrogé ensuite sur ce qu'il pense de la religion pratiquée en Angleterre, il répond que cette religion est schismatique et hérétique. — « Qu'est-ce que le schisme ? » demandent les juges. — « C'est, dit Nelson, une séparation volontaire de l'unité de la foi catholique. » — « La reine est-elle schismatique ou non ? » — « Je ne puis le dire, car je ne sais pas si son intention est de renverser ou de maintenir la religion aujourd'hui pratiquée en Angleterre. » Les commissaires lui affirment que la reine a ordonné de promulguer cette religion et de la maintenir ; puis ils lui demandent si, en ce cas, elle est schismatique et hérétique. « Si véritablement la reine est l'auteur de cette religion nouvelle, dit-il ; si elle la protège et la défend, elle est schismatique et hérétique. » Cette réponse extorquée de la bouche du prêtre catholique, les juges déclarent qu'il en a dit assez et que sa cause est suffisamment instruite.

Le 3 février, jour de l'exécution, le martyr reçut la visite de ses parents qui le trouvèrent en prière, les mains jointes et les yeux levés vers le ciel. Les enten-

dant pleurer autour de lui, il les consola par des paroles pleines de foi, de confiance en Dieu et de soumission à sa sainte volonté. Deux ministres anglicans se présentèrent à leur tour : il refusa de les écouter. Au moment où les soldats se disposaient à le conduire au supplice, plusieurs des officiers de la reine le pressèrent de solliciter son pardon. « Je n'ai point de pardon à demander à la reine, dit-il ; jamais je ne l'ai offensée. » Le peuple, amassé aux abords de la prison, entendant cette réponse, poussa des cris de fureur contre « le traître papiste. » Ce fut au milieu de ces vociférations de la foule que Nelson arriva à la place des exécutions : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains, » s'écria-t-il au moment où s'arrêta la claie sur laquelle on le traînait. Puis, debout sur le char, il invita les catholiques présents à prier avec lui : « Je vous prends tous à témoin, dit-il ensuite au peuple, que je meurs dans l'unité de l'Église catholique, que c'est pour elle que je vais avoir le bonheur de répandre mon sang. Je conjure le Seigneur que, dans sa miséricorde, il lui plaise de vous rendre tous catholiques fidèles, disposés à vivre et à mourir dans l'unité de notre mère l'Église catholique romaine. » La multitude lui répondit de nouveau par des cris de fureur : « Loin d'ici cet homme ; loin d'ici l'Église catholique romaine ! » Quand le silence fut un peu rétabli, le confesseur de la foi demanda pardon à tous ceux qu'il avait pu offenser, et déclara qu'il pardonnait lui-même à ses ennemis, à ses persécuteurs, comme il désirait que Dieu lui pardonnât. Voyant le bourreau achever ses préparatifs, il se recueillit, fit une dernière prière, puis le char roula et le laissa suspendu, pendant qu'un grand nombre de spectateurs s'écriaient : « Seigneur,

recevez son âme ! » Le martyr était encore plein de vie, quand l'exécuteur, coupant la corde, le laissa tomber par terre, puis, le trainant vers le billot, l'étendit dessus et lui ouvrit la poitrine. Au moment où il en arrachait le cœur, plusieurs des assistants, plus rapprochés, entendirent la victime prononcer ces paroles : « Je pardonne à la reine et à tous ceux qui sont les auteurs de ma mort. » Pour moi, dit le témoin oculaire qui rapporte ces détails, je vis remuer ses lèvres, mais je ne pus entendre ses paroles. Le bourreau n'abattit la tête qu'après plusieurs coups. On la plaça sur une des piques du pont de Londres. Le corps, partagé en quatre quartiers, fut suspendu aux portes de la ville.

Sur la même place de Tyburn expirait quelques jours après Thomas Sherwood, né à Londres de parents catholiques. Après un séjour de quelques années au collège de Douai, il revint dans sa patrie pour certaines affaires de famille. Un jeune libertin, qui le soupçonna d'être prêtre, quoiqu'il ne fût encore qu'étudiant, l'ayant reconnu dans les rues de la capitale, cria aussitôt : « Un traître, un traître, arrêtez le traître ! » Au tribunal, Sherwood déclara qu'il ne croyait pas que la reine eût la suprématie dans l'église d'Angleterre ; cette suprématie ne pouvant appartenir qu'au Pape. Malgré les tortures, on ne put lui arracher les noms des personnes qui avaient eu des rapports avec lui. Tous les tourments imaginables lui furent infligés : la faim, la soif, le froid et la privation des choses même les plus indispensables. La vigilance des gardes était si active que M. Rooper, gendre de l'illustre Thomas Morus, ne put faire parvenir au prisonnier quelques pièces d'argent pour subvenir à sa détresse. Tout ce qu'il fut possible d'obtenir du lieutenant de

la Tour fut qu'on renouvelât la paille sur laquelle il était couché. Pendant six mois, Thomas Sherwood en dura ces tourments avec une inaltérable patience : « Seigneur Jésus, répétait-il souvent, je ne suis point digne de souffrir ainsi pour vous ; beaucoup moins le suis-je encore des récompenses que vous promettez à ceux qui vous auront confessé. » Traduit une dernière fois devant les juges, il fut condamné à mort pour refus de reconnaître la suprématie de la reine, et exécuté comme criminel de haute trahison. La réforme, qui avait proclamé la liberté absolue de conscience, ne reculait pas plus devant l'inconséquence des tortures que devant celle des doctrines. Élisabeth décrétait les unes comme les autres. La persécution devenait une nécessité pour imposer sa religion nouvelle ; mais afin d'arracher avec la vie l'auréole même du martyre, on condamnait comme rebelles les Anglais assez courageux pour prêcher ou défendre la vieille foi de leurs ancêtres. Tactique odieuse, empruntée aux tyrans de Rome ; aussi est-il vrai de dire que « rien ne ressemble davantage aux persécutions contre les premiers chrétiens que les persécutions d'Angleterre contre les catholiques (1). »

Pendant que ces missionnaires répandent leur sang, par les ordres de la fille de Henri VIII, pour la cause de Dieu et de son Église, d'autres en plus grand nombre se préparent au martyre dans les comtés divers où ils sont disséminés et cachés, mais surtout au Collège de Douai transféré à Reims. C'est là que va se fonder, d'une manière stable et permanente, cette mission d'Angleterre dont la Providence se servit pour conserver, en dépit de toutes les fureurs de l'hérésie, la foi catholique dans ce royaume.

(1) Lamennais, *Essai sur l'indifférence*, t. 1, p. 77.

Chapitre VIII.

Le collège anglais à Reims. — Commencement de la mission d'Angleterre.—Le docteur Allen et le père Mercurian. — Robert Persons et Edmond Campian. — Le voyage et l'arrivée de ces deux jésuites en Angleterre. — Premiers travaux des missionnaires. — Conversions remarquables. — Lettre de Campian aux conseillers de la reine. — Nouvelles conversions. — Conduite des missionnaires et des catholiques pendant la persécution. — Nouveaux écrits du père Campian ; son livre intitulé : *Dix raisons*. — Le *Directorium Christianum* de Robert Persons. — Proclamation de la reine et lois pénales contre les catholiques.

CETTE période de quinze ans, pendant laquelle le Collège anglais de Douai résida à Reims, occupe une large place dans l'histoire de la persécution religieuse en Angleterre. C'est alors que la mission y fut régulièrement établie, et qu'en différents lieux d'autres collèges s'élevèrent sur le modèle du premier; alors que le despotisme d'Élisabeth s'appesantit plus durement sur les catholiques, et que le sang des martyrs coula à flots dans plusieurs villes du royaume. Avant de rappeler ces faits si glorieux pour l'Église, ajoutons quelques mots sur les moyens providentiels par lesquels Dieu se préparait à multiplier les apôtres qui accompliront ses desseins sur cette nation égarée.

On a vu les intrigues des ministres d'Élisabeth pour forcer les disciples d'Allen de quitter leur collège de Douai. Peu s'en fallut que de semblables manœuvres ne vinssent jeter le trouble jusque dans la ville de Reims. La difficulté d'atteindre cette place située au

cœur du royaume, l'impossibilité de lâcher contre elle les hérétiques des Pays-Bas, ses complaisants auxiliaires, ne faisaient qu'enflammer davantage l'animosité de la reine. D'ailleurs les plus influents des membres de son conseil, Cecil, Leicester et Walsingham, ne cessaient de la provoquer à toutes les rigueurs afin d'effrayer la famille des Guise, si bienveillante pour les exilés, et en particulier le cardinal qui leur ouvrait un asile. Elle donna l'ordre d'interroger sévèrement Marie Stuart, sa prisonnière et la nièce des Guise, sur tout ce qui était relatif à cette translation du Collège de Douai à Reims. Peu satisfaite encore, elle avertit son ambassadeur à Paris qu'il eût à se rendre auprès de Henri III pour solliciter l'expulsion des réfugiés anglais. Le roi de France n'y consentit point, et ce simple refus, que lui imposait la dignité de sa couronne autant que le respect de la religion, suffit pour exaspérer l'implacable fille de Henri VIII.

C'est alors, dans un de ces moments de dépit furieux aussi déshonorant pour la femme qu'injuste dans la souveraine, qu'Élisabeth adopta avec ses ministres un plan de persécution atroce dont l'exemple ne se rencontre dans l'histoire d'aucun peuple. Un prétexte manquait encore pour dissimuler ces honteuses colères du pouvoir : on le trouva dans l'arrivée en Angleterre de deux jésuites, les premiers qui prirent part aux travaux de la mission.

Les sentiments d'Allen pour les fils de saint Ignace étaient connus. Une lettre qu'il leur écrivit en 1578 sera toujours un des témoignages les plus flatteurs que présentera cette illustre société à ses détracteurs et à ses ennemis. Aussi son désir le plus ardent était-il de voir entrer dans la mission, avec ses propres dis-

ciples, quelques-uns de ses compatriotes qui avaient embrassé le nouvel institut. « Il eût été étrange en effet, disait le docteur, que de jeunes anglais fussent formés pour la mission d'Angleterre par les jésuites, tandis que ceux-ci ne pourraient s'y rendre pour partager leurs travaux, leurs souffrances et leur martyre. Quel espace pourrait arrêter des hommes que le zèle du salut des âmes transporte quelquefois aux extrémités des mers ? Quels supplices craindraient de la part de l'Angleterre, autrefois si catholique, des hommes qui vont affronter les cruautés des barbares et des anthropophages de l'Amérique et des îles de l'Océan ? C'est leur devoir, c'est l'esprit de leur institut que les fils de saint Ignace se dévouent à toutes les œuvres pénibles et périlleuses. Et quelle mission présenta jamais plus de difficultés et de dangers que la mission d'Angleterre sous ce règne d'Élisabeth ? »

Tout pénétré de ces pensées, Allen les fit valoir avec une chaleureuse éloquence auprès du souverain pontife, des cardinaux, du P. Persons et des principaux Anglais réunis à Rome. Grégoire XIII, par une réserve pleine de délicatesse, ne voulait point exiger d'un ordre si attaché au Saint-Siège cette nouvelle preuve de dévouement, que l'impossibilité seule pourrait lui faire refuser. Il ordonna à Allen d'en conférer avec Mercurian, général de la compagnie. De part et d'autre, les raisons les plus fortes et les plus persuasives furent présentées. Le zèle et la prudence, les espérances et les craintes, se produisirent tour à tour dans ce pacifique congrès, qui devait avoir une influence immense sur les destinées futures du catholicisme en Angleterre. Allen semblait sur le point de perdre sa cause devant la calme opposition de Mercurian. L'un

voyait tous les dangers de la position, l'autre ne considérait que les intérêts spirituels de sa patrie ; le premier redoutait les haines systématiques de l'hérésie contre l'institut dont il était le chef ; le second n'était frappé que des vertus éclatantes et des œuvres partout connues de ces puissants auxiliaires qu'il sollicitait. Les motifs étaient en balance, et les esprits flottants et indécis, quand le P. Olivier Manare, provincial de Germanie, prenant la parole, formule d'une manière énergique sa pensée sur cette grave question. Le vénérable Claude Aquaviva, provincial d'Italie, se lève à son tour et demande comme une faveur spéciale la permission de se consacrer à cette mission d'Angleterre, destinée à rendre à un grand peuple, dans un avenir plus au moins éloigné, la foi de ses ancêtres. Le jugement de ces deux hommes, aussi remarquables par leur sainteté que par leur science et leur maturité, mit un terme à toutes les hésitations de Mercurian. Après un moment de silence il prit la parole, et, d'une voix émue, promit le concours des enfants de saint Ignace à la mission d'Angleterre. « Du moment qu'il fut connu parmi les pères de la société que quelques-uns d'entre eux seraient envoyés en Angleterre, (on aura de la peine à le croire, dit Allen, et pourtant Dieu m'est témoin de la vérité de ce que j'écris,) des jésuites d'un grand savoir, anglais et autres, se jetèrent aux pieds de leurs supérieurs. Ils demandaient, les larmes aux yeux, la permission d'aller se mesurer avec les protestants dans leurs universités, ou la grâce de mourir en confessant la foi du Christ. »

Les deux jésuites sur lesquels se fixa d'abord le choix de Mercurian furent Campian et Persons. On se rappelle l'arrivée du premier au collège de Douai et

les détails de sa vie jusqu'à cette époque. Il importe de faire connaître le second, destiné à jouer un rôle si important dans les affaires religieuses de son pays. Robert Persons était né de parents peu favorisés de la fortune. Il n'en fut pas moins envoyé de bonne heure à l'université d'Oxford, grâce aux facilités qu'offrait alors l'Angleterre aux jeunes étudiants. Admis au collège Balliol, ses talents le firent promptement distinguer par les différents maîtres dont il suivait les leçons. Son esprit, son adresse et une certaine expérience des affaires beaucoup au-dessus de son âge, lui donnaient une supériorité incontestable et une sorte de prééminence parmi ses condisciples. Aussi les plus jeunes élèves, ou les pupilles, ainsi qu'on s'exprimait alors, le chérissaient entre tous, et trouvaient un charme particulier dans sa compagnie. Le mérite éclatant de Persons lui attira des envieux, et cette passion honteuse trouva un puissant auxiliaire dans l'hérésie, qui exerçait de plus en plus sa pression tyrannique. Persons catholique, malgré toute sa réserve, se vit bientôt exposé à une sorte de persécution dans cette école que l'erreur envahissait de toutes parts. Convaincu qu'il ne pouvait résister à tant de passions aveugles qui surgissaient autour de lui, il résolut de s'éloigner, renonçant auparavant, selon les statuts de l'université, à son titre et à ses droits de bachelier par un acte public consigné dans le registre de l'établissement. Le jeune étudiant ne se borna pas à ce premier sacrifice. Après avoir abandonné Oxford, il se décida à quitter aussi sa famille et sa patrie pour aller rejoindre dans les Pays-Bas ses nombreux compatriotes exilés. Cependant une vague inquiétude le poursuivait sans cesse, et des doutes pénibles fatiguaient son âme. Persons ne

savait à quelle carrière l'appelait la volonté de Dieu. Pendant plusieurs années, il porta ses pas incertains en différents lieux. On le voit séjourner successivement à Louvain, à Padoue, à Rome, puis une seconde fois à Padoue, où il commence à étudier la médecine. Là, le souvenir des exercices spirituels qu'il a suivis en Flandre, sous la conduite du père Guillaume Wood, son compatriote, et l'impression profonde qu'a laissée dans son âme un premier voyage à Rome, le dégoûtent insensiblement de cette carrière. Après de nouveaux retours sérieux sur lui-même, il se détermine à tout abandonner pour se consacrer à Dieu. Quelques mois plus tard, Persons, revenu à Rome, était admis parmi les novices de la Compagnie de Jésus. C'est là que Guillaume Allen le rencontra dans la suite, l'informa du dessein qu'il méditait pour la conservation de la foi dans leur commune patrie, et lui annonça la mission glorieuse, mais difficile, que Dieu lui confiait par la voix de ses supérieurs.

Campian, à cette même époque, enseignait à Prague, capitale de la Bohême. C'est dans cette ville qu'il reçut de Rome la lettre qui mettait le comble à son bonheur : elle était écrite de la main d'Allen lui-même. Le docteur n'avait point voulu s'éloigner avant d'avoir pris toutes les garanties désirables pour le succès de son entreprise. La joie qui surabonde dans son âme se trahit dès les premiers mots : « Mon père, mon frère, mon fils, Edmond Campian, j'emploie volontiers ces expressions, tant est grand l'amour que je vous porte, l'affection mutuelle qui nous unit. Le père suprême, le premier général de votre ordre, Jésus, vous appelle de Prague à Rome, et de Rome dans notre Angleterre, et vos frères selon la chair vous y excitent aussi. Et, bien

que vous n'entendiez pas leurs voix, Dieu a néanmoins exaucé leurs vœux. Moi qui leur suis très uni ainsi qu'à vous et à la commune patrie, selon le monde et selon Dieu, moi surtout j'ai dû désirer, appeler, demander à grands cris. » Un peu plus loin Allen ajoute ces paroles : « Certes, je n'ai pas douté de votre zèle et de votre dévouement lorsque je vous voyais si heureux d'accomplir, non votre volonté, mais la volonté de vos supérieurs ; disposé à affronter les travaux et les dangers des missions indiennes, s'ils vous y envoyaient. La moisson est déjà abondante dans notre Angleterre. Non contente d'ouvriers ordinaires, elle demande des hommes plus aptes encore ; surtout elle vous demande, vous avec d'autres hommes choisis de votre ordre. » Le cœur rempli d'espérance, Allen revient à Reims au milieu de ses disciples. Tous se livrent aux transports de la joie en apprenant quels infatigables ouvriers vont partager les travaux de leur apostolat.

La lettre d'Allen à Campian avait été suivie promptement de deux autres lettres que Mercurian expédiait à Prague. La première était pour le P. Paul Campan, recteur du collège ; l'autre pour Campian lui-même. Elle lui commande d'abandonner sur le champ les fonctions qu'il remplit dans l'université pour se rendre à Rome et de là en Angleterre. Le jésuite ne se possède plus à cette nouvelle inattendue, et son âme généreuse embrasse aussitôt avec ardeur cette vocation du ciel. La pensée des tortures infligées aux martyrs qui viennent d'expirer à Tyburn augmente ses transports et son espérance. Plein de ces sentiments, il se met en chemin, arrive à Rome, et court se jeter tout en larmes aux pieds de son général, essayant, mais en vain, d'exprimer sa reconnaissance et son bonheur. Cette joie

déjà si grande redouble encore quand il apprend que Persons, son compatriote, son mentor et son ami, doit lui-même diriger, avec sa rare sagacité et sa prudence consommée, la mission commune qui leur est confiée.

Avant de quitter Rome, les deux jésuites reçoivent avec une respectueuse docilité les instructions de Mercurian. Le général fait bien comprendre à ses disciples la nature des services que la religion attend d'eux et le soin avec lequel ils doivent éviter toute intervention, quelle qu'elle soit, dans les affaires séculières. Ces avertissements, donnés et répétés plusieurs fois, sont fidèlement transcrits, afin qu'ils puissent les rappeler à leur mémoire, et, s'il en est besoin, les présenter eux-mêmes aux prêtres et aux catholiques d'Angleterre. Ce fut aussi dans ce moment que Persons et Campian se rendirent auprès du souverain pontife pour solliciter humblement une modification à la bulle de saint Pie V. Les deux missionnaires n'ignoraient point que le pape Grégoire XIII ne changerait pas entièrement la censure, puisque la partie qui en était frappée restait toujours dans les mêmes conditions ; mais il leur paraissait désirable que les catholiques d'Angleterre fussent persuadés qu'ils pouvaient légitimement obéir à Élisabeth, comme à leur reine, nonobstant la sentence portée dans la bulle d'excommunication. D'ailleurs il leur semblait que leurs compatriotes recevraient avec joie et sûreté de conscience ce moyen de concilier leur conduite avec leur foi, et que les missionnaires obtiendraient par là des succès plus grands et plus assurés. « Enfin, continue Allen, qui donnera plus tard ces détails pour réfuter les calomnies des sectaires, les deux jésuites regardaient comme avantageux d'obtenir un adoucissement à cette sentence plutôt que de la soutenir dans sa rigueur ; et

ils croyaient qu'il serait meilleur de temporiser avec douceur et modération, en attendant que Dieu touchât le cœur de la reine et qu'il la portât à se rendre aux conditions convenables d'une réunion à l'Église catholique romaine (1). Cette démarche eut le résultat qu'on pouvait espérer. La sentence portée contre Élisabeth ne fut point levée ; mais les catholiques furent dégagés de l'obligation qu'elle leur imposait de ne plus la reconnaître pour souveraine (2).

Le dimanche après Pâques de cette année 1580, Persons, Campian et Rodolphe Émerson, frère coadjuteur, accompagnés de quatre chapelains de l'hôpital anglais de Rome, de trois jeunes prêtres du collège anglais et de deux nobles laïques disposés à partager leurs fatigues et leurs dangers, allaient se prosterner tous ensemble aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. La main du nouveau Grégoire donna à ces nouveaux missionnaires la bénédiction apostolique comme gage des succès qui devaient couronner l'œuvre à laquelle la Providence les appelait. Le lendemain ils sortaient de Rome par cette même porte Flaminienne qui, onze siècles auparavant, avait vu saint Augustin et ses compagnons se diriger vers le pays des Angles et des Saxons. Aucun de ces premiers apôtres qui s'adressaient alors à des idolâtres, ne souffrit le martyre. Cette auréole était réservée aux prêtres catholiques qui, aux XVIe et XVIIe siècles, travailleront à rendre à l'Angleterre sa vieille foi perdue par l'hérésie.

Afin d'éviter la rencontre d'un gros de troupes qui descendait en Italie, et pour tenter, en passant par Genève, de ramener à la vérité Théodore de Bèze,

1. *Answer to English Just.*, p. 66.
2. Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. III, p. 14.

l'opiniâtre successeur de Calvin, Persons et Campian se dirigent en secret vers cette ville. La jeune république ne permettait aux étrangers de rester dans ses murs que l'espace de trois jours. Ils en profitent pour aborder le vieillard que des passions honteuses retenaient dans l'erreur plus encore peut-être que son amour-propre de chef de secte. Une conférence a lieu, mais sans résultat. L'argumentation vigoureuse de Persons et de Campian, comme la douce onction de saint François de Sales, devait échouer contre ce cœur endurci par l'orgueil et la volupté. Le lendemain, tous reprennent leur chemin, traversent par bandes séparées diverses provinces de France, et arrivent enfin à Reims. Là tous les disciples d'Allen tressaillent d'allégresse à la vue de ces athlètes, qui s'en vont au pacifique combat de l'évangile sur la terre natale où ils n'aborderont peut-être que pour marcher à la mort. Allen, en particulier, ne sait comment exprimer les sentiments qui débordent de son âme. Cette éclatante miséricorde de Dieu lui donne l'assurance que la foi n'a pas péri pour l'Angleterre, et qu'un jour viendra où ce pays reprendra noblement son rang parmi les nations catholiques.

Pendant que les missionnaires se livrent aux épanchements de l'amitié et aux joies innocentes d'une rencontre longtemps attendue ; pendant qu'ils prennent les mesures qui doivent assurer leur entrée dans le royaume, des espions signalent aux persécuteurs les victimes qui leur sont destinées. Avant même qu'ils eussent quitté Rome, les deux jésuites étaient déjà désignés aux agents d'Élisabeth. Des lettres, expédiées par un espion du nom de Sledd, donnent sur tout ce qui les concerne les détails les plus étendus. Walsingham, qui les reçoit à Paris où il remplit les fonctions d'am-

bassadeur, les transmet sur le champ au conseil de la reine : le conseil déploie la même activité. En quelques jours, le nom et le signalement des deux missionnaires sont remis à la police, qui multiplie sur toutes les côtes ses gardes avec le signalement des deux passagers qu'il faut arrêter. C'est en face de ces démonstrations menaçantes que Persons et Campian vont tenter d'aborder dans leur patrie. Partis par différentes voies, ils se sont approchés de la mer pour attendre le moment favorable de traverser le détroit. Tous se sont écartés avec soin des villes de Paris et de Douai dans la crainte d'éveiller les moindres soupçons. Tous aussi ont pris divers costumes pour déconcerter la vigilance de leurs ennemis ; mais les indications de Sledd sont si précises, le portrait des deux jésuites si parfaitement dépeint, qu'il ne paraît pas possible qu'ils puissent débarquer sans être arrêtés à l'instant même. Cependant Persons se hasarde, après avoir recommandé son entreprise à Dieu. Déguisé en officier de marine et accompagné de Rodolphe Émerson, comme lui déguisé, il s'embarque à Calais dans la nuit du 15 juin 1580. Le lendemain, au lever du soleil, le hardi missionnaire entrait dans le port de Douvres. Campian avait été averti de ce départ ; il savait qu'il devait, pour s'embarquer lui-même, attendre un message de son confrère. Du collège de Saint-Omer où il vit ignoré, le jésuite écrit au général de son ordre une dernière lettre avant de quitter la France : « Il lui révèle la crainte que lui inspire le bruit partout répandu de l'arrivée de deux jésuites anglais dans le pays ; sa confiance en la Providence ; sa résolution d'affronter la mort la plus horrible plutôt que de ne pas venir en présence avec l'ennemi ; l'espérance enfin qu'il a du succès quand il lui sera permis de lut-

ter ouvertement avec l'ignorance et la malice. Le missionnaire, en terminant sa lettre, annonce que les vents, contraires depuis quelques jours, sont redevenus favorables et qu'ils va quitter ses frères de Saint-Omer pour se rendre à Calais. » Cette lettre porte la date du 20 juin 1580. Déjà en ce moment l'itinéraire de Campian était tracé et son arrivée au rivage d'Angleterre préparée par l'ingénieux Persons. Grâce à son costume militaire, à son air décidé et à la promptitude de conception qui ne lui fait jamais défaut, le missionnaire avait mis pied à terre devant les gardes sans témoigner la moindre émotion. Sûr de sa personne et profitant de la complaisance inattendue qu'il rencontre, il songe aussitôt à ménager à Edmond Campian un accueil semblable. S'adressant au gouverneur du port, il le prie de lui envoyer immédiatement à Londres un individu du nom de Patrice et son serviteur, qui lui seront l'un et l'autre nécessaires pour régler dans la capitale certaines affaires concernant l'état.

Quatre jours encore Campian dut attendre à Calais un temps propice pour la navigation. Enfin, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, son patron spécial, à qui il avait recommandé sa mission et son voyage, les vents deviennent favorables. A la chute du jour, le missionnaire descend dans le vaisseau, qui aborde au port de Douvres le lendemain avant le lever du soleil. La police, éveillée par cet arrivage matinal, expose les deux passagers au plus imminent danger. Ordre leur est donné de comparaître devant le gouverneur de la ville, qui les presse de questions adroites et captieuses. Il prétend qu'ils sont des ennemis de la nouvelle église établie dans le royaume et des partisans de l'ancienne foi; qu'ils dissimulent leurs noms ; que c'est à cause de leur

religion qu'ils ont quitté l'Angleterre et que c'est pour propager le papisme qu'ils y retournent maintenant. A ses yeux, Campian n'est autre que le Dr Allen lui-même, contre lequel Sa Majesté est vivement irritée. Campian répond avec assurance qu'il n'est pas Allen et qu'il peut en faire le serment. Le gouverneur ne se rend point à cette dénégation formelle et déclare qu'il va les envoyer tous deux aux ministres de la reine. Si cette idée avait été exécutée, Campian et son compagnon ne seraient entrés dans Londres que pour passer immédiatement au tribunal et de là à l'échafaud. On n'attendait plus qu'un dernier mot pour confier les deux passagers à une compagnie de soldats. Pendant ce temps, le jésuite priait Dieu dans le fond de son cœur et se recommandait à son protecteur particulier, saint Jean le Précurseur. Tout à coup un vieillard se présente : « Il vous est loisible de passer outre, » dit-il aux voyageurs, qui se hâtent d'obéir à cette permission inattendue. Quel était ce vieillard ? Quel changement s'était opéré subitement dans les dispositions du gouverneur ? Avait-on cru reconnaître dans les deux passagers les hommes qui, sur la demande adroite de Persons, devaient lui être envoyés sans retard ? On l'ignore ; Campian lui-même ne pouvait l'exprimer. « Quand je repasse en mon esprit toutes ces choses et d'autres semblables, écrivait-il un peu plus tard, je me confirme de plus en plus dans la pensée que je ne serai arrêté que quand il sera expédient pour la plus grande gloire de Dieu , pas auparavant. »

Le missionnaire et son compagnon, ainsi débarrassés de la position la plus critique, s'éloignent du port et s'avancent dans l'intérieur de la ville de Douvres L'ange du Seigneur continuait de veiller sur eux et de les diriger. Il conduit Campian dans la maison même où

Robert Persons s'était arrêté à son passage. Le jésuite s'y retrouve au milieu d'une famille catholique, qui lui rend avec bonheur tous les devoirs de l'hospitalité. Le lendemain il descend avec Rodolphe Émerson dans une barque qui les transporte à Londres. Un nouveau danger les attend dans le port de cette capitale, couvert d'une multitude de spectateurs au milieu desquels il faut aborder, et en face de nombreuses maisons qui renferment presque autant d'ennemis que d'habitants. Mais là encore Persons avait prévu les difficultés et préparé les moyens de les décliner. Toutes les mesures ont été concertées, les avis donnés, les intentions comprises, et sur différents points des rives de la Tamise comme sur les routes dans la direction de Douvres à Londres, les yeux attentifs de quelques jeunes catholiques de noble famille cherchent au loin Edmond (car c'est le nom sous lequel Campian doit être reçu) et son serviteur. Tout-à-coup Thomas Geayme aperçoit la barque qui faisait chaque jour le service de Douvres à la capitale et reconnaît la figure du missionnaire que Persons lui a indiqué. Il le suit des yeux, se dirige vers le port, puis quand l'embarcation s'arrête : « Donnez-moi la main, monsieur Edmond, » dit-il à Campian du ton le plus amical. Le jésuite ne connaissait pas cette voix ; mais il devine à l'instant l'ingénieuse industrie de son confrère, et, s'y prêtant lui-même avec grâce et promptitude, il tend la main et salue affectueusement l'ami inconnu qui se présente à lui. Ensemble ils entrent dans la ville en s'entretenant familièrement et arrivent bientôt à la demeure où est attendu le nouvel hôte que la Providence amène. Persons n'y était plus : déjà il s'était avancé dans l'intérieur du pays. Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'il put partager l'allégresse des catho-

liques pour l'heureux voyage des deux apôtres qui leur sont envoyés. Avec cette avidité et cette émotion qu'augmente encore la pensée de grands périls évités, plusieurs nobles gentilshommes écoutent sans se lasser jamais les discours chaleureux de Campian. Le jésuite est comme entraîné par toutes les âmes généreuses qui l'environnent. Le voilà qui commence sa vie évangélique, si riche en fruits de salut malgré sa brièveté. « Chaque jour, écrit-il dans une lettre à Mercurian, général de l'ordre, je médite à cheval le sujet de mon discours. Arrivé à la maison désignée, je lui donne sa dernière forme; puis je confère avec ceux qui se présentent, ou j'entends les confessions. Le matin, après la célébration du saint sacrifice, j'adresse des paroles d'exhortation qui sont reçues avec une sainte avidité par les assistants. Ils participent fréquemment aux sacrements, et, pour les administrer, nous sommes aidés çà et là par les prêtres que nous rencontrons en différents lieux. De cette manière le peuple catholique reçoit les secours qu'il désire et nos travaux sont rendus moins pénibles (1). »

Campian était ardent; il avait peine à contenir son zèle au milieu de ces catholiques aussi ardents qui voulaient le retenir. Sous le nom du baron Paget une maison est achetée, dans laquelle le missionnaire, au centre de la populeuse capitale, célèbrera le divin sacrifice et remplira les autres devoirs de son ministère. C'est le jour même des saints apôtres Pierre et Paul que, pour la première fois, il y adresse la parole à son auditoire de proscrits. La solennité du jour donnait comme une impulsion nouvelle à son entraînante éloquence. « Il rappelle aux fidèles qui l'entourent la fermeté inébranlable de l'Église de Jésus-Christ et l'impuissance de

1. H. Mori, *Hist. missionis anglic.*, p. 75.

l'enfer soulevé contre elle. Il montre à ces persécutés du XVIe siècle comment ont agi les chrétiens et les martyrs des premiers siècles. Ce témoignage du sang, l'Église catholique l'a donné dans tous les temps ; l'Angleterre ne serait-elle pas appelée à le renouveler sous Élisabeth comme du temps de son père Henri VIII ? » Malgré tout le mystère dont avait été environnée l'entrée des deux jésuites dans le royaume, il paraissait impossible qu'ils ne fussent bientôt découverts et surpris. Déjà le conseil de la reine avait eu vent de certaines réunions en différents lieux. Heureusement la Providence permit que Persons revînt à Londres en ce moment. Son regard exercé et son incomparable habileté lui font pressentir sur le champ que la marche suivie jusqu'alors ne peut continuer. Campian et les catholiques qui l'environnent vont être arrêtés infailliblement s'ils ne détournent au plus tôt les yeux qui scrutent leurs démarches. Chef de la mission, il fait valoir les raisons les plus pressantes et insiste pour que les réunions soient moins fréquentes ; puis, par une détermination devenue nécessaire, il conjure Campian de s'éloigner de la capitale et de changer chaque jour de nom, de costume et de demeure.

Auparavant une mesure non moins nécessaire devait être prise, et elle demandait la présence du plus grand nombre possible de prêtres revenus dans l'Angleterre. Il s'agissait de régler quelques points importants pour le succès de leurs travaux et d'une influence notable sur leur conduite comme sur celle des fidèles. Des difficultés de toute nature se rencontraient, en effet, dans cette mission, où il n'était pas moins urgent de se tenir en garde contre les susceptibilités, les scrupules ou même les faiblesses de certains catholiques, que contre les ruses et les violences de leurs adversaires. Les pères

Persons et Campian, dès leur arrivée, avaient compris que leur position réclamait la plus grande circonspection. Dans l'intérêt de la religion même et pour la tranquillité des consciences, certaines règles de conduite devaient être adoptées. La mission se composait de prêtres d'âge différent, instruits et formés en plusieurs contrées de l'Europe, où ils n'avaient pas été sans remarquer des usages contraires à ceux qui avaient été suivis dans leur patrie dès les temps les plus reculés. D'ailleurs l'Angleterre elle-même variait sur diverses pratiques. On avait conservé dans plusieurs provinces des jeûnes ou des fêtes religieuses qui n'étaient point obligatoires en d'autres contrées. Il était indispensable de s'entendre sur ces choses et de concilier, autant qu'il était possible, les désirs des plus jeunes missionnaires avec l'attachement aux coutumes peut-être exagéré de certains vieux prêtres ordonnés sous Marie Tudor. Pour prévenir tout différend, il fut statué que chacun se conformerait aux coutumes des lieux où il se trouverait et sur lesquelles il prendrait les informations les plus exactes à son arrivée. Avant tout on rappelle la décision des docteurs du concile de Trente contre la fréquentation des temples protestants sous prétexte d'éviter l'amende imposée par le gouvernement à ceux qui s'en abstenaient. Cette décision, les missionnaires la rappelleront souvent aux catholiques, afin de soutenir leur courage et d'éviter à l'avenir cette plaie des *conformistes occasionnels*, qui avait été pour un grand nombre, au commencement du règne d'Elisabeth, une cause de ruine spirituelle.

Ces règlements adoptés, Persons donne à ses confrères dans l'apostolat quelques avis touchant les lieux et les classes de personnes qu'il importe, selon lui, de

rechercher de préférence. Pendant sa course rapide à travers les comtés, il a reconnu qu'il y avait pour les missionnaires moins de dangers, et plus d'espérances de succès, en passant successivement d'un endroit à un autre qu'en se fixant dans les cités même les plus populeuses. Les catholiques se rencontraient principalement dans les campagnes, ainsi que les nobles, bien qu'une partie de ces derniers fût appelée à Londres quatre fois l'année pour les affaires publiques. Dans les villes, au contraire, on ne voyait que des hommes livrés aux études libérales, professions dans lesquelles l'amour de l'argent l'emporte d'ordinaire sur celui de la vérité. D'ailleurs, parmi les habitants des campagnes, il y a moins de ces observateurs curieux et de ces espions salariés aux yeux de qui rien n'échappe. Plus éloignés aussi des villes et des grands centres de population, ils ne sont point non plus animés contre les catholiques de cette haine aveugle qu'entretiennent les calomnies quotidiennes et les bruits de trahison répandus dans la foule par leurs ennemis. Ces considérations, aussi justes que sages, sont approuvées, et la petite colonie d'ouvriers apostoliques se partage les différentes provinces, où chacun ira porter les bienfaits et les consolations de son ministère. Le mois de juillet touchait à sa fin, lorsque tous se disposèrent à quitter la capitale, silencieusement, par intervalles et dans des directions diverses, afin d'éviter tout ce qui pourrait éveiller le plus léger soupçon. Mais, malgré le secret de leur assemblée et les précautions inouïes qui précédèrent la séparation, peu s'en fallut qu'ils ne fussent tous surpris et arrêtés à cette heure même. Un grand bruit retentit tout-à-coup sur l'une des rives de la Tamise, non loin du lieu de réunion. Henri Orton,

noble et courageux catholique, venait d'être saisi par un agent du gouvernement. L'espion désigne en même temps, à l'officier chargé de la surveillance du fleuve, le prêtre Robert Johnson, qu'il a reconnu et qui s'avance pour le traverser. Ce cri : « Un prêtre papiste ! » retentit dans tout le voisinage et arrive jusqu'aux oreilles des missionnaires qui n'ont pu encore échapper avec sûreté. Deux victimes de plus étaient maintenant entre les mains d'Élisabeth, qui méditait alors même avec son conseil de nouvelles et plus odieuses rigueurs.

Campian est promptement informé des dispositions légales par lesquelles on veut atteindre les catholiques jusque dans les libertés inaliénables de la famille. La promptitude de sa conception lui révèle aussitôt qu'elles sont la conséquence des impostures que répandent partout les émissaires du pouvoir. La mauvaise foi provoquait des animosités de plus en plus ardentes contre les jésuites et les autres missionnaires, « tous, disait-on, sujets rebelles à Sa Majesté, qu'une juste sentence a chassés du sol natal, et qui n'y sont revenus que pour souffler partout le feu de la révolte et de la sédition. » Dès leur première entrevue avec les prêtres séculiers du royaume, Persons et Campian avaient expliqué le caractère propre de leur mission. Ils avaient montré que, sous un nom différent, mais par les mêmes moyens, ils ne cherchaient qu'à défendre la cause commune de la foi catholique ; que leurs vœux ne les engageaient devant Dieu et l'Église qu'à une activité plus grande et à un travail plus pénible ; que, du reste, il leur était défendu, de la manière la plus expresse et la plus sévère, de s'immiscer dans les affaires civiles et politiques. Ces recommandations, aussi conformes aux

règles de la prudence qu'à la conduite invariable de l'Église, il avait été facile de les faire comprendre à des prêtres ; mais comment les porter aux oreilles, à l'âme surtout des membres du conseil de la reine? Le plan de réforme qu'ils avaient adopté reposait tout entier sur la dissimulation et la calomnie. Aussi, tout ce qui tendait à soutenir la vraie foi était réputé conspiration et trahison : tous les Anglais sortis des collèges fondés par Allen, tous les jésuites, tous les prêtres quels qu'ils soient deviendront des séditieux, des traîtres qui travaillent au bouleversement du royaume. Contre cette tactique déloyale une protestation devenait indispensable. Campian le comprit bien et lui-même se chargea de la présenter. A Hogsdon, près de Londres, où il vient d'arriver avec Persons, il prend la plume et écrit d'un seul trait, au milieu de la nuit, cette épître admirable dans laquelle il expose aux conseillers de la reine les motifs de son retour dans sa patrie. « Il est venu de Rome en Angleterre par l'ordre de son général avec la même joie qu'il aurait éprouvée si on l'avait envoyé dans toute autre partie du monde. Le motif, le but de son voyage, c'est la conservation de la foi catholique et sa propagation par les moyens communs à tous les prêtres catholiques du monde et bien connus des fidèles : la prédication et l'administration des sacrements. Toutes les affaires étrangères à celles-là sont également étrangères à leur institution et à leur intention, et de plus leur sont sévèrement défendues par les supérieurs. En conséquence, il demande qu'on dépose tous les soupçons par lesquels on les désigne comme des fauteurs de trouble et de désordre, et qu'on lui permette d'expliquer en présence de la sérénissime reine et des membres de son conseil, de-

vant les membres des académies et les hommes de loi, les dogmes de la foi catholique. Appuyé sur la bonté de sa cause, il ne craint pas d'avancer qu'il prouvera, par les raisons les plus claires, les plus fortes, et puisées à toutes les sources, que les nouvelles croyances adoptées dans l'Angleterre sont contraires à l'autorité des lois, à la doctrine des pères et des théologiens, et qu'elles blessent impudemment la dignité des rois et des grands du royaume. Il ne craindra pas de discuter seul sur ces matières avec le plus savant académicien, ou avec tous les docteurs réunis, non par une blâmable présomption de ses connaissances ou de ses talents, mais à cause de l'inébranlable confiance que lui inspirent les motifs de sa croyance. Que si on ne lui accorde aucune de ses demandes, il priera cependant tous les jours leur Père commun, afin qu'il daigne mettre en eux un esprit meilleur. Du reste, il ne cessera point de travailler au salut de sa bien-aimée patrie, jusqu'à ce qu'il ait sauvé le plus d'âmes possible, et qu'il succombe sous le fer de ses ennemis, ou au milieu des tourments, ou sous le poids des fatigues. C'est là l'esprit de toute la Société, l'esprit de tous les jeunes Anglais qui étudient dans des collèges sur le continent, et dont les vœux et les efforts ne pourront être arrêtés par nul artifice ni comprimés par aucune violence. »

Pendant que Campian compose à la hâte cette lettre qui agitera bientôt tous les esprits en Angleterre, Persons travaille à la conversion des hommes les plus capables de servir la cause catholique. La grâce, dans ces jours de persécution, agissait sensiblement dans les âmes. Le jésuite en fait la douce expérience dans cette même ville de Hogsdon, où il s'arrête un moment

avec Campian avant de se séparer pour ne plus se revoir qu'au Ciel. Il y rencontre Gardiner, l'un des partisans les plus dévoués de Jean Fox, auteur du livre étrange dans lequel tous les anciens hérétiques, Vaudois, Pauvres de Lyon, Wiclefistes, Hussites et autres, qui ont souffert la mort dans les temps anciens, sont présentés comme les véritables martyrs de l'Église. Ce martyrologe de l'erreur devait prouver aux sectaires anglais que pour le nombre, la constance ou la fermeté des victimes, les catholiques ne l'emportaient point sur eux ; qu'une seule supériorité leur appartenait, celle de la violence et des cruautés. Telle est la pensée qui avait présidé à la composition de cet ouvrage, et elle entrait dans les vues de la reine : aussi ordonna-t-elle que ce livre, attaché par une chaîne de fer, serait conservé dans tous les temples, et qu'on en ferait une lecture publique, comme de la Bible, chaque fois que le peuple serait rassemblé.

Persons reconnut promptement qu'il y avait plus d'illusion que d'opiniâtreté dans l'esprit de Gardiner ; il l'entreprit avec prudence, suivit avec discrétion les opérations de la grâce dans son cœur et le vit revenir en peu de temps à des sentiments catholiques. Gardiner s'étonna bientôt lui-même d'avoir pu admirer un instant ces mille sectes bizarres, incohérentes, toutes divisées entre elles, et qui ne s'entendaient que dans leur haine contre la véritable Église. Cette constance tant vantée des prétendus martyrs de l'hérésie ne lui paraît plus qu'une obstination de l'orgueil, aussi pitoyable qu'elle était souvent criminelle. A ses yeux l'antiquité et la perpétuité, que s'attribuent les ennemis de l'Église catholique romaine, ne sont que des mensonges mis au jour par les premiers hérésiarques, et qui

se perpétueront jusqu'à l'antechrist. Quant à la conduite des catholiques à l'égard des hérétiques dans les siècles antérieurs, Gardiner comprend qu'ils n'ont fait que défendre leur héritage, et écarter des profanes qui prétendaient substituer violemment à la vérité immuable les rêves de leur esprit. A la force ils ont répondu par la force ; et après avoir pardonné à l'erreur avouée et reconnue, leur sévérité ne s'est exercée qu'envers ceux que Jésus-Christ lui-même appelle des voleurs et des larrons, parce qu'ils n'entrent point dans la bergerie par la porte et qu'ils n'y viennent que pour perdre les brebis du céleste pasteur. On reconnaît à ces réflexions de l'anglican converti la touche vigoureuse et adroite de Persons, si habile pour s'insinuer dans les âmes et diriger vers le bien des facultés puissantes surprises par l'esprit du mal. Gardiner, dès ce jour, embrassa la cause catholique. Il s'y attacha avec générosité, et, comme un grand nombre de ses compatriotes, il aura l'honneur de souffrir longtemps et beaucoup pour conserver intact le dépôt de ses croyances. D'autres conversions, non moins remarquables, consolent encore les deux missionnaires au milieu des dangers de leur pénible ministère. Le baron Compton, Thomas Tresham, Guillaume Catesby, nobles chevaliers, et plusieurs personnages d'égale distinction rentrent dans le giron de l'Église. Dieu opérait d'étonnantes merveilles dans le cœur de ces hommes, que l'hérésie avait séduits et déjà jetés dans toutes les aberrations du doute et de l'impiété. Un jour, un oncle de lord Catesby vient entendre une instruction de Persons. La curiosité et les sollicitations de quelques amis l'avaient déterminé à cette démarche, bien opposée du reste à ses habitudes : c'était, en effet

un puissant seigneur attaché à la cour, où il vivait dans une grande licence, comme presque tous ceux qui approchaient Élisabeth. Le religieux commence son discours : à ces chrétiens éprouvés par la persécution, il se propose de parler de Dieu et du salut éternel. « Mais d'abord, s'écrie Catesby, il faudrait nous prouver qu'il y a un Dieu ; cela fait, je vous accorderai facilement tout le reste.» Persons, habile dans la réplique, adresse sur le champ à son interlocuteur les arguments les plus précis et les plus convaincants ; mais rien ne fait impression sur cette intelligence rebelle. En ce moment revient Campian. Ce missionnaire possédait, au suprême degré, la force unie à la grâce du discours. Il entreprend la conversion de cette âme, qui n'a passé un instant entre les mains de l'hérésie que pour descendre jusqu'aux dernières profondeurs du scepticisme et même de l'athéisme. Aidé du secours de Dieu, il la force de s'incliner docilement et de fléchir sous le poids des autorités et des raisons dont il l'accable sans l'humilier. Sa victoire fut complète, et l'Église reçut avec joie dans son sein cet enfant égaré, à qui une sainte mort ouvrit bientôt après les portes du ciel. Déjà irritée de cette conversion qui arriva promptement à ses oreilles, la reine le fut plus encore par une autre qui la suivit de près. Parmi ses dames d'honneur figurait la sœur d'un gentilhomme appelé Dimoc, que Persons avait ramené à la foi. Cette jeune personne, douée de talents supérieurs, mais d'une fierté d'esprit qui l'exposait à toutes les séductions de l'orgueil, avait reçu avidement les enseignements de l'hérésie, si conformes à son caractère altier. Elle aussi en était venue jusqu'à nier les vérités fondamentales du christianisme. L'enfer, à ses yeux, n'avait ni feux

ni supplices ; ce mot ne pouvait signifier autre chose que les remords de la conscience, et l'âme coupable ne devait point rencontrer d'autres châtiments. Dimoc gémissait de voir une sœur qu'il affectionnait tendrement ainsi victime de l'hérésie ; il eut assez d'ascendant sur elle pour la déterminer à conférer avec le père Persons. L'humilité du missionnaire toucha cette femme hautaine, et la grâce éclairant son esprit, elle reconnut ses erreurs et les avoua avec simplicité et repentir. Peu de temps après elle quitta les charges honorables qu'elle remplissait au palais, s'embarqua pour la France et alla se consacrer, par des vœux solennels, au service du Dieu miséricordieux qui l'avait ramenée à lui. Ces conversions éclatantes et les autres succès des missionnaires augmentaient de plus en plus la fureur des ministres, obligés de reconnaître l'impuissance de leurs efforts pour étouffer ce reste de catholicisme qui se développait de jour en jour. Aussi, les violences et les incarcérations se multipliaient dans tout le royaume, et les noms les plus illustres commençaient à figurer sur les listes des prisonniers. Le comte de Southampton, les barons Paget, Compton et de Vaux, les chevaliers Thomas Tresham, Guillaume Catesby, Jean Arundel, Nicolas Pointz, Rodolphe Sheldon, Thomas Throckmorton, et d'autres personnages en grand nombre, sont traînés dans les cachots. Toutefois les persécuteurs n'étaient pas satisfaits : ils n'avaient saisi ni Campian ni Persons, « les deux loups envoyés de Rome en Angleterre. » Ils ne pouvaient non plus arrêter le noble et courageux Gilbert, qui, depuis sa conversion, s'était attaché à Persons et se livrait sous sa direction à toutes les œuvres du zèle catholique.

Georges Gilbert, issu d'une puissante famille, était le seul héritier d'une immense fortune que lui avaient laissée ses parents. Sa naissance coïncidant avec l'avènement au trône d'Élisabeth, l'hérésie l'atteignit pour ainsi dire au berceau ; mais la Providence permit que le bandeau fatal qui lui dérobait la vérité tombât tout à coup dans la ville même de Rome où sa curiosité l'avait conduit. Persons fut l'instrument dont Dieu se servit pour ramener dans la bonne voie cette âme égarée, mais droite et sincère, dont les préjugés d'éducation ne tinrent pas devant le simple exposé de la vérité. De retour dans sa patrie, Gilbert songeait à épouser une personne de famille illustre, lorsque Persons et Campian y abordèrent eux-mêmes. Persons retrouva son jeune ami dans les dispositions les plus consolantes : le nouveau converti était devenu un modèle de vertu, et comme une seconde providence pour les missionnaires déjà répandus dans le royaume. Sa maison, ses biens, son influence, tout était à leur disposition ; et, comme si ce dévouement n'eût pas encore répondu à la ferveur de sa foi, il voulut y mettre le comble en renonçant à l'alliance même qu'il devait contracter, pour se consacrer tout entier au service des apôtres de Jésus-Christ. Dès ce jour, Gilbert oublie les affaires de ce monde, ou ne s'en occupe plus qu'autant qu'elles peuvent avancer la conversion de ses frères. Compagnon inséparable de Persons, il le suit partout pour rendre lui-même aux catholiques les bons offices qui sont en son pouvoir. Son exemple attire d'autres jeunes gens de nobles maisons, qui tous tiennent à honneur de s'associer à quelque missionnaire dans ses courses évangéliques. Leur charité les rend ingénieux. On en voit qui, sous des noms empruntés et des costumes divers, exercent

tour à tour les professions les plus contraires, voyageurs, marchands ambulants, domestiques, écrivains. Incapables de lutter contre un pouvoir qui leur fait un crime de leur foi religieuse, et avec des hommes qui se croient tout permis pour atteindre leurs fins coupables, les catholiques voulaient du moins faire servir à la conservation de leurs croyances les artifices innocents que la nécessité suggérait. « Quand un prêtre les vient voir, rapporte une lettre du temps, ils le saluent comme un étranger et un inconnu, puis après ils le mènent dans quelque lieu retiré de la maison où l'oratoire a été placé. Là ils se jettent humblement à ses genoux, et reçoivent sa bénédiction. » Si le ministre de Jésus-Christ peut rester quelque temps avec eux, la joie est à son comble ; si la crainte d'un danger imminent l'oblige de se retirer, tous profitent à la hâte de sa présence pour recevoir les sacrements et fortifier leur âme contre les attaques de l'ennemi. « Ils se confessent donc dès le soir même, et le lendemain, après avoir entendu la messe, ils reçoivent la sainte Communion. Le ministre du Seigneur leur fait entendre la parole sainte ; puis, une dernière bénédiction donnée, il s'éloigne accompagné de quelques jeunes gentilshommes. Comme les premiers chrétiens, les catholiques ont formé des cachettes, des lieux dérobés et secrets, où les prêtres peuvent se retirer et échapper aux recherches et aux attaques des hommes d'armes. » Ces lieux sont-ils découverts par des traîtres, les missionnaires se réunissent aussitôt en plus grand nombre dans un autre lieu, où les fidèles, avertis de leur présence, accourent la nuit demander les secours de la religion. Là les confessions sont plus fréquentes, les communions plus multipliées, et si quelque différend s'est

élevé, il est encore réservé au prêtre de prononcer selon le droit et de rétablir la bonne intelligence. Les femmes et les plus jeunes enfants eux-mêmes donnaient des preuves d'un courage surhumain. On parlait d'une dame de condition qui avait refusé la liberté qu'on lui offrait à la condition de traverser seulement un temple protestant, et d'un jeune enfant devenu inconsolable pour une démarche qu'il avait faite par surprise, et qui pouvait jeter un doute sur sa constance et sa fidélité.

Intrépides dans la défense de leur foi quand on l'attaque en face, les catholiques trouvent encore le moyen de la propager. Les anglicans ont-ils imprimé un écrit contre l'Église, à l'instant des plumes exercées y répondent avec vigueur. L'ouvrage promptement achevé est remis à une main fidèle qui en poursuit la publication. La Providence permettait qu'il se rencontrât toujours, même au milieu de Londres, quelque chrétien d'une sainte audace pour opposer ainsi la vérité au mensonge aussitôt qu'il se produisait au grand jour. « Il y a ici, dit encore la lettre citée plus haut, un homme qui a soin de l'imprimerie ; personnage doué de mille qualités excellentes et dont le zèle est inappréciable. Quelques difficultés qu'il rencontre, son adresse vraiment prodigieuse l'en fait sortir. Il a une presse et des imprimeurs, qui travaillent dans des caves et presque des cavernes. Souvent ils changent de lieux et de noms pour n'être pas découverts. » Ces livres, ainsi composés et imprimés, étaient expédiés en différents lieux où se trouvaient des missionnaires en plus grand nombre. Là on les partageait pour les distribuer également et à la même heure dans toutes les parties du royaume. A la première rumeur qui frappait leurs

oreilles, les officiers et les hommes d'armes de la reine commençaient leurs perquisitions chez les catholiques; mais déjà de jeunes gentilshommes, pleins de résolution, en avaient jeté durant la nuit des exemplaires dans les maisons, les magasins et les châteaux des anglicans, sur les places publiques et jusque dans le palais de la reine, de telle sorte qu'il n'était pas possible de condamner un seul catholique sans compromettre des sectaires.

C'était véritablement, comme le témoignent les écrits de cette époque, un combat de tous les instants. Le jour et la nuit, à la campagne et à la ville, au milieu du négoce comme dans le repos d'une vie retirée, les catholiques ne pouvaient être assurés d'une heure de tranquillité. « Quelquefois, dit l'un d'eux dans ses Mémoires, lorsque nous sommes à table, où, selon notre coutume, nous nous entretenons des choses de la foi et du salut, s'il arrive que l'on heurte assez rudement à la porte de manière à faire croire que ce sont les archers, aussitôt chacun prête l'oreille comme le cerf qui a entendu la voix du chasseur. On se recommande à Dieu ; on ne mange plus ; on n'entend plus le moindre bruit jusqu'à ce que les domestiques ayant rapporté ce que c'est, cette vaine frayeur, si rien n'est à craindre, augmente encore notre joie. Assurément c'est bien de nous que l'on peut dire que nos âmes sont toujours dans nos mains. » Et cette condition des catholiques, qui remontait presque aux premiers jours du règne d'Élisabeth, n'avait fait que s'aggraver depuis l'arrivée de Persons et de Campian.

Il y avait cinq mois que les deux jésuites parcouraient l'Angleterre, quand Edmond Campian prend de nouveau la plume pour exposer au vénérable Mercu-

rian l'état de la mission, la vie des missionnaires et les facilités ou les obstacles qu'ils rencontrent dans le pays. « Nous ne pouvons pas échapper longtemps aux mains des hérétiques, dit-il. Autant d'yeux et de bouches, autant d'ennemis et d'embûches. Je suis très déguisé par mes vêtements, que je change souvent. Souvent aussi je change de nom. Je lis moi-même des lettres où, à la première page, se trouvent ces mots : *Campian est pris*. En quelque lieu que j'aille, ces paroles retentissent à mes oreilles ; aussi, à force de craindre je ne crains plus. » Campian parle ensuite des consolations qu'il goûte au milieu des catholiques, et qui lui font oublier ses périls et ses fatigues. Il loue l'innocence de leur conduite, leur constance inébranlable, leur incroyable ardeur et les œuvres admirables que la foi leur fait produire. Dans toutes les conditions on en rencontre encore un nombre considérable. D'ailleurs un mépris général s'attache à beaucoup de ministres anglicans, sans science, sans conduite et sans éducation pour la plupart ,et qu'on a honte de voir prétendre à la domination sur les hommes les plus distingués. « On a lancé contre nous, continue-t-il, les édits les plus menaçants. Grâce à notre prévoyance, aux prières des justes, et, ce qui est plus important, à la bonté miséricordieuse de Dieu, nous avons parcouru sains et saufs une partie de l'île. J'en vois beaucoup qui s'oublient eux-mêmes pour n'avoir de sollicitude que pour nous. » Puis, après quelques mots touchant les calomnies des anglicans, qui les représentent partout comme des séditieux, des hypocrites et même des hérétiques, Campian montre que tout ce qu'il y a en Angleterre de plus digne et de plus respectable, dans la noblesse comme dans le peuple, est toujours favorable à la cause de l'Église catho-

lique romaine et à son triomphe sur l'erreur. En finissant, le courageux jésuite annonce que de plus grandes rigueurs vont être exercées contre les Anglais restés fidèles à leur foi et contre les missionnaires qui viennent les confirmer dans leur constance. « Au moment où je trace ces lignes, il s'élève comme une nouvelle persécution. Notre maison est désolée : on n'y parle que de mort, de fuite, de prison ou de ruine. Malgré tout cela, les catholiques marchent avec courage et les dévoyés rentrent dans le sein de l'Église. De nouveaux soldats donnent leur nom à cette milice et les vétérans répandent leur sang. Dieu sera apaisé par ce sang et ces victimes, et sans nul doute nous vaincrons bientôt... Que l'homme s'irrite, que le démon sévisse, cette Église subsistera aussi longtemps que les pasteurs ne manqueront pas aux brebis. » Edmond Campian achevait ces mots quand une alarme soudaine le force de rentrer à la hâte dans sa retraite. Des hommes d'armes avaient été aperçus aux alentours de la maison qui lui prêtait asile. Le missionnaire n'a que le temps de jeter encore sur le papier ce dernier cri de foi et de confiance : « *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus!* Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés ! »

Tel était Campian, tels étaient les prêtres formés à l'école d'Allen. Tous rivalisent de zèle pour le succès de leur sainte entreprise, d'où dépend la conservation de la foi en Angleterre. Les jésuites, encore peu connus dans cette île où ils ne font que paraître, deviennent en peu de temps l'objet de l'estime universelle. Partout les catholiques les désirent, partout ils les reçoivent avec bonheur. Les prêtres du clergé séculier répondent à cet empressement des fidèles. Eux aussi ne savent comment exprimer leur reconnaissance à ces amis, à

ces frères, à ces auxiliaires qui combattent avec eux pour la gloire de leur commun Maître et le bonheur de leur commune patrie.

A défaut d'autres témoignages, la haine mortelle que les sectaires portaient en tous lieux aux jésuites eût fait comprendre aux catholiques d'Angleterre quels secours ils pouvaient en attendre. Dans ce royaume, comme dans tous les pays où l'hérésie avait pénétré, la calomnie s'abattait sur les disciples de saint Ignace de Loyola avec une fureur digne des fils de Calvin (1). En public, en particulier, dans les discours, dans les écrits, devant les tribunaux, dans les écoles, partout on poursuit les jésuites, on les déchire avec une sorte de frénésie. Leur origine, leur institut, leurs règles, leur caractère, leurs actions, leurs intentions : tout est attaqué, travesti, calomnié. Les imaginations s'épuisent en inventions plus bizarres les unes que les autres. Mais au milieu de cet amas de mensonges, il en est un qui domine tous les autres. Accusation vague et insaisissable, elle est répétée partout, sur tous les tons et de toutes les manières : « Les jésuites sont des espions, des perturbateurs du royaume, des traîtres ! Venus de Rome par ordre du pape, ils ne travaillent qu'à bouleverser la

1. Ce procédé, si souvent employé contre les jésuites en particulier, était assez général à cette époque pour qu'un protestant en ait exprimé une indignation qui l'honore, mais qui flétrit en même temps le parti qui prétendait s'en faire une arme. « Je suis indigné, dit-il, quand je considère la manière dont la plupart d'entre nous défendent notre cause. Souvent, de propos délibéré, nous enveloppons de ténèbres le véritable état de la question afin qu'on ne puisse pas le saisir ; nous avons l'impudence de nier les choses les plus évidentes ; nous affirmons ce qui est visiblement faux ; nous imposons au peuple les doctrines les plus impies comme les premiers principes de la foi, et nous condamnons comme hérétiques des opinions orthodoxes ; nous torturons les Écritures pour les accommoder à nos imaginations, et nous nous vantons d'être les disciples des Pères tandis que nous refusons de suivre leur doctrine. Tromper, calomnier, injurier, voilà notre pratique journalière ; peu nous importe, pourvu que nous puissions défendre notre cause, bonne ou mauvaise, juste ou injuste. Quels temps ! Quelles mœurs ! » Zanchius ad Stormium. *Démonst, évang.*, édit. Migne, t. XVII, p. 109.

nation pour dominer un jour sur ses ruines. » Dans le sentiment de son injustice et de sa faiblesse, l'hérésie ne trouvait pour répondre à ses adversaires que des récriminations passionnées et sans objet. Une fois cependant elle osa, contre ses habitudes, hasarder une attaque directe et la dirigea contre le vénérable fondateur de la compagnie de Jésus, Ignace de Loyola. En dix jours, Persons a élaboré et publié une réponse écrasante à cet ignoble pamphlet. « Ce loup qui court les champs, » ainsi qu'un membre du parlement l'avait désigné, s'était arrêté un moment pour venger tout à la fois la religion, la vérité et la sainte vie de son père outragé. Le livre est lancé dans le public par milliers d'exemplaires, et le missionnaire reprend à la hâte ses travaux apostoliques et ses pérégrinations dangereuses.

Vaincu dans ces combats de l'erreur contre la vérité, le pouvoir, en qui se personnifie l'hérésie, n'avouait sa défaite que par un redoublement de rigueurs. Tout ce qui est à sa solde, espions, poursuivants, hommes d'armes, semblait se multiplier pour répondre à ses désirs impatients. De toutes parts les prêtres catholiques sont harcelés et traqués comme des animaux malfaisants. Les uns après les autres ils arrivent dans d'infects cachots, les pieds et les mains chargés de chaînes. On a peine à comprendre comment un seul peut échapper aux ruses et à l'infatigable persistance des agents d'Élisabeth. Surtout on s'étonne que les deux jésuites ne soient pas encore saisis. Partout sont signalées des traces de leur passage, et nulle part on ne parvient à les atteindre. Persons, d'une adresse qui n'a d'égale que sa prudence, semble marcher sous la protection d'un nuage mystérieux qui le dérobe aux yeux de ses ennemis. Plusieurs de ses compagnons sont arrêtés

autour de lui ; il échappe presque seul aux regards comme aux poursuites. Un jour le père Rishton et d'autres catholiques de renom du comté de Lancastre se donnent rendez-vous avec lui pour les affaires de la mission. C'est à l'hôtel de la *Rose rouge*, sur la colline d'Holborn à Londres, qu'ils doivent se trouver réunis. Des émissaires de Walsingham, renfermés dans la maison, les y attendaient déjà. Tous tombent entre leurs mains. Persons allait être pris au piége ; mais la Providence, qui le destine à de plus longs travaux, permet qu'il se trompe de chemin. Égaré au milieu de la grande capitale, il ne reconnaît plus la voie qu'il doit suivre et frappe enfin à une porte amie où on ne l'attend pas. C'est là qu'il apprend le sort qui lui était réservé, s'il avait rencontré ses compagnons déjà renfermés à la Tour.

Revenons à Campian. Au moment où, comme les autres missionnaires, il s'éloignait de Londres, nous l'avons vu s'arrêter à Hogsdon pour répondre aux calomnies des ministres de la reine. C'est là qu'il expose dans une épître les motifs de son retour en Angleterre et les œuvres qu'il doit y opérer. L'original de cette lettre reste entre ses mains ; une seule copie est laissée à un ami, qui la publiera s'il arrive que Campian soit arrêté. Mais ces recommandations paraissent trop timides au confident du jésuite. Il livre la lettre à l'impression, et, quelques jours plus tard, on en trouve des exemplaires dans toutes les parties du royaume. Au premier bruit de cette apparition, les sectaires sentent se réveiller leur colère. N'était la défense portée par la reine, qui s'oppose à toute controverse sur la nouvelle religion, tous les ministres de l'établissement se disputeraient l'honneur d'entrer en lice avec le jésuite pro-

vocateur. Campian s'étonnait lui-même de l'effet prodigieux et des résultats inattendus de la publication de sa lettre. Ce tressaillement général lui parut un heureux symptôme pour l'avenir du catholicisme dans sa patrie, et cette pensée le consolait des injures que toutes les bouches hérétiques vomissaient contre lui. De toutes parts, en effet, on ne s'entretenait que de la hardiesse insensée de cet homme, qui s'offrait à combattre seul contre les plus savants docteurs. Pas une chaire dans le royaume qui ne retentît de déclamations violentes contre la fourberie du jésuite, contre l'audace du pape et des princes étrangers, qui veulent par ces manœuvres préparer une invasion dans le royaume. Deux ministres anglicans, Hammer et Charck, rédigent à la hâte un libelle dans lequel sont répétées à satiété les calomnies déjà vieilles dont Persons a fait justice. Ils attaquent tout, excepté l'écrit qui les invite à une discussion franche, consciencieuse et publique. Témoin de cette faiblesse de ses adversaires, Campian dédaigne de répondre à leurs outrages, et, prenant de nouveau la plume, il trace à grands traits un exposé des motifs de cette confiance dont s'étonnent ses ennemis. « Les partisans de Luther et de Calvin, dit-il dans sa préface, ont fort blâmé mon procédé ; mais ce qui les a le plus choqués, c'est que seul j'aie eu l'audace de les défier tous au combat. Qu'ils nous procurent à plusieurs des sauf-conduits, et je leur promets de me rendre bien accompagné au lieu de la dispute. Hammer et Charck ont répondu au défi que je leur ai fait, mais que disent-ils ? Tout ce qu'il faut pour montrer que leur cause n'est pas bonne, et qu'ils désespèrent de la gagner. La seule réponse que je leur demande, c'est qu'ils me disent en peu de mots : « Nous acceptons le défi ; la reine y

consent; venez en toute assurance, quand il vous plaira; venez, nous vous attendons. » Au lieu de cela, ils crient sans cesse après moi : O le jésuite! ô le séditieux ! ô le traître ! qu'il meure ! Voilà ce qu'ils ont de plus fort pour prouver la vérité de leur croyance. A quoi bon ces exclamations ? Faut-il que des gens d'esprit et qui ne manquent pas de lumières consultent si peu leur raison ?.... Maintenant donc qu'au lieu d'écouter, on ne fait que me menacer de la torture et de la mort, souffrez que je vous expose brièvement dans cet écrit ce qui me donne le plus d'assurance et ce qui doit le plus convaincre le public de la bonté de ma cause. Faites-y attention, je vous en conjure, et instruisez-en les peuples qui vous considèrent comme leurs maîtres. C'est un soin qui vous regarde, et que l'honneur de Jésus-Christ, le bien de l'Église, l'édification du prochain et votre propre salut exigent de vous. Si, dans le défi que j'ai fait aux plus habiles d'entre vous, je m'étais confié en mon esprit, en ma science, en mon éloquence, en mes lectures, en ma mémoire, je serais le plus vain et le plus présomptueux des hommes d'oser me comparer à des gens d'une érudition et d'une capacité consommées. Mais si, convaincu comme je le suis de l'évidence des choses que j'entreprends de démontrer, j'ai cru pouvoir persuader à tout esprit raisonnable qu'il fait jour en plein midi, n'excuserez-vous pas l'ardeur de mon zèle pour la défense de la bonne cause, que je ne puis abandonner sans prévariquer contre mon ministère et sans trahir mon devoir ? Il y a des vérités si manifestes que, quelque détour qu'on puisse prendre, de quelque artifice qu'on puisse user, il est impossible de les obscurcir. Celles que j'ai à prouver sont de ce genre , et je puis dire qu'il n'y en a point de

plus claires ni de plus certaines.... Et après cela dois-je craindre nos adversaires? Dois-je appréhender leur dispute, s'ils veulent bien en venir à un éclaircissement ? Ils peuvent m'ôter la vie, mais ils ne sauraient me vaincre, car j'ai pour garants de la doctrine que j'enseigne tous ceux qui ont eu pour maître le Saint-Esprit, cet Esprit de vérité qui ne peut ni se tromper ni tromper personne. Pensez donc sérieusement à votre salut. Si je puis obtenir de vous ce point là, j'obtiendrai facilement le reste. Je vous le dis encore une fois : pensez sérieusement à votre salut ; recommandez cette grande affaire à Notre-Seigneur ; demandez-lui ses lumières et coopérez à sa grâce. Vous reconnaîtrez sans doute alors, ce qui est certain, que les ennemis de la vraie Église se sentent faibles, qu'ils appréhendent le combat, et que nous, au contraire, fondés sur des raisons invincibles, nous le désirons et l'attendons avec joie. Je n'en dirai pas davantage, le discours suivant vous fera connaître le reste. » Ce discours est intitulé : *Dix raisons*, à cause des dix ordres de preuves sur lesquelles sont appuyées ses démonstrations : 1° les saintes Écritures honteusement mutilées par les sectaires ; 2° les textes comparés avec les plus anciennes éditions et prononçant tous en faveur des catholiques ; 3° la nature de l'Église que les anglicans ne composent plus que de quelques hommes, bien que les Écritures déclarent qu'elle doit être répandue en tous lieux et visible à tous les regards ; 4° les conciles œcuméniques qui prononcent tous en faveur des catholiques ; 5° les écrits des saints Pères, si unanimes à condamner les innovations, tellement qu'il est impossible de les lire et de rester attaché au parti des hérétiques ; 6° des textes multipliés de la Bible, la pratique de l'Église, les tra-

ditions apostoliques, qui attaquent toutes et battent en brèche les arguments des sectaires ; 7° les histoires anciennes dans lesquelles sont renfermées les louanges des catholiques, leurs progrès, leurs luttes et les ennemis que de tout temps ils ont eu à combattre ; 8° les paradoxes des hérétiques et leurs erreurs de tout genre ; 9° les sophismes continuels et les autres ruses des hérétiques dans les discussions ; 10° enfin, des témoignages de toute nature, car dans l'univers tout est témoignage en faveur des catholiques. Telles sont les dix raisons qu'Edmond Campian développe avec une invincible logique et un art admirable dans son nouvel écrit. Ainsi la précipitation, peut-être indiscrète, de l'ami dans les mains duquel avait été déposée sa lettre aux conseillers de la reine, avait les plus heureux résultats. Après avoir mis aux abois les ministres de l'église établie par la loi, elle faisait sortir de la plume de Campian ce *livre d'or*, *libellus verè aureus* (1), ainsi que l'appelle un auteur du temps. Amis et ennemis s'étonnaient et ne pouvaient comprendre comment, au milieu des embûches tendues de toutes parts, malgré les édits menaçants de la reine, malgré les voyages journaliers du missionnaire d'un comté à l'autre, un pareil écrit avait été composé, imprimé et répandu en si peu de temps. Les chefs du parti hérétique frémissaient d'indignation et faisaient entendre partout des clameurs confuses. Mais de tous ces sectaires, si ardents pour la controverse quand l'occasion était éloignée, pas un n'accepta le défi. Ils ne savaient plus que reculer quand ils étaient appelés en champ clos. La vérité, qui brille à chaque page du petit livre de Campian, blessait leurs yeux malades et ne faisait que rendre leur orgueil plus opi-

1. Cet opuscule a été inséré dans les *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. Migne.

niâtre. Le jésuite, dès ce moment, eut comme un pressentiment de ce qui devait bientôt arriver. Il comprit que, sa patrie étant livrée à l'arbitraire d'un pouvoir oppresseur et hérétique, il n'avait plus à attendre une discussion franche et loyale, mais des poursuites, des tortures et la mort. Il ne se trompait pas.

Persons, de son côté, semblait être partout en même temps. Impossible de le suivre dans ses courses continuelles et à travers cette multiplicité d'affaires qu'il conduit avec autant de prudence que d'activité. Debout dès la première heure du jour, l'infatigable jésuite ne songe à prendre un peu de repos que quand, au milieu de la nuit, les forces vont l'abandonner. Religieux exemplaire, il commence avant tout par offrir à Dieu, avec sa prière, le sacrifice de propitiation pour attirer les bénédictions du Ciel sur sa journée sacerdotale. Puis, à deux reprises, il annonce la parole de Dieu aux catholiques rassemblés en silence autour de lui. Le reste du temps est donné aux œuvres de charité : répondre à des consultations et à des cas de conscience ; envoyer des prêtres dans les lieux où leur présence est plus nécessaire ; réconcilier des hérétiques ; faire parvenir des aumônes dans les prisons. Cette âme saintement énergique ne se soutient, au milieu de tant de fatigues, que par la pensée de Dieu et du salut de ses compatriotes. Comme saint Paul, il surabonde de joie dans la tribulation et jusqu'en face de cette mort horrible des traîtres qui le menace sans cesse. En même temps qu'il compose des conférences pour l'instruction des fidèles, il recueille avec empressement les matériaux des divers écrits qui couronnent ses autres travaux. Son *Directorium Christianum* s'enrichit de toutes les découvertes qu'il fait dans des âmes égarées par l'hérésie et déjà

descendues aux dernières profondeurs de l'incrédulité. Catesby ne lui a-t-il pas demandé des preuves de l'existence d'un Dieu créateur ? Cette question seule a révélé à Persons les ravages effrayants de l'erreur dans les esprits qu'elle a infectés. Aussi, avant d'établir contre les opinions si variables de ces sectaires inconséquents l'autorité tutélaire et infaillible de l'Église de Jésus-Christ, il commence par traiter de Dieu et de la nécessité d'un premier Être. Son livre, multiplié par des presses clandestines, répand bientôt dans tout le royaume de nouvelles lumières en même temps qu'il y fait éclater des colères plus ardentes.

Dans l'impossibilité d'atteindre les deux jésuites qu'elle poursuit avec acharnement, Élisabeth veut du moins frapper ceux qui demeurent attachés aux doctrines qu'ils sont venus entretenir et défendre. « Dans tout le royaume, écrit Persons en décembre 1580, on sévit avec la plus extrême rigueur contre les catholiques. Nobles et roturiers, hommes et femmes, grands et petits, sont entassés dans les cachots. On enlève les biens, on souille les réputations. Dans les chaires, devant les tribunaux, sur les places publiques, tous les catholiques sont appelés des traîtres et des rebelles. Tant de personnes, même de distinction, sont détenues dans les prisons, que les anciennes ne suffisent plus. On en crée de nouvelles. Chaque jour, cependant, les poursuites se continuent, mais l'activité des persécuteurs est vaincue par la multitude des persécutés. Dans un seul mois, on a compté sur les registres cinquante mille catholiques qui refusent de fréquenter leurs assemblées hérétiques, et que, pour cette raison, on appelle *récusants*. Vous pouvez juger par là combien est grand le nombre des catholiques, lorsqu'il y en a tant

qui exposent ainsi ouvertement leur vie et leur fortune à la haine des sectaires. » Irritée de son impuissance et de la discrète audace des missionnaires, Élisabeth lance enfin contre eux et contre tous ceux qui voudraient les imiter un véritable édit de proscription. « La reine, y est-il dit, a été informée que certains collèges et sociétés, sous le nom de séminaires, ont été érigés ces dernières années par l'évêque de Rome, dans cette même ville de Rome, ainsi que dans les États d'autres princes, spécialement pour les sujets de ses royaumes et États. Le but que l'on se propose est de les former et entretenir dans une doctrine fausse et erronée. De là il est arrivé que plusieurs de ses bons et fidèles sujets ont été pervertis, non seulement dans les choses qui concernent la religion, mais encore dans les devoirs qu'ils sont tenus de rendre à Sa Majesté comme à leur reine et souveraine. De plus ils sont devenus des instruments pour des projets coupables, tendant à porter le trouble dans ce royaume et les autres domaines de Sa Majesté, et même à soulever des rivalités dans leur propre patrie. Comme donc la principale pensée d'un prince doit être de veiller avec un soin tout particulier à ce que ses sujets soient nourris dans la religion vraie et chrétienne, appuyée uniquement sur la parole de Dieu et non sur des imaginations ou de vaines traditions, la reine a pensé qu'il était très expédient d'user de tous les moyens préventifs qui sont nécessaires pour y apporter remède. »

Vient ensuite le dispositif suivant : 1° Ordre à ceux qui font élever au-delà des mers leurs enfants, parents, pupilles ou autres personnes dont ils sont chargés, de porter leurs noms à l'ordinaire du diocèse et de les rappeler en Angleterre dans le délai de quatre mois.

Ce délai expiré, les personnes sus-désignées se présenteront à l'ordinaire pour lui faire connaître le résultat de leur démarche. 2° Défense absolue, six jours après la publication de la présente proclamation, de fournir quoi que ce soit à ces personnes hors du royaume, sous peine de déplaire à Sa Majesté et d'encourir son châtiment. 3° Défense à tous ceux qui auraient quelque qualité ou grade de quitter le royaume sans une permission spéciale de Sa Majesté. — L'acte de la reine parle ensuite des jésuites en ces termes : « Sa Majesté a connu que parmi ceux de ses sujets qui sont ainsi élevés dans ces collèges ou séminaires, au-delà des mers, plusieurs portent le nom de jésuites, afin de tromper et d'abuser le simple peuple par ce nom sacré. Quelques-uns ont même paru, il y a peu de temps, dans ce royaume, avec une mission spéciale du Pape ou de ses délégués, dans l'intention, non seulement de corrompre et de pervertir ses bons et fidèles sujets dans les choses de la conscience et de la religion, mais encore de les détourner de leurs devoirs d'obéissance et de fidélité, de les exciter autant qu'il dépend d'eux à troubler la paix dont, par la bonté du Dieu tout-puissant et la sage administration de Sa Majesté, le royaume jouit depuis plusieurs années.

» En conséquence, dans la prévision des grands maux qui pourraient résulter de semblables tentatives, la reine fait connaître à ses sujets que si quelqu'un d'entre eux, après la publication de la présente proclamation, reçoit, aide ou entretient quelque jésuite, élève de séminaire ou prêtre disant la messe, ou autre personne ci-dessus désignée, qui viendrait ou serait envoyée dans ce royaume ou autre partie de ses États, ou ne fera point connaître ceux qui recevraient ou entretien-

draient de semblables personnes ; pareillement que si quelqu'un, étant avec ces prêtres au moment où sera publiée la présente proclamation, ne les dénonce pas, ils seront les uns et les autres considérés comme traîtres et rebelles, et, à cause de leur mépris de la loi, recevront telle punition que, d'après les lois du royaume et l'autorité souveraine de Sa Majesté, on jugera devoir leur infliger. » Peu satisfaite encore, la reine promet à celui qui arrêtera quelqu'un de ces jésuites, élèves des séminaires ou prêtres disant la messe, une somme d'argent « comme récompense d'honneur pour un si bon service, » et les sincères remercîments de Sa Majesté pour l'accomplissement de son devoir de fidèle sujet.

Servile comme il l'était depuis les jours de Henri VIII, le parlement ne pouvait manquer d'applaudir aux violences d'Élisabeth. Hormis la conscience des catholiques, tout dans la nation était aux pieds de cette femme orgueilleuse et vindicative. Aussi, dans la session qui suivit la proclamation, les chambres adoptèrent un bill, le plus rigoureux entre tous ceux qui avaient paru jusqu'à cette époque. L'intolérance hérétique surpassait par le fait tout ce que le fanatisme ou l'impiété avaient jamais tenté chez aucune nation païenne.

Après un court préambule qui rappelle l'acte précédent de la reine, le nouveau statut condamne à la peine de mort comme coupable de haute trahison : 1° quiconque prétendra absoudre quelqu'un des sujets de Sa Majesté ou le détourner de la nouvelle religion ; 2° quiconque promettra obéissance à une autorité, État ou prince étranger ; 3° quiconque aidera et portera secours à ceux qui prétendent réconcilier et absoudre, ou ne

les dénoncera pas à l'autorité pour qu'il en soit fait justice ; 4° celui qui dira la messe sera condamné à une amende de deux cents marcs et conduit en prison pour un an et jusqu'à ce qu'il ait payé son amende ; 5° celui qui aura assisté à une messe sera condamné à une amende de cent marcs et à un emprisonnement d'un an ; 6° toute personne âgée de plus de seize ans sera tenue d'assister, le dimanche, au service nouveau établi d'après le statut de la première année du règne de Sa Majesté ; 7° la peine pour celui qui s'absenterait du service établi par la loi sera de vingt livres par mois, et de deux cents livres, s'il n'y allait point pendant toute l'année ; 8° tout maître d'école, qui exercera sa profession sans une permission de l'ordinaire, et toute personne qui employerait un précepteur sans cette même permission, seront condamnés à une amende de dix livres par mois. Il est ordonné aux juges de paix et autres officiers du gouvernement de rechercher avec soin tout ce qui pourrait se faire contre cet acte. Il est statué de plus que les confiscations faites sur les biens des catholiques seront également partagées entre la reine, les pauvres et les dénonciateurs ; que les personnes incapables de payer leur amende seront emprisonnées, et qu'enfin tout ce qui, depuis la session du présent parlement, aurait pu être fait ou accordé contrairement au présent statut, serait nul et sans effet.

L'ère des martyrs recommençait donc pour l'Angleterre. Le sang de ses nobles enfants, restés fidèles à l'antique foi de leurs pères ; le sang des prêtres surtout qui l'y conserveront en dépit des fureurs de l'hérésie, allait couler avec abondance pendant un siècle entier. « O grande et illustre Bretagne, s'écrie un vieil historien à la vue de ces violences, est-il possible que tu te plaises

toujours à combattre le Ciel à main armée pour t'opposer à ton salut et fermer la porte à ta félicité ? Où est cette gloire de ton christianisme qui te faisait anciennement regarder comme une terre de bénédiction, laquelle ouvrait son sein pour donner tant de docteurs à l'Europe, tant de lumières à la doctrine de l'Église, tant d'exemples de piété à toute la chrétienté et tant de confesseurs au paradis ? Tes rois forçaient le chemin du ciel d'une pieuse violence et les peuples les suivaient à la foule. On ne parlait chez toi que d'obéissance à l'Église romaine ; on n'y parlait que de saints, de reliques, de piété, de combats, de vertu et de couronnes. Et depuis qu'un démon d'amour et de rébellion, poussé du plus noir des abîmes, s'empara de l'âme d'un misérable roi, tu as souillé ta sanctification, tu as détruit ton sanctuaire, dont les misérables restes sont encore épandus par tout le monde. Et les pierres sacrées de ce temple, gémissantes parmi les nations étrangères, attendent le jour de la justice de Dieu et la réunion des esprits au point de son service. Qu'as-tu fait de tant de pierres précieuses qui composaient ton diadème d'honneur, dont les rayons donnaient avec admiration dans les yeux de tous les peuples du monde ? Retourne, ô Sunamite, retourne, ô belle Ile, retourne à ton principe. La main de Dieu n'est point raccourcie et ses bras sont toujours tendus à ton obéissance (1). » Hélas ! avant que l'Angleterre écoute cette voix qui la rappelle à l'unité de l'Église romaine, que de sang, que de larmes couleront encore sur cette terre livrée à l'esprit de séduction et d'erreur !

1. Extrait d'une Vie très ancienne de Marie Stuart par un anonyme.

Table des Matières.

Lettres d'approbation. . . . . page I.

Introduction : Coup-d'œil sur l'histoire religieuse de l'Angleterre avant Élisabeth : Le Catholicisme en Angleterre. . . . . page XI.

Le Schisme . . . . . page XXVIII.

L'Hérésie. . . . . page XLI.

Restauration du Culte catholique . . . . page LXXVI.

Chapitre Ier. — Mort de Marie Tudor. — Avènement d'Élisabeth au trône. — Guillaume Cecil, secrétaire de la nouvelle reine. — Projet de rétablissement de la réforme. — Premières négociations avec les cours étrangères et le Saint-Siège. — Calomnie contre le pape Paul IV. — Plan de réformation. — Conduite d'Élisabeth. — Caractère des ministres de son conseil tracé par Macaulay. — Guillaume Cecil et Nicolas Bacon. — Sacre de la reine Élisabeth.—Convocation du parlement . . . . . page I.

Chapitre II.—Ouverture du parlement.—Divers statuts en faveur de la réformation. — Suprématie spirituelle conférée à la reine. — Discours de l'archevêque d'York contre le bill de suprématie. — Conférences entre les catholiques et les protestants dans l'église de Westminster. — Déclaration de la convocation ecclésiastique réunie à Londres. — Feckenham, abbé de Westminster ; son discours au parlement contre l'adoption du livre de Commune-Prière. — Vote du parlement qui consomme le schisme . . . . . page 39.

Chapitre III. — Élisabeth commence à exercer sa suprématie spirituelle.— Diverses injonctions. — Commission chargée de la visite et de la réforme des diocèses. — Nomination des premiers évêques anglicans. — Abandon des deux universités d'Oxford et de Cambridge. — Opposition du peuple à la réforme.— Lettre du pape Pie IV à Élisabeth. — Diverses tentatives pour ramener la reine à l'unité. — Nouveaux excès

des réformés. — État du nouveau clergé anglican.— État des mœurs publiques . . . . . page 74.

Chapitre IV. — Instances de l'empereur d'Allemagne auprès d'Élisabeth en faveur des catholiques. — Acte pour expliquer la suprématie spirituelle de la reine. — Réflexions. — Nouveau bill contre ceux qui refusent de reconnaître la suprématie de la reine. — Discours d'Atkinson à la chambre des communes. — Discours de lord Montague à la chambre des pairs. — Divisions dans la nouvelle église. — Synode réuni à Saint-Paul de Londres. — Adoption des 39 articles. — Premières tentatives des puritains. — Marie Stuart et Knox. — Affaires de France et d'Écosse . . . . . page 108.

Chapitre V. — Exil des communautés religieuses.— Chartreux. — Brigittines. — Bénédictins. — Catholiques conformistes. — Commencement de Guillaume Allen. — Ses premiers écrits contre le schisme et l'hérésie. — Son voyage à Rome. — Son appel aux jeunes Anglais qu'il réunit à Douai. — Fondation du collège anglais de Douai. — Le gouvernement d'Élisabeth cherche à le détruire.— Conversion extraordinaire d'un gentilhomme anglican. — Allen, après des troubles survenus à Douai, se transporte à Reims avec ses disciples. — Collège anglais fondé à Rome. — Troubles qu'y excitent les espions anglais . . . . . page 141.

Chapitre VI. — La controverse. — Feckenham, abbé de Westminster, et Horn, évêque anglican de Winchester. — Appel de Jewell, évêque anglican de Salisbury, à la tradition. — Réponse des docteurs catholiques. — Question de la juridiction des évêques anglicans. — Acte d'Élisabeth pour confirmer leur autorité. — Polémique entre Jewell de Salisbury et le docteur Harding. — Reynolds. — Martyn. — Falsifications du texte de la Bible. — État des esprits en Angleterre touchant les questions religieuses. — Edmond Campian. — Ses premiers rapports avec Richard Cheney, évêque anglican de Glocester. — Lettre à ce prélat pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église romaine. . . . . page 174.

Chapitre VII. — Conspirations et complots sous le règne d'Élisabeth — Position des catholiques devant la nouvelle

législation. — Insurrection des comtés du Nord. — Lettre du pape saint Pie V. — Caractère de l'insurrection. — Manifeste des ducs de Northumberland et de Westmoreland.— Rigueur impitoyable du gouvernement envers les insurgés. — Nouvelle proclamation contre les catholiques. — Excommunication d'Élisabeth. — Nouvelles lois pénales adoptées au parlement. — Arrestation, captivité et martyre de Cuthbert Maine, prêtre du collège anglais de Douai. — Longues tribulations de la famille Tregian, qui avait donné asile au prêtre catholique. — Martyre de Nicolas Nelson et de Thomas Sherwood, autres missionnaires catholiques . . . . . page 225.

Chapitre VIII. — Le collège anglais à Reims. — Commencement de la mission d'Angleterre. — Le docteur Allen et le père Mercurian. — Robert Persons et Edmond Campian. — Le voyage et l'arrivée de ces deux jésuites en Angleterre. — Premiers travaux des missionnaires. — Conversions remarquables. — Lettre de Campian aux conseillers de la reine. — Nouvelles conversions. — Conduite des missionnaires et des catholiques pendant la persécution. — Nouveaux écrits du père Campian; son livre intitulé : *Dix raisons.*— Le *Directorium christianum* de Robert Persons. — Proclamation de la reine et lois pénales contre les catholiques. . page 257.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

102507713070